LE DEVOIR

fais ce que dois

DUSSAULT

La grande librairie du
8955, BOUL. ST-LAURENT, MONTRÉAL
est ouverte ce soir

Vol. LXIX - No 68 | Quelques flocons de neige. Maximum 0 | Montréal, jeudi 24 mars 1977 | Férie | 25 CENTS

Les caisses électorales

La loi interdit toute contribution des "personnes morales"

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Les contributions financières des compagnies, associations et des personnes morales aux caisses électorales des partis politiques étant exclues, dorénavant seuls les électeurs auront droit de contribuer au financement des partis politiques québécois.

Ceux qui le feront auront d'ailleurs le droit de déduire de leurs impôts une partie de ces contributions.

Tels sont les deux principaux éléments du projet de loi numéro deux "régissant le financement des partis politiques et modifiant la Loi électorale" qu'a déposé hier à l'Assemblée nationale le ministre d'État à la réforme parlementaire, M. Robert Burns. Il s'agit de la législation qu'il avait annoncée peu après son assermentation mettant un terme à l'existence de "caisses électorales occultes".

Adopté hier en première lecture, ce projet de loi sera déféré pour étude et consultation publique à la Commission parlementaire de la présidence du Conseil, de la Constitution et des Affaires intergouvernementales. Les deux partis d'opposition devaient d'ailleurs soulever à ce propos un long débat, croyant que c'est plutôt à la Commission permanente de l'Assemblée nationale que ce projet de loi devait être soumis.

Le projet de loi no 2 est le premier projet de loi d'importance que le gouvernement du Parti québécois déposait. Reposant en grande partie sur la philosophie longtemps préconisée en cette matière, par le Parti québécois, ce texte législatif occasionnera une véritable transformation des moeurs électorales en matière de financement. Non seulement exclut-il du financement des partis les compagnies, mais impose-t-il des limites aux contributions financières des électeurs, et prévoit-il toute une série de mesures pour que ces contributions soient publiques. En contrepartie, il élargit les possibilités de financement public à même les fonds de l'État des partis reconnus.

Pour toucher ou pouvoir solliciter des contributions financières, un parti politique devra avoir été au préalable autorisé par le directeur général du financement des partis politiques qui sera nommé par l'Assemblée nationale. Pourront ainsi être autorisés le parti ministériel, le parti qui forme l'Opposition officielle, tout parti qui aux dernières élections générales avait dix candidats officiels, ou encore tout parti qui a un chef élu, qui a des associations de comtés dans au moins 50 pour cent des circonscriptions électorales et qui projette d'y présenter des candidats officiels aux élections générales suivantes. Avec les partis seront autorisés les associations de circonscriptions et les candidats officiels qui en feront la demande.

Pour être ainsi autorisés, les partis devront déposer une série de renseignements, notamment le nom des établissements financiers et les numéros de compte où sont déposées les contributions reçues. Ces établissements devront être situés au Québec.

Le directeur général tiendra des régistres de tous les renseignements qu'il reçoit. C'est également lui qui recevra les rapports des partis relativement aux contributions reçues. Ces rapports devront notamment indiquer la somme des contributions inférieures à $25 reçues par le parti, l'association ou le candidat, la somme des contributions supérieures à $25 et dans ce cas le nom et l'adresse complets de chaque électeur qui ainsi contribue, et enfin la nature et le montant de toute dépense effectuée par le représentant officiel du parti, de l'association ou du candidat.

Ces rapports devront être déposés au plus tard le premier octobre et le premier mars de chaque année dans le cas d'un parti, le premier mars dans le cas d'une association, et dans le cas d'un candidat, 60 jours après la tenue d'une élection. Le directeur général du financement des partis devra rendre ces rapports accessibles

Voir page 6: Caisses

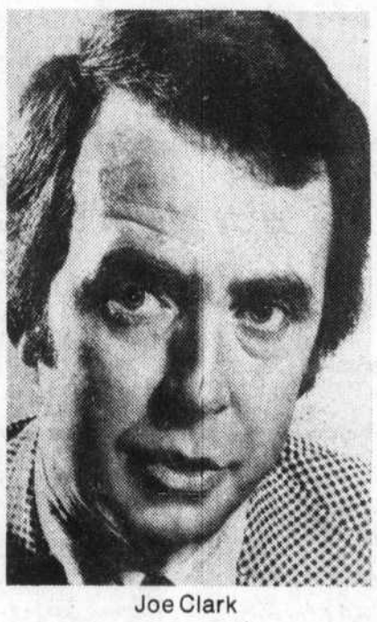
■Le CAD sera aboli et les fiches individuelles détruites publiquement.

— page 6



Le petit brise-glace Rochette faisait de vaillants efforts, hier, pour débarrasser la rivière des Mille-Iles des deux pieds de glace qui obstruent encore sa portion aval. Il est essentiel d'ouvrir un chenal avant que le temps chaud ne revienne si on veut éviter de nouveaux embâcles et de nouvelles inondations.

(Photo Alain Renaud)



Joe Clark

Clark serait prêt à céder aux provinces: industrie et culture

par Pierre O'Neill

Un gouvernement conservateur à la tête du pays consentirait aux provinces de nouveaux pouvoirs dans les secteurs du développement industriel et de la culture.

S'adressant aux militants du comté de Louis-Hébert réunis hier soir à l'occasion du choix de leur candidat en vue des élections partielles, M. Joe Clark a ainsi levé un coin du voile sur ce que sera l'orientation constitutionnelle de son parti au cours de la campagne électorale qui s'amorce.

C'est en terme d'évolution qu'il nous faut désormais penser avec la plus grande urgence prévient le leader conservateur qui ne doute plus que les secteurs du développement industriel et culturel doivent être passés en revue de façon exhaustive, non pas dans la perspective d'une nouvelle augmentation de pouvoir fédéral, mais bien dans celle d'une plus grande autorité des provinces.

Cela s'impose, estime M. Clark, d'autant plus que dans un cas comme dans l'autre, il est absolument évident que les gouvernements provinciaux sont beaucoup mieux placés qu'Ottawa pour, d'une part connaître les véritables besoins et, de l'autre, définir des objectifs tout à fait conformes aux priorités du milieu.

Dans le domaine du développement industriel, le chef conservateur trouve impérieux d'admettre que les provinces sont beaucoup plus à même d'exercer efficacement le rôle présentement joué, tant bien que mal par le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale. Sur cette base, la décision finale en matière de stratégie industrielle "devrait appartenir" aux provinces.

Au niveau culturel, il apparaît tout aussi évident au chef du PC, sinon plus, que la responsabilité première devrait revenir aux provinces. C'est une concession de pouvoirs qu'il sait encore plus "essentielle" dans le cas du Québec. A son avis, la culture québécoise ne peut véritablement se développer et poursuivre son épanouissement qu'à partir du Québec.

Ceux qui prétendent le contraire nient l'évidence, indique M. Clark qui précise que ce n'est pas à un quelconque bureaucrate en poste à Ottawa que doit revenir la responsabilité de voir à son épanouissement, mais bien au gouvernement québécois.

Dans cet optique de décentralisation du pouvoir central sous forme de réaménagements administratifs, le Québec aurait donc en pratique la responsabilité et les ressources nécessaires pour influencer de façon tangible le développement de la culture québécoise. Ce qui devrait conduire à des "modifications profondes" à des secteurs importants comme les communications et l'immigration.

Ces changements majeurs dans ces deux secteurs n'excluent pas, dans l'esprit de M. Clark, la possibilité d'une révision constitutionnelle exhaustive et présentent "l'avantage indubitable" de pouvoir être opérés relativement vite par le biais d'arrangements administratifs.

Il existe d'autres secteurs où un gouvernement dirigé par Joe Clark serait disposé à consentir des "accommodements". Il pense par exemple aux affaires urbaines où le rôle du fédéral n'a cessé de s'accroître aux dépens des provinces, avec "des résultats plus que douteux". Il songe encore aux richesses minières sous-marines où le fédéral "s'entête" depuis des années à ne pas reconnaître les intérêts des provinces.

En somme, le chef du PC est déterminé à mettre fin à cette ère de "centralisation à outrance" pour s'engager dans un régime "d'authentique flexibilité" et de bon sens. Il prévient les Québécois de ne plus se laisser prendre par ces quelques manifestations verbales et "comment passagères, de prétendue ouverture d'esprit" de la part d'Ottawa. "Elles ne résistent à aucune analyse sérieuse."

Il reproche à M. Trudeau de polariser le débat entre "les bons fédéralistes à son

Voir page 6: Clark

Washington et Hanoi renoueront à Paris

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Les États-Unis et le Vietnam vont reprendre à Paris leurs conversations sur la normalisation des relations bilatérales, interrompues à la fin de l'an dernier, a annoncé hier le président Carter.

Le président américain s'était entretenu auparavant avec les cinq membres d'une commission qui s'est rendue au Vietnam et au Laos pour déterminer les chances de retrouver les Américains toujours disparus depuis la guerre du Vietnam.

Selon M. Carter, la commission, conduite par M. Leonard Woodcock, président du syndicat des ouvriers de l'automobile (AUW), a reçu un accueil très amical à Hanoï et le gouvernement vietnamien a fait preuve de bonne foi dans les négociations.

M. Pham Van Dong, premier ministre vietnamien, a proposé la réouverture immédiate des conversations diplomatiques de Paris, "afin de résoudre des questions pouvant encore faire obstacle à la paix et l'amitié (...) et à la normalisation des relations entre nos deux pays", a encore dit M. Carter.

Le chef de l'État américain a accepté cette proposition sur-le-champ.

Les autorités vietnamiennes ont remis aux États-Unis les corps de "douze soldats américains" tués pendant la guerre. Mais en fait, seuls onze corps ont été identifiés à Honolulu et les familles ne seront averties que lorsqu'aucun doute ne subsistera, a dit le président américain.

Le chef de l'État a affirmé que le dou- zième corps était vietnamien tout en se disant convaincu qu'il s'agissait d'une "erreur de bonne foi". Indiquant que le rapport complet de la commission serait publié, ultérieurement, M. Carter s'est félicité des progrès enregistrés, soulignant que pas plus que les États-Unis, le Vietnam n'a posé de conditions préalables à la reprise des négociations. Hanoi, a-t-il relevé, a renoncé à subordonner la solution du problème des Américains disparus, à une aide économique américaine pour la reconstruction du pays.

Les Vietnamiens, a poursuivi M. Carter, ont promis de mettre en place des institutions permanentes pour la recherche des Américains disparus, après réception

Voir page 6: Hanoi

Un pacte avec les libéraux sauve le cabinet Callaghan

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Par 322 voix contre 298, la chambre des Communes a repoussé hier soir la motion de défiance déposée par Mme Margaret Thatcher, chef de l'opposition conservatrice, contre le gouvernement de M. James Callaghan.

En joignant leurs voix à celles des travaillistes, à la suite du pacte qu'ils avaient conclu dans la journée avec le premier ministre, les libéraux ont ainsi assuré la survie du gouvernement travailliste minoritaire. Battu, le premier ministre aurait dû demander à la reine de dissoudre le Parlement pour l'organisation d'élections anticipées.

A l'ouverture du débat sur la motion de censure, M. David Steel, chef du petit parti libéral, avait annoncé que les 13 députés libéraux voteraient avec les travaillistes.

Pour prix de leur soutien, les libéraux ont obtenu d'être consultés par le gouvernement sur les questions importantes une commission mixte libérale-travailliste va être créée qui discutera des futurs projets de loi, a précisé M. Steel. Le pacte a ensuite été confirmé par M. Callaghan sous les huées des conservateurs.

Autrefois premier parti du Royaume Uni, au temps de Ramsey MacDonald, le parti libéral revient ainsi dans les couloirs du pouvoir pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, les libéraux faisaient alors partie de la coalition d'union nationale dirigée par Winston Churchill.

La victoire de M. Callaghan a clôturé ce qui pourrait être dans l'histoire politique britannique une "journée des dupes". Mme Thatcher, le leader du parti conservateur, croyait bien la semaine dernière être en mesure d'abattre le gouvernement travailliste. Toutes les voix des partis d'opposition avaient en effet fait bloc à l'issue d'un débat sur la réduction des dépenses publiques pour prononcer une condamnation, qui semblait sans appel.

Or, au dernier moment, après des tractations de couloir aux rebondissements multiples, la signature d'un pacte de non-agression entre les libéraux de M. David Steel et le cabinet travailliste est venu briser, du moins dans l'immédiat, les es-

Voir page 6: Callaghan

Gentilly : un Seveso mais en plus terrifiant

par Gilles Provost

L'usine d'eau lourde La Prade qui est présentement en construction à Gentilly, près de Bécancour et de Trois-Rivières, possèdera bientôt les plus grands réservoirs au monde d'hydrogène sulfuré sous pression et, si un bris important survenait, des doses mortelles de ce gaz toxiques plus lourd que l'air pourraient se répandre jusqu'à deux milles et demi de distance en tuant tous les êtres vivants sur son passage.

Tel est l'avertissement qu'a lancé hier le docteur Gilles Thériault, de l'Université Laval, dans le cours de son allocution au congrès de la Fédération des omnipraticiens du Québec. Les propos de M. Thériault ont été confirmés par le docteur Lagacée qui a lui-même consacré plusieurs jours à l'étude de ce problème et qui se dit "très préoccupé".

"Je suis d'autant plus préoccupé que plusieurs ingénieurs m'ont affirmé que les mesures de sécurité, particulièrement les techniques de dispersion de la nappe de gaz, ne sont que de la poudre aux yeux", a déclaré le docteur Gilles Lagacée au DEVOIR.

Effectivement, une vérification auprès de M. Jean-Pierre Pouliot, responsable des relations publiques à l'usine La Prade a permis de confirmer que la quantité d'hydrogène sulfuré (H2S) présente à l'usine pendant le fonctionnement normal pourra atteindre 1,760 tonnes métriques et que la pression dans le circuit de circulation de ce gaz oscillera entre 300 et350 livres par pouce carré.

Cette pression importante (deux tonnes de poussée sur chaque rectangle de deux pouces par six) s'exercera aussi dans les énormes tours d'environ 30 pieds de diamètre et cents pieds de hauteur à l'intérieur desquelles se fait la séparation de l'eau lourde et de l'eau ordinaire. Il y aura six tours de ce genre pour la première étape du procédé (150 tonnes d'H2S par tour) et quatre plus petites pour la deuxième phase.

M. Pouliot a expliqué hier au DEVOIR que le procédé d'extraction de l'eau lourde est une technique purement chimique et qu'il n'y a aucune radioactivité dans une telle usine même si le produit fini est un composant essentiel des centrales nucléaires canadiennes.

Il a aussi précisé que l'Énergie atomique du Canada Limitée est très consciente du danger provenant de la H2S et qu'on prend les plus grandes précautions pour s'assurer que tout sera fabriqué selon les normes les plus exigeantes. Il a signalé par exemple que les plus grosses tours seront en acier de près de quatre pouces d'épaisseur et que les plus petites auront deux pouces et trois quarts d'épaisseur.

La fabrication de l'eau lourde implique pourtant des problèmes de corrosion et c'est pourquoi on exercera une surveillance très attentive, a-t-il précisé. De plus toutes les soudures sont effectuées avec grand soin et vérifiées par radiographie au cobalt pour déceler toute imperfection.

Si l'impensable devait se produire quand même, on a prévu un système de sécurité composé d'un grand nombre de torches au gaz naturel disposées tout autour de l'usine. Une fuite déclencherait l'allumage immédiat de ces torches et le courant d'air ascendant ainsi formé disperserait l'hydrogène sulfuré dans la haute atmosphère et l'empêcherait de porter atteinte à la vie des citoyens établis à la limite du périmètre de sécurité (qui est de un mille).

Quoi qu'il en soit, on prévoit aussi mettre en place un système d'alarme spécial pour la police et les ambulances, des signaux routiers adéquats et même un plan d'évacuation d'urgence des régions éventuellement menacées.

Interrogé à ce sujet, le directeur général de l'environnement industriel des Services de protection de l'environnement du Québec, M. Jean Roy, a reconnu hier qu'une usine d'eau lourde présente certainement un "certain danger" en raison de

Voir page 6: Gentilly



au sommaire

■Deux cents mises à pied à la CECM d'ici le premier mai

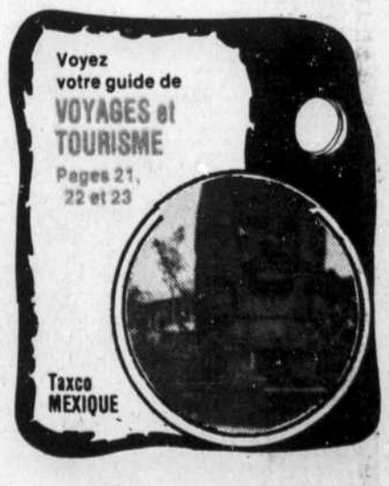
■L'enquête préliminaire est la cause de retards devenus inacceptables — page 3

■Une inquiétante sécurité: un éditorial de J.-C. Leclerc

■Un premier pas vers la concertation ? "Dura lex sed lex"; les blocs-notes de Claude Ryan — page 4

■Radio-mutuel: les centrales syndicales défient l'injonction — page 7

■Verra-t-on bientôt la "colère grise"? — page 24



LES BOULEAUX DE MINGAN S'EN RAPPELLERONT-ILS ?*

3) Louis Jolliet et la seigneurie des îles

—par—
ALAIN DUHAMEL et GILLES PROVOST

La première présence connue de l'homme blanc, vraisemblablement des pêcheurs, dans les îles de l'archipel de Mingan remonte au XVIe siècle.

En août 1535, le Malouin Jacques Cartier les remarque et séjourne quelques jours au lieu appelé aujourd'hui Sainte-Geneviève.

Les recherches de quelques archéologues et particulièrement celles du père René Lévesque, ont mis au jour des fours d'origine basque comportant des éléments très anciens et des sépultures amérindiennes. Cette découverte et celle de plusieurs outils en pierre taillée indiquent que l'endroit a pu être connu et fréquenté des Amérindiens avant que les explorateurs européens ne s'y rendent.

Les fouilles ont aussi mis au jour des emplacements de maisons et de nombreux objets (pierres à fusil hollandaises et anglaises, couteaux du XVIIe siècle, bague jésuite, scellé de plomb, céramique, etc.) témoignant du passage de l'homme blanc tôt dans notre histoire.

Malgré leur éloignement des principaux centres de peuplement de la colonie de Nouvelle-France, les îles de Mingan formaient une seigneurie et, contrairement à d'autres concessions seigneuriales, son propriétaire l'habitait, y exploitant la traite des fourrures.

Le sieur Louis Jolliet, sa famille et quelques autres Français, ont été les premiers colonisateurs des îles et îlets de Mingan. Avant eux, la Compagnie des cent associés avait permis en 1661 à François Bissot d'exploiter les ressources de toutes les terres des îles et de la côte entre l'île aux Oeufs et Sept-Iles et dans l'anse où pêchaient les Espagnols. C'est en subdivisant cette grande concession que fut constituée la seigneurie de Mingan.

En récompense de ses découvertes dans le Mississipi et dans la baie d'Hudson, le roi Louis XIV concède au sieur Louis Jolliet, en 1680, la seigneurie des îles de Mingan et de l'île d'Anticosti.

Des fouilles archéologiques entreprises en 1966 ont permis de retrouver les vestiges de la maison de Louis Jolliet. Il avait établi dans l'île du Havre Mingan, de même qu'en d'autres points de la côte, des postes de traite. Une première expédition de marins anglais devait détruire en 1691 tous les bâtiments de Jolliet. Trois ans plus tard, le seigneur des îles reconstruisit ses bâtiments.

Et jusqu'à la conquête, les descendants de Louis Jolliet ont exploité la seigneurie. Mais en 1759, les Anglais détruisent à nouveau tous les bâtiments.

La Compagnie du nord-ouest appartenant à McTavish Frobisher acquiert la seigneurie de Mingan en 1803. En se fusionnant à la Compagnie de la baie d'Hudson en 1821, la Compagnie du nord-ouest cède aussi les îles de Mingan. Aucune autre mutation de propriété n'intervient jusqu'en 1973 au moment où la Compagnie de la baie d'Hudson vend pour la somme de $1 et "autres considérations" ses îles à la compagnie Siebens Oil and Gas, de Calgary.

Intéressantes pour leurs possibilités de traite de la fourrure et de chasse aux mammifères marins, les îles de Mingan ont fait payer cher à certains équipages leur témérité.

Au cours d'une violente tempête en octobre 1861, pas moins de six goélettes ont fait naufrage dans les parages, y perdant leur équipage et leur cargaison. On retrouva seulement cinq ou six cadavres.

Ce n'est qu'en 1888 que le gouvernement du Canada fait construire un phare sur l'île aux Perroquets. Son premier gardien était un noble français, solitaire et excentrique; le comte Henry de Puyjalon.

Sa vie s'entoure d'une légende mais on lui doit d'intéressants travaux sur les ressources fauniques, minières et géographiques de la Côte-Nord. Henry de Puyjalon vécut 30 ans sur l'île de la Chasse et y mourut en août 1905.

Avant que la route ne se rende jusqu'au Havre-Saint-Pierre, les îles de Mingan se trouvaient à l'abri des gens du sud. De plus en plus de touristes et de visiteurs explorent l'été toute cette région nouvelle sans prendre garde aux éléments historiques et pré-historiques des lieux. Sans structure d'accueil et sans surveillance, qu'adviendra-t-il des sites archéologiques mis au jour depuis quelques années? Ne risquent-ils pas d'être les victimes de la manie du souvenir-qu'on-emporte-chez-soi-pour-montrer-qu'on-y-est-allé?

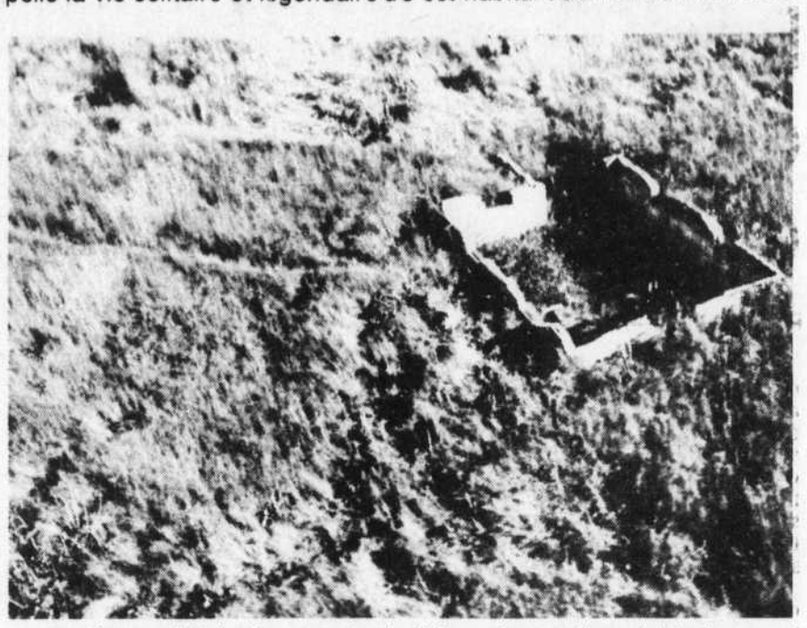
Dans ses rapports de fouilles, l'archéologue René Lévesque notait que l'action de dynamiteurs à la recherche de blocs pour la construction d'un brise-lame avait endommagé le site des sépultures amérindiennes. D'autres constructions, et notamment l'exploitation minière, ne risqueraient-elles pas de compromettre à tout jamais un potentiel archéologique important dont on n'a pas encore découvert toutes les richesses?

Au ministère des Affaires culturelles, la Direction générale du patrimoine concentre pour le moment ses efforts à des fouilles de sauvetage sur la côte elle-même car la route et l'expansion du Havre-Saint-Pierre menacent des sites intéressants. Il n'est pas question dans un avenir proche d'envoyer une mission de recherche dans les îles elles-mêmes.

Le titre de notre série s'inspire des paroles bien connues d'une chanson de Gilles Vigneault, "Jack Monoloy", où il est dit que tous les bouleaux de la rivière Mingan s'en rappellent, Jack Monoloy était Indien et sa bien-aimée, blanche. Des lecteurs nous signalent que l'expression "s'en rappeler" est incorrecte... Cette remarque, justifiée, nous en inspire une autre: l'usage des mots n'est-il point fondé sur le discours des poètes ?



Une plaque apposée sur une modeste croix de bois à l'endroit où fut enterré le comte Henry de Puyjalon, premier gardien de phare, rappelle la vie solitaire et légendaire de cet habitant de l'île de la Chasse.


Les fouilles archéologiques ont mis à jour des vestiges historiques et préhistoriques et notamment les fondations de maison ayant servi à la traite des fourrures.

SOLIDARITÉ
AVEC LE PEUPLE ARGENTIN

Le 24 mars 1976, il y a déjà un an, les militaires prenaient encore une fois le pouvoir en Argentine. Ils dissolvaient les partis politiques, mettaient sous tutelle la centrale unique des travailleurs (la C.G.T.) ainsi que 28 fédérations syndicales nationales, abolissaient le droit de grève et d'autres conquêtes syndicales, réprimaient durement les milieux universitaires, professionnels, artistiques et religieux. Les militaires ont fait des dizaines de milliers de prisonniers politiques, dont beaucoup ne sont même pas reconnus par la Junte. La répression et la torture s'abattent sur toute opposition.

Nous, soussignés, exigeons du gouvernement militaire argentin:

— la libération immédiate de tous les prisonniers politiques
— la reconnaissance officielle de tous les détenus dits "disparus" et gardés comme otages par la Junte
— l'entière liberté, pour tous les réfugiés étrangers résidant en Argentine, de quitter s'ils le désirent le territoire argentin
— la fin de la tutelle militaire sur les syndicats et leur remise aux dirigeants légitimes élus
— la réinstauration de la législation du travail
— l'arrêt de la répression dans les usines, les écoles, les universités et les milieux professionnels
— le retour aux pleines libertés civiles et démocratiques.

Nous demandons aussi au gouvernement canadien de concéder aux ressortissants argentins et aux réfugiés en provenance de l'Argentine le plus large droit d'immigration au Canada, s'ils le désirent.

SOIRÉES DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE ARGENTIN

25 MARS (1015 Ste-Catherine E.)
26 et 27 MARS (3400 Jean-Brillant)
(Auditorium D-0305)

SIGNATURES DE LA PÉTITION DU 24 MARS 1977

1) **C.G.S.N.M.** Le Conseil Général Des Syndicats Nationaux de Montréal
2) **C.I.S.O.** Conférence Internationale de Solidarité Ouvrière
3) **C.E.Q.** Centrale de l'Enseignement du Québec - Michelline Sicotte, vice-présidente
4) **A.J.Q.** Association des Juristes du Québec
5) **U.T.I.C.** Union des Travailleurs Immigrants du Québec
6) **Ligue des Droits de l'Homme**
7) **Conseil Québécois de la Paix**
8) **Comité Chrétien des Droits de l'Homme en Amérique Latine**
9) **Ligue des Femmes**
10) **Secrétariat Québec - Amérique Latine**
11) **Comité Québec - Chili**
12) **Carrefour International**
13) **Comité d'Action Cinématographique**
14) **Cuso - Montréal - Robin Sully**
15) **C.F.P. Centre de Formation Populaire**
16) **Comité des Immigrants des Caraïbes**
17) **Bureau des Prisonniers politiques du Chili**
18) **Association des Chiliens**
19) **Jean Fortin,** Secrétaire de l'AQUOCI
20) **M. Litvinoff Martinez, Suco-Québec**
21) **M. André Jacob,** Président du syndicat des employés de la Commission des Droits de la Personne
22) **M. Claudette Cardinal** Clinique Communautaire Psychiatres (CSN)
23) **Maurice Gohier P.T.Q.** (Parti des Travailleurs du Québec)
24) **Louis Favreau**
25) **Suzanne Chartrand**
26) **Yves L. Neuville**
27) **Jacques Boisvin**
28) **M. Claude Guy Pilon,** SUCO - Montréal Service d'Éducation
29) **M. Edmond Omran**
30) **M. Sophie Fontaine**
31) **Mme Nancy Shede**
32) **M. Claude Martin**
33) **M. Marc Tremblay**
34) **Mme Liliane Balland**
35) **Mme Francine Firet,** CFDT
36) **Raymond Levou,** CPMD
37) **Mme Colette Legendre,** CSN
38) **Jean Ménard,** SQUAL
39) **J. Léon,** UQUAM
40) **M. Jacques Dubé**
41) **M. Robert Sylvestre**
42) **M. Alain Ambrosi**
43) **Mme Johane Landry**
44) **M. France Dutelly**
45) **M. Roger Prévost**
46) **Mme Louise Van Duesburg**
47) **M. Camille Raymond**
48) **Roger Saucier**
49) **Mme Ariette Chartier Adam**
50) **M. Serge Adam**
51) **M. Daunell Gagnon**
52) **Mme Michelle Bachaud**
53) **M. Caton Lussier**
54) **M. André Rousseau**
55) **Mme Pierrette Gingras**
56) **Me. Louise Carriveau**
57) **M. Daniel Coalin,** ACEF - Montréal
58) **Guy Lafleur**
59) **Pierre Bonne** - C.E.Q.

Fernand Daoust, F.T.Q.
Yvon Charbonneau, C.E.Q.
Comité haïtien d'action patriotique Goman-Acaau

Professeurs de l'Université de Montréal

Henri François Gautrin; Michel Campbell; C.D. Tasse; J.R. Derôme; Antonio Guerido; D.D. Reicher; M. Sharkawi; Gérard Polvin; Martin Goldstein; Tapio Kiemola; Michel Paul; André Dallaire; Marcel Fournier; Louis Maheu; Léo Roback; Pierre Couillard; Raynald Laprade; John O'Neill; Jacques Verdon; Maurice Boutin; Michèle Bergeron; Gilles Rondeau; Beatrice Sokoloff; Robert Boily; A.J. Bélanger; Gérald Bernier; André Blais; Guy Bourassa; B. Korany; Bernard Charles; Edouard Cloutier; Luc Duhamel; Edmond Orban; James Iain Gow; Robert Vandycke; Christiane Querido; M.S. Sha; Jacques Dofny; Paul Bernard; J. Masse; Arnaud Sales; Luc Racine; Marc Renaud; Muriel Garon-Audry; Pierre Dandurand; Robert Bévigny.
André Joffe (Président, Association Carrefour International); Comité d'Action Cinématographique; André Paquet (Comité d'Action Cinématographique); Kenneth George (président, RCM).

Lévesque s'engage à publier le dossier de la Crise d'octobre

QUÉBEC (par Jean-Claude Picard) — Convaincu de la nécessité de faire toute la lumière sur la Crise d'octobre 70, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, s'est engagé hier à rendre public le dossier que son collègue de la Justice, M. Marc-André Bédard, est actuellement en voie de reconstituer sur cette question.

"Si on parvient à retracer tous les éléments de ce dossier, il me semble important que le public soit informé de son contenu", a-t-il déclaré, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, en rappelant que l'ex-ministre fédéral de la Justice, M. John Turner, avait affirmé, dans le cadre du débat qui avait entouré, aux Communes, l'adoption de la loi des mesures de guerre, "qu'un jour, le peuple canadien connaîtra ce qui s'est réellement passé".

Une telle déclaration signifie clairement, aux yeux de M. Lévesque, que toute la lumière n'a pas été faite autour de l'enlèvement et de la séquestration du diplomate britannique James Cross et du ministre libéral Pierre Laporte de même qu'autour de l'assassinat de ce dernier et il s'est engagé hier à clarifier cette triste affaire dès que le gouvernement aura remis un peu d'ordre dans ce dossier et reconstitué toutes les pièces du "puzzle".

Cet engagement ne va toutefois pas, à cette étape-ci, jusqu'à promettre une réouverture publique de toute l'enquête ainsi que l'ont récemment réclamé M. Pierre Vallières et les militants péquistes des comtés de Montréal-Centre. Le premier ministre a réitéré à cet égard les propos de M. Bédard, à l'effet qu'une telle décision ne pouvait être prise qu'à la lumière des résultats de l'enquête interne du ministère de la Justice et surtout pas sous le coup de pressions de qui que ce soit.

Toutefois, et contrairement à ce qu'a récemment affirmé M. Pierre Elliott Trudeau, le premier ministre québécois ne voit pas pourquoi cette "enquête interne" ne pourrait pas porter également sur l'activité du gouvernement fédéral. "Autant que je me souvienne, l'action des gouvernements provincial et canadien avait été terriblement conjointe à l'époque et je ne comprends pas très bien comment on peut s'intéresser à l'une sans rejoindre l'autre", a-t-il dit en substance.

On se souviendra que M. Trudeau avait récemment déclaré qu'il n'avait pas objection à ce que le Québec fasse enquête sur tous ces événements, à condition toutefois qu'on s'abstienne de piétiner les plates-bandes fédérales.

M. Lévesque a enfin affirmé qu'en dépit de la volonté de son gouvernement d'éclaircir toute cette affaire, il faudra comprendre "que ce n'est pas une priorité absolue que de reconstituer les éléments d'un malheur passé alors qu'on est aux prises avec les problèmes très urgents du présent et de l'avenir".



Une cuisine Poggenpohl à Cuisiform.

Pastene vous fait rougir de plaisir.

Une tomate, c'est rouge, c'est frais, c'est gorgé de soleil, c'est juteux, c'est invitant et doux.

Pastene le sait bien et ne se contente pas de mettre des tomates en boîte, mais conserve en même temps toute la fraîcheur naturelle, le goût vivifiant du fruit mûri à point et prêt à se laisser croquer. A tel point qu'on pourrait, si on le voulait, reconnaître au goût chacune des trois sortes de tomates que Pastene utilise: tomates rondes, tomates Roma ou tomates San Marzano.

Pastene vous offre ses tomates sous trois formes différentes: pelées entières, broyées ou encore en pâte.

Pourquoi cette diversité?

Parce que suivant le plat que vous préparez, vous pouvez vouloir sentir sous la dent la chair de la tomate, ou bien préférer la tendresse du fruit défait et imbibé de jus, ou encore ne chercher que le goût de la tomate. Vous pouvez aussi, suivant les jours, vouloir donner à un même plat une consistance différente. Rien de plus facile, avec le choix de tomates que vous offre Pastene.

Pastene vous permet toutes les combinaisons, toutes les variations, tout en vous garantissant à chaque fois la même saveur authentique de légume frais, parfumé et juteux.

Vos recettes aux tomates Pastene feront tellement plaisir à votre famille que vous en rougirez... de fierté.

Pastene, une bonne recette!

Pastene,
1505 ouest, rue de Louvain,
Montréal, P.Q.

écrivez
Société Canadienne du Cancer

NOUVEAU À MONTRÉAL
VERRE ART GLASS
DE VÉRITABLES OBJETS D'ART
en verre soufflé
Pièces canadiennes et importations
1454 MacKay
932-3896

A la CECM

200 mises à pied d'ici le 1er mai

par Rodolphe Morissette

Il semble à peu près assuré qu'au moins quelques centaines d'employés autres que directeurs d'école et enseignants seront mis à pied d'ici au 1er mai à la Commission des écoles catholiques de Montréal et ce, en raison des compressions budgétaires qui sont prévues pour l'année 1977-78. Des coupures de personnels analogues sont également prévues dans quelques autres commissions scolaires de la métropole et seront rendues publiques prochainement.

C'est ce qu'a confirmé au DEVOIR hier un porte-parole officiel de la CECM, après que le journal eut publié, dans son édition de mardi dernier, que pareilles coupures budgétaires et de personnel étaient à prévoir.

D'une manière immédiate, le gel des normes budgétaires en ce qui touche l'enveloppe consacrée à l'achat des biens et des services (entretien des écoles, matériaux, services aux élèves, administration générale et administration pédagogique, etc.) et le financement des salaires des personnels de cadres, de professionnels non enseignants et d'employés de soutien entrainera des coupures de budget importantes pour l'année qui vient. Il s'agit d'une diminution de plus de $8 millions dans le premier cas et de $4,5 millions dans celui des salaires pour l'ensemble des huit commissions scolaires de l'île de Montréal.

Or le facteur majeur de ces coupures de budgets à Montréal, on l'a dit souvent, c'est la progression de la dénatalité. À la CECM en particulier, où les effectifs étudiants sont passés de 230,000 en 1969 à 152,000 (prévus) à l'automne 1977. Dans les huit commissions de l'île, on prévoit une baisse totale de 18,132 élèves pour l'an prochain, ce qui entraîne directement des coupures budgétaires dans l'enveloppe destinée à financer le salaire des employés autres que les directeurs d'école et les enseignants, puisque cette portion du budget est déterminée par un montant de base plus un per capita par élève.

À la CECM, les quelque 200 employés que l'on s'attend à mettre à pied n'appartiennent pas tous à la même catégorie. Il y a des cadres qui ne sont pas régis par une convention collective, des professionnels non enseignants, des "gérants" ou chefs de services et des employés de soutien. Pour ce qui est des trois premières catégories d'employés, les syndicats qui les représentent ont accepté de reculer du 1er avril au 1er mai la date d'avis de renouvellement ou de non-renouvellement des contrats; quant aux employés de soutien, les conventions collectives prévoient un certain nombre de jours d'avis dans le cas de mises en disponibilité.

La Commission scolaire Sainte-Croix, qui comptait cette année quelque 10,000 élèves, prévoit une baisse de quelque 900 étudiants (près de 10%) pour l'année qui vient. Là aussi, les coupures de budgets risquent de se traduire en coupures de personnel non enseignant. A Sault-Saint-Louis, le directeur général, M. Jean-Pierre Laferrière, a déclaré que quelques postes seraient abolis là aussi en raison d'une baisse de clientèle, que la direction est à étudier les implications des budgets réduits et que les décisions à cet égard seront rendues publiques au début de la semaine prochaine.

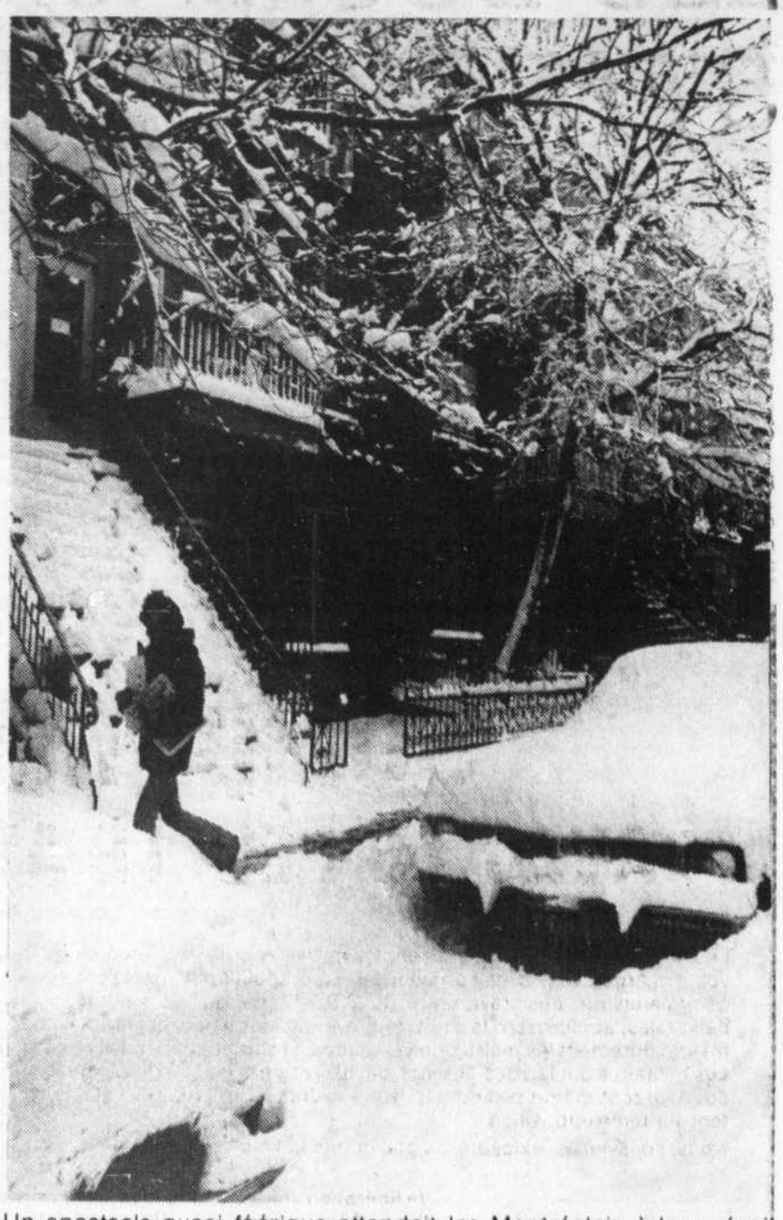
A Baldwin-Cartier, en banlieue de Montréal, les pertes prévues ne seront que d'environ 500 étudiants sur une clientèle actuelle de 18,900. Comme il ne s'agit pas d'une baisse substantielle, les coupures ne seront guère dramatiques, selon le directeur des finances, M. Jean Ouellet. Ici, la baisse de la clientèle n'est pas due à la dénatalité autant qu'à un transfert d'étudiants de l'école publique à l'école privée lors du passage au palier secondaire, phénomène particulièrement remarquable chez les francophones, qui forment environ 50% de la clientèle de la commission. A Verdun et à Jérôme-Le Royer, enfin, "la chose est encore à l'étude", nous dit-on. Quant au Protestant School Board of Greater Montreal, où la baisse de la clientèle a commencé à se faire sentir deux ans avant la CECM, soit dès 1967, le directeur général, M. Marcel Fox, a déclaré au DEVOIR que les restrictions budgétaires de cette année ne les prennent pas par surprise. Depuis déjà deux ans, cette commission scolaire procède à des coupures graduelles. Dans les deux dernières années, on a réduit le nombre de régions de six à trois; même chose pour le nombre de cadres supérieurs et d'assistants de ces derniers. De 1975-76 à 1976-77, la clientèle du PSBGM n'a subi qu'une baisse de 4%.

Baisses de clientèles, coupures de personnel... et fermetures d'écoles. Vingt écoles seront fermées en septembre 1977 sur le territoire de la CECM. Dans la région de Québec, la commission des écoles catholiques de Québec (CECQ) a fermé 10 écoles élémentaires depuis 1970; six autres fermeront d'ici à juin 1978 et l'on prévoit que d'ici à cinq ans la moitié des écoles élémentaires qui restent seront fermées. Au niveau secondaire, la CECQ prévoit la fermeture de huit des 16 qui existent d'ici 1983, comme le mentionnait la Revue Scolaire dans son édition de janvier dernier.

Certes, le facteur dénatalité joue fort dans le phénomène des fermetures d'écoles. Il faut ajouter cependant, en ce qui concerne les villes de Montréal et de Québec, la migration constante vers les banlieues. La Fédération des commissions scolaires, pour sa part, a avancé hier deux raisons "évidentes": les restrictions administratives et financières, puis les directives d'ordre pédagogique imposées par le ministère de l'Éducation aux commissions scolaires et qui font que celles-ci n'ont pas toute la latitude qu'elles voudraient pour offrir les contenus pédagogiques qui répondraient vraiment aux besoins et aux voeux du milieu.

Aussi la FCSCQ considère-t-elle que la réponse aux problèmes des fermetures d'écoles (et à maints autres) réside "dans une décentralisation véritable des pouvoirs de décision au profit des commissions scolaires." Enfin, au ministre de l'éducation, M. Jacques-Yvan Morin, qui annonçait avant hier que les fonctionnaires de son ministère s'apprêtaient à présenter un rapport définitif le 14 avril sur la question, la Fédération propose sa collaboration. Parallèlement, le Conseil supérieur de l'éducation est à préparer une étude sur les répercussions de tous ordres de la baisse de clientèle dans les commissions scolaires. Une étude cependant qui n'en est qu'à la phase de consultation.

On saura dans les prochains jours comment les commissions scolaires de l'île de Montréal auront disposé de leurs budgets respectifs de fonctionnement et, lundi prochain, comment le ministre de l'Éducation, qui rencontrera l'exécutif du Conseil scolaire de Montréal, entend régler les problèmes qui se posent à cet égard.



Un spectacle quasi féérique attendait les Montréalais à leur réveil hier matin. La neige abondante a bien causé quelque petits embarras, mais l'air est au printemps, et on sait que cette couche blanche ne sera pas là bien longtemps. (Photo Alain Renaud)

Déry: le passage de la rue Albani doit être public

par Alain Duhamel

CHAMBLY — Sans attendre de prononcer son verdict, le coroner Stanislas Déry a recommandé hier, à la clôture de son enquête sur un accident mortel entre un autobus d'écoliers et un train du Canadien national à Carignan, que le passage à niveau de la rue Albani devienne un passage public et, par conséquent, soit protégé et indiqué de la meilleure façon possible.

M. Déry incite la Commission canadienne des transports, le CN et l'administration municipale à se concerter dans le but "de mettre fin à une situation qui n'a plus sa raison d'être... Il est temps que les autorités y voient".

Au cours de cette deuxième journée d'enquête, le coroner a entendu le témoignage de M. Roger Cyr, du CN, qui a fait l'histoire de cette ligne reliant Montréal à Granby.

Construite en 1873 par le Saint-Lambert, Chambly and Sorel Railway, la ligne de chemin de fer, toujours utilisée, passait au CN en juin 1954. Or, depuis sa construction, le passage à niveau de la rue Albani où s'est produit le tragique accident du 7 mars dernier, est demeuré un passage privé.

D'abord un passage de ferme, il a peu à peu évolué en un passage de rue sans que son statut ait changé, bien que, d'autres accidents graves se soient produits à cet endroit. En 1957, un train heurtait une voiture causant des blessures graves à ses occupants; en 1961, un autre accident semblable causait la mort de trois personnes; enfin en mars dernier un chauffeur d'autobus et un écolier y perdaient la vie.

À la suite des accidents de 1957 et 1961, la Commission canadienne des transports et l'administration municipale ont échangé des lettres dans le but de transformer le passage à niveau de la rue Albani. Dans tous les cas, a révélé M. Cyr, la Commission a fait part de ses exigences et des coûts des travaux, évalués à cette époque à environ $1,500. Semble-t-il, la municipalité n'a jamais voulu payer ces transformations et le passage est demeuré un passage privé, avec une signalisation minimale.

Pendant toutes ces années, les terrains avoisinants ont changé d'affectation, passant d'un usage agricole à un usage résidentiel. Une cinquantaine de familles utilisent régulièrement ce passage à niveau pour se rendre ailleurs dans la ville de Carignan.

D'autre part, le propriétaire de l'autobus d'écoliers, M. Paul-Emile Laguë, a révélé qu'il n'avait pas le choix des itinéraires, ceux-ci étant définis par la Commission scolaire régionale de Chambly. Pour éviter ce passage à niveau, il aurait fallu, selon M. Leaguë, que son chauffeur puisse reculer, ce que la loi ne lui permettrait pas de faire.

Bien que le véhicule ait été âgé (construit en 1965, l'autobus avait roulé plus de 120,000 milles), les inspecteurs du ministère des Transports avaient autorisé son utilisation. Un inspecteur, M. Gaston Chenette, a témoigné, rapports d'inspection en mains, que le propriétaire avait bien entretenu son véhicule et qu'au moment de l'accident rien ne permettait de croire qu'une défectuosité mécanique ait pu être à l'origine de la tragédie.

Enfin, le serre-freins de la locomotive, M. James Dunn, a décrit les circonstances dans lesquelles il avait aperçu l'autobus. De sa position dans la locomotive, M. Dunn a affirmé avoir aperçu un enfant près de la voie ferrée alors qu'il se trouvait à environ 700 pieds du passage à niveau. Le temps d'avertir son conducteur, le train se trouvait déjà au passage et heurtait l'autobus. Dans les cabines de pilotage des locomotives, les équipages ne peuvent observer ce qui se passe près de la locomotive et leur champ de vision se limite à un seul côté, loin en avant du train. En quelque sorte, la locomotive est aveugle dans un rayon de quelques centaines de pieds.

"Les enfants jouent toujours près des voies ferrées, a dit M. Dunn, car ils s'amusent entre eux à celui qui sera le plus brave et s'enlèvera au dernier moment". En concentrant son attention sur cet enfant, le serre-freins affirme qu'il n'a pu voir l'autobus approcher du passage à niveau.

Le coroner Stanislas Déry a indiqué qu'il rendrait son verdict au début de la semaine prochaine. Entre temps, il est possible qu'il entende un autre témoin oculaire dont la présence au passage à niveau n'a été révélée qu'aux derniers instants de l'enquête.

L'enquête préliminaire est une perte de temps (Basford)

par Bernard Morrier

OTTAWA — Au lieu de constituer une garantie contre les accusations sans fondement, l'enquête préliminaire est devenue une répétition générale du procès. Cela équivaut, pour les tribunaux, à une perte de temps. La citation à comparaître de tous les témoins, la transcription de leur témoignage, ainsi que les remises aux fins d'entendre d'autres témoignages, tout cela contribue au retard considérable qu'accusent actuellement les tribunaux.

Identifiant ainsi l'un des principaux problèmes qui paralysent le processus pénal, le ministre de la Justice, M. Ron Basford, a invité hier les quelque 175 délégués à la conférence du travail sur les "Préparatifs du procès", tenue par la Commission de réforme du droit, à réfléchir, afin d'atteindre possiblement, d'une manière plus efficace, les objectifs de l'enquête préliminaire, sans toutefois porter atteinte aux droits essentiels de l'accusé.

Abordant ensuite une autre cause de retard devant les tribunaux, M. Basford s'est demandé si une collaboration plus étroite entre le ministère public et les policiers à l'égard du triage des chefs d'accusation portant sur les infractions les plus fréquentes et sur les infractions graves, ne contribuerait pas véritablement à réduire le nombre des chefs d'accusation superflus ou mal formulés.

De plus, selon lui, l'autorisation de remises, de même que la disponibilité ou non des procureurs de la Couronne constituent apparemment deux causes également de retards judiciaires.

"Rien n'est plus préjudiciable à l'administration de la justice, aux yeux d'un public qui fait déjà preuve d'un certain cynisme, a dit encore M. Basford, que les innombrables renvois et remises qui interviennent chaque jour devant nos tribunaux à travers le pays. Comment expliquer ou justifier, aux yeux de la victime d'un crime ou aux yeux d'un témoin innoncent, qu'ils auront à comparaître devant un tribunal trois, quatre et cinq fois avant la conclusion d'une affaire?"

Tout en soulignant que seule une transformation des attitudes des participants au système pourra améliorer la situation, M. Basford s'est demandé si les procureurs de la Couronne sont toujours bien préparés à procéder, si les avocats de la défense ne se trouvent pas trop souvent dans d'autres salles lorsqu'on ordonne l'audition d'une cause, si les juges sont trop indulgents lorsqu'il s'agit d'accorder des remises.

"Certaines cours d'appel, a-t-il poursuivi, encouragent-elles les appels sans fondement interjetés soit par la Couronne, soit par la défense, en apportant aux sentences des modifications sans importance plutôt que de restreindre leurs travaux à des questions de droit?"

D'autre part, le ministre de la Justice a rappelé que notre droit pénal se fonde sur plusieurs principes qui ont évolué depuis l'origine même de la "common law". Bien que personne ne nous propose de rejeter les principes, surtout ceux qui ont trait au droit de l'accusé, le conférencier croit toutefois que notre droit pénal et notre procédure pénale ne peuvent demeurer immuables dans un monde en pleine évolution et qu'ils doivent continuer de se transformer.

D'après lui, les avocats ne doivent pas avoir l'allure de réactionnaires et les membres du Barreau doivent prendre l'initiative lorsqu'il s'agit d'adapter nos mécanismes juridiques aux situations contemporaines. "Si c'est à bon droit qu'on rejette les modifications futiles, a opiné M. Basford, par contre, on aurait tort de s'opposer aux modifications qui améliorent le système judiciaire."

En terminant, M. Basford a déclaré aux délégués qu'il accueillerait volontiers tous leurs conseils sur l'orientation à suivre

Voir page 6: Réforme

aujourd'hui

A l'hôtel Méridien, deuxième journée du congrès de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Les affaires professionnelles sont à l'ordre du jour.

●

À 10 h à l'immeuble principal de l'Université de Montréal, colloque sur "la guerre civile d'Espagne, dernière évolution ouvrière et paysanne de l'entre-deux guerres".

●

À 12 h 15 au salon Ovale de l'hôtel Ritz Carlton, M. Jean Drapeau, maire de Montréal, est conférencier au déjeuner de la Chambre de Commerce française au Canada.

●

À 12 h 30 à l'hôtel Reine Élizabeth, Mme Mitzi S. Dobrin, vice-président et directeur général de Miracle Mart, est l'invitée du Planning Executives Institute.

●

À 14 h à la salle 7149 du pavillon des Sciences sociales de l'Université de Montréal, séminaire sur la loi de l'immigration. Invités: M. Arthur Portelance, adjoint parlementaire du ministre de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration, et M. Dominique Boisvert, membre du comité de travail sur l'immigration.

●

À 19 h 30 au Cégep Maisonneuve, 2700, rue Bourbonnais, conférence de Mme Linda Jenner, sur la montée des luttes des femmes en Espagne.

●

À 19 h 45 au Mount Stephen Club, 1440, rue Drummond, conférence de M. Guy Monty, commissaire de l'Hydro-Québec, sur la participation de l'entreprise privée dans la réalisation du programme d'équipement de l'Hydro-Québec.

●

À 20 h à l'auditorium de l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci, 555 ouest, boul. Gouin, cinquième conférence de la série "Regards sur notre monde" organisée par les Services culturels Sophie-Barat. Invité: le juge Robert Cliche.

●

À 20 h 15 à l'immeuble principal de l'Université de Montréal, soirée de la pensée chrétienne. Invités: M. Éric Gourdeau, ingénieur et économiste au ministère du Développement économique; et M. Pierre Guillemette, bibliste à la faculté de Théologie de l'Université de Montréal.

●

Cliniques de sang de la Croix-Rouge, à **Boucherville**, Place de la Seigneurie, de 13 h 30 à 21 h; à **Montréal**, Université de Montréal, de 10 h à 16 h.

9 1/4 %
4 ans
payable semi-annuellement
OBLIGATIONS
municipales
scolaires
hôpitaux
cégeps
demandez notre LISTE
McNeil Mantha inc.
Fondée en 1930
210 St-Jacques
845-8201
Membre de la Bourse de Montréal et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Nom.....
Adresse.....
Tél.:.....

COURS DE MÉTIERS D'ART
POTERIE
BATIK
PEINTURE SUR SOIE
DESSIN D'OBSERVATION
début des cours le 18 avril
inscription immédiate à la
POTERIE BONSECOURS
433, est, rue Notre-Dame,
Vieux-Montréal
844-6165 844-6253
COURS D'ÉTÉ
POTERIE-CÉRAMIQUE
St-Jacques-des-Piles
de la belle Mauricie.
Sessions de 2 semaines
du 4 juillet au 28 août
Permis Culture Personnelle no. 330516

CONGRÈS JUIF CANADIEN
RÉGION DU QUÉBEC

DÉLÉGUÉS
Cent délégués non affiliés devront être désignés dans la région de Montréal pour participer à la 18ème Assemblée Plénière Nationale qui se tiendra à Montréal du 12 au 15 mai 1977.
1. Tout groupe de 10 personnes juives, âgées de 18 ans ou plus, peut proposer un délégué par écrit.
2. Le candidat proposé doit signifier son acceptation par écrit.
3. Les proposants et le candidat désigné doivent être en règle avec l'Appel Juif Unifié.
4. Toutes les nominations doivent parvenir au bureau du Congrès, 1590 Avenue McGregor, Montréal, Qué., H3G 1C5, au plus tard le 11 Avril 1977.

NOMINATIONS
Le comité des nominations de la Région du Québec acceptera les présentations des candidatures aux postes de Président Régional et de Vice-Président National qui devront être élus en conjonction avec la tenue de la 18ème Assemblée Plénière Nationale qui se tiendra à Montréal du 12 au 15 Mai 1977.
1. Tout groupe de 21 personnes juives, âgées de 18 ans ou plus, peut soumettre une candidature par écrit.
2. Le candidat proposé doit signifier son acceptation par écrit.
3. Les personnes et le candidat désigné doivent être en règle avec l'organisation centrale d'appel de fonds de leur communauté.
4. Toutes les nominations doivent parvenir au bureau du Congrès, 1590 Avenue McGregor, Montréal, Qué., H3G 1C5, au plus tard le 5 mai 1977.

Les procédures ci-dessus ont été dûment acceptées par les officiers et l'exécutif lors de réunions distinctes organisées et tenues le 15 mars 1977. Elles se conforment à la constitution actuelle ainsi qu'aux Statuts du Congrès Juif Canadien.

Signé: **Léon Teitelbaum**
Président, Région du Québec.


un film de Brigitte Sauriol
POUR TOUS
l'absence
production ACPAV
avec
Frédérique Collin, Jean Gascon, Guy Thauvette, Monique Mercure
de retour les
27-28-29 mars
à 21h30
au cinéma
OUTREMONT 277 4145 277 2001
diffusé par LE NOUVEAU RÉSEAU

LES MENSONGES QUE MON PÈRE ME CONTAIT
À voir par toute la famille!

bientôt au cinéma
LE PARISIEN
POUR TOUS


éditorial

Une inquiétante sécurité

Il eût été sans doute fort intéressant que la Commission québécoise des droits de la personne puisse vérifier, témoins et documents à l'appui, si c'est vraiment pour de sérieux motifs de sécurité nationale que la Gendarmerie royale du Canada a fait échec l'année dernière à l'embauche de deux jeunes filles par le Comité organisateur des Jeux olympiques. Malheureusement, ainsi qu'a dû en conclure le juge en chef de la Cour supérieure, depuis la loi fédérale de 1970 en la matière, les tribunaux du pays n'ont plus le pouvoir de juger par eux-mêmes si vraiment les documents confidentiels de l'État doivent échapper au contrôle judiciaire, fussent-ils utiles, voire essentiels à la preuve et donc au bon fonctionnement de la justice.

L'on découvre ainsi un autre aspect de la primauté qu'en certains domaines "vitaux" le gouvernement a réussi à arracher au pouvoir législatif et au pouvoir judiciaire au Canada. Il n'est pas mauvais d'en prendre conscience, au moment où le cabinet fédéral prétend agrandir le royaume des droits de l'homme au Canada.

●

Assez curieusement, pour tenter de poursuivre l'enquête que lui avait demandé d'instituer la Ligue des droits de l'homme dans cette affaire, la Commission québécoise des droits de la personne a prétendu qu'à l'instar de bien d'autres organismes "administratifs", elle n'était pas un tribunal d'ordre inférieur relevant du pouvoir de surveillance de la Cour supérieure. Sa thèse ne pouvait être présentée devant un meilleur juge en la matière, puisque M. Jules Deschênes s'est publiquement montré, à juste titre, fort inquiet de la tendance du gouvernement de Québec, du moins sous les anciens régimes, à créer des organismes à caractère judiciaire, à tenter de les soustraire à tout contrôle par les tribunaux, et ainsi à menacer d'érosion les pouvoirs de la Cour supérieure et les droits des citoyens.

La Commission des droits de la personne devrait normalement se réjouir du contrôle que lui impose de la sorte la Cour supérieure, puisqu'en découlent pour elle un statut judiciaire et une garantie qu'à son tour elle ne pourra impunément violer les droits qu'elle est chargée de défendre et de promouvoir.

Dans le grand débat qu'évoque dans son jugement, en effet, le juge Jules Deschênes, il ne s'agit pas seulement de savoir qui du pouvoir judiciaire ou du pouvoir exécutif va ultimement l'emporter, débat homérique dont le Watergate et la chute du président des États-Unis, M. Richard Nixon, devaient donner au monde le plus impressionnant spectacle. Il s'agit de savoir si, en face du pouvoir grandissant de l'État, les simples citoyens et leurs associations et entreprises peuvent compter sur le pouvoir judiciaire dans le redressement qu'ils peuvent réclamer de certains torts.

Dans le cas des deux jeunes filles écartées du COJO par la GRC, on peut penser qu'il ne s'agit que d'un simple conflit entre l'intérêt personnel de deux individus et l'intérêt public qui exige qu'en matière de sécurité le gouvernement ait le dernier mot. En réalité, ainsi que n'ont pas manqué de le souligner les juges et les auteurs qui se sont parfois violemment opposés à la théorie de l'immunité absolue du gouvernement à l'endroit des tribunaux, le conflit est plus fondamental encore.

Il n'est pas sans intérêt de noter, dans la longue revue de jurisprudence qu'a faite le juge Deschênes, que même dans la mère des démocraties, en Angleterre, les juges se plièrent d'abord volontiers à la nécessité, qui semblait évidente, de ne pas divulguer même à un juge les secrets de l'État. Par la suite, toutefois, l'expérience sans doute aidant, les tribunaux, spécialement au Québec, virent les dangers que faisait courir à la suprématie de la loi la discrétion qu'un ministre pouvait invoquer, sans plus d'examen, pour soustraire de la preuve recherchée par un tribunal des éléments qui pouvaient lui être essentiels.

Le Parlement du Canada, quand il révisa le régime prévalant à cet égard, en cette fatidique année de 1970, fit assez confiance au jugement des juges pour leur laisser en principe évaluer la situation et décider s'il y a lieu de produire un document confidentiel ou au contraire de le soustraire à la connaissance du public ou des parties en cause. Mais, dans cinq domaines dont l'ampleur réduit à peu de chose la confiance faite aux tribunaux dans le premier paragraphe du fameux article 41, il interdit, au deuxième paragraphe, à tout juge de prendre connaissance de tout document qu'un ministre déclare vital aux relations internationales, à la défense, à la sécurité nationale, au caractère confidentiel des discussions du cabinet, et, on aurait dû s'en douter, aux relations fédérales-provinciales!

Il va de soi que les secrets de l'État ne doivent pas traîner dans les palais de Justice. En donnant toutefois au gouvernement le pouvoir de faire passer pour vitaux des documents qui ne le sont pas nécessairement, en lui permettant au surplus de n'avoir pas de compte à rendre ni de la véracité de ces documents ni de l'usage légitime qui a pu en être fait, sur simple affidavit d'un ministre, le parlement du Canada a créé un État dans l'État. Le Canada n'a pas encore connu d'abus si spectaculaire que l'opinion et les partis politiques jugent enfin non moins vital à la sécurité des gens et au respect des lois de soumettre au regard et à la sanction des tribunaux ces organismes dont les comités et listes noires ont commencé à faire parler d'eux.

L'expérience américaine des dernières années, en effet, a abondamment révélé, notamment lors de l'affaire de la publication des Papiers du Pentagone, que l'administration, les services de police et les agences de renseignement et de sécurité avaient une inquiétante propension à tout classifier comme secret, d'abord et y compris leurs illégalités et leurs conspirations criminelles, et à tout faire pour éviter aussi bien d'encourir la sanction des tribunaux que d'avoir à répondre aux questions des élus du peuple.

La presse américaine, si elle avait dû obéir à ce dogme de la sécurité nationale, aurait justement contribué à mettre en danger encore davantage aussi bien les intérêts légitimes du peuple américain à l'étranger que ses propres libertés civiles à l'intérieur de la fédération. Une égale vigilance et un même effort de redressement s'imposent dans la presse canadienne et au parlement fédéral.

En ces matières, en effet, la tendance n'est pas, au sein de l'administration et de la police, à en demander le moins possible, mais au contraire, à recouvrir du manteau de la loi la latitude et l'arbitraire le plus étendus possible, ainsi qu'en témoignent les dispositions répressives que la Sécurité fédérale a fait passer dans le projet de loi sur l'immigration.

●

La Cour suprême des États-Unis vient de décider qu'un juge n'a pas le droit d'imposer une sentence, (il s'agissait en l'occurrence d'une sentence de mort) en écartant la clémence recommandée par un jury et en se fondant sur un rapport pré-sentenciel dont il gardait certaines parties secrètes. S'il y a lieu de se méfier de la discrétion qu'un juge s'arroge d'utiliser à l'insu d'un citoyen des informations qui peuvent le mener à la chaise électrique, quelle confiance faut-il avoir dans une discrétion ministérielle qu'aucun tribunal ne peut soumettre à un examen, fût-ce à huis clos?

Quand furent tenues certaines enquêtes sur des policiers ou des services de police, d'aucuns se scandalisèrent qu'on révèle aux journalistes et aux avocats et, par eux, aux criminels les savants dispositifs des forces de l'ordre; l'expérience montra que ces renseignements cachaient beaucoup d'incompétence, de mauvaise administration et d'infantilisme bureaucratique, mais fort peu d'armes secrètes dont la pègre ne connaisse déjà l'existence. Si policiers et fonctionnaires en cause avaient su qu'ils feraient un jour l'objet d'une vérification publique, leur gestion des deniers publics et leur souci de la sécurité véritable des citoyens et de l'intégrité de l'État en eussent été probablement relevés de manière sensible!

Le temps est venu pour ceux qui dans les partis et les parlements s'inquiètent du contrôle qu'il reste sur les affaires gouvernementales, de la souveraineté du parlement, de la suprématie des lois, et de l'équilibre du pouvoir judiciaire, de passer en revue les mesures d'exception qui, dans les lois du Canada, peuvent en saper les fondements mêmes.

Jean-Claude LECLERC

L'enquête sur Radio-Canada

Un projet invraisemblable

par DAVID ALEXANDER MITCHELL

■ Maitre ès arts d'Oxford et docteur de l'Université Stanford, l'auteur de cette lettre est "Chairman" du département de Philosophie et des Humanités au Cegep Dawson.

Madame Lise Ouimet,
secrétaire général intérimaire,
Conseil de la Radio-Télévision canadienne,
Ottawa.

Chère madame,

Je crois devoir vous écrire en relation avec l'invitation que vient de faire M. Boyle à la population de faire connaître ses vues sur l'objectivité ou la non-objectivité des émissions d'information à Radio-Canada.

Depuis trois ans et plus, j'ai pris l'habitude d'écouter la radio et la télévision françaises dans cette ville de Montréal où je vis et travaille.

J'écoute rarement la radio anglaise, mais mon appareil est constamment syntonisé sur CFGL-FM, Laval, et je me réveille le matin au son de la radio. J'entends alors Michel Desrochers qui, j'en suis sûr, est l'un des meilleurs comédiens du pays. Il se peut qu'à son émission, M. Desrochers exprime des vues vaguement "séparatistes". Mais il le fait toujours en excellent français et avec beaucoup d'humour. Sa Majesté elle-même n'en serait pas offensée.

Je mentionne cette émission radiophonique du matin parce que le même Michel Desrochers apparaît aussi tous les jours entre 5 h 30 et 6 h 00 de l'après-midi, à l'émission télévisée l'Heure de pointe qui est diffusée sur les ondes de Radio-Canada à partir du complexe Desjardins et précède immédiatement l'émission d'informations Ce soir, avec Bernard Derome (ou Gaby Drouin), que j'écoute religieusement. Aucun de ces messieurs, qu'il s'agisse de Michel Desrochers, de Bernard Derome ou de ses excellents reporters, de Gaby Drouin, pour ne pas mentionner André Payette, Lise Payette ou celui qui fait l'émission Télescopie, dont le nom m'échappe, aucune de ces personnes n'a jamais, jamais, jamais fait ou dit quoi que ce soit qui puisse être interprété comme une déformation de la nouvelle. Pour avoir accès à des reportages objectifs, que je ne puis trouver auprès des stations anglophones, je les écoute.

Il me fait de la peine de constater que l'on vient d'entreprendre (au sujet de Radio-Canada) quelque chose qui ressemble à une chasse aux sorcières, alors qu'il n'y a aucune raison apparente de le faire.

J'écoute les nouvelles de CTV en provenance de Toronto à 11 heures le soir. Si vous voulez des nouvelles bourrées de préjugés, c'est là que vous les trouverez. Je ne regarde pas les nouvelles anglaises de CBC parce qu'elles me parviennent au ras du sol à partir de l'antenne du mont Royal et que la qualité de l'écoute est mauvaise à partir de cette source.

Quelqu'un avait-il même deviné que Lise Payette était péquiste jusqu'à ce qu'elle fasse connaître son option? Non.

Je déplore toute tentative visant à mettre en cause l'intégrité de nos excellents reporters francophones. Ils sont à mes yeux des trésors nationaux. Quant à Michel Desrochers, il est, comme je le lui ai déjà dit, l'homme le plus drôle du Canada. Bernard Derome devrait se voir attribuer une médaille au chapitre de l'impartialité et de la qualité.

Lorsque j'enseignais à l'Université de Chicago, j'eus le privilège de prendre un repas avec Northrop Frye. Nous échangeâmes alors des commentaires amusés sur l'attitude invraisemblable de certains professeurs de Chicago qui avaient décidé d'ouvrir un bar. Frye me dit: "Cela ne pourrait pas se produire à Toronto". J'adresse copie de cette lettre au professeur Frye et j'ajoute, toujours au chapitre des façons d'agir invraisemblables, que "cette chasse aux sorcières ne doit pas avoir lieu à Montréal".

Montréal, le 15 mars 1977

lettres au DEVOIR

À propos de l'élection du prochain recteur à Laval

Monsieur le Rédacteur en chef,

LE DEVOIR publiait hier en page 7 un article sur l'élection à l'Université Laval, dont un passage est de nature à donner une fausse idée de l'action et des objectifs du MODERUL (Mouvement pour la démocratisation de l'élection au rectorat de l'Université Laval).

Il est exact que le MODERUL voudrait voir s'engager, à l'occasion de cette élection, un vaste débat sur les orientations de l'Université et sur le style d'administration qu'elle doit se donner; il est donc souhaitable qu'il y ait d'autres candidats de poids que le recteur sortant de charge et que la communauté universitaire soit placée devant une authentique alternative.

Pour ce qui est de "mousser une candidature", nous rappellerons que la première dont nous nous soyons occupés est précisément celle du recteur actuel, M. Larkin Kerwin, à qui nous avons proposé dès le 16 février dernier d'organiser une discussion publique où il pourrait faire connaître son programme et son équipe.

Le MODERUL n'est l'agent électoral de personne. La seule chose qu'il demande à un candidat pour l'aider à se faire connaître dans la communauté universitaire, c'est qu'il se déclare, qu'il accepte les règles de jeu d'une élection démocratique et qu'il dise s'il veut tenir sa légitimité uniquement d'un collège électoral monstrueux ou de la communauté même qu'il entend gouverner.

Dans l'espoir que vous voudrez bien faire paraître cette mise au point, je vous prie, Monsieur le Rédacteur en chef, d'agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Comité de l'information et des débats du MODERUL

Raymond JOLY,
Professeur au département des Littératures

Québec, le 16 mars 1977

Un excès d'ésotérisme ?

M. le réalisateur,
Émission "Second Regard",

Suite à quelques récentes émissions, je me demande quelle fièvre vous travaille. Vous semblez envahis par quelque démangeaison d'orientalisme, de sensationnalisme, de marginalisme.

Il me semble qu'il serait bon de réviser le contenu de vos émissions. Je me demande bien quels critères guident vos choix. Je ne crois pas que le premier critère soit le respect de la très grande majorité de votre auditoire. Il serait pourtant important d'en tenir un peu plus compte et ne pas faire semblant d'ignorer que cet auditoire est de foi chrétienne.

Roger EBACHER

Amos, le 10 mars 1977.

Un verdict injuste sur le rôle historique du clergé

Radio-Québec, dans l'émission "Aux Yeux du Présent", lundi, le 21 février, s'était donné la tâche de répondre à cette question. Je suis persuadé avec beaucoup d'auditeurs que les membres du jury n'ont pas accordé **au mot épanouissement** son vrai sens. Ainsi, leur verdict fut-il négatif et cela à l'encontre de nombreux historiens impartiaux et de leurs adeptes.

Les dictionnaires définissent **épanouissement:** entier développement. L'écrivain français Duhamel ajoutera: "Il y a dans **l'idée d'épanouissement** quelque chose de simple, de libre, enfin quelque chose d'heureux."

Les éléments essentiels de **l'épanouissement de l'homme** et d'un peuple formé d'hommes doivent correspondre aux besoins intangibles de l'être humain: vie physique, intellectuelle, morale, familiale, sociale et religieuse. A la lumière de ces principes et de l'histoire équitable, je constate sans peine que le clergé a travaillé avec constance **à l'épanouissement de notre peuple.**

Les évêques de chez nous encourageront le clergé à diriger leurs compatriotes dans les voies qui les puissent mener à la pratique de la foi mais aussi au bonheur temporel. Aussi le prêtre catholique devient-il le patron du défrichement, le guide, l'animateur, l'avocat du colon. Qui ignore que la paroisse avec sa préoccupation chrétienne de la vie nationale, aidée d'un pasteur actif et clairvoyant, devient une force sociale telle qu'elle sauvera nos libertés essentielles après la conquête?

Ce sont encore nos évêques et nos prêtres qui rendront efficaces parmi notre peuple les encycliques sociales des Papes Léon XIII et Pie XI, exhortant à plus de justice envers les travailleurs et à l'organisation de la société au point de vue économique.

Chaque année, l'Episcopat canadien adresse aux catholiques du Canada des directives des plus opportunes sur les grandes questions familiales et sociales.

Les personnes occupant les postes-clefs dans notre province en 1977 n'ont-elles pas, pour la plupart, puisé leur savoir et leur formation humaine et chrétienne dans des institutions fondées et dirigées par des clercs ou des religieux?

Nos deux plus anciennes universités canadiennes-françaises, Laval fondée par Mgr Baillargeon et Montréal par Mgr Bruchési, ne sont-elles pas le fruit d'un dévouement quasi séculaire du peuple et de l'Église?

Une pensée de Daniel Rops prouve bien que la place accordée au christianisme par notre clergé favorisa l'épanouissement de notre peuple. "En renouvelant les bases mêmes del'homme, en rendant leur sens à ses valeurs, le christianisme se trouvait donc à rassembler les éléments de la cité future, la fraternité chrétienne où chacun se sent aimé, soutenu, où chacun trouve la liberté spirituelle et la possibilité de l'épanouissement moral. Cette représentation grandiose d'une humanité neuve sera l'idée-force du christianisme au moment de la grande débâcle du monde antique."

Georges COUTURE

Montréal, le 18 mars 1977.

Le commerce du livre: trois expériences

En quelques mois, j'ai eu trois expériences malheureuses avec des livres.

Le bal a commencé avec le dernier ouvrage de Jacques Grand'Maison, "Pour une pédagogie sociale d'autodéveloppement en éducation" (Stanké, 1976, $6.50), auquel le Conseil des arts du Canada avait accordé une subvention. Le texte publicitaire de la couverture affirme que l'auteur "présente ici un coffre d'outils qui sera précieux pour les enseignants et les administrateurs scolaires". A la page 100, l'auteur dit ceci: "Les limites de cet ouvrage m'empêchent de déballer tout ce coffre d'outils... Voir mon ouvrage..."!

Grand'Maison mise sur le module comme outil principal de changement à l'école et ailleurs. Je me suis donc empressé de lire "L'autogestion universitaire: autopsie d'un mythe" de Léo A. Dorais (Presses de l'université du Québec, 1977, $7.95). "Ce travail a été rendu possible par une bourse de recherche libre du Conseil des arts durant l'année universitaire 1974-1975." (P.VI) En appendice à chaque chapitre, l'ancien recteur de l'UQAM place les références bibliographiques. Celles du 2e chapitre sont au nombre de 25. Mais le 2e paragraphe de la page 50 renvoie à l'ouvrage no 28! Page 51, citation empruntée à Jacques Lazure avec le chiffre 18; à 18 dans les références, c'est d'Albert Meister qu'il s'agit!

Voici le dessert: "La grande cuisine minceur" de Michel Guérard (Robert Laffont, 1976, $25.10). Le livre offre plus de 150 recettes dont 27 desserts. Impossible d'essayer 36 de ces recettes (23 desserts): elles utilisent du sucre ODA et personne ne semble connaître ce produit. J'ai communiqué par téléphone avec deux épiceries fines de Montréal, avec les cuisines de l'Institut de l'hôtellerie du Québec, avec le distributeur du livre: aucun succès. Sauf la remarque d'une représentante du distributeur: "Nous, on vend des livres. C'est à vous de les lire!"

Parole de consommateur! j'appelle cela de l'"ouvrage mal faite".

Jacques BEAUCHAMP

Montréal, le 16 mars 1977

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

bloc-notes

Un premier pas vers la concertation?

À première vue, on est porté à accueillir avec un certain scepticisme l'accord auquel en seraient venues en fin de semaine dernière des personnalités du monde syndical et du monde patronal sur l'avenir des contrôles au Canada.

Que les leaders du Congrès du Travail du Canada et des figures dominantes de la finance et de l'industrie comme Paul Desmarais et Alfred Powick se soient entendus sur l'opportunité de mettre un terme aux contrôles le plus tôt possible, il n'y a là-dedans rien d'étonnant. Depuis le tout début, le CTC n'a cessé d'être violemment opposé aux contrôles. Ce n'est certes pas maintenant qu'il faut s'attendre à ce qu'il change d'opinion. Quant au monde patronal, il fut généralement favorable aux contrôles avant l'imposition de ceux-ci en octobre 1975 et pendant la première année qui suivit leur entrée en vigueur. Par la suite, c'est-à-dire à mesure que les contrôles touchaient davantage les hausses de prix et les marges de bénéfices, on assista cependant à un revirement de la position patronale. Aussi depuis un an, a-t-on vu se multiplier les interventions patronales favorables à l'abolition pure et simple des contrôles.

Chaque élément obéit en cette matière à des intérêts à peine voilés. L'étonnant eût été en vérité que syndicats et grand patronat réagissent de manière différente.

Avant d'accéder au voeu issu des conversations d'Ottawa, le gouvernement aura évidemment intérêt à scruter de très près les intentions réelles des nouveaux "alliés" en ce qui touche l'avenir. Mais s'il est vrai, comme le laissaient entendre hier les bribes d'explication qui ont filtré, que l'on se rapprocherait d'un régime où les partenaires majeurs, de leur propre initiative, accepteraient eux-mêmes de s'imposer certaines contraintes en matière de prix et de salaires, il se pourrait que l'on ait franchi en fin de semaine un pas majeur.

Dévorée par des intérêts particuliers sans cesse plus exigeants, l'économie de bon nombre de pays dont le Canada est menacée sinon d'éclatement, du moins d'asphyxie à doses croissantes. Les gouvernements suffirent longtemps à contenir dans des bornes acceptables les exigences des divers agents de l'économie. Depuis quelques années, toutefois, la digue que constituait l'autorité de la puissance publique a paru se rompre. Même les lois extraordinaires qu'il lui est arrivé d'adopter pour mettre fin à des conflits de travail ont été souvent violées.

Dans ce contexte, il presse de refaire un minimum d'accord entre les principaux partenaires dont le concours est indispensable à la bonne marche de l'économie. Les termes qu'il employa pour le dire étaient gauches et inopportuns. C'est néanmoins à cela que pensait M. Jos Morris quand, il y a environ un an et demi, il proposa de réunir dans des conversations au sommet des porte-parole autorisés du gouvernement, des syndicats et du patronat.

On évoque souvent à cet égard l'expérience de l'Allemagne fédérale. L'exemple parait approprié. Au lieu de l'affrontement, on a choisi dans ce pays la voie de la concertation. Or, les résultats parlent par eux-mêmes. L'Allemagne est l'un des pays où l'on a obtenu les meilleurs résultats dans la lutte contre le chômage et l'inflation. Elle est aussi l'un de ceux où l'on a su maintenir à un niveau peu élevé les pertes de jours de travail attribuables à des conflits ouvriers.

Il ne saurait évidemment être question de créer des instances "corporatistes" formées uniquement de représentants du patronat, du mouvement syndical et du gouvernement, et dont l'autorité viendrait en quelque sorte se substituer à celle du Parlement légitimement élu. Mais la preuve est faite que, laissé à lui-même, le Parlement est trop soumis au contrôle concret du pouvoir exécutif, et trop éloigné des réalités de l'économie, pour jouer au plan économique un rôle décisif.

Tout ce qui peut conduire à un rapprochement efficace entre les agents de l'économie est en conséquence éminemment désirable. Et cela vaut non seulement pour les conversations qui ont eu lieu en fin de semaine à Ottawa, mais aussi, à plus forte raison, pour les rencontres qu'entend convoquer bientôt le gouvernement québécois. La méthode de Québec sera, d'un point de vue formel, plus ouverte et plus large. Elle risquera aussi, en contrepartie, d'être moins efficace au plan des décisions, vu que chacun se croira un peu tenu d'y jouer un rôle pour la galerie. Les rencontres d'Ottawa devront, en contrepartie, être suivies dans les plus brefs délais de rencontres élargies impliquant davantage les organisations précises et les secteurs d'activité qui n'y étaient présents que de manière fort indirecte. Sinon, elles risqueront de demeurer lettre morte. Et alors, elles ne feraient que précipiter, dans l'hypothèse où elles donneraient lieu à une abolition prochaine des contrôles, une nouvelle surenchère des prix et des salaires.

"Dura lex sed lex"

Est-ce un authentique "scoop"? Ou le ministère de la Justice aurait-il déjà appris à pratiquer avec un art savant la méthode du coulage calculé qui vise surtout à prendre la température de l'opinion avant d'arrêter une décision qu'on sait devoir être controversée? Toujours est-il que c'est au moins la troisième fois depuis quelques semaines qu'un journal (c'était hier La Presse) rapporte avec une assez grande précision qu'une décision importante va bientôt être prise, mais ne l'a pas encore été, tout en étant sur le point de l'être, etc.

L'autre fois, c'était à propos de l'accident Lévesque-Trottier que l'on donnait ainsi l'impression de se servir de la presse pour sonder l'opinion. Hier, c'était à propos des sanctions dont s'étaient rendus passibles le printemps dernier les syndicats et les travailleurs du secteur public qui défièrent ouvertement des lois conçues spécialement à leur intention.

Suivant La Presse, le gouvernement s'appréterait donc à retirer bientôt toutes les plaintes portées l'an dernier sous l'empire des Lois 253 et 23, contre des syndicats et des personnes qui participèrent à des titres divers à des arrêts de travail explicitement interdits par le législateur. Or, cela soulève un problème fort sérieux.

Il y a quelque temps, le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, nonosbtant les engagements électoraux du PQ, décidait d'appliquer les examens d'aptitude linguistique à plusieurs douzaines d'enfants de la région montréalaise. M. Morin affirmait alors qu'aussi longtemps qu'une loi existe, il faut la respecter et l'appliquer dans la rigueur même que le législateur a voulu lui donner.

Les familles visées par la décision de M. Morin ne disposaient, il est vrai, que d'un pouvoir de pression assez limité. Elles durent se soumettre à la décision gouvernementale. Et bientôt, on n'en entendit plus parler. Le silence dans lequel elles préférèrent entrer donna sans doute bonne conscience à bien du monde.

Faudrait-il, parce qu'on transige cette fois avec de puissants syndicats, adopter une ligne de conduite différente? Faudrait-il laisser tomber toutes les poursuites découlant des actes illégaux faits à l'occasion de la dernière ronde de négociations dans le secteur public? Faudrait-il même envisager d'aller jusqu'à abroger rétroactivement les lois 253 et 23, adoptées l'une en décembre 1975 et l'autre au printemps de 1976?

Si le ministre de la Justice — de qui relèvent ces décisions — allait décider d'agir de la façon qu'évoquait hier La Presse, il laisserait planer de graves doutes sur l'impartialité et l'indépendance du gouvernement Lévesque, et encore davantage sur son respect des lois. Selon des informations qui demeurent sujettes à vérification, cette question aurait fait l'objet d'entretiens entre le gouvernement Bourassa et les autorités syndicales, avant le scrutin du 15 novembre. On serait alors pratiquement convenu que les poursuites contre les individus seraient abandonnées, mais que les poursuites contre les syndicats seraient maintenues, ceux-ci devant plaider coupables lors de la comparution en Cour et s'attendre à ce qu'en retour, la Couronne invoque des circonstances atténuantes pour solliciter à leur avantage la clémence des tribunaux.

Pourquoi ne s'en tiendrait-on pas à une solution de cette nature, qui préserve le principe de l'égalité de tous devant la loi et aussi la règle essentielle de la non-ingérence du politique dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire?

Pour abolir rétroactivement la loi 23, le PQ pourrait sans doute invoquer l'opposition farouche qu'il fit l'an dernier à cette loi. Mais la loi fut néanmoins adoptée et proclamée suivant toutes les exigences normales du processus constitutionnel. Elle était censée s'appliquer aussi longtemps qu'elle ne serait pas abrogée ou que la période prévue pour son application n'aurait pas pris fin. Abroger maintenant cette loi qui prit fin de toute manière le 30 juin 1976, ce serait signifier qu'à l'avenir, aucune stabilité ne s'appliquera plus aux actes du législateur et qu'a posteriori, toute décision de ce dernier pourra être annulée rétroactivement. Le seul fait qu'on puisse envisager d'agir de cette manière en 1977 a de quoi préoccuper celui qui a à coeur la stabilité et la continuité de la justice.

Quant aux poursuites découlant de la loi 253, sur les services essentiels dans les hôpitaux et les établissements de bien-être, le PQ serait encore plus mal placé pour les effacer d'un trait de plume. Les porte-parole du PQ approuvèrent en effet cette loi lorsqu'elle fut présentée à l'Assemblée nationale. S'ils allaient aujourd'hui la rayer rétroactivement des statuts, leur geste sentirait à plein nez l'opportunisme.

Que le gouvernement, dans le plein respect des lois concernées, cherche par tous les moyens raisonnables, à en atténuer au maximum les effets, cela est hautement souhaitable. Mais toute mansuétude qui prétendrait aller jusqu'à l'oubli total des gestes illégaux très graves faits en toute connaissance de cause l'an dernier serait une abdication et ferait apparaître comme une tragique farce la dureté dont on fit montre il n'y a pas si longtemps envers des familles d'immigrants qui n'avaient aucune force de frappe pour faire valoir leurs intérêts.

Claude RYAN

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Lavarque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne $55 par année, six mois $30. A l'étranger $60 par année, six mois $33, trois mois $21. Editions du samedi $15 par année. Edition quotidienne livrée à domicile par porteur $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 lignes groupées

des idées **des événements** **des hommes**

Un débat trop centré sur les coûts-bénéfices

LE MÉTRO

MM. Fullerton et Hanigan posent-ils les vraies questions ?

par JEAN-CLAUDE MARSAN

■ Directeur de l'École d'Architecture de l'Université de Montréal et président du Comité d'étude sur l'avenir des installations olympiques, l'auteur de cette libre opinion a donné au Devoir ces dernières années de nombreux articles sur l'aménagement du territoire de la région métropolitaine.

Dans Le Devoir du 8 mars, sous le titre "Qui aura le courage de souligner le coût réel du métro et son efficacité limitée?", M. Douglas Fullerton, ex-président du BAREM, émet l'opinion que notre métro constitue un moyen de transport partiellement efficace et de coût élevé. Il fonde principalement son argumentation sur des comparaisons avec le métro de Toronto. Sa conclusion est claire: il n'y a pas lieu de prolonger les lignes existantes vers les municipalités et les quartiers périphériques parce que le métro montréalais ne peut rouler en surface et que le coût de son prolongement en tunnel serait prohibitif.

Dans sa réponse à M. Fullerton, publiée dans Le Devoir du 12 mars, M. Lawrence Hanigan, président de la CTCUM, affirme au contraire que le métro montréalais est économique et efficace. Il souligne notamment qu'il est un des moins chers du monde, que sa construction et son exploitation en 1976 représentent un coût passager /mille deux fois moindre que celui des autobus, que son utilisation dépasse les prévisions, qu'il est plus rapide et plus efficace que celui de Toronto dont, au surplus, le coût des wagons, par place de passager, serait de 11.7% superieur à celui des voitures montréalaises. Enfin, il déplore que le moratoire suspendant les projets de prolongement empêche le parachèvement essentiel de l'épine dorsale d'un système de transport intégré à Montréal.

N'étant pas un spécialiste des transports et n'ayant pas accès à tous les dossiers, je ne saurais trancher ces questions. Cependant, j'ai l'impression que l'une et l'autre des positions exprimées mériteraient d'être plus nuancées. Et je crois qu'à trop insister sur les seuls aspects de rentabilité de coûts de construction et de fonctionnement, on risque de négliger d'autres considérations toutes aussi pertinentes à l'implantation et à l'exploitation de ce système de transport.

La comparaison avec Toronto vaut-elle?

Ainsi, par exemple, justifier les coûts de construction et de fonctionnement du métro à partir du fait qu'ils représentent un coût par passager/ mille deux fois moindre que celui des autobus ne peut être significatif. A-t-on prouvé que ce système de transport de masse par autobus est économique et efficace? Si nous avions conservé nos tramways, comme plusieurs villes ont eu le bonheur de le faire, peut-être la comparaison des deux systèmes aurait-elle été moins favorable au métro.

La même prudence s'impose concernant la comparaison du métro montréalais avec celui de Toronto. Non seulement le climat, le sol, les densités résidentielles, le comportement des usagers sont différents, mais également le métro de Toronto fonctionne avec de très grosses voitures (74'6" de longueur par 10'2" de largeur, 84 passagers assis) sur roues d'acier alors que celui de Montréal emploie de petits wagons sur pneus de caoutchouc (52'0" de long, 8'3" de large, 40 personnes assises). Pour une longueur de quai qui est sensiblement la même, une rame du métro de Toronto comprend six wagons; une rame de celui de Montréal neuf.

Lorsque M. Hanigan affirme que le coût des wagons montréalais par place de passager est 11.7% moindre que celui des voitures torontoises, il entend sûrement le coût d'achat, non celui d'exploitation. En effet, si on établit une comparaison à partir du poids du matériel requis pour transporter un passager, pour une occupation moyenne (40 personnes par Wagon à Toronto, 25 à Montréal) le métro de Toronto nécessite 300 livres, celui de Montréal 1,050. Une rame du métro montréalais comprend 16.7% plus de moteur, 74% plus de portes et trois fois et demie autant de roues qu'une rame de Toronto. Il s'ensuit inévitablement pour notre système un coût additionnel d'énergie, d'usure et d'entretien de l'équipement. Encore faut-il reconnaître que la comparaison avec la ville Reine porte sur un cas extrême. Car la voiture de métro torontoise est une des plus grosses au monde. Une comparaison avec le wagon moyen utilisé dans les métros d'Amérique du Nord serait sans doute, du point de vue des dépenses de fonctionnement, moins préjudiciable au système montréalais.

Il y a par contre de nombreux avantages découlant de l'utilisation, à Montréal, d'une voiture de format réduit. D'abord, elle a permis le recours au tunnel unique, d'une portée économique de 23 pieds. Ce tunnel a été construit en grande partie dans le roc grâce à la flexibilité offerte par des rayons de courbure courts et au système de roulement sur pneus pouvant s'accomoder de pente jusqu'à 6%. Il est évident que la traversée sous le fleuve aurait été beaucoup plus onéreuse avec des voitures sur roues d'acier, lesquelles ne peuvent gravir des pentes de plus de 3%. Dans un rapport préparé lors de la construction des premières lignes (1963), l'urbaniste Hans Blumenfeld souligne que le creusage des tunnels montréalais dans le roc calcaire, en employant des techniques de forages miniers, a été réalisé à la moitié du coût de celui du métro de Toronto. Dans ce dernier cas, le creusage s'est effectué le plus souvent en tranchée ouverte, à cause du sol mou.

La petite voiture montréalaise, minimisant l'espace entre les portes, assure une évacuation plus aisée des passagers. Ses pneus favorisent, pour leur part, une accélération et une décélération plus rapides, permettant ainsi d'accroître la fréquence des convois. Dans la même étude, M. Blumenfeld f-it encore remarquer que le métro montréalais, grâce à ce système pneumatique, peut théoriquement transporter 44,600 passagers à l'heure, à comparer à 39,000 pour celui de Toronto. Enfin, grâce encore à ce système, le roulement est nettement plus doux, plus silencieux, et ne transmet pas de vibrations au tunnel et aux structures urbaines. Donc, tout en étant plus efficace que celui de Toronto, le métro de Montréal serait plus économique au creusage des tunnels et à l'acquisition du matériel roulant. Au fonctionnement, il apparaît plus coûteux.

La comparaison avec Toronto ne s'arrête pas là. Elle peut s'appliquer également à la conception architecturale des stations. Du point de vue de l'originalité et de la qualité de cette conception (et probablement du coût aussi...), le métro montréalais l'emporte aisément. Il est en effet l'un des rares métros au monde où le passager n'est pas assailli par une pénible "impression de tunnel", où chaque station possède sa propre identité, permettant aux utilisateurs de se situer non par rapport à des références nominales mais par rapport à des volumes, des formes et des couleurs.

C'est cette efficacité, ce confort, cette qualité de caractère et d'ambiance peu commune qui expliquent que le métro est une institution populaire à Montréal. Évidemment, cette qualité se paie, mais c'est là un choix que peut faire, dans les limites du raisonnable, une collectivité. Ce n'est pas parce qu'un service est public que son seul critère d'évaluation doit être celui de la rentabilité économique. Nos ancêtres auraient pu sans doute se contenter d'un aménagement moins coûteux pour le parc du Mont-Royal, d'un hôtel de ville ou d'une bibliothèque centrale moins imposante. Pourtant, le prix qu'ils ont attaché à une certaine qualité des instruments reliés à leur vie collective révèle une échelle de valeurs qui est loin d'être méprisable.

Un métro populaire mais insuffisamment utilisé

La question importante concernant cet instrument de qualité et relativement coûteux d'opération est de savoir s'il est utilisé à sa pleine capacité et s'il a des effets valables sur le dégagement des voies de surface, sur la structuration et la densification urbaines. Là, des doutes persistent. M. Hanigan a beau affirmer que son utilisation dépasse les prévisions, le fait que, depuis 1971, la ville de Montréal a perdu 12.7% de sa population et la Communauté urbaine 6.1% ne constitue pas le meilleur gage d'avenir. De même, la ligne no 4 desservant Terre des Hommes et Longueuil reste largement sous-utilisée (25% de sa capacité réelle). Il est inacceptable que la station de l'Ile Saine-Hélène ne serve vraiment que quelques mois par année. Comme l'a indiqué M. Fullerton, la Rive Sud pourrait être beaucoup mieux desservie qu'elle ne l'est actuellement par un prolongement sur lequel se rabattraient d'autres services de transport locaux. Dans la même veine, il y aurait lieu de repenser la vocation des îles de l'Expo 67 en tenant compte, notamment, de la nécessité de mieux rentabiliser les infrastructures qui les desservent.

Également, il faut prendre en considération le fait que les véhicules du métro et le personnel de service ne sont employés à pleine capacité (parfois trop, au détriment du confort et de l'efficacité) que durant les heures de pointe, soit durant une vingtaine d'heures sur les quelque 170 durant lesquelles ce transport public est en fonction. Il y aurait davantage à étaler cette période d'intense achalandage en introduisant graduellement l'horaire flexible. L'horaire flexible consiste à permettre aux travailleurs de choisir leur heure de début de journée entre huit et dix heures le matin, et celle de la fin entre quatre et six heures le soir. Ce système est déjà en vigueur dans plusieurs pays, notamment en Allemagne de l'Ouest, et produit d'excellents résultats tant du point de vue du rendement au travail que celui de l'utilisation rationnelle des infrastructures publiques. Pour les périodes creuses, durant lesquelles le métro roule à vide, ou presque, pourquoi ne pas promouvoir une rentabilité sociale en le rendant accessible gratuitement à certains groupes de citoyens, personnes âgées, handicapées, etc?

Le métro et l'ensemble du système

Enfin, le métro constitue un système de transport intimement associé à la vie piétonne, particulièrement au centre-ville où il devrait normalement trouver sa plus grande efficacité. Des efforts louables ont été faits depuis une décennie pour le relier à la ville souterraine et aux grands générateurs d'activités. Mais en même temps o découragé la vie piétonne dans le tissu traditionnel en le livrant, sans contrôle, à l'invasion automobile. Ce milieu est rendu invivable par l'intensité de la circulation, la pollution, le bruit; il est décousu et défiguré par les stationnements en surface; les trottoirs sont partout dans un état déplorable; les équipements urbains les plus élémentaires (bancs, toilettes publiques, etc.) sont inexistants; l'aménité est nulle. Pourtant, ça aurait dû être le contraire: on aurait profité du fait qu'une bonne partie des circulations étaient canalisées en souterrain pour libérer la surface des obstacles à une qualité d'utilisation pour les piétons. Quand des rues comme de la Montagne, Crescent, et même Sainte-Catherine seront-elles en partie réservées exclusivement aux piétons? De tels aménagements, positifs en eux-mêmes, ne manqueraient pas d'avoir également des effets profitables sur l'utilisation du métro.

Concernant le prolongement des lignes existantes, M. Fullerton considère qu'il serait prohibitif. Ce prolongement, explique-t-il, ne peut être qu'en souterrain, le système de wagons sur pneus ne permettant pas de rouler en surface durant l'hiver. M. Fullerton rappelle, à l'appui de sa thèse, qu'en Europe on estime couramment que les voies souterraines coûtent cinq fois plus cher que les voies en surface. Encore ici, il faut apprécier ces données dans leur contexte approprié. À Stockholm, par exemple, le métro roule en surface sur de longues distances. Si le climat est semblable au nôtre, pour le reste tout est différent. Le territoire où passent en surface ces lignes n'est généralement pas urbanisé, est peu coûteux d'acquisition s'il n'est pas déjà propriété de la ville. Enfin le développement du métro fait partie intégrante d'un plan de structuration de la couronne périphérique en villes satellites. En dehors de la possibilité d'utiliser l'emprise des chemins de fer déjà existants, combien en coûterait-il à Montréal pour acquérir les droits de passages nécessaires, pour construire les inévitables viaducs, pour maintenir un bon service durant l'hiver? Combien en coûterait-il en perte de qualité de vie pour les citoyens qui résideraient à proximité de ces voies de surface? Comment ces coûts se compareraient-ils à ceux de l'aménagement en tunnel?

Il est possible ou probable qu'en surface ou en tunnel, le métro ne soit pas le système de transport en commun le plus approprié pour desservir les municipalités et les quartiers périphériques, et qu'il faille davantage envisager l'intégration de divers systèmes. Quoi qu'il en soit, ce choix doit tenir compte de nombreuses considérations. Ce qui est troublant dans les propos tenus par MM. Fullerton et Hanigan, c'est que l'un et l'autre ne semblent retenir qu'un seul aspect des coûts-bénéfices, ceux qui sont reliés à la construction et à l'exploitation par rapport à la clientèle potentielle.

Or l'implantation d'un système de transport, quel qu'il soit, a des effets "externes" qui peuvent affecter positivement ou négativement des parties autres que les usagers. Par exemple, un système de transport de masse peut contribuer à réduire l'encombrement des voies de surface, produisant ainsi un gain au chapitre de l'efficacité accrue de la mobilité. De même, il peut contribuer à accroître la qualité de la vie, et la sécurité physique et psychologique en réduisant la congestion, les bruits, etc, ce qui peut éventuellement se traduire par une augmentation de la valeur des propriétés, donc des taxes foncières. Ou encore, il peut contribuer à revitaliser un quartier en voie de dégradation, à augmenter la densité d'occupation, à structurer un développement à venir, etc. Voilà autant d'effets qui doivent être comptabilisés dans l'analyse des coûts et des bénéfices.

Ce qui semble marquer, actuellement, dans le débat sur le métro, c'est une vision globale intégrant ce système de transport en commun comme un instrument au service d'un plan général de développement et de redéveloppement souhaitable de l'agglomération montréalaise.

lettres au DEVOIR

Des confessions amusantes !

Que d'humour, Monsieur Carrière! Vous êtes vraiment l'auteur de ces confessions qui ont paru sous votre signature dans LE DEVOIR du 12 mars? Mais vous avez tous les talents! Elles sont bien plus amusantes, croyez-moi, que celles de saint Augustin. Si j'en avais le pouvoir, je vous absoudrais d'à peu près toutes les peccadilles dont vous vous accusez malgré que depuis je rage d'avoir à rouler dans ma petite VEGA 73 rouillée, alors que je ne cesse de vous imaginer dans votre voiture luxueuse.

Hélas, je suis femme, et ne puis, d'une part, vous absoudre de quoi que ce soit. D'autre part, il y a une chose dont vous ne vous êtes pas accusé et que je n'arriverai jamais à vous pardonner: c'est de n'avoir pas su, alors que vous étiez propriétaire, ou président (ou les deux) de la maison Dupuis Frères, habiller les femmes du Québec convenablement. Que de fois, question d'encourager les nôtres, j'ai cherché chez vous une robe tant soit peu élégante, un vêtement bien fait qui ne pendouillerait pas de tous bords et de tous côtés, que je ne risquerais pas de retrouver à cent mille exemplaires par toute la province. Je n'en ai jamais trouvé.

Je ne peux vraiment dire que vous ayez commis là un crime contre l'humanité, quoique l'expression soit bien à la mode, mais vous en avez sûrement commis un contre la collectivité.

Il semble que votre successeur n'ait pas beaucoup plus de goût puisqu'à ce point de vue, rien n'a changé chez Dupuis. On me dit que les vêtements pour hommes sont de bonne qualité — vos acheteurs seraient-ils misogynes, par hasard? Je leur conseillerais d'aller vite s'inspirer à Paris, ou en Italie (pour les sous-vêtements), ou encore à New York, dans les grands magasins de la Cinquième avenue. Cela ne pourrait que profiter à tous.

Non, Monsieur Carrière, je ne vous pardonnerai jamais de nous avoir, et pendant si longtemps, si mal fagotées.

Angela LANDRY

St-Lambert, le 18 mars 1977

P.S.: Notre correspondante fait allusion à un texte qui a paru dans LE DEVOIR du 12 mars sous la responsabilité et par les soins de M. Marc Carrière.

Le Château Champlain c'est Montréal

Le plaisir d'être au coeur de la ville

Quelle belle affaire et quel plaisir de demeurer au Château Champlain en plein coeur de la ville! L'ascenseur vous conduit à la cité souterraine de Montréal: bureaux, boutiques, cinémas, etc.

Le plaisir d'un spectacle gratuit

Le prix de votre chambre vous donne droit à deux billets gratuits pour le spectacle du Caf' Conc', tous les soir de la semaine, à 23h 15. Pas de frais d'entrée.

Les plaisirs à la française

L'hôtel même abrite quatre des meilleurs restaurants français de Montréal. Sans compter l'Escapade, tout en haut, qui vous offre le déjeuner, le dîner et...la danse.

Le plaisir des réunions d'affaires

Nous avons des salles de conférence de toutes les dimensions et toute l'aide dont vous avez besoin pour mener à bien vos affaires.



Réservations: appeler sans frais: 1-800-261-9420 ou un agent de voyages.

Le Château Champlain. Chambre pour une personne à compter de $44.

CP Hôtels

As-tu ton $2 ?

INTER

vlà ta chance...

tirage : 1 avril

Le CAD aboli et les fiches détruites

"L'intelligence" politique relèvera de la Justice

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Le désormais célèbre Centre d'analyse et de documentation (CAD), mis sur pied par l'ex-premier ministre Robert Bourassa aux lendemains de la Crise d'octobre de 1970, sera aboli de même que seront détruites publiquement les 30,000 fiches individuelles qui y étaient accumulées.

En revanche, le ministère de la Justice se voit cependant confier la tâche de diriger un service de "renseignements et d'intelligence politique" destiné à assurer la sécurité de l'État.

Ces deux décisions ont été annoncées hier par le premier ministre, M. René Lévesque, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire tenue à l'issue de la réunion du conseil des ministres. Elles font suite aux recommendations du comité ministériel chargé d'étudier à la fois ce qu'il convenait de faire du CAD et s'il y avait lieu pour le nouveau gouvernement de se doter d'un "service d'intelligence politique". Composé des ministres Marc-André Bédard, Robert Burns et Claude Morin, ce comité avait soumis hier ses recommandations à l'ensemble du Cabinet qui les a adoptées.

Chargé de présenter ces décisions, M. Lévesque a d'abord tenu à souligner "qu'il lui semblait nécessaire qu'un gouvernement responsable soit en mesure d'assurer la sécurité de l'État et d'être informé des événements et des situations qui risquent de mettre en danger cette sécurité".

"Qu'on le veuille ou non, il faut posséder ce genre d'informations qu'on appelle généralement le "renseignement", a-t-il dit en substance, ajoutant un peu plus tard qu'il existe quelquefois des situations qui sont provoquées de l'extérieur et que le gouvernement a besoin d'analyses qui l'informent de la provenance réelle des évènements."

"Ça existe, des agents provocateurs, et ça peut même exister pour des raisons qui sautent aux yeux actuellement", a-t-il déclaré sans préciser toutefois s'il était informé de la présence de tels agents sur le territoire québécois.

Quoi qu'il en soit, ce service de renseignements sera mis sur pied au sein du ministère de la Justice, à partir d'une structure actuelle pudiquement appelée "Direction générale de la sécurité publique".

Créé en 1975 par l'ex-ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, ce service, actuellement dirigé par M. Paul Benoît, ex-directeur de la Sûreté du Québec, a essentiellement pour tâche de coordonner les activités du ministère avec celles de la SQ. Bien que l'on ne l'ait pas appris au moment de sa création, cette direction générale avait également été chargée par l'ancien gouvernement d'accomplir les tâches dites de renseignement jusque là réservées au CAD.

Ces tâches, au dire de M. Lévesque, consistaient surtout à procéder à des analyses de situation au moment de certaines grèves importantes ou encore de gestes de nature "contestataire" posés par certains groupes.

Tout en poursuivant ce travail d'analyse sous le nouveau gouvernement, ce service devra maintenant voir, de révéler le premier ministre, à prendre les mesures nécessaires pour "accomplir adéquatement son mandat de renseignement et de sécurité de l'État". Et, à ses yeux, cette tâche ne peut pas être accomplie uniquement par les corps policiers et leurs représentants officiels.

Dans cette perspective, il devra remettre au gouvernement des recommandations qui définiront les paramètres généreux du travail à accomplir. Ces derniers seront alors révélés publiquement.

M. Lévesque a toutefois assuré qu'il ne se faisait actuellement aucun travail "d'intelligence politique" en dehors des tâches accomplies normalement par les corps policiers. Interrogé par ailleurs au sujet des relations qu'entretient la Sûreté de Québec avec la GRC et des corps policiers internationaux depuis la crise d'octobre, le premier ministre a affirmé qu'en ce qui a trait aux renseignements à caractère politique, "ces relations devaient être réduites à leur plus simple expression".

Quant au CAD, qui était sous la responsabilité directe de M. Bourassa et de son entourage sous le régime libéral, il sera aboli. De plus, on détruira, en présence de la presse parlementaire, les 30,000 fiches montées au fil des ans sur autant de citoyens québécois.

M. Lévesque a expliqué qu'il ne sentait pas le besoin de prévenir chacun des individus concernés parce que ces fiches, a-t-il dit, ne "contiennent rien de compromettant sur la vie privée des personnes". Il a expliqué qu'elles n'étaient qu'une compilation d'activités publiques de certains individus particulièrement impliqués dans l'activité politique, sociale et économique du Québec.

Trois d'entre elles concernaient d'ailleurs directement des membres actuels de l'Assemblée nationale et ont fait l'objet d'un examen particulier du ministre de la Justice. M. Lévesque a refusé d'identifier les députés en question, qualifiant les fiches de "mémérage sur le compte de ces personnes" et assurant qu'elles seraient détruites en même temps que les autres.

Pour ce qui est des "analyses de situation" de même que des 5,000 dossiers environ montés sur des associations ou des organismes, ils seront tranférés à la Direction générale de la sécurité publique.

En ce qui a trait enfin aux dossiers de presse de même qu'aux enregistrements d'émissions de radio, ce qui était également une responsabilité du CAD, ils seront également transférés aux services de documentation de chacun des ministères concernés.

La dizaine de personnes travaillant encore au CAD sera mutée un peu partout à l'intérieur du gouvernement et l'équipement électronique sophistiqué qui faisait la gloire des patrons de cette mini-CIA sera envoyé aux services gouvernementaux compétents.

Avant de fermer définitivement cette page un peu troublée de l'administration libérale, M. Lévesque a cependant tenu à souligner que les vérifications faites au CAD ont démontré qu'il était impossible d'y faire de l'écoute électronique et a qualifié de "terriblement amateur" l'ensemble du travail qui s'y était fait.

la météo

La tempête de neige qui a déversé de 15 à 25 centimètres de neige avant-hier sur le sud du Québec est maintenant au sud de la Nouvelle-Écosse et n'influence plus nos régions. Les conditions resteront plutôt nuageuses aujourd'hui avec quelques flocons de neige. Une crête de haute pression s'approchant de l'ouest devrait améliorer les conditions sur l'ouest et le sud du Québec vendredi.

●

Outaouais, Montréal, Laurentides, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: Nuageux avec éclaircies et quelques flocons de neige, vents modérés. Maximum près de 0. Aperçu pour vendredi: beau.

●

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: Ennuagement suivi de chutes de neige. Maximum près de −3. Aperçu pour vendredi: beau.

Chibougamau, Haute-Mauricie: Nuageux avec éclaircies et venteux par moments. Maximum près de −2. Aperçu pour vendredi: beau.

●

Rimouski, Gaspésie: Nuageux avec chutes de neige. Vents allant jusqu'à 50 km/h. Maximum près de −2. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

●

Lac Saint-Jean: Nuageux avec éclaircies et chutes de neige. Maximum près de − 5. Aperçu pour vendredi: dégagement.

●

Baie-Comeau, Sept-Iles: Nuageux avec éclaircies et chutes de neige. Maximum −2. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

suites de la première page

CAISSES

au public au plus tard 14 jours après leur réception.

Les contributions ne pourront être faites que par des personnes ayant le droit de vote,et elles devront être faites à même leurs propres biens, ce qui exclut les prête-nom. Ces contributions seront limitées à un maximum de $3,000 par année par électeur, que cette somme soit versée en tout ou en partie à l'un ou l'autre des partis, associations ou candidats autorisés. Toute contribution de plus de $25 devra être faite par chèque. Les biens et services fournis par un marchand par exemple seront évalués au prix le plus bas.

Ne seront pas considérées comme des contributions le travail bénévole les sommes anonymes recueillies lors d'assemblées ou de manifestations organisées à des fins politiques.

Les associations, sociétés, corporations et personnes morales pourront, même s'ils ne sont pas des électeurs, mettre à la disposition des partis certains services, à la condition expresse toutefois que ces services soient offerts à tous les partis autorisés, et dans un comté à toutes les associations et candidats autorisés.

Les électeurs qui auront contribué au financement des partis politiques pourront déduire de leur impôt les contributions versées. Cette déduction pourra être de 25 pour cent du montant de la contribution, ou un maximum de $100.

Le directeur général du financement des partis politiques sera la cheville ouvrière de l'application de cette loi. Celui-ci sera nommé pour une période de deux ans sur proposition du premier ministre par une résolution approuvée par les deux tiers de l'Assemblée nationale.

Celui-ci se verra attribuer des pouvoirs assez larges. On peut relever parmi ses fonctions et pouvoirs l'information du public à l'égard du financement des partis. Ainsi il devra mettre sur pied un centre d'information public et y rendre accessible les rapports produits par les partis. Il pourra aussi procéder à des études sur le financement des partis et faire la publicité qu'il juge nécessaire.

Il aura également des pouvoirs d'enquête étendus relativement à la légalité des contributions et dépenses. Lui-même et les membres de son personnel seront investis des pouvoirs et de l'immunité accordés aux commissaires en vertu de la Loi des commissions d'enquête. Ils auront accès en tout temps aux documents se rapportant aux contributions et aux dépenses, ils ne pourront être poursuivis en justice en raison d'actes officiels accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions. Enfin aucune injonction ne pourra être accordée contre eux lorsqu'ils agissent en leur qualité officielle. Le directeur général devra par contre dans l'application de la loi consulter périodiquement les délégués désignés à cette fin par les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

La loi ne sera pas rétroactive quand aux fonds électoraux en possession des partis jusqu'à maintenant. Les partis devront faire connaître dans leur premier rapport le montant de ces fonds qui auront été déposés dans un compte distinct.

Quant au financement public des partis politiques, le projet de loi fera augmenter les sommes que touchent les partis politiques officiellement reconnus. La somme prévue pour ce financement était de $400,000 par année, à répartir entre les partis en fonction du pourcentage de voix obtenu à la dernière élection. Dorénavant les partis partageront une somme égale au produit obtenu en multipliant le montant de 25 cents par le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales.

Selon les indications données à la Chambre par M. Burns, l'étude de ce projet de loi devrait être complétée au cours du prochain mois. Même si les partis d'opposition ont semblé accueillir favorablement le projet de loi, surtout l'Union nationale, ils se sont montrés en désaccord total avec M. Burns lorsque celui-ci a proposé de déférer à la Commission de la présidence du Conseil l'étude du projet de loi. Pour justifier ce choix, celui-ci a invoqué la nature très politique de son projet de loi, alors que l'Opposition demandait que ce soit la Commission permanente de l'Assemblée nationale qui en soit chargée suivant la tradition.

HANOI

d'informations de Washington.

M. Woodcock, le chef de la commission, a estimé leur nombre à 2,546 au Vietnam et au Laos.

À la question de savoir si des GI'S avaient déserté pendant la guerre d'Indochine, le gouvernement de Hanoï a répondu n'être au courant de la présence d'aucun Américain au Vietnam, a déclaré M. Woodcock. Il n'a rien dit au sujet du Laos, sinon que Vientiane avait promis de mettre en place, elle aussi, une agence pour retrouver les Américains disparus.

Pour M. Woodcock, la mission a permis de jeter un pont entre les États-Unis et le Vietnam.

Selon le sénateur Mike Mansfield, membre de la commssion, les Américains ont rencontré beaucoup moins d'amertume à l'égard des États-Unis qu'ils ne l'auraient pensé.

Les leaders vietnamiens désirent établir des relations diplomatiques officielles avec les États-Unis aussi rapidement que possible, déclare la commission Woodcock dans le rapport qu'elle a soumis hier au président Jimmy Carter.

Les autorités vietnamiennes désirent également que les États-Unis renoncent aussitôt que possible à leur "politique erronée" concernant l'embargo sur le commerce entre les États-Unis et le Vietnam et l'admission de ce pays aux Nations unies, déclare encore la commission dans son rapport de 22 pages qui met fin officiellement à sa mission.

La commission note encore que si le Vietnam ne lie plus officiellement la question des disparus américains avec celles de la normalisation des relations et de l'aide des États-Unis à la reconstruction de son pays, il considère cependant que ces trois problèmes se rejoignent et qu'il s'attend à ce que chaque partie prenne en compte les intérêts de l'autre.

Bien que le Vietnam n'ait posé aucun de ces problèmes comme condition préalable, la commission note dans son rapport qu'il reste à voir dans quelle mesure les Vietnamiens sont prêts à fournir des renseignements complémentaires sur les disparus américains, si les États-Unis de leur côté ne font rien pour lui fournir une assistance économique.

Les autorités vietnamiennes ont une attitude très souple concernant l'aide économique et humanitaire que les États-Unis pourraient fournir à leur pays, souligne la commission en indiquant qu'elle pourrait prendre la forme d'une aide bilatérale, multilatérale ou de prêts à long terme.

Les Vietnamiens paraissent disposés, indique encore la commission, à considérer cette aide dans un cadre humanitaire et moral plutôt que comme découlant des conditions des accords de Paris.

Les autorités vietnamiennes et laotiennes considèrent que les États-Unis ont maintenant une attitude plus positive à leur égard que par le passé. Elles sont heureuses de voir que le gouvernement américain est prêt à traiter avec elles sur une base d'égalité et de respect mutuel, note encore la commission.

Elles reconnaissent cependant qu'en raison du climat, du terrain, des circonstances et du temps écoulé il est peu probable que des renseignements plus complets puissent jamais être fournis sur les 2,546 Américains portés disparus.

Les 5 membres de la commission ont été unanimes à se féliciter de l'atmosphère cordiale dans laquelle s'est déroulée leur visite au Vietnam.

En conclusion, ils ont recommandé que les conversations à un niveau élevé entre les gouvernements américain et vietnamien reprennent aussitôt que possible à Paris, afin de poursuivre le dialogue commencé à Hanoï.

CALLAGHAN

poirs de celle qui aspiré à devenir un jour la première femme à occuper le 10 Downing Street.

Mais la situation du premier ministre n'est guère confortable. Il a été mis en difficulté par les rebelles de la gauche travailliste qui, refusant les sacrifices nécessaires au redressement de l'économie, n'ont mis une sourdine à leur hostilité que devant la menace d'élections générales anticipées. Il doit en fin de compte son salut à treize députés libéraux.

Aussi, les milieux politiques s'interrogent déjà sur les chances de durée de l' "entente cordiale" scellée entre MM. Callaghan et Steel.

Certes, le contrat unissant le gouvernement et les libéraux n'est fixé que pour une durée limitée, rigoureusement jusqu'à la fin de la présente session parlementaire en automne. Il ne s'agit pas non plus d'une coalition ministérielle, comme celle à laquelle avait présidé Ramsay MacDonald dans les années trente.

En fait, les libéraux se contenteront d'être consultés à titre de partenaires privilégiés par Callaghan et ses principaux ministres. Ils ont également reçu des assurances que les Communes se prononceront par un vote libre sur des sujets qui leur tiennent à coeur, notamment l'élection du Parlement européen au suffrage direct, l'introduction de la représentation proportionnelle pour les élections législatives, et la réforme régionale en Écosse et au Pays de Galles.

D'ores et déjà, la gauche du Labour a averti qu'elle ne se sentait nullement liée par le pacte avec les libéraux.

Il est d'autre part ironique que M. Enoch Powell, le chantre de l'extrême-droite ait choisi de ne pas voter contre le gouvernement.

Les péripéties ont été commentées avec vigueur par les parlementaires conservateurs au cours des débats. L'un a parlé "du plus remarquable jumelage depuis Sodome et Gomorrhe" pour qualifier le pacte libéro-travailliste.

Furieux de la décision des libéraux, des députés conservateurs se sont empoignés avec des amis de M. Steel, cherchant à les empêcher de gagner leurs sièges. En revanche, les députés travaillistes ont longuement acclamé le résultat du vote.

Dès l'annonce du pacte avec les libéraux, l'indice des valeurs à la Bourse de Londres avait gagné huit points, clôturant à 427,4 et regagnant les points perdus, quand des élections anticipées avaient paru possibles.

Preuve sans doute que les milieux financiers ne souhaitaient pas une crise gouvernementale au moment où la Grande-Bretagne commence tout juste à donner des signes de redressement économique.

Parallèlement à ses conversations fructueuses avec les libéraux, M. Callaghan n'avait pas réussi à parvenir à un arrangement avec les unionistes d'Ulster.

Mais sur les dix députés unionistes, trois se sont abstenus, dans le vote de la motion de Mme Thatcher. Notamment M. Enoch Powell, l'ancien député de droite conservateur, qui n'a pas fini, semble-t-il, de régler ses comptes avec les tories. Aux législatives de 1974, il avait invité à voter pour les travaillistes.

Quoiqu'il en soit M. Callaghan se rendra demain l'esprit libre au sommet européen de Rome.

CLARK

image et les méchants indépendantistes" et prédit que le statu quo constitutionnel aurait des conséquences très graves, voire même désastreuses, en ce que les foyers d'insatisfaction et de dissension à travers le pays se multiplieraient plutôt que de se résorber.

À l'inverse, si la cause indépendantiste prenait le haut du pavé, c'en serait fini automatiquement de ce pays, prévient M. Clark et chacun du Canada et du Québec ne s'en porterait que plus mal.

GENTILLY

la très grande quantité de gaz toxiques qu'on y utilise.

M. Roy a même souligné qu'une fuite importante s'est produite à l'usine de Glace Bay, dans les Maritimes, il y a deux ans, mais que cette fuite n'avait causé aucun dommage parce que le vent soufflait "du bon bord": il avait dispersé les gaz au dessus de l'eau plutôt que de les pousser vers les habitations voisines.

M. Roy a aussi indiqué que le cabinet du Québec a lui-même donné l'autorisation de construire en 1974, sans que les Services de protection de l'environnement n'aient à se prononcer formellement. Il était question que l'usine entre en service dès 1977 et il fallait faire vite à l'époque, précise-t-il. Maintenant, suite à des contraintes budgétaires, l'entrée en service est plutôt prévue pour 1982 et Ottawa vient de donner le feu vert pour l'achèvement de la construction.

C'est présentement la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui voit à ce que les mesures de sécurité soient mises en place, a indiqué M. Jean Roy, mais il a précisé qu'il a lui-même pris le dossier en main et que les Services de protection de l'environnement du Québec surveillent de près l'évolution de la situation. "Si le gouvernement fédéral prenait une décision avec laquelle nous serions en désaccord, nous interviendrions immédiatement, a-t-il dit.

A ses yeux, il est évident qu'il n'y a pas de chance à prendre et qu'on ne doit pas lésiner sur les mesures de sécurité. Il a souligné que les autorités locales de toutes les agglomérations situées autour de l'usine devront être impliquées directement dans la mise au point d'un plan de mesures d'urgences et d'évacuation extrêmement détaillé avant que l'usine puisse entrer en opération.

L'hydrogène sulfuré est un gaz qui a une odeur d'oeufs pourris. Une concentration de 100 parties par million (ppm) fera simplement couler les yeux et pourra irriter les voies respiratoires, tandis que des maux de tête violents apparaîtront à 300 ppm. Si la concentration atteint 500 ppm, une personne perd conscience en moins d'une demi-heure. Elle mourra dans ce délai si on atteint 800 ppm. Si la teneur en hydrogène sulfuré atteint 1,000 ppm, la mort sera très rapide en raison d'une paralysie presqu'immédiate du système respiratoire. Si la teneur est encore multipliée par dix, la mort est immédiate par paralysie du cerveau. Cette dernière éventualité survient si la concentration atteint un pour cent dans l'air ambiant.

Une usine d'eau lourde est en réalité une installation pour séparer deux isotopes de l'hydrogène: d'une part l'hydrogène ordinaire et d'autre part le deutérium, dont le noyeau contient un neutron supplémentaire mais qui a pratiquement les mêmes propriétés, à d'infimes différence près. L'eau ordinaire est formée de deux atomes d'hydrogène et d'un atome d'oxygène. Toutefois, l'eau naturelle contient aussi du deutérium dans une proportion d'environ un atome de deutérium pour 140 atomes d'hydrogène.

Les molécules d'eau qui contiennent un ou deux atomes de deutérium à la place de l'hydrogène sont donc un peu plus lourdes que les autres. C'est de là que vient le nom "d'eau lourde".

Lusine La Prade utilisera le fait que, dans certaines conditions de température et de pression, les échanges d'hydrogène entre le H2S et l'eau impliquent de préférence du deutérium ou de l'hydrogène. On utilise donc cette propriété pour concentrer progressivement le deutérium et obtenir ainsi de l'eau lourde.

Il faut en moyenne traiter 10,000 tonnes d'eau ordinaire pour extraire 2.5 tonnes d'eau lourde.

RÉFORME Suite de la page 3

dans l'avenir afin d'enrayer les retards judiciaires. "Je suis tenu de veiller à la réduction des retards. Je suis convaincu que vous partagez mes préoccupations et mon souci d'assurer que nous soutenons un système valable, fiable et équitable. Il est possible de résoudre les problèmes auxquels doit faire face notre système d'administration de la justice en matière pénale", a conclu M. Basford.

De son côté, le juge Antonio Lamer, président de la Commission de réforme du droit, s'est dit d'avis que sous le thème "Les préparatifs du procès", la conférence de travail n'avait pas la prétention en deux jours de trouver une solution à chacun des problèmes soulevés, mais que celle-ci pourrait sûrement sensibiliser le pays à l'élaboration à tout le moins de principes qui permettront de s'engager dans la bonne voie de la réforme de la justice. "Ces travaux, a-t-il noté, pourraient être un jalon très important dans la réforme de notre justice."

De par ses fonctions, le juge Lamer a été appelé à étudier à travers le monde plusieurs autres systèmes juridiques pour finalement constater que le nôtre était encore un des meilleurs. "Nous n'avons rien à envier à qui que ce soit, a-t-il dit, mais nous devons nous assurer que celui-ci restera le meilleur."

Il s'est déclaré de plus convaincu que les travaux de la présente conférence, qui doivent prendre fin ce soir, ne sauraient qu'être positifs, en autant que tous les délégués n'hésitent pas à identifier clairement les grands problèmes qui confrontent notre système judiciaire actuel.

Les délégués venant de toutes les parties du Canada regroupent des juges, notamment le juge en chef André Fabien, de la Cour des sessions au Québec, et le juge J.K. Hugessen, de la Cour supérieure du Québec, des procureurs de la Couronne, dont Me Gérard Girouard, substitut en chef adjoint du Procureur général du Québec, des procureurs de la défense, tels Mes Serges Ménard et Jacques Fortin, de Montréal, une quinzaine de citoyens ayant eu affaire avec la justice, ainsi que des représentants des corps policiers, dont le directeur Jacques Beaudoin, de la Sûreté du Québec, le directeur René Daigneault, de la police de la CUM, et des membres de son état-major, MM. Georges Faille, Guy Toupin et Phillip Young, ainsi que Me Guy Lafrance, conseiller juridique. Pour sa part, le ministère de la Justice du Québec est représenté par deux sous-ministres, MM. Robert Normand et François Tremblay.

Enfin, parmi les animateurs des huit ateliers de travail, mentionnons le juge René J. Martin et Me Jacques Bellemarre.

24 mars

par la PC et l'AP

Elizabeth 1ère d'Angleterre mourait il y a 374 ans aujourd'hui, le 24 mars 1603. Ainsi prenait fin l'ère dite élizabéthaine dont William Shakespeare et Francis Drake furent deux des personnages les plus marquants. Le successeur d'Elizabeth, Jacques VI d'Écosse, réalisera l'union des deux pays.

1976 — Les militaires arrêtent la présidente Isabel Peron et prennent le pouvoir en Argentine.

1972 — La Grande-Bretagne assume l'administration directe de l'Irlande du Nord pour tenter de rétablir la paix.

1957 — Le président Eisenhower et le premier ministre britannique MacMillan terminent la conférence des Bermudes destinée à rétablir les relations spéciales entre Londres et Washington, obscurcies depuis l'expédition de Suez.

1956 — Le gouverneur général du Canada, Vincent Massey, survole le Pôle nord.

1941 — Le traité Rush-Bagot est prorogé pour permettre la navigation de navires armés sur les Grands-Lacs.

1927 — Les communistes chinois s'emparent de Nankin.

1911 — Une rue de Toronto est éclairée pour la première fois par de l'électricité produite par les chutes du Niagara.

1889 — Au Québec, incorporation de la ville de Sorel.

1882 — Le bactériologiste allemand Robert Koch annonce que le microbe de la tuberculose a été isolé.

Il est né un 24 mars: Steve McQueen, acteur américain (1930).

Les libéraux lancent la bataille contre la "charte du français"

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Ministre responsable de l'application de la loi 22 dans le gouvernement précédent, M. Fernand Lalonde a amorcé hier à l'Assemblée nationale la bataille parlementaire que livreront les libéraux au Parti québécois sur la "Charte du français" auquel le gouvernement est encore à mettre la dernière main.

Dans son carquois, le député de Marguerite-Bourgeois a une flèche empoisonnée, soit ni plus ni moins que l'une des dernières versions de ce projet de loi sur la langue qu'il a réussi à obtenir avant même que le Conseil des ministres et le caucus des députés ministériels n'aient officiellement entériné ce projet de loi.

Aussi est-ce fort de ces renseignements, de nature on ne peut plus confidentiels, qu'il a entrepris hier après-midi de harceler le gouvernement à l'occasion de la période des questions, ce qu'il se promet d'ailleurs de poursuivre aujourd'hui et jusqu'à ce que le projet de loi soit déposé.

Dès sa première question, il était évident que les membres du Parti québécois étaient étonnés, et à n'en pas douter dépités, de constater la précision de M. Lalonde qui ne pouvait avoir puisé des renseignements aussi précis que ceux qu'il possédait dans les médias d'information.

Le leader parlementaire du gouvernement, M. Robert Burns, ne devait pas tarder à réagir pour demander au président de l'assemblée de juger irrecevable la première question de M. Lalonde, ce que devait refuser M. Clément Richard.

C'est ainsi que le député libéral put demander au ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, s'il était exact que le projet de loi sur la langue énonce qu'il s'appliquera nonobstant la Charte des droits et libertés de la personne, laquelle exclut à moins qu'on ne fasse expressément exception toute discrimination fondée sur la langue. M. Bédard devait répondre qu'il avait soumis ce problème posé par l'existence de la Charte des droits et libertés de la personne à l'attention de M. Camille Laurin, ministre responsable de la préparation de la loi sur la langue.

M. Bédard devait également soumettre à M. Lalonde que la meilleure garantie "qu'aucune des dispositions de cette charte ne sera violée est le souci continuel, le respect continuel dont notre parti a toujours fait état vis-à-vis des droits des minorités". Comme plus tard, son collègue de l'Éducation devait le faire, M. Bédard a fait valoir que le député de Marguerite-Bourgeoys aura réponse à ses questions une fois la loi déposée.

M. Lalonde devait encore demander au ministre de la Justice s'il était exact que le projet de loi fera du français la langue de la législation et de la justice, contrairement aux droits garantis par l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Par la suite, M. Lalonde devait demander à M. Jacques-Yvan Morin s'il était exact que le projet de loi prescrit que l'enseignement se fait en français dans les écoles primaires et secondaires, tant du réseau public que du réseau privé. Il s'est également enquis s'il était vrai que l'enseignement en anglais sera autorisé pour les enfants dont le père ou la mère auront reçu au Canada l'enseignement primaire en anglais, ou les enfants qui déjà reçoivent un enseignement en anglais.

A toutes ces questions, M. Lalonde n'eut aucune réponse, sinon des regards courroucés. Aujourd'hui, il se promet de revenir à la charge sur les programmes de francisation et sur la disparition de la Régie de la langue française.

Cette fois-ci, les membres du gouvernement seront peut-être mieux préparés, puisque en principe le projet de loi aura été officiellement approuvé par le Conseil des ministres qui hier soir poursuivait ses travaux justement à cette fin. Le caucus des députés qui devait avoir lieu sur ce sujet, hier soir, a été reporté à ce matin.

Jérôme-Le Royer

Québec nomme un médiateur

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Jacques Couture, a nommé hier M. Claude Lauzon médiateur dans le conflit qui oppose la commission scolaire Jérôme-Le Royer et ses 1,300 enseignants depuis cinq semaines.

M. Lauzon qui est arbitre depuis 1964, entreprendra dès demain de rapprocher les deux parties.

Il faut noter que la nomination par le ministère du Travail d'un médiateur dans le conflit ne présume en rien la légalité de la grève. Ce sont là deux questions absolument étrangères l'une à l'autre, a confié au DEVOIR un porte-parole du ministère du Travail. Et dans le cas qui nous occupe, où le caractère légal de la grève est remis en question par la partie patronale parce que, dit-on, celle-ci n'aurait jamais reçu d'avis de grève de la part du MTQ, le problème sera réglé en temps et lieu, quand les parties se seront entendues sur un protocole de retour au travail.

Il paraît que la légalité des grèves d'enseignants qui ont lieu depuis la signature de la convention collective au niveau provincial, mais qui portent sur des difficultés soulevées par le volet des négociations locales, est toujours discutée parmi les juristes.

L'entente CTC-patronat sur la relance de l'économie

Les trois centrales (CSN-FTQ-CEQ) ne se sentent pas liées

par
Louis-Gilles Francoeur

Aucune des trois centrales syndicales du Québec n'a été informée ou a participé de loin ou de près à l'entente "secrète" intervenue le week-end dernier entre les représentants du CTC et les leaders de l'industrie canadienne sur une formule de relance de l'économie une fois que les mesures anti-inflation auront été abolies.

Réunis hier dans la métropole pour une conférence de presse au sujet du conflit à Radio-Mutuel, les dirigeants de la CSN, de la FTQ et de la CEQ ont fait état de leur "surprise", voire de leur "opposition" dans le cas de la CSN, à des ententes conclues en leur absence.

Les trois représentants ont ajouté que les organismes qu'ils dirigent ne se sentaient "liés en aucune façon" d'autant plus que l'entente conclue par le CTC n'impliquait pas les dirigeants officiels du patronat mais bien un certain nombre d'hommes d'affaires importants.

La FTQ qui est elle-même affiliée au CTC, a affirmé par la voix de son secrétaire général, M. Fernand Daoust, qu'elle n'avait jamais "ni directement, ni indirectement" participé à une telle négociation. M. Daoust a précisé qu'il avait appris la nouvelle par les journaux et par la radio.

Se refusant à "minimiser la portée d'une telle entente, si elle existe", le secrétaire général de la FTQ a dit qu'il se prononcerait définitivement sur sa valeur après en avoir pris connaissance.

La FTQ avait manifesté au dernier congrès du CTC son opposition au principe d'une direction économique tripartite tout en approuvant le rapport général du président du CTC, qui avait mis de l'avant cette proposition. En réalité, la FTQ avait appuyé la proposition globale du CTC parce qu'elle contenait une véritable déclaration de guerre aux mesures anti-inflation fédérales et provinciales.

Du côté de la CSN, M. Norbert Rodrigue a commencé par remettre en question la valeur de l'entente "secrète", élaborée en l'absence des représentants syndicaux du Québec. Réservant lui aussi son jugement sur la nature de l'entente, dont il a appris l'existence par la voix des journaux, il a réitéré que sa centrale exigeait un retrait immédiat des mesures fédérales, qui, à son avis, ont pénalisé les syndiqués sans pour autant juguler l'inflation et les prix.

La CEQ qui était représentée par son vice-président, M. Réal Guilbert, n'a pas pris position dans cette affaire. Toutefois, a-t-il ajouté, le bureau national de la centrale, qui se réunit dans la métropole au cours des prochains jours, se penchera inévitablement sur cette question lorsqu'il abordera l'invitation du gouvernement québécois en vue du sommet économique du printemps. "Il faudra inévitablement faire l'analyse de cette entente CTC-patronat" à cause de la similitude des deux sujets.

On sait que les ministres fédéraux, des Finances et du Travail, MM. Macdonald et Munro, ont favorablement accueilli l'entente intervenue entre le CTC et le patronat au point d'émettre la possibilité d'un retrait anticipé de la loi anti-inflation.

Conflit à Radio-Mutuel

Les centrales défient l'injonction et publient une liste des commanditaires

En dépit des injonctions en vigueur qui interdisent de décourager les commanditaires d'annoncer dans les différentes stations de Radio-Mutuel, les trois centrales syndicales ont ouvertement invité hier leurs membres à boycotter plusieurs entreprises qui annoncent sur les ondes de ce réseau.

Les trois centrales ont de plus publié une liste complète des commanditaires du réseau Mutuel, qui tienent dans trois longues pages. Ces listes seront distribuées aux 500,000 membres des trois groupes afin d'accentuer le boycottage des commanditaires, mis sur pied par les grévistes avant d'être paralysé par différentes injonctions.

Dans une déclaration conjointe, le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, et le vice-président de la CEQ, M. Réal Guilbert, ont souhaité "vivement que les travailleurs boycottant des commerçants comme Dominion, Canadian Tire, General Tire et Kentucky Fried Chicken, qui s'entêtent encore à annoncer leurs produits sur les ondes de CJMS et de Radio-Mutuel. Ces entreprises s'accrochant à une station anti-syndicale alors qu'elles pourraient tout aussi bien annoncer ailleurs. Elles ne méritent pas la clientèle des travailleurs", ont ajouté les trois représentants syndicaux.

En outre, les porte-parole ont "exigé" des gouvernements fédéral et provincial qu'ils cessent immédiatement d'acheter de la publicité sur les ondes, de Radio-Mutuel, qui a antérieurement écrasé huit tentatives de syndicalisation chez ses affiliés.

Illustrant leur requête, ils ont noté que Loto-Québec, Loto-Canada, Air-Canada, le ministère du Revenu et Télé-Globe annonçaient encore à Radio-Mutuel. La demande des trois centrales n'est pas nouvelle. En effet, les règlements de nombreux organismes gouvernementaux et paragouvernementaux prévoient déjà un retrait automatique des contrats de publicité en cas de conflit de travail dans des média.

En bravant ouvertement les injonctions par leur appel et par la distribution des listes de commanditaires, les trois centrales posaient un geste conscient, qui constitue une attaque majeure contre l'utilisation de ce type d'ordonnance dans le domaine des relations de travail.

A Radio-Mutuel, les injonctions ont été nombreuses. Une première a limité le piquetage à quatre personnes. Une deuxième a interdit le piquetage devant les commanditaires et par une troisième, sans précédent au Canada, le juge Samuel S. Born a interdit aux grévistes de CJMS, toute mesure destinée à enjoindre les commanditaires de cesser d'annoncer à CJMS que ce soit par le piquetage, les appels téléphoniques, la distribution de tracts, de pamphlets ou de publicité dans les média".

Chargeant à fond contre cette nouvelle génération d'injonctions, en voie d'atteindre les autres syndicats de Radio-Mutuel, les trois centrales ont vu la consécration de "la prédominance du droit de commerce sur le droit du public à l'information et sur le droit de grève". Les travailleurs ont décidé de défier cette injonction, ont affirmé les porte-parole syndicaux, car la respecter aurait signifié de plier devant la "coalition du pouvoir judiciaire et du pouvoir économique".

C'est la première fois depuis les célèbres condamnations de 1973, à l'occasion des défis à la loi suscités par les dirigeants du front commun du secteur public, que les trois centrales foncent carrément contre l'ordonnance d'un tribunal, qu'ils condamnent en outre du point de vue moral.

La transparence des intentions des centrales était telle, d'ailleurs, qu'elles ont reproduit le texte de l'injonction dans leur déclaration officielle.

Les trois représentants syndicaux ont toutefois été quelque peu embarrassés d'admettre qu'ils avaient eu recours aux services d'au moins deux agences de publicité, auxquelles les commanditaires dénoncés font appel pour distribuer leur publicité. Une telle chose ne se reproduira plus, ont affirmé les porte-parole de la CSN et de la FTQ, qui ont utilisé notamment ces agences à l'occasion du maraudage dans la construction. Il était cependant difficile pour les dirigeants syndicaux de plaider l'ignorance du phénomène après avoir eux-mêmes affirmé qu'il y avait "plus de huit ans de tradition anti-syndicale à CJMS", une station bénéficiaire de leur publicité à l'époque.

CARON LIBRAIRE
Livres neufs et usagés
Cartes • Revues • Journaux
Service de photocopie
JUSQU'À 10.00 H. TOUS LES SOIRS
251 Ste-Catherine E.

• Le café des connaisseurs
• Tout pour la bonne table
GERARD VAN HOUTTE INC.
1042 ouest Laurier - 274-5601

Ogilvy ouvert ce soir



Imperméables pour hommes
nos prix réguliers, $95 à $130
maintenant seulement $70 chacun!
Une belle occasion de vous procurer un très beau manteau. D'une grande maison anglaise, ce sont des modèles classiques, de facture soignée. À gauche, un manteau avec boutons cachés; à droite, un style "trench". Mélanges polyester/coton, entièrement doublés. Beige, tan, noir ou bleu marine. Tailles 36 à 46 (courte, régulière ou grande), dans le groupe.
Achats en personne seulement
Ogilvy, Boutique pour hommes, au rez-de-chaussée
Également à Fairview-Pointe Claire
OGILVY

Nos passagers qui s'envolent pour Chicago ne vont pas tous à Chicago. Plusieurs s'y rendent pour que nous les emmenions ailleurs à partir de Chicago; car c'est là notre point de départ pour l'ouest et le sud-ouest américain.

D'abord, nous avons chaque jour 3 vols sans escale de Dorval à Chicago et ensuite, de nombreuses correspondances pour Los Angeles, San Francisco, Palm Springs, San Diego, Dallas/Fort Worth, St-Louis, l'Arizona et le sud-ouest, Mexico, Acapulco et bien d'autres destinations.

En tout temps, vous avez droit au célèbre traitement qui a fait d'American Airlines la ligne aérienne préférée de nombreux voyageurs. Ils l'ont choisie pour les horaires pratiques, la fiabilité, le confort et la courtoisie.

Et surtout pour la qualité du service.

Alors, la prochaine fois que vous irez à Chicago ou plus loin, par affaires ou par plaisir, appelez votre agent de voyages ou American Airlines; vous saurez tout de nos allées et venues à Chicago.

Les allées et venues d'American Airlines à Chicago.





American Airlines, américaine par excellence.

Devant la CRT

La CATCA conteste le statut légal du SCAQ

OTTAWA (PC) — Le procureur du syndicat national des contrôleurs de la circulation aérienne (CATCA), Me John Nelligan, a formellement contesté, hier, le statut légal de la nouvelle unité de négociation proposée pour représenter les aiguilleurs de l'air de la région du Québec.

Le procureur de la CATCA intervenait lors de la seconde journée des audiences de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, qui examine la requête en accréditation du Syndicat des contrôleurs aériens du Québec (SCAQ).

Me Nelligan a mis en doute la procédure suivie par les dirigeants de la nouvelle unité de négociation proposée pour mettre sur pied leur association qui regroupe pour le moment 185 des 333 contrôleurs aériens relevant de la région administrative du Québec.

Ainsi la procédure suivie pour l'émission des cartes de membres du nouveau syndicat ainsi que pour l'élection de l'exécutif irait à l'encontre des règlements du Code canadien du travail et du Code ontarien du travail.

Cette interprétation a toutefois été contestée par l'avocat des requérants, Me Alain Brabant, qui a fait remarquer que les contrôleurs aériens ne relevaient pas du Code canadien du travail mais de la Loi des relations de travail dans la fonction publique, laquelle est beaucoup plus souple sur la question des procédures.

Les sept membres qui siègent sur la Commission des relations de travail ont alors décidé de remettre à plus tard leur décision quant à la validité des arguments présentés par la CATCA.

La journée d'hier a par ailleurs été consacrée au témoignage de M. Maurice Pitre, directeur régional des services de la circulation aérienne pour le Québec, qui a été amené à préciser les limites de la région qui dépend de son autorité.

Les requérants demandent en effet que tous les contrôleurs aériens relevant de la juridiction du directeur régional des services de contrôle aérien pour le Québec soient inclus dans l'unité de négociation proposée.

Au cours de son témoignage, M. Pitre a entre autres confirmé que 32 contrôleurs de langue maternelle anglaise seraient transférés de la région du Québec vers d'autres régions administratives, et ce au cours de la présente année.

Ces contrôleurs, dont une vingtaine sont unilingues anglophones, avaient manifesté le désir d'être transférés à la suite de la décision du ministère des Transports d'introduire progressivement l'usage du français dans les communications aériennes au Québec. Le ministère leur versera d'ailleurs des montants de compensation variant entre $20,000 et $30,000.

M. Pitre a fait remarquer qu'aucun mouvement inverse ne s'était manifesté au cours des dernières années, seulement deux demandes de transfert au Québec ayant été reçues au cours des 36 derniers mois.

Depuis quelques années, une connaissance pratique des deux langues constitue une condition d'embauche et de promotion dans la région administrative du Québec.

Les séances de la Commission des relations de travail relatives à la demande d'accréditation des contrôleurs se poursuivent aujourd'hui, alors que les requérants tenteront de démontrer que les contrôleurs québécois ont constamment été victimes de discrimination de la part de l'exécutif de leur syndicat national.

Le Conseil de Presse rejette la plainte des infirmières

Le Conseil de Presse du Québec a rejeté la plainte de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec contre l'article que l'éditeur de La Presse, Roger Lemelin, signait le 21 juillet sous le titre: "Les hôpitaux: un climat criminel."

En informant le syndicat de son jugement le Conseil de Presse allègue dans un premier temps qu'il n'est pas de sa compétence de se prononcer sur le contenu des commentaires éditoriaux publiés par les organes d'information, chacun étant libre de sa politique en cette matière.

La requête de la Fédération des infirmiers et infirmières visait à dénoncer le caractère "injuste, méprisant et biaisé", tant du contenu de l'article que de la façon que La Presse a traité du comportement de la partie syndicale dans ce dossier.

Le Conseil de Presse émet l'opinion qu'étant donné la fonction de l'éditeur ou de celui qui en tient lieu au sein des organes d'information, il relève de sa prérogative et du droit de se réserver l'espace qu'il juge à propos et formuler les jugements qu'il croit devoir porter sur une idée, une personne ou un groupe.

Le Conseil considère d'autre part qu'en publiant dans la rubrique des lettres des lecteurs la réplique de la présidente de la Fédération, compte tenu du traitement qu'il a accordé à la publication de cette mise-au-point et qu'il a fait également état dans ses pages d'information des réactions de la Fédération, que le journal La Presse a permis au public de prendre connaissance du point de vue syndical.

Le CPQ réserve par ailleurs son jugement quant à savoir si la pratique, usuelle dans La Presse de publier dans la tribune des lettres des lecteurs les répliques à des commentaires éditoriaux, réussit à rétablir les équilibres qu'on croit rompus.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec avait désigné M. Louis Falardeau pour agir en qualité de membre et administrateur du conseil dans ce cas. Mais il s'est désisté de son droit de discuter de cette question alléguant que le syndicat des journalistes de La Presse, dont il fait partie, s'est déjà prononcé. Les autres membres du comité appelé à juger ce dossier étaient: Mme Claire Labrèche, présidente; Mme Marthe D'Amour, MM. Antoine Desrochers, Gilles Lesage, Lewis Louthood, Pierre Maisonneuve, Leonard Otis.

Hôpital LaSalle

Le MAS est prié d'intervenir

Après l'administration qui lançait un appel la semaine dernière pour la sauvegarde de l'hôpital général LaSalle, c'est au tour des infirmières et infirmiers à réclamer l'intervention du ministère des Affaires sociales pour maintenir la qualité des services dans cet établissement de 133 lits.

Un déficit financier de $460,000 a été accumulé depuis trois ans et cette situation risque de s'aggraver si aucune mesure n'est prise d'ici le 1er avril pour la corriger.

Le Syndicat des infirmières et infirmiers unis est intervenu officiellement hier auprès du MAS pour qu'il permette à l'hôpital LaSalle de continuer à dispenser en totalité ses excellents services à toute la population de la région avoisinante.

Les syndiqués estiment qu'il est normal que les coffres de l'hôpital soient vides, eu égard à l'inflation, à la clientèle de travailleurs accidentés arrivant de centaines d'usines de ce secteur, à la suppléance qu'a dû assumer l'hôpital tout au long des grèves des institutions environnantes, etc. Comme preuve de l'efficacité de l'hôpital LaSalle, le syndicat rappelle que le MAS projetait en 1975 une injection de $3 millions afin de desservir adéquatement la population. Il insiste donc auprès du ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure afin qu'il solutionne les difficultés financières de l'hôpital dans les plus brefs délais.

M. Lazure doit rencontrer les autorités de l'hôpital le 28 mars pour discuter de l'ensemble des problèmes vécus par LaSalle.

SUCO

beaucoup de projets peu d'argent

Carrières et Professions

Télésat

Telesat Canada

SUPERVISEUR SERVICES ADMINISTRATIFS

Le(a) candidat(e) idéal(e) aurait:
— une formation académique en science de la gestion
— un nombre d'années d'expérience comme superviseur aux services administratifs
— une bonne connaissance des matériaux et problèmes se rattachant à l'aménagement et la rénovation de bureaux de même qu'une certaine expérience dans ce travail
— une habileté à transiger avec d'autres et une bonne connaissance des deux langues officielles.

C'est un poste de carrière, comportant défi, situé à Ottawa, et qui devrait intéresser ceux gagnant aux environs de $16,000 par année. Faire parvenir votre curriculum vitae à:

E. Cross
Télésat Canada
333 River Road
Ottawa, Ontario K1L 8B9

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

Service de l'éduation des adultes

PROFESSEURS DEMANDÉS

français langue seconde immédiatement

Critères de base:
1- S'exprimer correctement dans un français qui puisse servir de modèle aux étudiants.
2- Avoir une expérience pertinente au niveau de la salle de classe ainsi que le dynamisme nécessaire à un professeur de langue.

Critères préférenciels:
1- Connaître une ou des méthodes audio-visuelles de l'enseignement du français langue seconde (eg: L.F.I., V.I.F., etc.)
2- Avoir suivi des cours de linguistique appliquée à l'enseignement des langues étrangères.
3- Avoir de l'expérience de l'enseignement des langues étrangères.

Conditions d'emploi:
— postes à temps partiel le jour et/ou le soir.
— rémunération horaire: $13. ou $16. selon les termes de la convention des enseignants.

Procédures:
Faire parvenir votre demande d'emploi et votre curriculum vitae au:

Bureau du personnel enseignant
Service de l'éducation des adultes
3737 est, rue Sherbrooke
Montréal, H1X 3B3

RESPONSABLE DU BACCALAUREAT EN NURSING

FONCTIONS:
Dans le cadre du programme de baccalauréat en nursing débutant en septembre 1977, le titulaire de ce poste:
- collabore à l'élaboration du contenu des cours à partir des thèmes identifiés au programme;
- participe à la conception et à l'implantation d'un modèle pédagogique;
- dispense des activités d'enseignement.

EXIGENCES:
- Posséder une maîtrise en nursing;
- Expérience pertinente au niveau de la coordination d'un programme d'enseignement.

PROFESSEURS EN NURSING

FONCTIONS:
- Enseignement et encadrement des étudiants;
- Collaborer à des travaux de recherches.

EXIGENCES:
Posséder une maîtrise en nursing.

TRAITEMENT:
Selon la convention collective en vigueur.
DATE D'ENTREE EN FONCTION: 1er juin 1977.
Seules les demandes écrites reçues avant le 11 avril 1977 sont retenues. Toute candidature sera traitée confidentiellement.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Doyen de la gestion
des ressources humaines et financières
Université du Québec à Rimouski
300, avenue des Ursulines
Rimouski, Québec
G5L 3A1

Université du Québec à Rimouski

CHEF DU SERVICE DE RADIOLOGIE

Sommaire de la fonction:
Le titulaire du poste est responsable de la coordination des activités de son service ainsi que du contrôle et de l'évaluation de son personnel. (Le service déssert actuellement un centre hospitalier de 200 lits et sera appelé éventuellement à servir un centre régional d'une capacité de 1000 lits).

Exigences:
— détenir un diplôme d'étude collégial (D.E.C.-radio-diagnostic).
— posséder une formation professionnelle en technique de radiologie ou l'équivalent.
— expérience de travail de trois (3) ans dont deux (2) années comme technicien et une (1) année à des fonctions de responsabilités.

Faire parvenir curriculum vitae le 28 mars 1977 au:

Service du personnel
Centre hospitalier St-Eusèbe de Joliette
585, Boul. Manceau
Joliette, Qué.

pavillon du parc inc.

La Corporation du Pavillon du Parc est un Centre d'Accueil régi en vertu de la loi 65 sur les Services de Santé et Services Sociaux (chapitre 48), et dessert une clientèle de Mésadaptés sociaux affectifs et Handicapés mentaux dans la Région 7.

Centre d'Entrainement à la Vie
Recherche

ÉDUCATEUR PHYSIQUE

Description des tâches:
Personne qui conçoit, met en application et évalue des programmes d'éducation physique adaptés aux besoins de la clientèle.
Exigences:
Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en sciences de l'éducation (option éducation physique).
Salaire:
Selon la convention collective
Lieu de travail:
AYLMER, Québec
Service:
Jour
Statut:
Temps complet

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 27 mars 1977 à

Pavillon du Parc
Lise Bastien
Bureau du personnel
253 boul. St-Joseph
Hull, Qué.
J8Y 3X5

BIBLIOTHÉCAIRE
CHEF DE SUCCURSALE

Doit posséder un baccalauréat ou une licence en bibliothéconomie d'une universtié reconnue et au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle.

Connaissance des deux (2) langues officielles.
Salaire jusqu'à $21,397.

Veuillez adresser votre demande au:

Directeur
Bibliothèque publique d'Ottawa
120, rue Metcalfe
Ottawa, K1P 5M2

Fonction publique Canada
Public Service Canada

Appel de candidatures mixtes

Santé nationale et Bien-être social
Ottawa (Ontario)

CHEF, SERVICES DE CONSULTATION ET D'ÉDUCATION EN NUTRITION

Traitement : $27 347 – $30 210 (en négociation)
No de référence : 77-81-10-02 (10)

Fonctions
Planifier, organiser et diriger les programmes, projets et activités de la Division des services de consultation et d'éducation en nutrition; établir et diriger des services de consultation et de coordination en matière de nutrition, d'éducation nutritive, de santé communautaire et dans des domaines connexes; analyser les secteurs de la recherche, de l'évaluation et de l'expansion ainsi que les activités opérationnelles de la division, et établir de nouveaux programmes, politiques, services et lignes directrices ou les modifier; superviser le personnel et les ressources de la division.

Conditions de candidature
Une maîtrise avec spécialisation en nutrition ou une maîtrise en nutrition communautaire ou en éducation nutritive.

Le candidat aura une connaissance approfondie de l'éducation nutritive et de l'administration de programmes dans le cadre de la santé communautaire et une expérience de travail reliée aux inspections, aux aliments, à la santé et aux programmes de recherche.

L'expérience de la direction, la formation, la surveillance et la coordination de personnel spécialisé est requise.

Exigences linguistiques
La connaissance du français et de l'anglais est indispensable. Les unilingues peuvent se porter candidats s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat
Remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, - on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'œuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, – et le faire parvenir à :

R. St-Amour, Programme des professions libérales, scientifiques et techniques
L'Esplanade Laurier, pièce 1628
300 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A OM7

Date limite : le 13 avril 1977
Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Entrepreneur
pour un Groupe de Conseillers

Cette firme unique, multinationale, s'est acquis une clientèle de choix au Canada. Renommés pour leur compétence dans l'analyse pragmatique, ses membres connaissent à fond les plus hautes réalités administratives de leurs clients.

Pas de rigidité hiérarchique! Chacun participe à toutes les activités du groupe. L'initiative individuelle et les solutions collectives vont de pair, car l'esprit d'équipe fait la loi. On recherche un

Généraliste

Vous avez une bonne expérience des organisations, vous avez trouvé des solutions, et vous avez vendu des idées. Vous avez sans doute contribué au développement de votre entreprise. Vous avez peut-être bougé plus souvent que d'autres.

Indépendant, vous pouvez traiter avec la haute direction d'une société aussi bien en français qu'en anglais. Tout cela, faites le à l'intérieur de cette maison de renommée mondiale. Votre compréhension de l'organisation, de la motivation et de la direction d'une grande entreprise vous assure du succès dans votre carrière de conseiller.

Rémunération et avantages excellents. Base d'opération: Montréal.

Apportez-nous votre enthousiasme, nous parlerons du projet 7310 en toute franchise.

À **Toronto:** (416) 920-7702, 50 Prince Arthur Avenue, M5R 1B5
À **Montréal:** (514) 849-5357, 1115 ouest, rue Sherbrooke, H3A 1H3

The Caldwell Partners
Recrutement des cadres

Giscard veut un "programme commun" de la majorité pour contrer la gauche

PARIS (d'après AP et Reuter) — Le président Valéry Giscard d'Estaing, tirant la leçon des "municipales" au conseil des ministres, a proposé hier à la majorité la mise en oeuvre d'une sorte de "programme commun" pour battre l'Union de la gauche lors des prochaines élections législatives.

À l'issue des travaux du conseil, le chef de l'État a en effet déclaré: "À partir d'aujourd'hui, la majorité doit par priorité mettre fin à ses divisions et, tout en maintenant son pluralisme, se concerter pour arrêter d'un commun accord un programme d'action pour la prochaine législature et une organisation cohérente exprimant un pacte majoritaire franc et loyal".

"Quant à la stratégie, c'est-à-dire à la direction générale de la politique de la France, je ferai part au premier ministre de mes décisions, et j'aurai l'occasion de les exposer publiquement au pays, "a-t-il ajouté".

Si la majorité veut obtenir de meilleurs résultats aux élections législatives de 1978 — les chiffres démontrent qu'elle en est capable — elle doit être porteuse d'un message de progrès, de justice et de liberté pour la France, a déclaré M. Giscard d'Estaing.

Sa mission consiste à convaincre les Français de la Supériorité d'une conception libérale de la société et de la démocratie. Elle a tous les arguments pour le faire, a-t-il ajouté.

Le succès de la gauche aux élections municipales françaises qui a été amplifié au deuxième tour de scrutin a entraîné une vague d'inquiétude dans les états majors politiques des formations de la majorité.

Les leaders politiques de la majorité redoutent en effet que ce succès s'accentue jusqu'aux élections législatives de 1978 et tous envisagent les moyens d'y remédier.

L'échec de certaines personnalités a même été suivi de la remise de leurs démissions de leurs postes de ministres par deux d'entre eux, M. Durafour, ministre délégué à l'Économie et aux Finances et M. Pierre Brousse, ministre du Commerce. Mais le chef de l'État n'a pas encore accepté ces démissions.

Dans ce climat d'inquiétude, la réaction de M. Giscard d'Estaing au conseil des ministres a quelque peu surpris. Le président de la république en effet s'est voulu apaisant, et il n'a pas voulu montrer d'inquiétude.

Le chef de l'État a voulu se placer au-dessus des combats électoraux. Pour lui les progrès de la gauche ont confirmé que les Français souhaitaient "le changement" et que la situation politique actuelle ressemblait à celle de 1974.

Le président de la république donne ainsi l'impression qu'il s'accommode du succès de la gauche et même qu'il lui trouve des justifications. M. Giscard d'Estaing affecte d'oublier qu'il avait pris lui-même position contre les partisans du programme commun de gouvernement et son attitude risque fort de ne pas apparaître comme très mobilisatrice pour ses propres partisans.

M. Giscard d'Estaing, toutefois, souhaite que la majorité "mette fin à ses divisions tout en maintenant son pluralisme" et qu'elle établisse un programme d'action pour la prochaine Assemblée nationale. Ces propositions ne sont pas nouvelles.

Mais on notera que M. Giscard d'Estaing ne confie plus à M. Raymond Barre, son premier ministre, la mission de coordonner et d'animer la majorité, ainsi qu'il l'avait fait il y a deux mois.

Le président de la république annonce seulement qu'il informera le premier ministre de ses décisions quant à la direction générale de la politique française.

La déclaration de M. Giscard d'Estaing constitue donc une position d'attente avant de prendre des décisions.

Mais les formations politiques, elles, ne veulent pas attendre et dès le week-end prochain, les organismes dirigeants du RPR définiront la stratégie du mouvement gaulliste pour les prochaines législatives.

Demain, 25 mars, M. Jacques Chirac, président du RPR, sera élu maire de Paris. Dans ces fonctions, l'ancien premier ministre puisera une source nouvelle d'autorité politique.

Mais dimanche prochain, M. Barre dans un discours qu'il prononcera à Lyon compte définir les grandes lignes d'action du gouvernement pour les prochains mois.

Le président de la république de son côté se rend à Rome pour le vingtième anniversaire de la fondation du Marché commun.

Les problèmes de l'évolution de l'Europe semblent pour le moment dans l'esprit de M. Giscard d'Estaing, occuper autant de place que les résultats des élections municipales.

M. Barre a adressé dans la soirée une lettre aux leaders des groupes politiques regroupés au sein de la majorité, MM. Poniatowski (RI), Lecanuet (centristes) Perronet (Radicaux) et Chirac (RPR), les invitant à le rencontrer séparément durant la semaine pour "recueillir leurs avis et suggestions sur les problèmes qui se posent au pays et sur l'action future de la majorité."

Les trois premiers nommés ont immédiatement répondu à l'invitation du premier ministre, tandis que M. Chirac s'est semble-t-il donné un temps de réflexion. On souligne qu'il serait difficile à M. Chirac de ne pas accepter de rencontrer M. Barre car une telle attitude n'aiderait pas à surmonter la division qui a été cause de la défaite sans appel de la majorité aux municipales.

Bonn: Schmidt défend l'accord final d'Helsinki

BONN (d'après AFP et Reuter) — Le chancelier Helmut Schmidt a prononcé hier devant le Bundestag un plaidoyer en faveur de la défense des droits de l'homme et du document final d'Helsinki.

Répondant aux vives critiques de l'opposition démocrate-chrétienne (CDU/CSU) à l'égard des "violations de droits de l'homme dans les pays de l'Est," le chef du gouvernement de Bonn a souligné que ce document était entré dans l'histoire de l'Europe d'après-guerre, car les droits de l'homme y ont été une fois de plus ancrés. Certes, a-t-il dit en substance, personne ne s'attendait qu'il produise un miracle d'un jour à l'autre. Helsinki a été "un début" qu'il s'agit de développer avec patience. Il a indiqué à ce propos que jamais autant de ressortissants de souche allemande des pays de l'Est n'étient arrivés en RFA que depuis Helsinki, soit 60,000.

La conférence de sécurité et de coopération en Europe (CSCE) a, selon lui, élargi le processus de la détente. C'est ainsi que l'expression d'opinions publiques est devenue possible en Europe de l'Est. Mais, a-t-il souligné, la politique de détente et la réalisation des droits de l'homme sont "indivisiblement liés".

Faire de la conférence après-Helsinki de Belgrade" un forum des reproches réciproques, et mettre fin à un processus qui vient seulement de commencer, a encore dit M. Schmidt, n'aurait aucun sens". Toutes les propositions pour Belgrade seront examinées sans idées préconçues, a ajouté le chancelier qui n'a pas exclu que les pays occidentaux présenteraient également des thèmes de discussion, tels que le problème des matières premières et le dialogue Nord-Sud.

Évoquant par ailleurs les "affaires d'écoutes" révélées en RFA, le chancelier Schmidt a affirmé que "ceux qui veulent défendre l'État démocratique doivent également aller à la limite de ce qui est nécessaire et permis" par cet État. Il s'est cependant élevé contre la conception selon laquelle la fin justifie les moyens.

"On ne doit pas faire comme si c'étaient les responsables de l'État fédéral et des gouvernements des Laender qui menaçaient les droits fondamentaux et non ceux qui veulent détruire notre système libéral et démocratique par le terrorisme, les prises d'otages et même la guerre civile", a ajouté M. Schmidt.

Cependant M. Axel Wernitz, président de la commission des Affaires intérieures du Bundestag, a demandé un contrôle accru du personnel politique sur les services de renseignement mis en cause dans les affaires d'écoutes clandestines.

M. Wernitz dirigeait une commission qui a enquêté pendant deux jours sur la pose de micros par l'Office de protection de la constitution au domicile d'un savant atomiste, M. Klaus Traube, et sur les enregistrements des conversations entre les avocats et les accusés du procès Baader-Meinhoff.

La commission, qui a notamment entendu M. Werner Maihofer, ministre (libéral) de l'Intérieur, ne rendra pas publiques les dépositions des personnes interrogées, a-t-il indiqué.

Mais la Suddeutsche Zeitung, quotidien libéral de Munich, rapportait hier que M. Maihofer, sur la sellette dans cette affaire, a informé mardi la commission d'enquête de cinq autres cas d'écoutes clandestines.

La reine Juliana consulte Den Uyl

LA HAYE (Reuter) — La reine Juliana s'est entretenue hier avec ses principaux conseillers et les présidents de deux chambres pour tenter de résoudre la crise ministérielle, provoquée par la démission mardi du cabinet de centre-gauche de M. Joop Den Uyl.

On déclare de source informée, que la souveraine — qui selon la constitution est membre du gouvernement — souhaite le maintien au pouvoir du gouvernement au moins jusqu'aux élections législatives prévues le 25 mai prochain.

Il avait fallu cent soixante-cinq jours de tractations pour former le gouvernement de coalition de cinq partis en mai 1963 et il faudrait sans doute une aussi longue période pour constituer un nouveau cabinet.

On s'attend donc à ce que la reine demande à M. Den Uyl d'expédier les affaires courantes pendant plusieurs mois, soit encore de former un gouvernement-croupion de dix ministres, en renonçant au concours des six ministres des partis populaire catholique et protestant anti-révolutionnaire, qui ont provoqué la crise.

Ces deux partis estiment insuffisantes les indemnités prévues pour les victimes d'expropriations par le projet de loi de réforme foncière.

Le cabinet restreint serait formé du parti du travail du premier ministre démissionnaire et de deux petits partis de gauche le soutenant.

Depuis le 6 Déc. 1976

LES GRENOUILLES ONT DES AILES.

FM 96.9 ckoi



DEMANDES D'ADMISSION À L'UQAM

Suite à la reprise des activités universitaires, l'Université du Québec à Montréal désire communiquer ce qui suit aux personnes ayant ou voulant déposer une demande d'admission.

1. ADMISSION POUR L'HIVER 1977

Les étudiants ayant déposé une demande d'admission pour l'hiver 1977 recevront sous peu une réponse et les nouveaux admis seront convoqués à s'inscrire pendant la première semaine de cours de la session d'hiver 1977 (du 2 au 6 mai 1977).

2. ADMISSION POUR L'ÉTÉ 1977

L'Université n'offrira pas de cours à l'été 1977 et conséquemment n'admettra aucun étudiant pour l'été 1977.

3. ADMISSION POUR L'AUTOMNE 1977

Nouvelles échéances pour le dépôt des demandes d'admission pour l'automne 1977:

Premier cycle: **1er avril:**
temps complet: tous les programmes
temps partiel: programmes contingentés
1er juillet:
temps partiel

2e-3e cycles: **1er juin:**
temps complet et temps partiel

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Service de l'admission, tél.: 282-7161

Université du Québec à Montréal

Voici les composeurs automatiques de Bell Canada.

Meilleur rendement... plus rapidement.

Grâce à l'appareil TeleDialer* 32 et au composeur Logic**, vous pourrez effectuer vos appels d'affaires avec rapidité et vous ne perdrez pas de temps à chercher les numéros que vous voulez rejoindre. Une simple pression sur un bouton et le numéro désiré est composé automatiquement.

L'appareil TeleDialer s'adapte facilement à tout appareil conventionnel et le composeur Logic est le compagnon fidèle de l'appareil Logic 10. Tous deux ont une mémoire qui peut retenir 31 des numéros que vous composez le plus souvent. De plus, le 32e bouton est des plus pratique: si le dernier numéro composé était occupé ou est demeuré sans réponse, il sera conservé en mémoire et d'une simple pression sur ce bouton, il sera composé à nouveau ... automatiquement. Vous pouvez changer un numéro du répertoire en quelques secondes seulement et vous pouvez effectuer tous vos autres appels à partir du clavier de l'appareil.

C'est simple, rapide et efficace. Renseignez-vous sur l'appareil TeleDialer 32 et le composeur Logic. Ils sont offerts dans un choix de couleurs que vous pouvez adapter au décor de votre bureau.

Pour accroître l'efficacité de vos affaires, appelez sans tarder le bureau d'affaires Bell Canada de votre localité.

*Marque de commerce de l'American Telecommunications Corporation.
**Marque de commerce de Northern Telecom Limitée.



Bell Canada

Le successeur de Mme Gandhi connu aujourd'hui

Le Janata n'est plus qu'à une voix de la majorité absolue

NEW DELHI (d'après Reuter et AFP) – Le nouveau gouvernement indien prendra ses fonctions ce matin, mais le nom du successeur de Mme Indira Gandhi n'est toujours pas connu.

Les députés du parti Janata, qui vient d'enlever 270 des 542 sièges du Lok Sabha (chambre basse du Parlement) se réunissent en fin de matinée pour désigner le nouveau premier ministre.

Mais on ne sait pas encore qui, de M. Morarhi Desai, quatre-vingt-un ans, leader du Janata, ou de M. Jagjivan Ram, soixante-huit ans, président du Congrès pour la démocratie, sera élu.

De fait M. Ram, dont la formation a enlevé 28 sièges, a indiqué qu'il n'avait pas encore décidé de s'unir au Janata. "Une décision sera prise ce soir ou demain matin", a dit hier l'ancien ministre de l'Agriculture.

Les deux formations ont fait une campagne commune avec les mêmes symboles. Si le Janata peut former à lui seul le gouvernement, il est certain que l'apport des députés du Congrès pour la démocratie lui donnerait une stabilité accrue dans les premières semaines difficiles.

Le Janata presse par ailleurs les premiers ministres des 22 États de l'Inde de démissionner en organisant des élections aux législatures locales.

La plupart des États sont gouvernés par le Parti du Congrès — qui n'a plus que 153 représentants au Lok Sabha à New Delhi — et le nouveau gouvernement central pourrait alors entrer en conflit avec les États. Les assemblées désignent en effet à la proportionnelle les sénateurs de la Chambre haute à New Delhi. Leurs membres doivent également désigner en août prochain le successeur à la présidence de Fakhruddin Ali-Ahmed, récemment décédé.

Il manque actuellement un seul siège au parti de coalition Janata pour obtenir la majorité absolue au Parlement indien, cependant, 539 seulement des 542 sièges que comprendra la future assemblée ont été pourvus, et des élections doivent encore avoir lieu dans trois circonscriptions.

L'agence indienne Samachar précise que le Janata détient actuellement 270 sièges, et qu'il a en outre permis l'élection d'un candidat indépendant.

Le Janata a formé une alliance avec le Congrès pour la démocratie", l'Akali, (parti sihk), le Parti Tamil, et le PC marxiste. Ensemble, ces formations regroupent 330 sièges, c'est-à-dire qu'elles n'atteignent pas la majorité des deux tiers.

Par ailleurs, les députés du Congrès ont élu M. Yeshwantro Chavan, ancien ministre des Affaires étrangères, à la tête de leur groupe parlementaire.

M. Chavan, qui succède à Mme Gandhi battue dans sa circonscription a affirmé que son parti acceptait le verdict populaire, soulignant que l'état d'urgence avait joué un rôle prépondérant dans la défaite. "Nous allons jouer un rôle positif et constructif dans l'opposition pour faire fonctionner la démocratie dont nous sommes les architectes", a-t-il ajouté.

Le Congrès, au pouvoir depuis trente ans, a notamment subi une déroute dans les États du Nord de l'Inde, où il était jusqu'à maintenant très bien implanté. Certaines forteresses du Congrès, comme l'État de l'Uttar Pradesh, bastion traditionnel de la famille Gandhi et où Mme Indira Gandhi et son fils Sanjay se présentaient se sont écroulées.

La formation gouvernementale n'a pas obtenu un seul siège dans cet État qui avec 85 sièges dispose de plus grand nombre de parlementaires à la chambre basse.

Le Janata à lui seul a obtenu 71 sièges dans l'Uttar Pradesh et son allié, le Congrès pour la démocratie de M. Ram 14. Dans l'Haryana, fief de M. Bansi Lal, ministre de la Défense homme impopulaire ami de Sanjay Gandhi, le Janata a enlevé les dix sièges à pourvoir.

Au Bihar, état d'où M. Ram est originaire et où l'on avait voté pour le parti du Congrès en 1971, le Janata en a enlevé 45 des 54 sièges et le congrès pour la démocratie 8.

Le Janata a obtenu des succès au Rajasthan (24 sièges sur 25) et à New Delhi, (six sièges sur sept, le 7ème allant au Congrès pour la démocratie).

Les derniers bastions du parti du Congrès restent l'Andhra Pradesh, le Karnataka et le Maharashtra, dans le sud de l'Inde, où les excès de la campagne de stérilisation avaient été limités.

L'autre grand perdant est le PC indien (pro soviétique) qui a obtenu 7 sièges contre 23 en 1971. Les communistes avaient approuvé la proclamation de l'état d'urgence en juin 1975 et soutenu le Congrès. Ils avaient commencé à s'en démarquer en octobre l'an dernier en dénonçant le mauvais usage des mesures d'exception. Le fait que le PCI ait passé des accords avec le parti du Congrès dans le Bengale occidental au Kerala et au Tamil Nadu ou soutenu les candidats du Congrès pour la démocratie, a en outre embarrassé ses électeurs.

Enfin, le PC indien marxiste indépendant de Moscou et de Pékin a enlevé 21 sièges (25 en 1971) et il est arrivé en tête au Bengale occidental avec 16 sièges sur 42.

Buveurs de blanc... le voilà votre Brandy!



Et voilà votre mélange. Blancola

1 1/4 oz de brandy blanc Mont Blanc
1 tranche de limette
glaçons
3 à 5 oz d'eau gazeuse citronnée

Il n'existe qu'un seul brandy blanc... Mont Blanc! Il est si pur et vieilli avec tant de soins que vous pouvez le déguster nature, dans un verre à cognac bien au chaud au creux de la main. Mais avant tout, Mont Blanc se mélange comme un blanc. Jus de fruits, eaux gazeuses, sirops... tout ce qui se mélange avec du blanc, se mélange parfaitement avec Mont Blanc. A votre goût. Vous verrez comme Mont Blanc vous remonte un mélange.

Un produit Thomas Adams Distillers Ltd. ... Notre premier souci, c'est la qualité.

Après un an de régime Videla

Argentine: 5,000 personnes sont détenues sans jugement

LONDRES (AFP) — Il y a actuellement entre 5,000 et 6,000 prisonniers politiques en Argentine qui sont détenus sans jugement, affirme un rapport de l'organisation Amnesty International, publié hier à Londres.

Selon ce rapport, 489 cas de disparitions mystérieuses ont été signalés depuis le coup d'État de mars 1976 et le nombre total des disparitions serait de 2,000 à 5,000 personnes.

Amnesty International dénonce dans son rapport l'utilisation de la torture par la police argentine et des dizaines d'exécutions sommaires dans les prisons.

Depuis janvier 1977, indique ce rapport, cinq prisonniers politiques, membres d'une organisation d'extrême-gauche, ont été exécutés lors d'une "évasion" à La Plata et 17 autres détenus exécutés au centre pénitencier de Cordoba.

Le rapport d'Amnesty International conclut que "pour restaurer la sécurité, une atmosphère de terreur a été établie en Argentine sous le régime du général Jorge Rafael Videla".

Il souligne que la loi martiale prive les citoyens de ce pays de leurs droits civiques, politiques et constitutionnels.

Ce document, diffusé un an, jour pour jour, après la destitution du pouvoir d'Isabel Peron estime que la situation en Argentine est d'autant plus grave qu'il n'est pas possible de prévoir à court terme un retour de la situation à la normale. Amnesty International suggère l'envoi d'une mission d'enquête des Nations unies en Argentine pour constater les violations actuelles des droits de l'homme et demande au gouvernement de Buenos Aires de lever l'état de siège et de prendre des mesures pour garantir le respect des droits fondamentaux des citoyens argentins.

Ce rapport de 92 pages établi par M. Robert Drinan (représentant démocrate du Massachusetts) et Lord Avebury, membre de la Chambre des Lords britannique, à l'issue d'une enquête de dix jours en Argentine, conclut que le nombre des prisonniers politiques s'est accru depuis le coup d'État militaire de mars 1976. De plus, selon ce texte, plus des trois quarts des détenus ne bénéficient d'aucune protection légale et la plupart d'entre eux n'ont été ni jugés, ni même inculpés et leur incarcération peut être prolongée indéfiniment.

"Il y a des preuves que nombre de prisonniers ont été maltraités (...) et que la majorité d'entre eux ait été torturés", souligne le rapport. Le document cite aussi de nombreux témoignages d'Argentins sur la situation qui règne présentement dans ce pays.

Les autorités argentines ont rejeté hier la totalité des informations publiées par Amnesty International sur les violations des droits de l'homme en Argentine.

L'ambassade d'Argentine en Grande-Bretagne, indique-t-on, a remis à Amnesty International une note "démentant dans tous leurs termes ces informations" et le ministère argentin des Affaires étrangères a publié à Buenos Aires un communiqué de presse dans lequel il précise que les informations d'Amnesty International qui "relatent dans leur quasi-totalité des cas supposés de violations des droits de l'homme et de tortures" sont basées sur des "informations fournies par des personnes expulsées ou poursuivies par la justice et pour la plupart étrangères qui ont abusé des grandes et généreuses facilités offertes par l'Argentine".

Le communiqué du ministère des Affaires étrangères ajoutent que les affirmations d'Amnesty International se fondent sur le témoignage de tiers "d'une façon ou d'une autre manipulés par le terrorisme subversif", alors que les "outrages commis par les groupes terroristes" ne sont pas expressément condamnés par Amnesty.

Brzezinski: des propos pro-israéliens aussitôt démentis

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche et le département d'État ont téléphoné d'urgence hier matin à l'ambassade d'Égypte à Washington pour démentir formellement les propos attribués "de source bien informée" à M. Zbignew Brzezinski, conseiller du président Jimmy Carter pour les affaires de sécurité nationale, relatifs à un plan de règlement américain pour le Proche-Orient.

Suivant ces informations diffusées mardi soir, et qui avaient fait l'objet déjà d'un démenti quant à leur source par le porte-parole du conseil national de sécurité dans la nuit, l'administration américaine serait en faveur de voir Israël étendre ses frontières de plus de 50km dans le Sinaï, et conserver une large partie de la Cisjordanie et du plateau du Golan, occupés durant la guerre des six jours. De plus, le Jourdain resterait la "ligne de frontière naturelle" d'Israël, et le "foyer national palestinien" serait placé sous la souveraineté jordanienne.

À dix jours de l'arrivée à Washington du président égyptien Anouar Sadate, cette "indiscrétion" a fait l'effet d'une bombe. Sa visite risquerait en effet de se solder par un échec complet si les États-Unis devaient véritablement préconiser une série d'idées allant aussi loin dans le sens "pro-israélien", et prenant même le contrepied des résolutions du Conseil de sécurité auxquelles le gouvernement américain a souscrit. Le président Carter lui-même, dans sa conférence de presse du 9 mars, n'avait parlé que "d'ajustements mineurs" au profit d'Israël des frontières d'avant la guerre de 1967.

Les idées prêtées à M. Brzezinski, dont l'influence sur le président semble à présent l'emporter sur celle du secrétaire d'État Cyrus Vance, sont cependant trop précises pour que les dénégations officielles aient suffi à apaiser les esprits. On a noté que le porte-parole du Conseil national de sécurité a nié que M. Brzezinski ait fait une "déclaration" (statement) engageant les États-Unis. Ceci n'exclut pas totalement qu'il ait pu tenir des propos "informels" sur les vues américaines concernant un règlement de paix.

Mais les fonctionnaires du département d'État insistent sur le fait qu'il n'y a pas de "plan" américain à ce propos, et qu'un règlement ne saurait être imposé à Israël et à ses voisins arabes.

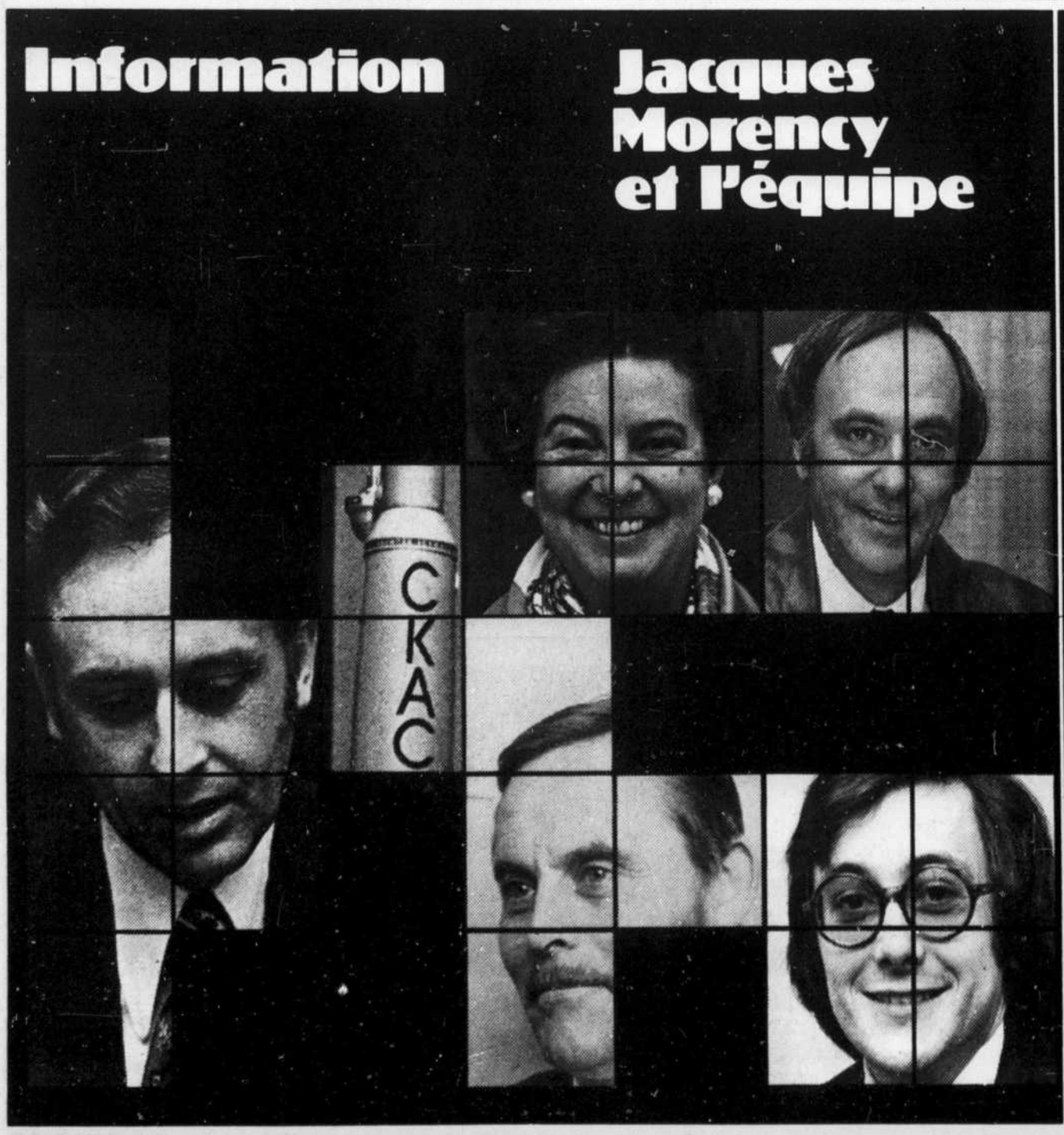
Naturellement, on se refuse officiellement à identifier l'origine des fuites mettant en cause le directeur du Conseil national de sécurité. Mais, non sans un certain agacement, on laisse entendre de bonne source que l'ambassade d'Israël à Washington n'est pas étrangère à l'affaire.

Selon certaines informations, les propos prêtés à M. Brzezinski auraient été rapportés par M. Simcha Dinitz, ambassadeur d'Israël aux journalistes de son pays en poste à Washington.

Ces derniers, avec ou sans l'aval de l'ambassade, auraient ensuite informé deux de leurs collègues américains, dont Marvin Kalb, correspondant diplomatique de la chaine CBS, un moment pressenti par la nouvelle administration pour devenir ambassadeur des États-Unis à Tel Aviv.

Le président Jimmy Carter ne manquera sans doute pas d'être longuement questionné sur les véritables intentions américaines au Proche-Orient lors de la conférence de presse qu'il doit tenir aujourd'hui.

Information Jacques Morency et l'équipe



TOUT L'MONDE LE FAIT FAIS LE DONC!
t'es capable

Les Dimensions:
2:45 - 7:45 - 17:45
Le Midi-Quinze
Les informations à plus 15 et plus 45
Les commentaires
Les sports
La météo
Les événements spéciaux

CKAC 73

Mgr Lamont est expulsé de Rhodésie

SALISBURY, (Reuter) – Privé de sa citoyenneté rhodésienne et expulsé, Mgr. Donald Lamont, évêque d'Umtali, a pris hier soir l'avion à destination de Londres.

Un petit groupe de prêtres et de religieuses, entourant Mgr Patrick Chakaipa, évêque catholique de Salisbury, ont applaudi Mgr Lamont, lorsqu'il est monté dans l'avion escorté par un fonctionnaire de l'immigration. D'autres blancs rhodésiens, venus assister au départ d'amis ou de parents par le même avion, ont hué l'évêque. "Repartez d'où vous êtes venus c'est bien fait", a crié un homme.

L'évêque d'origine irlandaise qui est âgé de soixante-cinq ans, avait été condamné à dix ans de prison pour non-dénonciation de maquisards nationalistes et incitation à d'autres personnes à faire de même.

Reprise des rivalités ethniques et régionales

Congo: le cardinal Biayenda est assassiné

BRAZZAVILLE (d'après AFP et Reuter) — Le cardinal Émile Biayenda a été enlevé dans la nuit de mardi à mercredi par trois personnes appartenant à la famille du président Marien Ngouabi qui l'ont ensuite exécuté, a indiqué hier un communiqué du comité militaire du parti rendu public à Brazzaville.

Le communiqué ajoute que le 18 mars dernier le président Ngouabi avait reçu en audience le cardinal peu avant d'être lui-même assassiné. Cette audience, souligne le communiqué, "était régulièrement programmée".

Le communiqué ajoute que l'assassinat du cardinal a causé au Congo "un double deuil national" et que les auteurs de cet assassinat, appréhendés par les forces de sécurité, seront "châtiés de façon exemplaire au même titre que les assassins du président Ngouabi".

Le pape Paul VI, qui s'est déclaré "bouleversé" en apprenant le meurtre du cardinal Biayenda, a déclaré en s'adressant à 6,000 pèlerins réunis à l'audience générale que "l'Église continue à payer le tribut de douleur et de sang de son fondateur..., dans ses hommes les plus généreux et les plus dignes associés à la mission de paix et d'amour qu'elle remplit dans le monde".

On rappelle volontiers au Vatican que le cardinal Biayenda avait été injustement emprisonné en 1964 sous le régime socialiste de M. Alphonse Massemba-Debat, qui vient lui-même, selon les autorités de Brazzaville, de reconnaître "ses responsabilités" dans le meurtre, vendredi, de celui qui fut son successeur à la tête du Congo, le commandant Marien Ngouabi.

On précise également au Vatican que le prélat assassiné a été un homme "très engagé sur le plan social, mais qui ne faisait pas de politique."

Au cours d'un récent synode des évêques à Rome, le futur cardinal avait dénoncé notamment "le scandale du déséquilibre croissant entre pays riches et pays pauvres qui ne peut que faciliter les progrès du marxisme dans le tiers monde". "L'option socialiste du Congo, avait-il alors ajouté, ne serait pas contraire au message évangélique si certains ne tenaient pas à la lier, à tout prix, à une idéologie athée."

Les assassinats du président Ngouabi et de l'archevêque de Brazzaville illustrent les rivalités traditionnelles opposant le nord au sud du Congo et les principales ethnies qui se disputent le pouvoir.

Alors que la mort du commandant Ngouabi, assassiné vendredi dernier par un ex-officier en fuite, est attribuée officiellement à l'ex-président Massemba-Debat, qui appartient à l'ethnie Bakongo du sud du pays, le meurtre de Mgr Biayenda, de la tribu Lari, est apparemment le fait d'hommes du nord, sans doute des Kouyou, ethnie du président défunt. C'est d'ailleurs la thèse officielle qui attribue son assassinat à trois proches de la famille du président Ngouabi.

Ces rivalités entre le nord et le sud et les ethnies dominantes du Congo remontent à l'origine de la république, indépendante de la France depuis 1958.

L'abbé Fulbert Youlou, premier président du Congo indépendant, appartenait à la tribu des Lari qui, avec les Bakongo, constituent les deux principales ethnies du sud. Trois journées de violentes manifestations — les "trois glorieuses" — à Brazzaville contraignaient l'abbé à céder le pouvoir à un autre homme du sud, le président Massemba-Debat, un Bakongo.

Avec l'arrivée au pouvoir à la faveur d'un coup d'État le 31 décembre 1968 du commandant Marien Ngouabi, c'était la revanche du nord contre le sud.

Son assassinat, la revanche aussitôt prise par les nordistes en exécutant l'archevêque de Brazzaville, semble avoir ravivé une lutte qui ne s'était jamais tout à fait apaisée.

La tâche du comité militaire investi des pleins pouvoirs par le parti congolais du travail après l'assassinat du président Ngouabi s'annonce difficile. Le comité est composé de onze membres et, selon toute vraisemblance, il est dirigé par le commandant Sessou Nguesso, adjoint de M. Ngouabi à l'état-major de l'armée congolaise.

Aux opérations de police pour rechercher les auteurs de l'attentat contre Ngouabi et préserver la vie des citoyens, le comité devra très rapidement jumeler une politique économique propre à juguler le mécontentement et rétablir une situation qui s'est considérablement détériorée ces derniers mois.

Le comité aura à lutter sur plusieurs fronts. Les syndicats, la jeunesse en particulier, ces dernières années, se sont montrés assez remuants contrecarrant à certains moment l'action du gouvernement et du parti. Un autre front plus difficile à vaincre sera celui des notables du parti congolais du travail dont les préoccupations, déjà dénoncées par Marien Ngouabi, sont peu compatibles avec la révolution marxisante poursuivie par le parti.

Des rumeurs circulaient depuis deux ans déjà sur le retour de Massemba-Debat au pouvoir. Une forte opposition s'était manifestée au sein des populations Lari, qui avaient été les principales victimes des pogromes organisés par l'ancien président.

Une opposition plus forte encore provenait des militaires, au pouvoir, avec à leur tête le nordiste Marien Ngouabi.

Ces rumeurs trouvaient leur justification dans la situation particulièrement difficile du Congo.

Les nationalisations des secteurs clés de l'économie n'ont pas donné les résultats escomptés. La démocratie instaurée au sein du partingolais du travail, parti unique, n'a pas abouti au dialogue entre les différentes couches de la population. Une oligarchie bureaucratique se constituait au mépris de la ligne marxiste-léniniste du parti.

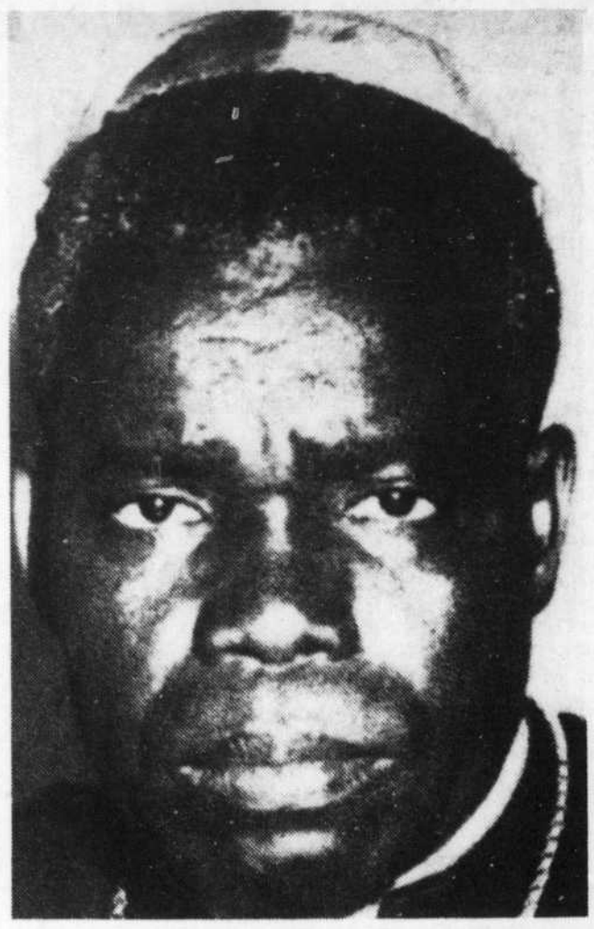
"Au cours de ces dernières années, la situation politique du pays a été caractérisée par la querelle des chefs, au détriment des intérêts supérieurs du peuple travailleur", déclarait au mois de février 1976, le président Ngouabi. Le président du parti congolais du travail ajoutait: "Tout le monde est d'accord sur les décisions prises collectivement mais, dans la pratique chaque dirigeant se comporte comme s'il n'était pas concerné par ces mesures", d'où un blocage à tous les niveaux. C'est ainsi que depuis six mois environ, les salaires des fonctionnaires n'étaient pas payés avant le 10, voire le 15 du mois suivant. Dans un pays dont l'économie est de plus en plus socialisée, cela crée un mécontentement qui touche une partie très importante de la population.

Depuis Massemba-Debat, l'histoire politique du Congo est marquée par toute une série d'assassinats politiques. Moins de deux après son arrivée au pouvoir, trois intellectuels, les avocats Pouabou et Matsokata et un prêtre, l'abbé Massuemi, meurent dans des circonstances mystérieuses.

En 1967, le procureur général Auguste Ganzadi trouvait la mort dans un accident au cours duquel une grenade cachée dans sa voiture explosait faisant trois morts. D'autres attentats eurent lieu pendant les quatre années de pouvoir du président Massemba-Debat.

Sous Marien Ngouabi, ce fut la rébellion armée de l'ancien proche compagnon du président, M. Ange Diawara, qui tenta de prendre le pouvoir le 22 février 1972. Une guerre de guérilla s'ensuivit pendant près d'un an et s'acheva avec la mort d'Ange Diawara au cours d'un accrochage avec les forces gouvernementales que dirigeait personnellement le président Ngouabi.

Évincé du pouvoir, M. Massemba-Débat vivait depuis 1967 dans son village natal non loin de Brazzaville. Il jouissait d'une retriate confortable et consacrait, dit-on, l'essentiel de ses activités au culte. On dit qu'il envisageait de devenir pasteur de son village.



Le cardinal Biayenda assassiné hier. (Téléphoto AP)

Lagos offre sa médiation pour mettre fin au conflit du Shaba

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — M. Cyrus Vance, secrétaire d'État américain, a indiqué hier devant le Sénat que le Nigéria avait offert sa médiation en vue de mettre fin aux hostilités dans la province du Shaba, l'ancien Katanga.

En raison de ce développement nouveau, "il ne sera peut-être pas nécessaire" que les États-Unis aient à satisfaire la nouvelle demande d'aide présentée au début de la semaine à Washington par le Zaïre, a ajouté M. Vance devant la commission des Affaires étrangères du Sénat.

De son côté, le porte-parole du département d'État, M. Fred Brown a qualifé l'initiative de Lagos de "très encourageante" mais il n'a fourni aucun détail sur sa nature.

Il a simplement indiqué que les États-Unis n'avaient pas suggéré cette initiative au Nigéria dont le ministre des Affaires étrangères, M. Joseph Garba a séjourné lundi dernier à Washington. L'ambassadeur des États-Unis à Lagos, M. Donald Easum a été également rappelé en consultations et se trouve en ce moment dans la capitale américaine.

Un succès des bons offices de Lagos soulagerait l'administration Carter d'un grand poids. De nombreux membres du Congrès ont déjà critiqué l'envoi à Kinshasa d'une aide américaine pourtant modeste, à peine deux millions de dollars depuis le début des combats au Shaba et se sont déclarés catégoriquement hostiles à la poursuite de l'engagement américain.

Envisageant la situation sur le terrain, M. Brown a indiqué que les combats continuaient à l'ouest de la localité de Mutshatsha. Il a également mentionné pour la première fois que les gendarmes katangais étaient équipés d'armes soviétiques.

Mais il a cependant réaffirmé que les États-Unis ne disposaient d'"aucune preuve tangible" permettant d'affirmer que des militaires cubains jouaient "un rôle direct" dans les combats.

Par ailleurs, la ville minière de Kisenge a été hier soumise au feu des forces zaïroises qui y avaient localisé la base opérationnelle des mercenaires venus d'Angola, annonce l'agence AZAP.

L'agence zaïroise ajoute que c'est de Kisenge que partaient la nuit la plupart des roquettes lancées sur les positions zaïroises par les mercenaires qui utilisaient, dit-elle, la tactique adoptée par les Cubains dans la guerre d'Angola.

C'est grâce à la collaboration active de la population que l'important dépôt d'armes et de munitions des agresseurs du Shaba a pu être localisé, ajoute l'AZAP.

Podgorny reçu en Tanzanie et Castro acclamé à Luanda

DAR-ES-SALAAM — Le président soviétique Nikolay Podgorny a réaffirmé hier à Dar-Es-Salaam le soutien total des Moscou à la libération de l'Afrique australe, et averti les puissances occidentales que l'Union soviétique ne tolérerait pas "d'ingérence impérialiste" au Zaïre.

Prenant la parole au banquet offert, en son honneur, par le président Julius Nyerere de Tanzanie, M. Podgorny a qualifié l'Union soviétique de "bouclier contre l'agression de la part de l'arbitraire et des impérialistes".

"L'existence même de régimes racistes en Afrique australe constitue une source sérieuse de tension", a déclaré M. Podgorny parlant du Zaïre, où le régime du président Mobutu Sese Seko est en butte à une rébellion dans la province de Shaba (ex Katanga), M Podgorny a souligné que "ce conflit intérieur doit et peut être résolu par le peuple zaïrois sans aucune ingérence extérieure impérialiste".

Auparavant, M. Podgorny avait dit que l'Union soviétique tenait à assurer les dirigeants africains qu'elle ne cherchait pas à accroître son influence sur le continent.

"L'Union soviétique ne souhaite ni concession, ni base militaire ni quelque autre privilège particulier que ce soit en Afrique ou ailleurs dans le monde", a déclaré le président Podgorny à son arrivée à Dar Es Salaam.

Pour sa part, le président Nyerere s'est félicité de l'aide soviétique aux maquisards nationalistes africains. Mais il a laissé entendre qu'il juge insuffisante l'assistance économique de certains pays communistes aux pays indépendants d'Afrique.

"Le peuple de ce continent ne demande à personne de combattre en son nom pour la liberté. Mais les combattants de la libération ne sauraient utiliser arcs et flèches contre les armées modernes de leurs oppresseurs. Les Tanzaniens apprécient donc beaucoup l'aide que l'URSS accorde aux mouvements de libération".

Mais pour parvenir à l'indépendance aussi bien économique que politique, les pays africains ont besoin de l'assistance de pays amis, a dit le chef de l'État tanzanien.

De petits pays d'Europe occidentale, en particulier les pays scandinaves, comprennent la campagne destinée à créer une nouvel ordre économique international et le besoin africain d'assistance économique mais "je ne suis pas sûr que tous les pays communistes comprennent pleinement", a poursuivi M. Nyerere.

Pendant ce temps, M. Fidel Castro, premier secrétaire du PC cubain, a été accueilli par une foule enthousiaste à son arrivée à Luanda, où il a exalté "l'internationalisme prolétarien" dont "la coopération entre les peuples de l'Angola et de Cuba est un exemple pour le monde".

"Vive l'internationalisme prolétarien" était d'ailleurs l'un des principaux slogans inscrits sur les pancartes que brandissaient des milliers de Luandais venus accueillir le leader cubain à l'aéroport où l'attendait le président angolais Agostinho Neto.

Arrivé au Palais du peuple de la capitale, M. Castro s'est adressé à la foule: "Avec le sang des braves combattants angolais et cubains, a-t-il déclaré, il a été possible de sauver votre joie, vos sourires, votre avenir. Nous nous sentons orgueilleux, nous Angolas, nous Cubains, d'être unis. Je pense que l'union, la solidarité, la coopération entre les peuples d'Angola et de Cuba est un exemple pour le monde: nous sommes en train d'appliquer rigoureusement les principes les plus purs du socialisme et de l'internationalisme prolétarien".

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal

LE DEVOIR

à Montréal et en Banlieue

Nos bureaux sont fermés le samedi

844-3361

Depuis le 6 Déc. 1976

LES GRENOUILLES ONT DES AILES.

FM 96.9 ckoi



La Terraine Desjardins

FRUITS DE MER SEA FOOD TRADITIONS ET QUALITE

WINE CELLAR CAVE À VINS PASSEPORT GASTRONOMIQUE

1175 MACKAY

AU SERVICE DU PUBLIC DEPUIS 84 ANS

- Spécialités de crustacés et de poissons de toutes sortes
- Cinq salles climatisées
- Salons particuliers

STATIONNEMENT GRATUIT

RÉSERVATIONS: 866-9741

DÉJEUNER D'AFFAIRES

(Potage, dessert et café inclus)

L'omelette au fromage	$2.50
La salade de poulet	3.10
Filet de sole pané	3.35
Cabillaud grillé	3.75
Crabe d'Alaska en barquette	4.60
Omble d'Artique au vin blanc	4.85
Boeuf aux piments verts	5.15

(Ce menu change à tous les jours)

ultimode Simpsons

le cachet romantique

Ces merveilleuses créations aux lignes fluides et aux tissus souples vous laissent une parfaite liberté de mouvement. Au pays des songes printaniers, le romantisme est roi. Pour en être assurée, venez voir ces doux modèles chez Simpsons, au Salon Vendôme.

Rayon 733 au troisième. Aussi sélection à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Pour achat en personne seulement

Salon Vendôme

Magnifique robe "pétale" de "St-Gillian" en soyeux crêpe de Chine polyester. Portez-la avec de fines bretelles ou épaules nues. Rouge ou blanc. 4-10.

$185

Ravissante robe "Vali" 2 pièces en voile de coton. Jupe volantée à bordure imprimée. Bleu roi ou vert irlandais sur blanc. 6-12.

$175

Robe longue "Hugh Garber" en voile de coton avec large col volanté en organza. Teintes combinées de gris/blanc. 4-12.

$165

EN VILLE
FAIRVIEW
LES GALERIES D'ANJOU
LE CARREFOUR LAVAL

Simpsons

Au concert bénéfice du 2 mai

Danny Kaye au pupitre de l'OSM

par Angèle Dagenais

C'est le maestro Danny Kaye qui dirigera le concert du 2 mai de l'Orchestre symphonique de Montréal lors d'une soirée bénéfice qui s'annonce la plus drôle que l'OSM ait connue jusqu'à maintenant. Eh oui, c'est bien le Danny Kaye que tout le monde connaît, la célèbre vedette de cinéma, radio et télévision, qui, en plus de son talent inné pour la musique (dont il ne sait lire la moindre ligne), est aussi pilote d'avion, cuisinier hors-pair, ambassadeur itinérant et très impliqué de l'UNICFF, membre honoraire du Collège américain des chirurgiens, etc.

Très en demande, le maestro Kaye a dirigé les plus grands orchestres de la planète et fit ses débuts au pupitre de la Philharmonique de Philadelphie en 1954. Sa passion pour la musique l'a conduit par la suite à Boston, New York, Los Angeles, mais aussi à Londres, Tel Aviv et Monaco... Aux très grandes qualités musicales qu'on lui reconnaît, Danny Kaye allie quelques particularismes qui lui sont propres: il fait un usage très très particulier des bâtons de chef, lutrins et tue-mouches dont il ne saurait se passer pour diriger *Le vol du Bourdon* de Rimsky-Korsakov!

Bref, l'OSM s'enorgueillit avec raison du passage de cet éminent musicien dans les parages de la salle Wilfrid-Pelletier, musicien qui n'exige aucun cachet tout en "obtenant tout ce qu'il veut" des membres de l'orchestre, comme le faisait remarquer si judicieusement Dimitri Mitropoulos. Cette soirée du 2 mai s'annonce d'ailleurs sous les meilleurs auspices puisque tout est offert gracieusement à l'Orchestre (avion, hôtel, bâtons, etc). Il faut également signaler que les musiciens de l'OSM offrent leur soirée à Danny Kaye au profit de la campagne de financement. Cette dernière du reste bat son train à grande mesure puisque des $750,000 inscrits comme objectif, $600,000 ont déjà été recueillis. La venue du talentueux chef américain qui a depuis vingt ans rapporté à la musique plus de $4 millions permettra sûrement à l'OSM de terminer sa saison artistique sans déficit.

Les billets au prix bénéfice de $100 sont disponibles à la Place des Arts. Le billet donne droit à une réception au champagne en l'honneur de Danny Kaye, offerte par l'hôtel Méridien (qui fête par la même occasion son premier anniversaire). Le public pourra également se procurer, à compter du 4 avril, aux guichets de la PdA, des billets aux prix réguliers de l'OSM, c'est-à-dire de $3.50 à $9.

La soirée Danny Kaye est l'oeuvre d'un comité d'une centaine de personnalités dont les présidents d'honneur sont MM. Pierre Elliott Trudeau, René Lévesque et Jean Drapeau et que préside M. E. Leo Kolber. Un moment des plus palpitants sera sans doute l'annonce du programme de cet inoubliable concert, qui demeure jusqu'à maintenant une secrète énigme...!



Le maestro Danny Kaye en grand apparat...

musique

Requiem à l'église Notre-Dame

Une autre réussite pour l'OSM

par Gilles Potvin

Même si le nom de Giuseppe Verdi figure peu souvent aux programmes de concerts symphoniques, sauf comme compositeur d'ouvertures, il occupe périodiquement la place d'honneur lorsqu'on met à l'affiche son célèbre *Requiem*, une oeuvre qui lui assure l'immortalité tout autant que ses opéras les plus populaires. L'Orchestre symphonique de Montréal pour sa part l'a inscrit maintes fois à ses programmes depuis que Wilfrid Pelletier le dirigeait à Saint-Laurent au cours d'un festival en juin 1937. L'on se rappelle des auditions subséquentes sous la direction de Fritz Busch, d'Igor Markevitch et de Zubin Mehta.

L'oeuvre était au programme des Concerts gala cette semaine, présentés pour l'occasion à l'église Notre-Dame, cadre on ne peut plus propice à l'exécution d'un tel ouvrage. En l'absence de Rafael Frühbeck de Burgos, pour les raisons que l'on sait, l'OSM lui a substitué l'Américaine Sarah Caldwell qui devenait ainsi la deuxième femme à le diriger, la première étant sa compatriote Eve Queler.

Le nom de Sarah Caldwell a fait les manchettes chez nos voisins du sud l'an dernier alors qu'elle devenait la première femme à diriger un opéra au Metropolitan. Mme Caldwell était jusque là mieux connue comme metteur en scène et animatrice du Boston Opera Group où elle a monté des oeuvres comme *Wozzeck* et *Les Troyens*.

Obligée de diriger assise, par suite d'un accident dit-on, cette femme corpulente et douée d'une énergie peu commune a mis en oeuvre et animé sans répit les nombreux effectifs à sa disposition, un choeur de quelque 200 voix réunissant le choeur de l'OSM, ceux de Sainte-Thérèse et du Cégep Lionel-Groulx, admirablement préparés par René Lacourse ainsi que l'orchestre au complet. Présentée sans entracte, l'oeuvre s'est déroulée à vive allure, les pauses entre les sept parties étant des plus brèves.

Mme Caldwell a magistralement tenu ensemble tout son monde. C'est déjà beaucoup. Il y a bien eu, ici et là, des flottements et des imprécisions dans l'attaque. Mais la noble dame a montré qu'elle possédait à fond sa partition, sachant tirer parti de ses nombreuses possibilités dramatiques.

Le quatuor des solistes joue un rôle capital dans toute exécution du *Requiem* et l'on doit dire que le choix de ces derniers a semblé particulièrement heureux. Le soprano espagnol Enriqueta Tarres, déjà applaudie ici en 1967 dans *Mathis der Maler* et cette saison même dans *La Vida breve*, ce que le programme omet soigneusement de nous dire préférant nous informer qu'elle a chanté à Hong Kong, a été particulièrement remarquable dans son intervention finale alors qu'elle dialogue avec le choeur. Ses aigus étaient alors d'une suprême beauté. Un peu faible au début, le contralto Alicia Nafé a vite montré une voix souple et chaude, surtout bien mise en évidence dans le duo du *Recordare*, avec le soprano.

Le timbre du ténor Roelof Oostwoud, un Canadien d'origine néerlandaise, n'est pas particulièrement verdien comme caractère mais c'est un artiste éminemment fiable et ses interventions, notamment *l'Ingemisco*, ont été constamment de la plus haute distinction. Simon Estes, une remarquable basse chantante (et non basse-baryton, un terme qui n'est pas français), s'est illustré tout au long de la soirée. Sa voix puissante et expressive a été un apport majeur au succès de l'exécution. Lui aussi a déjà chanté quelques fois avec l'OSM, ce que le programme ne mentionne pas, préférant faire état de ses succès à Portland.

Au total, cette présentation du *Requiem* est une autre réussite pour l'OSM et le choix de Sarah Caldwell s'est, dans l'ensemble, avéré des plus heureux même si sa direction a rarement porté cette grande oeuvre à ses plus hauts sommets, ce qui aurait rendu cette exécution véritablement mémorable.

la boîte à échos

Le *Quatuor de saxophones de l'Infonie* présentera un concert ce soir au Musée d'art contemporain à 20 h. Les quatre instrumentistes interpréteront des oeuvres contemporaines de Paul Arma et de Florent Schmitt mais également le *Concerto en ré mineur pour piano* de Jean-Sébastien Bach que rendra Bernard Buisson accompagné par l'ensemble.

●

Le claveciniste *Matthieu Duguay*, natif de Lamèque au Nouveau-Brunswick, donnera un récital d'oeuvres de d'Anglebert, Rameau, Scarlatti et Jean-Sébastien Bach, vendredi à 20 h 30 à l'auditorium Maxwell-Cummings du Musée des Beaux-Arts. Membre du New Chamber Orchestra de Toronto et de l'Ensemble Claude Gervaise de Montréal, Matthieu Duguay se spécialise dans l'interprétation de la musique baroque mais a aussi participé à la création d'oeuvres contemporaines de Walter Buczynski et Micheline Coulombe-Saint-Marcoux. Il est présentement directeur artistique du Festival international de musique baroque de Lamèque.

●

L'*Association canadienne du théâtre pour la jeunesse* tiendra son congrès national du 19 au 23 mai à l'Université d'Ottawa. Le thème du congrès sera "Théâtre vivant" et traitera de l'épanouissement de l'individu, les buts et les objectifs de l'activité théâtrale, l'intégration de l'expression dramatique au programme scolaire et la disponibilité de la documentation et des ressources. Gavin Bolton, professeur de théâtre à la faculté d'Éducation de l'Université Durham prononcera une conférence et une cinquantaine d'ateliers seront animés notamment par Michel Fréchette, Gisèle Barret, Guy Neveu, Luc Paris, Pierrette Amiot et La Marmaille.

L'Institut d'histoire de l'Amérique française tiendra cette année son congrès à Rimouski et soulignera par la même occasion le 150e anniversaire de la fondation du mouvement syndical au Québec. Ce thème n'a cependant rien d'exclusif et le comité organisateur sollicite comme à l'habitude des communications sur tous les aspects historiques de l'Amérique française. Un sommaire d'un feuillet de chaque communication doit être envoyé avant le 15 avril au comité (Congrès IHAM, a/s Département des Lettres et Sc. humaines, Université du Québec à Rimouski, Rimouski). Le congrès, dont les dates ne sont pas encore fixées de façon définitive, devrait avoir lieu au début octobre 1977.

●

Une exposition des oeuvres récentes de *Jacques Blackburn* (tapisseries et tableaux) se tient présentement à la galerie Saint-Denis jusqu'au 9 avril. Intitulée *On ne voit plus les oiseaux*, l'exposition de Blackburn est ouverte tous les jours de 10 h 30 à 17 h 30, à l'exception des dimanches et lundis. (3772, rue Saint-Denis).

●

Après son spectacle à l'Outremont, samedi à 19 h 30 où il présentera son tout nouveau "show", *Gilles Valiquette* enregistrera *Dimanshowsoir* (Radio-Canada) pour le 3 avril et s'envolera vers l'Europe pour une tournée en France, en Suisse et en Belgique en compagnie de Véronique Sanson et d'Eric Estève.

●

À la *Casanous*, le guitariste Paul Piché est l'artiste invité ce soir, demain et samedi. Il partagera la salle avec Alain Lamontagne à l'harmonica vendredi et samedi. Les spectacles comme toujours sont à 22 h et minuit. (Aylmer et Sherbrooke).

●

L'Union des artistes a annoncé la signature d'un "contrat de travail" avec CFCM-Télé-capitale, à Québec.

En réalité, il s'agit d'une entente générale qui déterminera les conditions de travail contenues dans les contrats individuels signés à l'avenir, selon une formule déjà en vigueur depuis plusieurs années.

Les termes de l'entente négociée se rapprochent des conditions déjà en vigueur à Télé-Métropole, à Montréal. Un cachet minimal est ainsi décrété et l'employeur s'engage en outre à partager le coût des avantages sociaux. Les artistes obtiennent par ailleurs des droits accrus lors de la reprise d'une émission.

●

Dans le cadre de leur série de séminaires sur les francophones de la Louisiane, les départements de géographie et de pédagogie des langues secondes de McGill ont invité aujourd'hui à 15 h le cinéaste **André Gladu** qui commentera une projection de son dernier film *Les sons des Français d'Amérique* (réalisé avec Michel Brault). C'est au 3700 McTavish, salle 129 et l'entrée est libre.

ni un policier, ni un criminel, c'est un chasseur sans merci!
POUR TOUS
JEAN-PAUL BELMONDO
L'ALPAGUEUR
(LE CHASSEUR DE PRIMES)
PLUS "BONS BAISERS DE HONG KONG"
CHATEAU 1 ST DENIS ET BELANGER 271-1103
VERSAILLES 1 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
LAVAL 2 CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 1 PL. GREENFIELD PARK 671-6129

BIENTÔT
un éléphant ça trompe énormément
LE NOUVEAU FILM D'YVES ROBERT
dialogues JEAN-LOUP DABADIE
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Depuis le 6 Déc. 1976
LES GRENOUILLES ONT DES AILES.
FM 96.9 ckoi

SALLE RESNAIS
3e Semaine
Elysée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30; 9.30
SAMEDI 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 10.00
DIM. 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30
POUR TOUS
Un scénario en or massif ! Pierre Richard change de registre et révèle les facettes inconnues de son talent. – JOURNAL DU DIMANCHE
C'est le scénario le plus fort de Francis Veber. Du grand jeu. – Robert Chazal, FRANCE SOIR
Francis Veber réussit son coup et fait courir les foules – LE POINT
PIERRE RICHARD
LE JOUET
un film écrit et réalisé par FRANCIS VEBER

"Allez savoir quand il faut rire ou pleurer devant cette petite fille qui branche son stimulateur cardiaque un peu partout, qui fait l'amour, qui a envie de tuer, qui sacre comme un gars de chantier, qui aime la vie toutefois..."
— Michelle Talbot, Dimanche-Matin

14 ANS
l'eau chaude l'eau frette
"LA POÉSIE DE LA CRUAUTÉ" "LA CÉLÉBRATION DE L'ANARCHIE" C. Daigneault, Le Soleil
Un film d'André Forcier
avec Jean Lapointe
Sophie Clément et Jean-Pierre Bergeron
3e sem.
Le PARISIEN 3
486 STE-CATHERINE O. 866-3856
1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
AUSSI À QUÉBEC

COURS APRÈS MOI QUE JE T'ATTRAPE
POUR TOUS
avec ANNIE GIRARDOT et JEAN-PIERRE MARIELLE
CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
1.15 - 3.10 - 5.15 - 7.20 - 9.25

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
POUR TOUS
Le COUPLE EXTRAORDINAIRE du "VIEUX FUSIL" enfin réuni dans cette GRANDE HISTOIRE d'AMOUR au milieu d'une révolution.
ROMY SCHNEIDER
PHILIPPE NOIRET
VICTOR LANOUX
UMBERTO ORSINI
PIERRE DAVID PRÉSENTE
Une Femme à sa fenêtre
Un film de Pierre Granier Deferre
d'après le roman de Pierre Drieu La Rochelle adapté par Jorge Semprun
DES DEMAIN
CRÉMAZIE
ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210
"UNE FEMME À SA FENÊTRE" DEMAIN À 7.30 - 9.30
DERNIER JOUR: "UN TUEUR DANS LA FOULE"

SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
Il y a des films dont on rêve et qu'on ne voit jamais. Eh bien ce film rêvé, ce film impossible cet oiseau rare, il existe, c'est "SERIEUX COMME LE PLAISIR" – Jacques Doniol, PARISPOCHE
JANE BIRKIN
3e Semaine
sérieux comme LE PLAISIR

Demain
Une des meilleures comédies depuis des années
— VARIETY
CINÉ ART FILMS présente
POUR TOUS
Un film de Pietro Germi
avec Ugo Tognazzi, Philippe Noiret, Gastone Moschin
mes chers AMIS
VF de "AMICI MIEI"
et la participation de Bernard Blier
1.30 3.30 5.30 7.30 9.30
CINÉMA DE PARIS
896 O. Ste-Catherine 861-2996
Dernier jour "Rue Haute"

Découvrez le royaume d'Atahualpa, dernier empereur inca. C'est un monde mystérieux, d'un grand génie créateur, rempli de richesses éblouissantes.
L'OR DES DIEUX
Une exposition d'objets en or et autres pièces ouvrées datant de l'époque précolombienne aux Incas. Prêt du Musée Oro del Perú
18 mars-15 mai
Musée des beaux-arts de Montréal
1379, rue Sherbrooke ouest (514) 285-1600
Droit d'entrée
Adultes $2.50
Amis du musée $1.50
Enfants accompagnés, étudiants*, personnes âgées* *sur présentation de pièces d'identité $1
Prévente
Un billet $3
Amis du musée $2
Heures d'ouverture
Mardi, mercredi, samedi, dimanche 11 h à 17 h
Jeudi, vendredi 11 h à 21 h
Lundi Fermé
Dernière présentation au Canada
Subventionnée par les Musées nationaux du Canada

cinéma

Yvon Desrochers dirigera l'Institut

par Jean-Pierre Tadros

M. Yvon Desrochers, ancien directeur général du programme Arts et Culture du COJO lors des Jeux olympiques de Montréal, vient d'être nomme directeur de l'Institut québécois du cinéma. Cette nomination est entrée en vigueur au début de cette semaine.

D'autre part, le conseil d'administration de cet Institut se retrouve aujourd'hui au complet, un arrêté-en-conseil ayant confirmé hier soir la nomination de M. Soucy Gagné. Ce dernier remplace donc M. Michel Brûlé qui avait dû démissionner lorsqu'il avait été nommé directeur général de la Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel (DGCA) du ministère des Communications. M. Soucy Gagné est président de Sorecom.

Enfin, le ministre des communications, M. Louis O'Neill, rencontrera lundi les membres du conseil d'administration de l'Institut et son directeur général. Ce sera la première rencontre du genre et elle devrait permettre aux deux parties (ministre et Institut) de discuter des grandes orientations que va prendre l'Institut ainsi que du contrat qui va les lier.

Ainsi, les diverses structures prévues par la Loi du cinéma votée en juin 1975 sont finalement en place et prêtes à fonctionner. Les nominations de M. Michel Brûlé à la tête de la DGCA, d'une part, et celles des membres du conseil d'administration et du directeur général de l'Institut, d'autre part, permettent à ces deux organismes de devenir effectivement opérationnels. Et cela fait un an que le milieu du cinéma attend ce moment.

Rappelons que la DGCA relève directement du ministre des Communications; car, comme son nom l'indique, c'est une "direction générale" du ministère des Communications. Quant à l'Institut québécois du cinéma, c'est un organisme autonome dirigé par un conseil d'administration. Ce conseil d'administration est nommé par le ministre des Communications mais sur recommandation des différents secteurs de l'industrie du cinéma et suivant un mécanisme assez compliqué prévu par la Loi.

L'Institut est financé par le gouvernement québécois; il est donc lié par contrat avec ce même gouvernement. La Loi n'indique pas ce que devrait être ce contrat. Il avait été finalement admis qu'il devrait préciser les grandes orientations de l'Institut, c'est-à-dire la manière dont l'argent octroyé par le gouvernement serait dépensé. C'est à définir ce programme des priorités que les membres de l'Institut se sont employés depuis deux mois.

Rappelons que le conseil d'administration de l'Institut est composé de Rock Demers, président, Soucy Gagné, vice-président, Paul Gendron, secrétaire-trésorier, Louise Cousineau, Jean Dansereau, François Protat et Guy Fournier.

De nombreux spectacles et un colloque sur la danse

par Angèle Dagenais

Le mois de mai, même s'il semble encore lointain, sera vivement attendu des amateurs de danse car il s'annonce particulièrement riche en événements de toutes sortes. En effet, une floraison inaccoutumée d'une trentaine de spectacles seront offerts par sept compagnies de danse tant québécoises qu'étrangères. De plus, un grand Colloque sur la danse viendra couronner le tout les 20, 21 et 22 mai qui réunira toutes les compagnies et professionnels de la danse de la province.

Les Grands ballets canadiens ouvriront le bal à la salle Wilfrid-Pelletier avec une douzaine de représentations de leurs plus grands succès des dix dernières années. Échelonnés du 29 avril au 15 mai, les spectacles des GBC comprennent la reprise de leur plus importante production, *Tommy* qu'interprétera Alexandre Bélin ainsi que *Roméo et Juliette, Allegro Brillante, Tam di Delam, Concerto Barocco, Lignes et Points, l'Oiseau de feu* et un nouveau ballet de Brian Macdonald sur une musique de Murray Schaffer qui sera interprétée sur scène par le quatuor Orford.

Le Groupe Nouvelle Aire, pour sa part présentera ses chorégraphies récentes au théâtre Centaur du 3 au 7 mai et sera suivi les 16 et 17 par la troupe Pointépiénu fondée l'automne dernier par Anthony Bouchard et Louise Latreille. La troupe dont ce sera le premier contact avec le public, présentera un spectacle de chorégraphies de ses membres auxquels se joindra le premier danseur des Grands ballets, Alexandre Bélin.

Du 19 au 22 mai, le spectaculaire Ballet de Changhaï de la République populaire de Chine se produira à la Place des arts, à l'occasion d'une première tournée dans le monde occidental. Ses 150 danseurs formés dans la plus pure tradition russe et européenne qu'ils ont adaptée au contexte révolutionnaire de la Chine, se partageront la scène pour l'interprétation des deux programmes qui seront offerts: *La fille aux cheveux blancs*, leur oeuvre la plus célèbre et *Variétés Changhaï*, regroupant des extraits des plus grands ballets chinois.

C'est au mois de mai également que le Théâtre Resource Centre présentera les 20 et 21, sa toute première production de danse intitulée *La déesse blanche*. C'est vraisemblablement aux studios du Groupe Nouvelle aire où la troupe répète actuellement qu'auront lieu les représentations. Cette oeuvre est montée et dirigée par la chorégraphe montréalaise Linda Rabin et est adaptée de l'oeuvre littéraire du même nom de Robert Graves. *La déesse blanche* est l'unique oeuvre au programme de ces deux soirées et fait appel à une dizaine de danseurs, chanteurs et récitants. La musique électronique qui la soutend est signée David Sutherland. Cette production doit également circuler à Toronto et Ottawa au cours du mois de mai.

La Compagnie de danse, Eddy Toussaint présentera pour sa part un grand spectacle au Théâtre Maisonneuve du 26 au 28 mai composé de ses plus récentes chorégraphies: *Turbulence, A Jean-Pierre de Ferland, Adage* sur une musique d'André Gagnon et *Lui* sur une musique de Jean Cousineau, signées Eddy Toussaint. La compagnie présentera également une oeuvre d'Oscar Araiz intitulée *Femmes* sur une musique chantée par la vedette américaine Grace Slick.

Enfin, pour terminer le mois sur une note jeune et gaie, les Sortilèges seront au Plateau les 30 et 31 mai pour présenter leur spectacle annuel de folklore québécois, celtique et international. Quelque 70 danseurs sont impliqués dans cette production qui d'une année à l'autre conserve son charme et sa fraîcheur.

C'est donc à un programme de spectacles très chargé que le public est convié durant le mois de mai. C'est également au milieu de cette effervescence inhabituelle en cette période de l'année que se déroulera le Colloque sur la danse qui devait avoir lieu avant la fin de l'année 1976 et qui a été reporté successivement au mois de mars puis en mai. Préparé déjà par une session de travail tenue en octobre dernier dans les locaux du ministère des Affaires culturelles à Montréal par des représentants de tous les milieux de la danse québécoise, ce colloque s'inscrit dans la lignée des "réponses" au Livre vert de M. Jean-Paul L'Allier. Le nouveau comité organisateur a dû toutefois rajuster son tir et déplacer la tenue de ces assises en raison de l'élection provinciale du 15 novembre dernier. Ce comité est composé de Martine Époque et Michèle Fèbvre (Nouvelle Aire), de Jacqueline Lemieux-Lopez (Entre-six), Lise Kirouac et Gilles Morel (Grands ballets canadiens), Grégoire Marcil (Fédération des Loisirs-Danse du Québec), Ninon Gauthier et Françoise Riopelle (UQAM) et de Danièle de Bellefeuille qui en assure la coordination.

Conçu pour tous les professionnels oeuvrant dans les champs de la danse classique, de la danse moderne et du jazz, le colloque se penchera sur la formation des danseurs professionnels et des professeurs et sur les problèmes de la création et de la diffusion. Les participants tenteront d'en arriver à un consensus sur les structures de formation académiques et professionnelles dont le Québec devrait se doter au chapitre de la danse et proposeront par la suite au gouvernement québécois un document à cet effet.

Il est possible qu'au cours de ce Colloque soit formée l'Association des compagnies de danse professionnelle du Québec, qui serait le pendant québécois de l'Association nationale Danse-Canada.

chronique des ondes

La grenouille du CRTC

par Gilles Constantineau

En proposant de regrouper dans un même cadre législatif les pièces éparpillées qui définissaient sous le signe du désordre l'autorité fédérale en matière de communications, le ministère de Mme Jeanne Sauvé a semble-t-il pensé à tout, sauf à une insignifiante grenouille qui risque de se faire boeuf tôt ou tard: le genre du CRTC.

Féminin ou masculin? A sa création, voici bien une quinzaine d'années, le CRTC, à l'époque Conseil de la radio-télévision canadienne, avait ainsi été doté du genre masculin. Saura-t-on jamais vraiment pourquoi?

Un adjoint de Mme Sauvé, M. André Brunelle, croit se souvenir qu'on l'avait fait par souci justement, mais souci un peu excessif, de correction linguistique. L'organisme s'intitulait en anglais "Commission", et on avait voulu écarter le risque du reproche classique de français par décalquage. D'où le "Conseil".

Mais la chose n'allait pas si simplement aux yeux vigilants des puristes. Sous le prédécesseur de Mme Sauvé, M. Gérard Pelletier, on avait fait valoir qu'en français correct un "conseil" ne se trouvait pas définition pourvu d'aucune puissance réelle de décision, et jouait effectivement un rôle plutôt consultatif. L'autorité et l'autonomie du CRTC étaient trop bien définies législativement, disait-on, pour que l'incorrection persistât sous prétexte d'ambiguïté.

M. Pelletier avait toutefois vu l'affaire avec des yeux d'homme politique, et s'en était tenu à l'aspect pratique des choses: le CRTC commençait à l'époque d'être connu de tout le monde (sauf du service français de l'agence Canadian Press où une fois sur deux, depuis l'avènement de l'organisme, on fait du CRTC une commission). Il était parvenu, sous la direction de M. Pierre Juneau, à se défaire d'une part de la mauvaise réputation que le BGR lui avait laissée en héritage, et d'autre part à se pourvoir lui-même d'une solide réputation d'intégrité. Aussi bien laisser le vocable et l'image intacts: ainsi en avait décidé Gérard Pelletier.

À la suite de l'élargissement de son mandat, toutefois, le CRTC avait dû, voici un peu plus d'un an, changer sinon de lettres d'appel, du moins de raison sociale. Il était devenu le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Malgré l'adjonction des télécommunications, le sigle et le genre étaient restés les mêmes.

Une fois encore les linguistes...Ils n'avaient pas tort. Perçu à l'origine comme terme générique, le mot "radiodiffusion" en était peu à peu venu, par l'usage, à se restreindre à la radio. La locution de la deuxième étape laissait ainsi la télévision pour compte. Le ministère de Mme Sauvé a estimé l'occasion belle de redresser simultanément les deux incorrections. C'est ainsi qu'est née la Commission de la radiotélévision (radiotélévision en un seul mot, notez-le bien, pour ne pas tomber dans le CRTTC, pardon: "la" CRTTC) et des télécommunications canadiennes.

D'une pierre deux coups? Non, trois. Mais le troisième n'a pas été prévu. C'est celui du cafouillage qu'entraînera le changement de genre, dans tous les media, électroniques aussi bien qu'imprimés. Dans les journaux, quand on a une fois récité au long (de plus en plus longuement d'ailleurs) le nom de l'organisme, on revient vite au sigle, et on s'en tient à lui, en particulier dans les titres. Il n'est pas de compression qui permette d'imaginer l'emploi de "la Commission de la radiotélévision et des télécommunications canadiennes" sur une colonne — ni même deux.

On voit, on verra donc "La CRTC", quand l'actualité s'y prêtera, et Dieu sait si elle s'y prête depuis quelque temps. Mais on verra aussi, tout à côté peut-être, un autre élément d'actualité, également fort couru ces jours-ci, un organisme nommé Commission des relations de travail, sous la forme de son sigle: "La CRT".

Qu'arrivera-t-il chez les tireurs? Chez les correcteurs d'épreuves? Dans les ateliers de composition? Et dans l'esprit des lecteurs, si les journaux parviennent miraculeusement à échapper au risque quotidien de coquilles cacophoniques?

Pour ce qui est de la cacophonie, par ailleurs, Radio-Canada s'évertue, depuis son Téléjournal de 22 h 30 mercredi, à en faire la démonstration la plus complète possible. Ses courriéristes semblent incapables de faire un choix entre un genre ou l'autre. Le Téléjournal avait opté mercredi soir pour le féminin. Sans raison valable, puisque le nouveau vocable n'en est encore qu'à l'état de projet. Mais Mme Sauvé, elle, en interview, parlait plutôt "du CRTC"... Hier matin, côté radio, le correspondant outaouais Réal Barnabé avait résolu la question en utilisant les deux genres à la fois: "le CRTC, ou la CRTC peut-être".

Tout ceci peut paraître un peu oiseux. Mais il n'en reste pas moins qu'aux oreilles — comme aux yeux — du citoyen attentif, "la CRTC" résonne comme un étrange lapsus, en attendant la confusion pure et simple qui résultera de son éventuel accolage à "la CRT".

Peut-être M. Pelletier avait-il eu à l'époque, à ce sujet, le nez plus fin que nos linguistes ne l'avaient estimé?

télévision

▪ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 La boite à lettres
10.15 Une fenêtre dans ma tête
10.30 Conseil-Express
11.00 Les trouvailles de Clemence
11.30 Les animaux chez eux: "Une ile, une ecole".
12.00 Prince noir
12.20 Les coquelúches
1.30 Télejournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinema: "Au bout du rouleau" (Drame — It. Br. Fr. 1972)
4.00 Bobino
4.30 Fanfreluche
5.00 Les mohicans de Paris".
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Les exclus: "Gestes absurdes"
7.30 Les grands films "Vivre et laisser mourir" (Drame — Britannique 1973)
10.00 Mon pays, mes amours
10.30 Telejournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Mesdames et messieurs
12.05 La pêche miraculeuse
1.05 Telejournal

CFTM 10

7.45 Horaire-Bienvenue
7.50 Les p'tits bonshommes
8.00 Fanfan Dedé
8.30 A la bonn'heure
10.00 Pour vous mesdames
11.30 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-jeudi: "Theodora impératrice de Byzance" (Drame — Franco — Italien 1957)
3.15 Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 Joe 90
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Cinema: "Faustina" (Comédie dramatique — Italien 1968)
9.30 S.W.A.T.
10.30 Les nouvelles T.V.A.
11.00 Parlons ski
11.05 La couleur du temps
11.20 Mannix
12.20 Cinema: "Mission secrète pour Lemmy Logan" (Espionnage — Italo — Espagnol 1972)
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Parlons français
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Sunrunners
14.30 Intermede musical
15.30 Les apprentis-cuistots
16.00 D'une ecole à l'autre
16.30 Surville
17.00 Laissez-passer
18.00 Chacun son tour
18.30 L'âge de la parole
19.00 Le sens du progrès "Les régimes contestés".
20.00 Signe des temps: "Un bon petit diable"
21.00 Le sens de la vie "La liberté".
22.00 A vrai dire

CBMT 6

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon Ami
9.30 Quebec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.36 Coronation Street
2.00 All in the Family
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's Your Choice
4.30 Vision On
5.00 What's New
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 Hollywood Squares
7.30 Welcome Back Kotter
8.00 The Carol Burnett Show
9.00 The Watson Report
9.30 Teleplay
10.00 Upstairs downstairs
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live
12.57 Station Closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Pots and Pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.30 McGowan and Co.
11.00 The Art of Cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with Jimmy Tapp: "Rage" (drame 1972)
2.30 Pay Cards
3.00 Another World
4.00 Alan Hamel
5.00 First Impressions
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Grand Old Country
7.30 Crusade To The Nation
8.30 Mrs. Glansky's Beauties
9.00 McGowan and Co.
9.30 Maclear
10.00 Los Indios Tabaharas
11.00 The National News
11.21 Pulse
12.00 Cinema: "Two people" (drame 1973).

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Tunnel vision" 1.15, 3.00, 4.40, 6.20, 7.50, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Wizards" 7.20, 9.20.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Bound for glory" 6.00, 8.35.
BEAVER: 5117 Ave du Parc 844-1932 "Farewell scarlett" 12.00, 2.50, 5.45, 8.35 et "All about sex of all nations" 1.25, 4.15, 7.05, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2155 "Un cadavre au dessert" 2.45, 6.20, 9.50 et "La rose et la flèche" 12.55, 4.25, 8.00.
CARREFOUR: 218 Ste-Catherine 866-8057 "Le jardin des supplices" 1.00, 3.25, 5.30, 7.35, 9.40.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Un tueur dans la foule" 1.50, 5.40, 9.30 et "Le pirate des Caraïbes" 12.10, 3.50, 7.45 (Salle II) "Cours après moi que je t'attrape" 1.15, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "Jonathan le goéland" 12.25, 4.15, 8.05 et "Harold et Maude" 2.10, 6.00, 9.50.
CINÉMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Frisson d'outre-tombe" 7.30 et "Josey Wales hors la loi" 9.00.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke 358-7395 "Network" 7.00, 9.15.
CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Le locataire" 7.15 et "Face à face" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Cria Cuervos" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30 (Salle II) "Les oiseaux le font, les abeilles aussi" 12.30, 2.20, 4.15, 6.10, 8.05, 10.00 (Salle III) "Cousin, cousine" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05 9.05 (Salle IV) "Barocco" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
CRÉMAZIE: 861 St-Denis 288-4110 "Un tueur dans la foule" 9.30 et "Le pirate des Caraïbes" 7.45.
DAUPHIN: 1296 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "J.A. Martin Photographe" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Lumière" 7.30, 9.30.
ÉLYSÉE: 35 Milton O. 942-0563 (Salle Resnais) "Le jouet" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Sérieux comme le plaisir" 7.30, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Amazing Doberman" 7.05, 9.05.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. (Salle I) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 (Salle II) "Cassandra crossing" 12.25, 2.40, 5.00, 7.15, 9.35, (Salle III) "Chatter box" 1.10, 2.50, 4.30, 6.10, 7.50, 9.30 (Salle IV) "Little girl who live down the lane" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle V) "The Edge" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.15.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et maude" 9.35.
MERCIER: 4246 Ste-Catherine E. 255-6224. "Le jardin des supplices" 6.20, 9.45 et "Le tour du monde de Fanny Hill" 8.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Seven beauties" 1.00, 5.00, 9.05 et "Swept away" 3.00, 7.05.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "La guerre des mondes" 7.30 et "La bataille du Chili II" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Scorchy" 2.40, 6.05, 9.30 et "Cat murkel and silks" 1.00, 4.20, 7.45.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Le skieur de l'Everest" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle II) "Le soleil se leve en retard" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30 (Salle III) "Eau chaude, eau frette" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle IV) "La marge" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, (Salle V) "Tarzoon la honte de la jungle" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
PIERROT: 1590 St-Denis "2001 odyssée de l'espace" 12.40, 3.15, 5.55, 8.35.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Cananova" 8.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinema) "Silver Streak" 1.15, 3.15, 5.25, 7.30, 9.40.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Grand cinema) "The last Tycoon" 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.25.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5315 "Daughters of anomalies" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Keep it up" 1.30, 4.15, 7.00, 9.45.
SÉVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Le milieu du monde" 7.15 et "Marquise van d'O" 9.30 et "200 motels" 12.00 p.m.
SNOWDON: 2552 Décarie 842-1322 "Apprenticeship of Duddy Kravitz" 6.00, 9.55 et "Lies my father told me" 8.10.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Freaky Friday" 7.05, 9.10.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Le jardin des supplices" 6.30, 9.55 et "Les hommes de joie" 8.05.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Le jardin des supplices" 7.35, 9.40.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "A Star is Born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "The Pink Panther Strikes Again" 12.45, 2.35, 4.45, 6.55, 9.05.

CINEMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Bonnie and Clyde" (de D. Newman et R. Benton — Américain 1967) 8.00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349 "Mother Theresa, something beautiful for God" et "Roadsigns on a merry-go-round" 7.00 et "Luther" (de G. Green — Américain 1973) 9.00.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229 (Centaur I) "Quiller and Teresa's creed" de M. Cook du mardi au samedi: 20 h 30. Dim: 19 h 30, matinées mercredi: 13 h 30, samedi: 14 h 30. (Centaur II) Relâche.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460. Solstice (Jazz)
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964 "Arlequin, valet de deux maitres" de C. Goldoni — 19 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 "Jean Lapointe. 21 h00. Sahedi: 20 h et 23 h.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 "Jean Lapointe. 21 h 00. Samedi: 20 h et 23 h. 00. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: lundi et mardi.
LA POUDRIÈRE: Ile Ste-Hélène 526-0821. Relâche.
SALLE DE CONCERT POLLACK: 555 Sherbrooke O. 392-4501. Student Composers' Symposium.
SALLE WILFRID PELLETIER: Claude Landré — 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. "Les faux brillants" de Félix Gabriel Marchand — 20 h 30 tous les soirs. Relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: "Le médecin volant" et "Le médecin malgré lui" de Molière — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 rue Sainte-Catherine O. 861-0563 "Mangeront-ils de Victor Hugo" du mardi au vendredi: 20 h 00, samedi 17 h 00 et 21 h, dim: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: "Qui a peur de Virginia Woolf" d'Edward Albee 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 Avenue des Pins 845-7277 "Damnée Manon, sacrée Sandra" de M. Tremblay — 20 h 30.
THEATRE DU RIDEAU VERT: 355 rue Gilford 845-0267 "Évangéline Deusse" de Antonine Maillet du mardi au samedi: 20 h 00. Dimanche: 19 h 00. Relâche: lundi.

Le Donald Duck Fan Club est inauguré à Hambourg

HAMBOURG (Reuter) — Donald Duck, l'une des créatures les plus connues des dessins animés de Walt Disney, est sur le point de faire son entrée respectée dans le monde.

Après être resté en bisbille pendant une quarantaine d'années avec la société en général, ce rouspeteur aux pieds palmés, mais si tendrement humain, va être reçu, sinon dans les salons, au moins dans les bureaux studieux des intellectuels.

Un groupe de "grosses têtes," qui s'est pris d'admiration pour le célèbre canard, se réunira le 16 avril dans un faubourg de Hambourg pour inaugurer le Donald Duck Fan Club.

À titre provisoire, ce club a déjà reçu le nom d'organisation allemande des partisans non commerciaux du pur donaldisme.

Le fondateur du nouveau club, Hans Von Storch, un mathématicien et météorologue barbu de 27 ans, dit que son mouvement vise à donner ses lettres de noblesse à la famille de Donald le canard, une famille internationalement connue, s'empresse-t-il d'ajouter.

M. Van Storch, qui habite dans l'Ostepreussenweg (le chemin de la Prusse orientale) à Grosshansdorf, a commencé à éditer un bulletin du donaldisme. Il affirme avoir déjà trois cents lecteurs.

Comme il se doit, le héros des donaldistes est l'homme qui a engendré la famille de Donald le canard. Il s'appelle Carl Barks, est âgé de 75 ans, et travaillait autrefois pour Walt Disney.

C'est lui qui a été responsable de 1948 à 1963 de tous les dessins animés de Donald Duck. C'est-à-dire que pour les donaldistes de Hambourg il appartient à la période classique.

En effet, les mandarins établissent une très nette distinction entre ce qu'ils appellent le donaldisme commercialisé d'aujourd'hui (le "Donaldismus Modernis Vulgaris) et le donaldisme réaliste de la première période (le "donaldismus macabris diabolus).

La première de Béjart: un succès !

NEW YORK (AFP) — La première sur Broadway, mardi soir, de la troupe de Maurice Béjart, Le Ballet du vingtieme siecle, a ete un succès indiscutable. Mais pas un triomphe.

Les acclamations n'ont certes pas manqué: à l'adresse de Maya Plisetskaya, "Isadora", pour notamment une interprétation révolutionnaire et romantique de la Marseillaise de Rouget de Lisle, pour Jorge Donn et Angele Albrecht qui ont dansé "Ce que l'amour me dit", un ballet conçu sur la troisième symphonie de Gustav Mahler. Mais "Marimba", mécanique saccadée, parfois frustre, et le "Golestan", sur un fond lacinant de musique traditionnelle iranienne, ont suscité un engouement plus discret.

Maurice Béjart espère pourtant, pour son quatrième séjour à New York, être enfin compris, admis par la critique américaine jusqu'ici souvent imperméable, réticente même à l'égard de son éclectisme.

Pendant les deux prochaines semaines, la troupe bruxelloise et ses 80 danseurs vont présenter quinze ballets dont douze inédits à New York. Dans "Notre Faust", Maurice Béjart dansera lui-même pour la première fois aux États-Unis. Il est certain que le succès populaire de cette tournée est déjà assuré.

Avis d'audience publique

Ottawa, le 18 mars 1977

MODIFICATION À L'AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE MONTRÉAL (QUÉBEC) LE 4 AVRIL 1977, 9h00

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes retire les demandes suivantes de son avis d'audience publique (1ère partie) du 24 février 1977 relativement à l'audience publique qui s'ouvrira à Loews La Cité, 3625, avenue Park, Montreal (Québec) le 4 avril 1977.

ARTICLE 20

TÉLÉDISTRIBUTION CABLOUIS INC., AUCLAIR, CTÉ RIVIÈRE-DU-LOUP (QUÉBEC).

St-Louis du Ha-Ha, Cabano, Dégelis et Notre-Dame-du-Lac (Québec).
- 760388900

Demande présentée en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion de télévision par câble pour desservir St-Louis du Ha-Ha, Cabano, Dégelis et Notre-Dame-du-Lac (Québec) comme suit:

Tarifs projetés

Frais d'installation	Tarif mensuel
$35.00	$7.00

Les montants ci-dessus sont les tarifs maximums pour les abonnements individuels. Le requérant propose des tarifs spéciaux pour les prises supplémentaires et pour les services supplémentaires qui sont énumérés dans la demande.

Distribution projetée:
Service aux canaux 2 à 13

CJBR-TV Rimouski, Québec
CFCM-TV Québec, Québec
CHSJ-TV Saint John (Nouveau-Brunswick)
CKRT-TV Rivière-du-Loup, Québec
WMEN-TV Presqu'Isles, Maine
CBVT Québec, Québec
WAGM-TV Presqu'Isles, Maine
Émissions d'origine locale (Émissions communautaires)
Émissions d'origine locale (Émissions éducatives)

Services MF
Rimouski, Québec

Endroit où l'on peut examiner la demande:

Hôtel de ville
Cabano (Québec)

Lise Ouimet
Secrétaire général
Avis Public CRTC - 1977-33

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$55.00	$30.00
ÉTRANGER*·	$60.00	$33.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre cheque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

.....

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ACHATS

COMPAGNIE CANADIENNE cherche programme financé par S.C.H.L., minimum 64 logements. Construit ou en cours de construction. Pas d'agent. 464-2872. 29-03-77

COMPAGNIE CANADIENNE achète opération commerciale, bail net-net, locataire 3A, pas d'agent. 464-2872 29-03-77

DÉSIRONS ACHETER Livres anciens et modernes sur les arts, architecture, bibliographies. Canadiana, histoire, livres illustrés, etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artiste canadiens et européens. Tél: 727-7930. 28-3-77

ACHAT-VENTE-Échange: Disques usagés, livres science-fiction, policier, et bandes dessinées. L'Échange 3706 St-Denis (métro Sherbrooke). Tél: 849-1913 25-3-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

DÉPART EUROPE, reste 2 fauteuils bergères Louis XV. Tél: 737-7716. 25-3-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITÉS DE TOUTES SORTES, poupées, horloges, bijoux, vêtements, tableaux, argenterie, tout doit être vendu à 344A, av. Victoria, Westmount. 25-03-77

APPARTEMENTS À LOUER

PRÈS UNIVERSITÉ McGill: petit appartement non-meublé, 2 pièces dans maison convertie, idéal pour une personne cherchant tranquillité. Libre de suite. $165. chauffé. Le Dwelling-courtiers 844-3941. 25-3-77

ÉDOUARD MONTPETIT: Face à l'Université de Montréal, 4½ rénové, tranquille, 1er avril. $250. Tél: 738-9280 25-3-77



EN FACE DU PARC LAFONTAINE...

OCCUPATION IMMÉDIATE

1½ - 4½ - 5½

... à quelques pas du centre-ville

Grande piscine avec saunas au 27ème étage. Entrée et cuisine avec planchers de tuiles céramiques, tapis dans toutes les chambres. Magasins et services. Prix avantageux.

BUREAU DE LOCATION SUR RENDEZ-VOUS

Mardi à samedi de 14h. à 20h.

Tél.: 522-1777

3535 Papineau

25-3-77

CHEMIN CÔTE-DES-NEIGES

Près Ridgewood, pas de côte à monter. Edifice bien aménagé, avec piscine, saunas, etc. Appartements de luxe 2½, 3½ et 4½ à partir de $215 (2 salles de bains et lave-vaisselle).

ALTITUDE 500

4760 chemin Côte-des-Neiges

739-5533

25-3-77

ARTICLES A VENDRE

EXERCYCLE ÉLECTRIQUE payé $700. En parfait état, cause décès. Le vôtre pour $500. 388-6866 après-midi seulement. 28-03-77

ASSURANCES

A. AHAGGAR ASSURANCES, vie - feu, autos, motos. V2C. Tél: 342-9065 ou 733-9523. 31-3-77

AUTOS À VENDRE

TOYOTA-CORONA: 1975, 42,000 milles, automatique, 4 cylindres, prix: $2,700. Tél: jours seulement 523-3918. 1-4-77

BUREAUX À LOUER

DEUX BUREAUX avec salle d'attente, 364 est Sherbrooke. $175. mois chauffé. Tél: 684-6957 26-3-77

1,200 p.c.: rez-de-chaussée, 364 est Sherbrooke, $500. par mois, chauffé. Tél: 684-6957 25-3-77

CHAMBRES À LOUER

POUR QUÉBÉCOISE végétarienne, non-fumeuse, effectuant recherche sur le Soi. $75. par mois, tout compris. Disponible maintenant. Tél: 527-0881 26-03-77

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-4-77

CHALETS À LOUER

ST-DONAT: chalet 4 chambres à ctuher, bord de l'eau, 1er mai, $1,500. Privé Emile Descary. Tél: 637-2371 7-4-77

STE-MARGUERITE: 1er mai au 1er novembre. $1,300. tout compris. Chalet suisse, foyer, proximité lac privé. Flan de montagne. 2 personnes. Tél: 1-228-3614. 11-04-77

STE-MARGUERITE, juin, juillet, août, $900. tout compris. Près lac privé. 4 personnes, foyer. Tél: 1-228-3614. 11-04-77

CHALETS À VENDRE

CHALET de grand luxe dans les Laurentides incluant 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, 3 foyers, spacieuse salle de séjour, salle à manger avec bar, tapis mur à mur, meubles style rustique, vue panoramique hors de l'ordinaire. Ce chalet est directement adjacent au monte-pente, plage, privée, piscine et court de tennis. Occupation immédiate. Tél: 430-0430 25-3-77

COURS

COURS DE MÉTIERS D'ART, Poterie Bonsecours, poteries, batik, peinture sur soie, dessin d'observation, début des cours: 18 avril. Inscription immédiate. Tél: 844-6165 ou 844-6253. 433 Notre-Dame E. Vieux-Montréal 18-04-77

COURS D'ÉTÉ, de la poterie Bonsecours, cours de poterie, façonnage, tournage à St-Jacques-des-Piles face au Parc de la Mauricie. Session de 2 semaines. 844-6165 ou 844-6253. 433 Notre-Dame E. Vieux Montréal. 18-04-77

COLLECTIONS À VENDRE

TEXTES RARES

et hors circulation. Premières éditions. Magie rituelle, arts, alchimie, sciences connexes. Collectionneurs sérieux seulement.

Tél.: 847-4547 le jour
747-3836 le soir

28-3-77

DEMANDES D'EMPLOI

LICENCIÉE en droit aimerait faire de la recherche dans un bureau d'avocat. Tél: 270-3032 25-3-77

SECRÉTAIRE MÉDICALE désire un poste dans un bureau privé de médecin. Références tél: 721-2479 après 6 heures. 25-3-77

INGÉNIEUR FRANÇAIS, femme, école polytechnique, 7 ans d'expérience, filiale française groupe I.T.T. recherche poste au Canada même, technico-commercial. Anglais et allemand courant. Tél: 331-0486. 28-03-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau neufs et usagés, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnairement bas. Prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 26-03-77

ESPACES INDUSTRIELS À VENDRE

CHAMBLY, Atelier disponible sur grand terrain avec cottage pour occupation. Taxes très basses. M.L.S. Jacques Martel 655-3060 ou 658-1562 Probitec Courtiers 25-3-77

FERMES À VENDRE

NAPIERVILLE, 20 arpents en bois, 20 en culture. Bâtiments maison de pièces, 5½, chauffage électrique. $32,000. Tél: 1-245-3206 28-3-77

INSTRUMENTS - MUSIQUE

AMPLIFICATEUR DE PUISSANCE, 80 watt RMS par canal. Tél.: 324-1339. 30-03-77

PIANO À QUEUE demandé. Argent comptant. Pas de commerçant accepté. Tél: 731-6360. 29-3-77

LOGEMENTS DEMANDÉS

COUPLE PROFESSIONNEL sans enfant cherche 5½, 6½ dans bas Outremont. Références. Tél: 842-1481 poste 237 ou 486-2812. 25-3-77

LOGEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES: grand 4½, $380. Libre 1er mai. Informations: soir 738-6334. 28-3-77

VILLE MONT-ROYAL, haut de duplex, rue Régent, boul. Laird, 9 pièces, occupation juillet $900. Tél: 737-0868. Garage pour deux voitures 26-03-77

MAISONS À LOUER

BELOEIL, bas de duplex, 10 pièces, 2 foyers, bord du Richelieu. Grand terrain, plusieurs extras. $480. Tél: 467-4978 ou 527-8951 25-03-77

WESTMOUNT, cottage très confortable, complètement meublé, libre mi-mai jusqu'au 31 août, près piscine, parc tennis etc. $600. par mois, tout compris. Le Dwelling. 844-3941. 26-03-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Deux ans ou plus d'expérience, bilingue, étude située

Place du Canada

Tél: 878-9381

31-3-77

OFFRES D'EMPLOIS

DACTYLO sténo, expérience, bon français, 8h30 à 5 heures. Salaire à discuter. Firme privée. Tél: 844-1026 soir: 282-4200 ou 331-2567 25-3-77

AIDE-COMPTABLE bilingue demandé(e) pour importante manufacture, bonne expérience dans les comptes à recevoir et payables. 843-4996. 28-03-77

TRAVAIL A DOMICILE, on a besoin de personnes avec expérience sur machine "Overlock & Plain". Très bon salaire. 376-5318, de 3h. à 5h. p.m. 26-03-77

Manufacture recherche secrétaire bilingue avec expérience des chiffres. Tél: 843-4996. 28-03-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DUPLEX: 5621 Wilderton, entre chemin Ste-Catherine et Willowdale, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, grand hall d'entrée, sous-sol fini avec douche, toilette, lavabo. Garage pour 3 autos. $110,000 ferme, pas d'agent. Tél: 737-4946. 1-4-77

ST-LAZARE, près de Hudson. Jolie maison style ranch de 4 chambres à coucher, salle de jeux finie, grande cuisine avec dinette, salle à manger, 1½ salle de bains, garage 2 voitures. Arbres. Taxes basses 626-8812 28-3-77

OUTREMONT, HARTLAND, cottage semi-détaché, 9 grandes pièces, planchers boiseries de chêne, 2 foyers naturels, cuisine moderne, 2½ salles de bain, sous-sol fini, fenêtres métal émaillé, jardin, garage avec entrée privée, libre été. A visiter $105,000. Propriétaire: 737-4868. 28-3-77

CÔTE-DES-NEIGES: Lacombe, près Légaré, duplex détaché, pierre brique, fenêtres métal, 7-8 pièces sous-sol fini, pin noueux, foyer, chambres à coucher ou bureau, cuisine ou lavoir, entrées séparées, petit jardin, garages, nombreux éléments de rangement. Sans agent. $99,000. Après 7 heures tél: 738-8234 28-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Courtier

DOLLARD DES ORMEAUX

Aubaine $42,900. Jolie maison 2 étages, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, 1½ salles de bain. Excellente condition, A voir. MLS **Marcella Daigle 695-0640 ou 684-5297.**

POINTE CLAIRE

La dernière au bord de l'eau, 9 pièces, 4 chambres à coucher, très grand salon avec fenêtres panoramiques, plus grande véranda. Salle à manger séparée avec foyer en pierre des champs. Salle familiale pannelée avec foyer en pierre des champs, bar-B-Q et deuxième cuisine tout équipée. Haute véranda communiquant avec la chambre des maîtres et la seconde chambre. 350 pieds sur le bord de l'eau. Piscine creusée. Emplacement pour bateau et pour l'auto **Larry Marsh 695-0640 o u 695-7136.**

HUDSON

Réduite à vendre maison spacieuse, 4 chambres, grand salon, avec un foyer en brique. Garage double. MLS **Sylvia Nelham 458-5365 ou 458-4848.**

CÔTE ST-LUC

Cottage détaché en brique, tout équipé, éclairé et spacieux, air climatisé etc. rue tranquille. **Patricia Hamilton 482-3246 ou 487-9560.**

N.D.G.

1962, duplex 5½ - 6½, salle de jeux, 1½ salle de bains, garage double, occupé, Andrew Schaapman 489-1771 ou 487-9560.

ADJACENT OUTREMONT

Cottage 5 chambres à coucher, salle familiale, foyer, salle à manger, terrasse et jardin, sauna, salle de jeux, cuisine séparée, garage 2 autos. **Susan Frankel Dean 484-9591 ou 487-9560.**

OUTREMONT

Cottage de pierre, salon avec foyer, salle à manger plancher chêne, 2½ salles de bains, 4 chambres, petit boudoir, salle de jeux, foyer, garage, joli jardin. **Micheline Coderre 735-2681 ou 274-3239.**

25-3-77

OFFRES D'EMPLOIS

Nous cherchons des

PROFESSEURS DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Pour l'année scolaire 77-78.

Les candidats doivent posséder un permis du Québec.

Les postes disponibles sont au niveau élémentaire et nous demandons que les candidats aient de l'expérience à ce niveau.

Veuillez écrire à:

Dossier 297
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal

26-3-77

IMMEUBLES

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES OFFRES CACHETÉES, visant la sous-location des locaux figurant ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro du projet, seront reçues jusqu'à 15:00 à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission uar l'entremise du Bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3

•

SOUS-LOCATION

No. 77M-079P - Invitation pour offres de sous-location
640 ouest, rue Sainte-Catherine
Montréal (Québec)

Des locaux d'une superficie d'environ 8,276 pieds carrés d'espaces louables, tel que précisé aux documents de soumissions, sont disponibles à des fins de sous-location.

Date limite: le jeudi 14 avril 1977

INSTRUCTIONS

Il ne sera tenu compte que des offres présentées sur les formules fournies par le Ministère et remplies selon les conditions établies dans les documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres.

D.B. Norwood
Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec.

25-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VILLE MONT-ROYAL

Nouvelle inscription MLS. Ancienne maison complètement rénovée, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, état impeccable. Près de la gare. Propriétaire transféré. Seulement $65,000.

Maison détachée de 7 pièces, salle de séjour, garage, en exclusivité $75,000.

Mme Louise P. Raymond
739-1423 ou 731-6817
FRANK A. NORMAN & CO LTD
Courtiers

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONTRÉAL-NORD: rue Charny, duplex détaché très luxueux, plancher tuiles italiennes, porte patio, sous-sol canadien, foyer, pierre des champs, bar, $78,500. pas d'agent. Tél: 321-4858 25-3-77

L'ASSOMPTION, $60,000, 5 pièces, 2 salles de bains, foyer, chauffage électrique, style canadien. Terrain 90' x 110'. Libreimmédiatement. Tél: 589-5137 après 5 heures p.m. 8-4-77

ST-BRUNO: Bungalow élevé. Prix raisonnable. Vous songez à déménager dans la localité? Près de l'école, aréna, centre d'achats. Faut voir. Basile Chiasson 653-7841 ou 653-8038. Immeubles Triton (1976) courtier 25-3-77

MONTRÉAL-NORD, rue Charny, duplex détaché très luxueux, plancher tuiles italiennes, porte patio, sous-sol canadien, foyer, pierre des champs, bar, $78,500, pas d'agent. Tél: 321-4858 31-03-77

ST-LAURENT: cottage détaché, $47,000. Occupation immédiate. 3 chambres à coucher, sous-sol fini. 1½ salle de bains. Pas d'agent. Tél.: après 6 heures 331-5122. 1-4-77

CÔTE-DES-NEIGES, près Université Montréal, hôpitaux, 5½, 6½, bas libre 1er juillet, $75,000. Tél: 731-2830 25-03-77

ST-MATHIAS: Joli cottage alcan, chauffage électrique, 3 chambres taxes $320. accès à la rivière M.L.S. Jacques Martel 655-3060 ou 658-1562 Probitec courtiers 25-3-77

FERMETTE: Maison 2 étages, 3 chambres à coucher, vue panoramique, 200 acres, 80 acres arables, érablière, étable et grange, prix: $26,000. Tél: P. Mercure Les Immeubles Granbien Inc. Courtiers 25-3-77

MAISON de pièces sur pièces, 25' x 30', vieille, démontée et numérotée, avec fenêtres en pin à carreaux. Tél: après 6 p.m. 737-4538. 25-3-77

N.D.G.: duplex 7½-7½, près métro 1979. Entièrement rénové, cuisine design, sous-sol aménagé, garages, foyers, plusieurs extras. $75,900. Pas d'agent tél: 482-6253 31-3-77

ST-HILAIRE: Maison de style canadien, 11 pièces spacieuses, 3 foyers, garage, piscine, chauffage électrique, grand terrain verger. Occupation immédiate MLS Ferdinand Bernier 676-6302 ou 527-9856 Natinvest courtiers 25-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAURENT

Secteur Chamaran, duplex semi-détaché, brique et pierre, 2-5½, sous-sol fini. Garage double. Bas libre à l'acheteur.

Tél: 331-2339

25-3-77

ST-LAMBERT

Très belle maison, cottage, 4 chambres à coucher, 10,000 p.c. de terrain. Prix excellent. **Appelez Eddy Brennan 672-8138 - 672-6450.**

MONTRÉAL TRUST
courtiers

25-3-77

CANTONS DE L'EST

A vendre propriété de 100 arpents ou plus comprenant une maison restaurée, une étable et un atelier chauffé. Situé à 1h30 de Montréal dans un somptueux décor de montagne à proximité de golf, lac et ski de fond.

Pour renseignement:

1-819-344-2091 ou 819-344-2011

OUTREMONT

Cottage 4 chambres, salon foyer naturel, salle à diner, cuisine moderne, sous-sol fini comprend salle de jeux plus une chambre, piscine extérieure, creusée, rue paisible. **Ann M. Larue 935-8541 ou rés: 342-4173.**

IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC.
courtiers

25-3-77

À OUTREMONT

Luxueuse résidence de 11 pièces, très bien située, en excellente condition, 3 salles de bains complètes, 3 toilettes, garage et jardin, M.L.S.

Cottage détaché entièrement rénové, salon, salle à manger, cuisine, 5 chambres à coucher, sous-sol fini, grenier, jardin et piscine. Propriété de qualité supérieure.

Stella Mongeau
849-4553 ou 342-5747

SHERBROOKE TRUST
courtier

26-3-77

Montréal Trust

LONGUEUIL

Cottage semi-détaché, quartier de choix, paysagement professionnel, près école. $40,500. **Claire ou Michel Dugal 651-1000 ou 670-1917.**

LONGUEUIL

Attrayant bungalow brique, condition impeccable, secteur bien organisé. $48,000. **Claire ou Michel Dugal 651-1000 ou 670-1917.**

LONGUEUIL

Propriétés prestigieuse dans secteur de choix. Pour ceux qui cherchent l'exclusivité. **Denise Ahern 651-1000 ou 655-9958.**

25-3-77

A. E. LePAGE

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

RIVE SUD ST-LAMBERT

Cottage de 7 pièces, 3 chambres à coucher, salon et salle familiale au rez-de-chaussée, 7,000 p.c. environ de terrain. **Information: Madeleine Rhéaume 672-0321 ou 671-6311.**

ST-LAMBERT

Bungalow avec garage, 3 chambres à coucher, près de toutes commodités. Construction supérieure. Prix très raisonnable. **Information Madeleine Rhéaume 672-0321 ou 671-3545 ou 671-6311.**

ST-LAMBERT PRÉVILLE

Directement sur le golf de St-Lambert magnifique cottage, 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, complètes, cave à vin. **Information Madeleine Rhéaume 672-0321 ou 671-3545 ou 671-6311.**

25-3-77

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

PRÈS UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, 20 logements 3½, 4½, 6 garages, revenus approximatifs, $40,000. Annuel. Prix $225,000 avec petit comptant. Accepterais échange petite ferme ou bâtisse commerciale sans hypothèque, 50 milles de Montréal. Écrire à C.P. 550 Snowdown H3X 3T7. 25-3-77

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

ATTENTION, commerçants, professionnels, propriété rue St-Denis près Faillon, 3-5½, sous-sol fini 8 pieds avec voute, bas libre. Transformable pour bureau ou commerce. Garage chauffé. Tél: 681-8458 ou 388-5466. 26-3-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

Trust Royal Courtier

LAURENTIDES

MORIN HEIGHTS: Investisseur domaine de 35 acres avec joli bungalow 6 pièces, 3 chambres avec foyer, garage, grand sous-sol, idéal aussi pour développement. **Thérèse Larose 435-3443 ou 1-227-3654 rés.**

STE-ADÈLE: Secteur huppé de Ste-Adèle maison canadienne 5 chambres, 2 foyers, voisin des pentes de ski, système d'alarme, grande chambre des maîtres avec foyer. **Charles Larose 435-3443 ou 1-227-3654 (rés.).**

STE-ADÈLE: Maison canadienne près Hôtel Chanteclair, 3 chambres, salon, foyer en pierre, salle à manger, près golf, ski, piscine. MLS **Charles Larose 435-3443 ou 1-227-3654 (rés).**

MONT TREMBLAY: Maison de campagne, La Conception, route Mont-Trembant, 4 chambres, intérieur rénové 10½ arpents. $25,000 MLS **Janine Caron 435-3443 ou 1-819-425-2098 (rés).**

MONT-TREMBLANT: Bungalow proximité du Gray Rocks golf et ski, 3 chambres, zone commerciale, 60 000 p.c. $27,000 **Janine Caron 435-3443 ou 1-819-425-2098 (rés).**

25-3-77

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

Montréal Trust

TABAGIE-RESTAURANT

— Chiffre d'affaires $120,000
— Comptant $7,000
— Clientèle établie
Centre nord

Information: F. Cantin 353-8770 ou 324-4534

25-3-77

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirst de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

SPORTS

SÉJOUR SKI DE FOND, semaine ou fin de semaine, raquette, trappe, randonnée, avec Trappe-Québec en agréable compagnie. Vous trouverez gîte et couvert, pistes et guides dans un site sauvage et très beau. Tél: 332-4193. 25-3-77

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

PERSONNEL

ÊTRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.

Dépliant gratuit sur demande.

Tél.: **282-0058**

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Hull: 777-2865, Sherbrooke: 565-7598. J.N.O.

TABLEAUX-PEINTURES

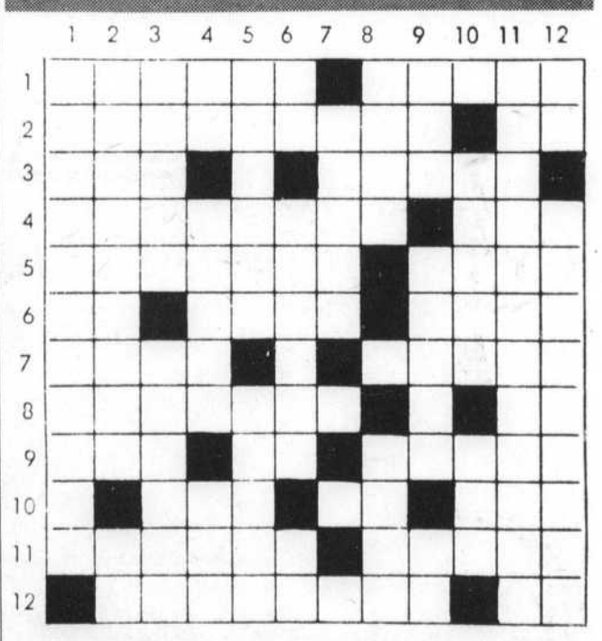
PEINTRES CANADIENS: L. Ruelland, Roy-Audy, Théophile Hanel, A. Hébert, Dallaire et autres. Décès. S'adresser après 1 hre à 589-5583. 26-03-77

TRAVAIL DEMANDÉ

PRENDRAIS TRAVAIL de dactylo à la maison. Expérience en droit et en thèses universitaires. 527-4676 25-3-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Bâtiment ponté destiné à la navigation en pleine mer. — Autre nom de la moutarde des champs.
2—Série de transformations successives. — Or.
3—De bonne humeur. — Oblique.
4—Étirer. — Calme et tranquille.
5—Qualité de ce qui est tiède. — Journée.
6—Charpente du corps humain. — Grand lac. — Joindre.
7—Récipient servant à divers usages. — Instrument de musique.
8—Préparerons les aliments par le moyen du feu. — Adverbe de lieu.
9—Unité monétaire de la Norvège et de la Suède. — Tellure. — Action de receler.
10—Utilise. — Avalé. — Canton suisse.
11—Sortir de l'oeuf. — Fragment d'un objet brisé.
12—Lichen. — Sélénium.

Verticalement

1—Écran lumineux servant à examiner par transparence des négatifs radiographiques.
2—Qui donne son aval. — Chlore.
3—Tissu. — Grand-mère.
4—Lui. — Arôme. — Pièce de la charrue.
5—Ravager. — Enlèvera.
6—Sert à lier. — Cerise douce. — Dans.
7—Qui est de l'Ibérie.
8—Dernière partie du jour. — Jeter en l'air, avec force, les pieds de derrière.
9—Recueil de bons mots. — Elle appartient à la religion israélite. — Cérium.
10—Image de la Vierge. — Fond de certaines choses.
11—Hésiteras, t'empêtreras.
12—Obtenu. — Caractère de ce qui n'est pas réel.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Q	U	E	L	■	V	E	R	I	F	I	E
2	U	L	T	I	M	A	T	U	M	■	N	U
3	O	C	E	A	N	■	R	E	B	U	T	■
4	R	E	I	N	■	C	I	R	E	R	E	Z
5	U	R	N	E	■	R	E	■	C	I	R	E
6	M	A	T	■	T	E	R	M	I	N	E	R
7	■	T	E	T	R	A	S	■	L	E	T	O
8	B	I	■	O	N	■	T	E	R	■	■	■
9	L	O	Q	U	A	C	E	S	■	I	S	O
10	A	N	U	R	I	E	■	A	M	O	U	R
11	P	■	A	N	E	■	U	R	A	N	I	E
12	S	C	I	E	■	A	N	■	I	S	E	E

le panier à provisions / Le sirop d'érable coûte 10% plus cher

par Renée Rowan

La sève a commencé à couler dans la région du sud de Montréal il y a déjà une quinzaine de jours et la saison du sirop d'érable s'annonce bonne sans être exceptionnelle. Dans la région de la Beauce, on commence à peine à entailler les érables tandis que dans le Témiscouata et la région de l'Islet, cela devrait se faire dans les prochains jours.

"C'est difficile de faire des prévisions pour l'ensemble du Québec, note au cours d'une entrevue M. Jean-Pierre Potvin, conseiller en marketing (secteur du sirop d'érable) au ministère de l'Agriculture du Québec. Les experts me disent qu'on ne saura qu'en juin si la récolte a été bonne... ce n'est pas comme de planter des choux! Il suffit parfois de deux bonnes coulées, mais quand c'est comme cette année où il a fait chaud pendant quelques jours, puis de nouveau froid, les choses vont plus lentement. La terre n'est pas gelée au pied des arbres... il peut suffire d'une pluie chaude pour que tout s'arrête rapidement.

Par contre, signale M. Potvin, le sirop d'érable déjà sur nos marchés est de très bonne qualité. Le prix du sirop vendu au gallon est environ 10% plus élevé que l'an dernier: ainsi, le gallon de sirop d'érable de catégorie A, qui se vendait $12.00 au Marché central au printemps 1976, se vend cette année $13.50. Dans les kiosques, le long de la route, les prix varient entre $15 à $16.00 le gallon comparativement à $14 et $15.00 la saison dernière. Dans les épiceries, le prix d'un gallon de sirop d'érable peut atteindre $18.00 le gallon.

Développement intéressant cette saison: deux producteurs, Jean-Luc Desruisseaux et Réjean Girard, de la région de Sainte-Anne-des-Plaines, ont érigé, dans six centres d'achats de l'Ile de Montréal — Fairview (Pointe-Claire), Plaza Alexis Nihon, Place Versailles, Carrefour Laval, Place Côte Vertu et Galeries d'Anjou (dans quelques jours seulement pour ce dernier endroit — un attrayant kiosque où ils vendent des produits purs de l'érable. On y trouve non seulement du sirop d'érable dans des cruchons en céramique, mais également des cabanes à sucre miniature remplies de sucreries de l'érable, des feuilles et des coeurs en sucre, des bonbons à l'érable, de la tire et du sirop.

Tous ces produits vendus dans des emballages-cadeaux coûtent évidemment plus cher que ceux que l'on trouve au Marché central, par exemple, mais ils représentent un attrait supplémentaire et sont à portée des visiteurs.

Un symbole à rechercher — Afin d'améliorer la qualité de leurs produits et leur mise en marché, les producteurs de l'érable se sont regroupés, en août dernier, en association.

L'Institut du sirop d'érable qui regroupe 95% des 10,000 producteurs du Québec et des autres provinces, ainsi qu'un nombre important des 6,000 producteurs américains, a pris l'initiative, dès sa formation, de développer un symbole permettant aux consommateurs de différencier le vrai sirop d'érable des autres sirops de table, rendant ainsi possible sa promotion à travers le monde. Cela s'est fait par voie de concours.

Ce symbole distinctif — seau et feuille d'érable stylisés brun sur fond beige — est apposé sur les produits de l'érable, ou encore mieux, intégré dans l'impression de l'étiquette. Il n'apparaît pas encore sur tous les produits purs de l'érable, mais on le trouvera de plus en plus, car ce symbole représente une protection non seulement pour le consommateur, mais aussi pour le producteur.

Si on veut être assuré de manger du sirop d'érable pur, il est donc tout à notre avantage de rechercher ce nouveau symbole. Il est également important que le nom du producteur et le lieu de provenance soient indiqués sur le produit acheté.

Le symbole et le nom constituent un moyen de recours auprès de l'Institut international du sirop d'érable (Casier postal 220, Montréal, H3Z 2T2) qui a prévu des amendes pour ceux de ses membres qui ne se seraient pas conformés aux normes établies en vendant des produits frelatés. Cela pourra aller jusqu'à l'exclusion de l'Institut, le producteur perdant ainsi le droit d'utiliser le symbole recherché par le consommateur.



Lisez le menu attentivement — Plusieurs personnes se sont plaintes, les années passées, de trouver sur les tables, à la cabane à sucre, du sirop "dilué" qui n'était pas du "vrai" sirop.

Quand le sirop est vendu sur le marché, il doit porter sur l'étiquette la mention produit pur de l'érable et sa classification. Les sirops les plus pâles sont classés dans les catégories supérieures: Canada de fantaisie ou "AA", Canada clair ou "A", Canada medium ou "B", Canada ambré ou "C" et Canada foncé ou "D". Quand le sirop est servi dans un pichet, sur la table, cette exigence ne compte plus.

"Le seul moyen pour le consommateur de vérifier ce qu'il mange, note M. Potvin, est de lire attentivement le menu. Le ministère de l'Agriculture oblige, pour la première fois, cette année, tous les propriétaires de cabanes à sucre, à afficher bien en vue le menu. Si c'est dit tout simplement "crêpes au sirop", le propriétaire n'est pas tenu de servir du sirop d'érable pur. Par contre, s'il est écrit "crêpes au sirop d'érable", il a l'obligation de servir du sirop d'érable pur et non du "sirop de poteau".

Un consommateur qui — dans ces circonstances — aurait de bonnes raisons de croire qu'il a été trompé, peut alors porter plainte auprès du ministère de l'Agriculture qui prendra les mesures qui s'imposent. "En outre, ajoute M. Potvin, 46 inspecteurs sillonneront la province pendant la période des sucres et visiteront à l'improviste les cabanes, même les samedis et dimanches."

Où aller à la cabane à sucre? — Pour faciliter au public la découverte des érablières du Québec, les ministères de l'Agriculture et des Terres et Forêts ont de nouveau, cette année, mis au point un répertoire de nos principales érablières indiquant leur situation, numéro de téléphone, date approximative d'ouverture et de fermeture, le nombre de personnes pouvant être accueillies en même temps, les minutes de marche entre l'endroit où l'on peut stationner l'automobile et la cabane à sucre, ainsi que les commodités offertes et les produits pouvant être dégustés sur place ou mis en vente pour être apportés à la maison.

Pour obtenir le répertoire "Où aller à la cabane à sucre?", il suffit d'en faire la demande au Service d'information du ministère de l'Agriculture, 1140, rue Taillon, Québec, ou de téléphoner à 418-643-2516.

Toutes les cabanes inscrites au répertoire ont été visitées par les inspecteurs du gouvernement tant du point de vue sanitaire que des produits qui y sont vendus pour être dégustés sur place ou apportés à la maison. On s'attend à ce que, dans la région du sud de Montréal, les cabanes à sucre soient ouvertes au public un mois encore.

...et les aubaines de la semaine

Le boeuf constitue, dans presque toutes les chaînes de super-marchés, un achat particulièrement intéressant. La guerre des prix qui se livrait la semaine dernière entre Steinberg, Dominion et Boniprix s'est étendue à d'autres chaînes.

Ainsi, par exemple, le rôti de palette ne coûte que 43 cents la livre à l'Hypermarché: le rôti de côtes croisées, 63 cents; le bifteck de palette, 53 cents; les côtes croisées, 83 cents; le boeuf haché ordinaire, 56 cents et le boeuf à ragoût, $1.18.

Dans les magasins Dominion, nous avons noté du bifteck d'aloyau (T-Bone ou Porterhouse) à $1.66; du bifteck de ronde, tranche complète, désossée, du rôti de boeuf dans la croupe, silverside ou bas de ronde, cat. A, à $1.06 la livre; de la pointe de surlonge, bifteck ou rôti à $1.56.

La volaille et le veau sont également en vedette dans plusieurs supermarchés à des prix alléchants: nous avons noté du poulet frais, entre trois et quatre livres, à 59 cents la livre, à Provibec; à 58 cents au IGA. Chez Steinberg, les cuisses de poulet se vendent 83 cents la livre; les poitrines, 93 cents et les ailes, 53 cents. Dans les magasins Dominion, les jeunes dindes, catégorie "utilité", entre 6 à 12 livres, sont offertes à 68 cents la livre. Dans les Richelieu-Sélect, le veau coûte 95 cents la livre pour la fesse entière; un rôti dans la fesse, un bout ou l'autre, coûte 99 cents tandis que dans l'épaule, il est à 89 cents.

Au comptoir des légumes et des fruits, le brocoli, les radis, les échalottes, les épinards, l'escarole la chicorée et le chou constituent des achats intéressants ainsi que les oranges Sunkist Navel, les fraises fraîches de Floride, les pommes délicieuses jaunes des États-Unis et, bien sûr, les McIntosh du Québec "juteuses et moins moins" comme le dit l'annonce publiée depuis quelques semaines dans les journaux. Mais on devrait ajouter aussi "délicates". Il faut les manipuler avec soin autrement elles s'abîment facilement.

Les érablières manquent de bras

Entre 40 et 50% des érables de la province ne seront pas entaillés cette année parce que les producteurs ne peuvent trouver les occasionnels nécessaires pour faire ce travail même en cette période de l'année alors que le taux de chômage a atteint un niveau record.

C'est ce qu'a déclaré, à l'Assemblée nationale, M. Fabien Roy, député indépendant de Beauce-Sud, un secteur privilégié en érablières.

Cette incapacité à entailler tous les arbres se traduira par une perte de revenus de cinq millions de dollars pour les producteurs, a affirmé M. Roy.

Le député a suggéré que la loi régissant le paiement des prestations d'assurance-chômage soit amendée de façon à encourager les chômeurs à travailler comme occasionnels. Actuellement, a-t-il souligné, la loi est telle que le bénéficiaire qui accepterait ainsi un travail saisonnier perdrait ses privilèges.

M. Roy a également recommandé au gouvernement de subventionner les producteurs de sirop d'érable de façon à leur permettre de moderniser leur équipement en ayant recours à un système de tubulure en plastique reliant les arbres les uns aux autres, amenant la sève directement à des grands réservoirs, près de la cabane à sucre, ce qui coupe beaucoup sur la main-d'oeuvre, éliminant la cueillette.

transport

Tandis que CP Air met quatre Boeing 727 en vente à même sa flotte d'une vingtaine d'appareils et qu'elle songe à mettre à pied 200 employés dont 30 pilotes devant la perspective d'un déficit de plus de $10 millions cette année, Air Canada demandera à ses passagers de se serrer les uns sur les autres à compter de l'automne prochain dans le but de diminuer les coûts d'opération.

En effet la société d'État augmentera le nombre de sièges de ses Boeing 747, Lockheed 1011 et DC-9. Actuellement les six 747 d'Air Canada comportent 333 sièges en classe économique et 32 places de première classe pour un total de 365 passagers. À compter de l'automne les 747 auront des rangées de 10 sièges plutôt que neuf pour un total de 405 sièges économiques et il n'y aura plus que 26 places de première. Les Lockheed 1011 emporteront 284 passagers au lieu des 257 actuellement tandis que 40 des 44 DC-9 seront transformés "tout-économie" pour 102 places au lieu de 83.

Air Canada a placé une commande de 5,080 sièges à Fairchild-Burns, en Caroline du Nord, pour faire ces transformations qui seront surtout spectaculaires sur les 747. Certaines compagnies aériennes dont British Airways ont déjà des 747 aménagés à pleine capacité.

CP Air a déjà abandonné ses routes sur Madrid et Tel Aviv et Air Canada suspendra les siennes sur Moscou, Vienne et Bruxelles. Durant l'été les deux sociétés ne prévoient pas d'augmentation malgré la haute saison touristique si bien qu'elles réduiront un certain nombre d'envolées à l'intérieur du Canada.

●

Le Canadien National détient des intérêts importants dans la Cast North America qui quitte le port de Montréal pour celui d'Halifax. Le CN bénéficiera de ce départ puisqu'il transportera des produits qui étaient auparavant embarqués dans les conteneurs de la Cast à Montréal. Notamment l'amiante d'Asbestos et de Thetford Mines qui sera acheminé à Halifax par rail. La Cast North America appartient à 94.8% au holding suisse Intercast S.A. En 1975 le CN a acheté pour $12 millions 18% des actions d'Intercast S.A.

●

Un nouveau service de transport par conteneurs sera établi entre Montréal et Saint-Jean (Terre-Neuve) d'ici la fin d'avril par le groupe Crosbie de Terre-Neuve. La nouvelle société, Chimo Shipping, mettra le navire canadien "M.V. Sir John Crosbie" sur la liaison permanente Montréal-Saint-Jean. Ce navire léger de 2,000 tonneaux peut transporter 60 conteneurs mais la compagnie annonce qu'à mesure que la demande le justifiera le navire "A.C. Crosbie", 9,000 tonneaux d'une capacité de 300 conteneurs, sera également affecté à la nouvelle route.

●

Les transporteurs aériens ont égaré à Mirabel et à Dorval en 1976 200,000 valises ce qui représente une proportion de 2% des bagages manipulés aux deux aéroports. Cette proportion pourrait être réduite avec le nouveau système "Easy Trac" qui retrace les propriétaires des valises non réclamées. Les transporteurs fournissent quotidiennement la lise des bagages non réclamés ou rapportés perdus et l'ordinateur d'Easy Trac peut retracer les bagages perdus. Cependant les sociétés aériennes recommandent aux voyageurs de bien identifier leurs bagages, d'enlever les talons qui ont déjà été utilisés sur d'autres destination, de ne pas trop remplir les valises, de ne pas y mettre des objets de grande valeur et de fermer à clé les valises.

Avis aux propriétaires et aux locataires

PROPRIÉTAIRES

Si vous voulez augmenter le loyer ou modifier toute autre condition du bail, vous devez en aviser par écrit le locataire. Votre avis doit mentionner tous les changements que vous voulez faire à l'ancien bail en plus du nouveau loyer.

LOCATAIRES

Si vous n'acceptez pas le loyer ou les changements demandés et si vous ne réussissez pas à vous entendre avec votre propriétaire, vous devez répondre à l'avis en faisant une demande de prolongation de bail et de fixation de loyer à l'administrateur des loyers.

Si vous préférez plutôt déménager, vous devez en aviser votre propriétaire.

RAPPELEZ-VOUS QUE LA LOI VOUS IMPOSE DES DÉLAIS POUR DONNER VOTRE AVIS OU POUR Y RÉPONDRE.

SI LE BAIL EST DE 12 MOIS OU PLUS

L'avis doit être donné par le propriétaire au moins 3 mois avant la fin du bail mais pas plus que 6 mois.

La demande à l'administrateur des loyers (Régie) doit être faite par le locataire dans les 30 jours de l'avis du propriétaire.

La réponse indiquant que vous désirez déménager doit également être donnée dans le même délai de 30 jours.

SI LE BAIL EST DE MOINS DE 12 MOIS

L'avis doit être donné par le propriétaire, si le loyer est payable au mois, au moins 1 mois avant la fin du bail et si le loyer est payable à la semaine, au moins 1 semaine avant la fin du bail;
mais jamais plus que 2 mois ou 2 semaines, selon le cas, avant la fin du bail.

La demande à l'administrateur (Régie), doit être faite dans les 10 jours de l'avis du propriétaire.

La réponse indiquant que vous désirez déménager doit également être donnée dans le même délai de 10 jours.

SOUVENEZ-VOUS QUE le locataire occupant, le 16 décembre 1976, un immeuble utilisé principalement à des fins de location résidentielles, ne peut être évincé de son logement, sauf pour certains motifs particuliers.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DU BUREAU DE LA RÉGIE DES LOYERS DE VOTRE RÉGION.

Gouvernement du Québec
Commission des Loyers

Du lait frais ...sans les inconvénients du lait frais.



...pour celles qui travaillent,
Grand Pré devient le lait de tous les jours de celles qui ont mieux à faire que de courir le lait.

...pour celles qui détestent aller trop souvent au marché,
Grand Pré se conserve pendant des semaines.

...pour celles qui n'aiment pas encombrer leur frigo,
Grand Pré se conserve sans réfrigération.

...pour celles qui veulent parer à l'imprévu,
Grand Pré vient à votre secours quand vous manquez de votre lait habituel, ou en camping, à la chasse, à la pêche, en excursion, etc.

...pour les bébés et les jeunes enfants,
Grand Pré est recommandé par un nombre croissant de pédiatres car il est mieux assimilable que le lait ordinaire.

...pour celles qui veulent de la qualité,
Grand Pré est débarrassé des bactéries qui font sûrir le lait ordinaire. La stabilité de l'ensemble des vitamines contenues dans le lait UHT, est en tous points conforme à celle que l'on retrouve dans le lait pasteurisé ordinaire.

GRAND PRÉ
le lait de longue conservation

Au Cap-de-la-Madeleine

Consolidated Bathurst licencie 375 travailleurs

par Michel Vastel

Le plus important employeur de Cap-de-la-Madeleine, Consolidated Bathurst, mettra fin aux opérations de trois vieilles machines à papier journal, ce qui entrainera le licenciement de 375 personnes. La main d'oeuvre totale de la division "Wayagamak" de la Consol, dans la Mauricie, était de 1,382 employés.

Les trois machines dont Consol veut cesser les opérations d'ici le 15 septembre 1977 avaient été construites entre 1916 et 1924. Le communiqué officiel de Consolidated Bathurst précisait hier que "la compagnie veut consolider sa position commerciale et technique avec le reste de l'industrie canadienne et davantage avec les producteurs américains... L'usine de Cap-de-la-Madeleine est celle qui se prête le moins à la rentabilité des projets de modernisation".

Les ventes de papier journal représentaient, en 1975, pour Consolidated Bathurst, près de 29% de ses ventes totales, soit $196 millions dont 56% aux États-Unis et 27% au Canada. Les grèves de l'industrie des pâtes et papiers venaient en fait mettre fin à une progression record de ses ventes alors que l'année précédente, en 1974, Consolidated Bathurst atteignait, pour la première fois, le chiffre record d'un million de tonnes de papier journal produites.

L'an dernier, en 1976, même si les ventes totales de l'entreprise passaient de $643.7 millions à $745.2 millions, soit une progression de près de 16%, le bénéfice d'opération chutait de 50% passant de $53.4 millions en 1975 à $27.8 millions en 1976.

Le bénéfice net par action diminuait pour sa part de $4.26 à $2.28.

L'ensemble des employés de la compagnie dans la vallée du Saint-Maurice était de 3,389 personnes au 31 décembre 1976. Les mises à pied découlant de la fermeture des trois machines de Cap-de-la-Madeleine représenteront une diminution de 11% de la main d'oeuvre de la Consol dans cette région.

L'entreprise précise par ailleurs qu'elle tentera d'assouplir ses normes de mise à la retraite anticipée, ce qui pourrait réduire le nombre réel de demandeurs d'emploi à 250 personnes.

Au mois d'août 1976, d'après le bulletin statistique de la division de l'infrastructure industrielle du MIC provincial, la main d'oeuvre totale du Cap-de-la-Madeleine était de 68,550 personnes et le taux de chômage de 10.5%. Le deuxième employeur important de cette ville est Wabasso, l'un des deux grands fabricants de draps au Canada, avec 1,194 employés. Venait ensuite l'aluminerie de Reynolds (976 employés) et Westinghouse (825 employés).

Hier soir, le vice-président du syndicat canadien des travailleurs du papier, M. Jean-Louis Decarufel émettait une déclaration officielle affirmant son intention "d'organiser des rencontres avec des membres du Gouvernement du Québec ainsi qu'avec des dirigeants de la société pour discuter de la question et voir s'il ne serait pas possible de trouver des moyens d'éviter cette mesure déplorable. Nous ferons une déclaration plus détaillée demain en exposant notre position sur les mesures que nous comptons prendre."

Une baisse des taux d'intérêt affaiblira le dollar canadien

par Michel Nadeau

Le dollar canadien se maintiendra à 95 ou 96 cents US au cours des prochains mois à moins que s'amenuise considérablement l'écart entre les taux d'intérêt aux États-Unis et au Canada.

De l'avis de M. John Barnett, vice-président au change étranger international à la Citicorp de New-York, une baisse trop forte des taux d'intérêt au Canada réduirait l'attrait des placements dans ce pays aux yeux des investisseurs et la demande pour la devise canadienne s'affaiblirait. Toutefois, un taux de 90 cents n'est pas du tout réaliste et advenant le déroulement du scénario pessimiste, la devise canadienne reculerait jusqu'à 92 cents mais pas en bas.

Prenant la parole hier devant l'Association des analystes financiers de la métropole, M. Barnett a précisé que des facteurs psychologiques plus que des raisonnements sur la réalité économique expliquaient les mouvements marqués sur les monnaies. Cet effet du "band wagon" explique entre autres tout le mouvement de spéculation qui s'est fait à la Bourse des "futuribles" de Chicago à propos de la devise canadienne.

M. Barnett a dit que c'était l'inflation beaucoup plus que le résultat des élections au Québec qui ont entrainé la chute abrupte du dollar canadien en 1976. Les analyses des média d'information sur les élections du 15 novembre ont accentué ce mouvement pessimiste.

Le financier new-yorkais a prédit que la conjoncture extrêmement favorable au Japon maintiendrait un yen fort. Du côté de la livre sterling, cette monnaie est "bloquée" par les interventions de la Banque d'Angleterre. Celle-ci joue des deux côtés de la barrière en freinant tout changement à la hausse ou à la baisse. Il n'en demeure pas moins que l'érosion de la devise britannique par rapport aux monnaies européennes se poursuit.

M. Barnett s'est montré très optimiste quant à l'avenir du dollar américain. Quant à l'or, la variation de son cours reflète davantage des appréhensions face à l'inflation qu'une volonté de se trouver un refuge dans le chaos monétaire actuel.

● Plusieurs experts financiers aux États-Unis croient que les taux d'intérêt vont augmenter de 1 à 1½% aux USA au cours des prochains mois. Cette hausse s'expliquerait par l'augmentation de la demande de crédit de la part des entreprises et des besoins de financement des gouvernements.

Plusieurs soutiennent que cette ascension du loyer de l'argent deviendra inévitable en raison de la reprise. Les avis sont cependant partagés en ce qui concerne l'ampleur de la montée des taux d'intérêt.

Par ailleurs, au Canada, après une baisse de 1½% en trois mois du taux d'escompte de la Banque du Canada, le gouvernement pourrait de nouveau avoir recours à cet outil pour stimuler l'économie. Une nouvelle baisse, jointe à une augmentation aux États-Unis réduirait ainsi l'écart entre les deux pays.

Tricots: Ottawa ne restreindra pas les importations

OTTAWA (PC) – Le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, n'a pas donné suite aux recommandations de la Commission du textile et du vêtement, qui demande une restriction des importations des tricots sur métier-chaine pour une période de trois ans.

M. Chrétien a expliqué que depuis la présentation du rapport, en décembre dernier, les conditions du marché se sont améliorées de façon appréciable, notamment grâce à la décision du gouvernement fédéral de limiter les importations de vêtements en 1977, de façon à permettre à l'industrie canadienne d'accroitre sa part du marché national de 15 à 20%.

L'industrie canadienne des tricots sur métier-chaine est concentrée au Québec, qui compte 12 usines, contre cinq en Ontario et une en Nouvelle-Écosse.

Dans son rapport, la commission a indiqué que les prix des importations de tricots en provenance des États-Unis causent ou menacent de causer un grave préjudice à la production canadienne.

La commission a souligné qu'en 1976, la part des importations en provenance des États-Unis ont compté pour une proportion de 72% — Malgré une baisse nette par rapport à l'année précédente, les exportations américaines n'en augmentaient pas moins de 10.4%

La commission a par ailleurs indiqué que les conditions de l'industrie canadienne s'étaient détériorées, "les commandes depuis septembre 1976 n'ayant pas augmenté, les opérations à l'usine ayant connu un ralentissement tel que les commandes en carnet étaient insuffisantes pour justifier la poursuite des opérations après la fin de novembre".

Le rapport indique en outre que même si les prix des tricots canadiens ont dominué d'environ 12% depuis le début de l'année, l'industrie canadienne ne peut concurrencer les prix des tricots importés, inférieurs jusqu'à 20%.

Suite à la conclusion de la commission, qui a affirmé que les tricots américains étaient vendus sur le marché canadien à des "prix d'écoulement", le ministre Chrétien a déclaré qu'il saisirait le ministère du Revenu du problème dans l'optique d'un recours possible à la loi anti-dumping.

Pacte de l'auto: le Canada enregistre un déficit de $1 milliard

OTTAWA (PC) — Le Canada a enregistré un déficit de $1 milliard dans ses échanges commerciaux relatifs aux véhicules automobiles et aux pièces détachées avec les États-Unis en 1976, ce qui constitue une baisse sensible par rapport à l'année 1975 où le déficit avait atteint $1.92 milliard.

C'est ce qu'a annoncé, mercredi, Statistique Canada.

Cependant, si l'on sépare le commerce des pièces détachées de celui des véhicules automobiles, le déficit passe de $2.48 milliards en 1975 à $2.53 milliards en 1976 pour les échanges relatifs aux pièces. Le Canada a importé $5.47 milliards de pièces détachées des États-Unis l'année dernière, une hausse de $952 millions par rapport à 1975.

L'Association des manufacturiers de pièces d'automobiles, représentant plusieurs petites compagnies, a déjà fait des représentations auprès du gouvernement fédéral au sujet de l'augmentation du volume des importations de pièces détachées.

L'association a pressé le gouvernement d'apporter des changements au pacte canado-américain de l'automobile signé en 1965. Cet accord commercial, permettant d'exporter et d'importer librement des automobiles et des pièces détachées, a récemment fait l'objet de discussions entre le ministre des Finances Donald Macdonald et les autorités américaines.

M. Macdonald a d'ailleurs indiqué la semaine dernière aux Communes que des négociations visant à apporter des changements au pacte canado-américain seraient probablement entamées cette année. Des études parallèles sur le pacte commercial ont été effectuées des deux côtés, mais les négociations ne pourraient commencer que lorsque l'administration du président Jimmy Carter serait bien installée, avait ajouté M. Macdonald.

Selon Statistique Canada, les exportations aussi bien que les importations d'automobiles et de pièces détachées ont atteint des niveaux records en 1976. La valeur des expéditions vers les États-Unis a augmenté d'un tiers pour atteindre $7.88 milliards.

Cependant, le total des importations des États-Unis a grimpé de 13.5 pour cent par rapport au niveau de 1975 pour atteindre $8.88 milliards, laissant le Canada avec un déficit de $1 milliard.

Les États-Unis ont connu une reprise sensible des ventes d'automobiles et de camions légers au cours de 1976, et cela a beaucoup aidé le Canada dans l'exportation de ces produits.

683 raisons de choisir Air France, même si vous pensez n'avoir rien à faire à Paris.



Dakar 5 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
Abu Dhabi 3 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Agadir 4 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage! Bon voyage!
Ajaccio 7 vols Air France par semaine. Bon voyage!
ALGER 15 vols Air France par semaine. Bon voyage!
AMSTERDAM 26 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Annaba 4 vols Air France par semaine. Bon voyage!
ATHÈNES 11 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Bagdad 7 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Bangkok 6 vols Air France par semaine. Bon voyage!
BARCELONE 13 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Bastia 7 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Beyrouth 5 vols Air France par semaine. Bon voyage!
BELGRADE 5 vols Air France par semaine. Bon voyage!
BERLIN 18 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Bombay 2 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Bruxelles 26 vols Air France par semaine. Bon voyage!
BUCAREST 3 vols Air France par semaine. Bon voyage!
BUDAPEST 4 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Le Caire 6 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Casablanca 13 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Cologne 6 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Constantine 7 vols Air France par semaine. Bon voyage!
COPENHAGUE 20 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Dakar 5 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
DAMAS 5 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
Delhi 3 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
Dhahran 3 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage! Bon voyage!
Djibouti 5 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Doha 2 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Dubai 5 vols Air France par semaine. Bon voyage!
DÜSSELDORF 18 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Fez 2 vols Air France par semaine. Bon voyage!
FRANCFORT 25 vols Air France par semaine. Bon voyage!
GENÈVE 40 vols Air France par semaine. Bon voyage!
HAMBOURG 13 vols Air France par semaine. Bon voyage!
HELSINKI 7 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Istanbul 7 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Jeddah 3 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Karachi 3 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Koweït 2 vols Air France par semaine. Bon voyage!
LISBONNE 10 vols Air France par semaine. Bon voyage!
LONDRES 46 vols Air France par semaine. Bon voyage!
MADRID 14 vols Air France par semaine. Bon voyage!
MALAGA 3 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Manchester 6 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Marrakech 3 vols Air France par semaine. Bon voyage!
ÎLE MAURICE 6 vols Air France par semaine. Bon voyage!
MILAN 27 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Moscou 7 vols Air France par semaine. Bon voyage!
MUNICH 13 vols Air France par semaine. Bon voyage!
NAIROBI 4 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
Nice 39 vols Air France par semaine. Bon voyage!
O Porto 4 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
Oran 7 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
OSLO 7 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
Oujda 3 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
PALMA DE MAJORQUE 5 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Prague 4 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
Rabat 3 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
Île de la Réunion 7 vols Air France par semaine. Bon voyage!
ROME 15 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
Sofia 2 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
STOCKHOLM 7 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Stuttgart 6 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
Tananarive 2 vols Air France par semaine. Bon voyage!
Tanger 2 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
TÉHÉRAN 7 vols Air France par semaine. Bon voyage!
TEL-AVIV 9 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
TUNIS 9 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
Turin 5 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
Vienne 7 vols Air France par semaine. Bon voyage! Bon voyage!
VARSOVIE 7 vols Air France par semaine. Bon voyage!
ZURICH 21 vols Air France par semaine. Bon voyage!



Raison No 684: le service Air France.
En voyage d'affaires, vous apprécierez le luxe, le confort, la cuisine et l'esprit français qui voleront avec vous chaque fois que vous choisirez Air France pour aller à Paris ou au-delà. Nos 683 raisons ne représentent que les vols les plus courants d'Air France vers des destinations autres que Paris. En 1976, notre compagnie, l'une des plus importantes au monde, a transporté plus de sept millions de passagers vers 147 destinations dans 79 pays. Grâce à nos horaires commodes et à nos services réputés, les hommes et les femmes d'affaires canadiens sont directement et confortablement reliés à tous les centres de commerce d'Europe, du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie.



AIR FRANCE VOUS SUGGÈRE D'APPELER D'ABORD VOTRE AGENT DE VOYAGES.
Parce que votre agent de voyages possède toute l'expérience et l'information pour vous aider à bien planifier votre voyage. Communiquez d'abord avec cette personne compétente pour choisir la bonne envolée, réserver les chambres, prendre les arrangements terrestres ou organiser des excursions. Et... faites bon voyage avec Air France.



LES HÔTELS MÉRIDIEN La chaine internationale des hôtels Air France
Paris, Nice, Tours, Le Caire, Dakar, Khartoum, Tunis, Mohammedia (Maroc), la Guadeloupe, la Martinique, Bahia, Rio de Janeiro et Montréal

AIR FRANCE
Votre ligne ouverte sur l'Europe... et au-delà.

Rendement 8¾%
Certificats de placement garanti de 5 ans

L'intérêt verse deux fois l'an placement minimal $500. Communiquez avec nous pour avoir des détails sur les modalités et les taux relatifs au paiement de l'intérêt composé et de l'intérêt mensuel.
Pour avoir plus de renseignements passez nous voir ou appelez

PLACE VILLE MARIE
M.P. BISSONNETTE
Tél.: 861-1681

FAIRVIEW
MME N. COLEMAN
Tél.: 695-5230

Montréal Trust
On s'en fait autant que vous pour votre argent.
Membre de la Régie d'assurance-dépôts du Québec

Québec refuse d'intervenir

Le sort de QSP est entre les mains des banquiers

par Michel Nadeau

De crainte de s'engager dans une série d'interventions qui pourraient devenir de plus en plus coûteuses, le gouvernement du Québec refuse de venir en aide à la compagnie QSP Ltée et n'endossera pas l'emprunt de $7.5 millions tel qu'exigé par les banques pour l'octroi de nouveaux fonds à QSP.

Québec ne donnera pas la caution réclamée par les banques pour l'injection de $12.5 millions dans la compagnie qui traverse une crise financière aiguë.

Devant ce refus, le président, M. Gerald Josephson a déclaré hier que la direction de QSP ferait une tentative ultime auprès des banquiers, des créanciers et des employés afin de sauver la compagnie qui fournit de l'emploi à 1,200 personnes dans les villes de Longueuil, Sherbrooke, Québec et Arvida.

De son côté, le syndicat des employés a lancé un appel au premier ministre canadien, M. Pierre Elliot Trudeau lui demandant d'intervenir "afin de corriger une erreur commise par le gouvernement québécois et les banquiers".

Une rencontre est prévue aujourd'hui entre la direction de QSP et les représentants des deux banques concernées, la Banque Royale et la Banque Canadienne Nationale. On songe également à rencontrer les créanciers afin d'en arriver à un accord pour enrayer l'hémorragie financière. M. Josephson a déclaré également qu'il voulait s'entretenir avec les travailleurs afin de voir quel pourrait être leur apport dans la crise actuelle. Il a mentionné qu'en pareil cas, les employés de la compagnie TWA aux États-Unis avaient accepté une diminution de salaires temporaire.

Dans un communiqué, le ministre Bernard Landry mentionne que les motifs de la décision furent les suivants:

● La structure financière et les ventes de Questeel (la filiale de l'aciérie) ne donne pas au gouvernement une assurance convenable que l'intervention demandée aura des effets pour plus de six ou huit mois. "Une première intervention devrait être suivie par d'autres d'une manière de plus en plus fatale et d'une ampleur imprévue".

Québec sait fort bien que l'endossement d'un montant de $7.5 millions n'aurait été que la première étape de sa participation dans les changements financiers importants que commande la situation à Questeel. Les dettes dépassent $60 millions, les pertes d'exploitation, ont été de $13 millions l'an dernier et les perspectives sont à peine meilleures pour 1977.

Questeel n'échappe pas à un mouvement international; US Steel et Bethlehem Steel ont réduit leurs profits de plus de 30% en 1976. La demande commence à peine à se raffermir. En France, l'État devra injecter $2 milliards pour venir en aide à la sidérurgie française.

● Aussi la situation du marché actuel est celle d'une surcapacité généralisée. Le potentiel d'aciérage du Québec ne fait pas exception. "Comment dans un tel contexte l'État peut-il contribuer d'une manière exceptionnelle à privilégier une entreprise purement privée avant que tous les mécanismes financiers et juridiques n'aient pleinement joué?"

● Le ministre fait remarquer que toutes les institutions sollicitées avant le gouvernement du Québec ont refusé d'agir et de mettre des fonds dans l'entreprise qu'il s'agisse de financiers privés, de banquiers ou d'agences du gouvernement canadien.

Québec est cependant conscient des efforts déployés par les principaux actionnaires, la famille Josephson, mais le comité ministériel formé des ministres Parizeau, Bérubé, Landry et Tremblay conclut que "le public a fait largement sa part." Québec a consenti une aide de $3.2 millions en 1974 au moment de la construction de la miniaciérie; Ottawa y était allé de $2.6 millions en plus de garantir un prêt de $12.5 millions.

M. Josephson a rétorqué au gouvernement québécois, lors d'une conférence de presse, que des organismes indépendants avaient constaté la rentabilité économique de la compagnie pour les mois à venir. Quant au marché, le jeune chef d'entreprise soutient que le tiers de la production est déjà vendu.

"L'attitude négative de Québec contredit certaines déclarations antérieures voulant que le gouvernement cherche à stimuler la croissance de l'entreprise privée orientée vers l'exportation et possédant des avantages technologiques certains."

"Cette décision ouvre la porte pour les autres compagnies de réexaminer attentivement l'attitude de l'État québécois face à l'entreprise privée et considérer sérieusement les projets d'expansion dans la province."

Pour le ministre Landry, "il importe de laisser jouer les forces économiques naturelles". A la question d'un rachat de la faillite de QSP par Sidbec, le ministre n'a pas voulu prendre d'engagements. "Les mécanismes financiers et juridiques joueront alors".



M. Gérald Josephson, président de QSP.

Les Bourses de Montréal et Toronto créent Options Canada

La "bataille des options" entre Montréal et Toronto s'est terminée avec la création prochaine de Options Canada. Suite à une entente intervenue entre la direction des bourses de Montréal et de Toronto celles-ci ont convenu de fusionner les deux chambres de compensation en vue de créer un marché unique des options au Canada.

Depuis près de deux ans, les deux bourses poursuivent les opérations distinctes dans le secteur des options. Une option est une valeur mobilière transférable qui permet d'acquérir une action à un prix donné avant une date fixe.

Montréal a innové dans ce secteur en mettant sur pied en 1975 la première place aux options au Canada. Elle fut rapidement suivie par Toronto, qui se montra réticente à un regroupement "national" des efforts. Toutefois, l'Ontario Securities Commission demanda l'an dernier aux autorités des deux bourses de présenter un prospectus commun.

Ainsi, la fusion entraînera la création d'une compagnie dont le nom pourrait être Options Canada ou Trans-Canada Options.

Le siège social de Options Canada sera à Montréal. Les deux villes se partageront, de façon égale, les actions de la nouvelle entreprise et les postes au conseil d'administration de Options Canada.

Le président sera M. Bill Walsh, présentement directeur de la surveillance à Montréal. Le président du conseil sera un Torontois, M. H.K. McMahon.

Le président de la Bourse de Montréal, M. Robert Demers s'est dit très satisfait des conditions de l'entente.

Dorénavant, les contrats seront inscrits à un marché unique intervilles auquel les représentants des courtiers sur le parquet pourront participer au moyen de micros et de haut-parleurs.

Les lecteurs des pages financières trouveront ainsi une liste unique de contrats dans l'espace réservé à la Bourse.

60% du commerce entre la Grèce et le Canada provient du Québec

Les liens commerciaux entre la Grèce et le Québec demeurent particulièrement importants puisque 60% des exportations canadiennes vers la Grèce proviennent du Québec. Par ailleurs, la grande majorité des touristes canadiens qui se rendent en Grèce sont des Québécois.

Aussi, l'ambassadeur de Grèce au Canada, M. Themistocles Chrysanthopoulos a invité hier les hommes d'affaires québécois à participer dans la même mesure aux grands projets que la Grèce envisage au cours des prochaines années: centrale électrique de $200 millions, centrale nucléaire, métro, installations anti-pollution, construction à Athènes d'un centre de commerce international, nouvel aéroport international...

La Grèce souhaite également un accroissement des achats canadiens dans ce pays de même que des investissements. Au cours des cinq dernières années, le Canada a vendu pour $195 millions à la Grèce qui n'a exporté au Canada que des biens pour $96 millions. On voudrait bien réduire cet écart de $100 millions.

Le Québec est privilégié dans ces échanges puisque la Grèce a acheté pour $20 millions d'équipement de télécommunications, trente locomotives diésel (MLW-Bombardier), cinq avions citernes de Canadair, de l'équipement pour une usine de papier journal, des pétroliers de Marine Industries etc...

Le diplomate grec a attiré l'attention sur les dépôts de bauxite dans ce pays en mentionnant que un des plus importants concurrents de l'Alcan, la firme française Pechiney exploite un gisement près du Mont Parnasse. La Grèce serait ouverte à un investissement similaire de la part des Canadiens.

M. Chrysanthopoulos a ajouté que la Constitution de 1952 garantit aux investisseurs que leurs intérêts ne seront pas expropriés.

En ce qui concerne les sorties de capitaux, le gouvernement d'Athènes permet des gains exportables de 10% sur le capital investi ou 12% des bénéfices.

Au chapitre des exportations, la Grèce offre des produits textiles, des produits chimiques, de l'aluminium et des alliages ferro-nickels. La Grèce possède également du pétrole et Dennison Mines de Toronto poursuit un programme de forage au large des côtes de Kivalla, dans le nord de la Grèce.

M. Constantin Haratsaris, attaché commercial de Grèce dont les bureaux sont situés à la Place Bonaventure, a souhaité que le Canada et le Québec continuent de s'intéresser à l'industrie grecque dans les années à venir comme la tendance récente semble le montrer.

Hawker Siddeley Canada LTD

Avis de dividende sur actions privilégiées

AVIS est donné par la présente qu'un dividende d'un dollar et quarante trois cents et trois quarts ($1.43¾¢) par action sur les actions privilégiées de la Compagnie, actions en circulation à 5¾%, à dividende cumulatif rachetables a été déclare et sera payable le 2ème jour d'avril 1977 aux actionnaires inscrits aux régistres à la clôture des affaires le 25ème jour de mars 1977, soit un dividende sur telles actions à raison de 5¾% par année pour le trimestre se terminant le 2ème jour d'avril 1977.

Par ordre du Conseil d'administration
C. A. Haines
Secrétaire

Le 18 mars 1977
TORONTO, ONTARIO

Hawker Siddeley Canada LTD

Avis de dividende sur actions ordinaires

AVIS est donné par la présente, qu'un dividende de neuf cents (9¢) par action sur les actions ordinaires convertibles de Classe A en circulation, et un dividende de neuf cents (9¢) par action sur les actions ordinaires convertibles de Classe B en circulation de la Compagnie ont été déclares et seront payables le 15ème jour d'avril 1977, aux actionnaires inscrits aux régistres à la clôture des affaires le 25ème jour de mars 1977.

Par ordre du Conseil d'administration
C. A. Haines
Secrétaire

Le 18 mars 1977
TORONTO, ONTARIO

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE AU CANADA

DÉJEUNER-CAUSERIE

le jeudi 24 mars 1977
à 12 h 15
au Salon Ovale de l'Hôtel Ritz Carlton



Conférencier
Invité d'Honneur
Son Honneur
Monsieur Jean Drapeau
Maire de Montréal

RÉSERVATIONS
866-2797

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montreal H3G 1X5 288-2152

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey — Robert Mitchell
Guy Houle — Paul Marcoux
Melvin Sher — Arthur Mallette
Kevin Murphy — John D. Miller
Gary W. Partington
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier — Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel — Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 834 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, Tél.: 484-8941

DEPUIS 1908
Assurances Tanguay Inc.
Courtiers d'Assurances
Service d'avantages sociaux
4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161

"Mettons nos épargnes à l'oeuvre"
SEMAINE D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUES
du 25 mars au 2 avril 1977

Un comité ad hoc regroupant: l'Association des Manufacturiers canadiens, l'Institut des Banquiers canadiens, l'Institut canadien des Valeurs mobilières, l'Association canadienne des compagnies d'Assurance-vie, la Bourse de Montréal, la Chambre de Commerce de la Province de Québec, et plusieurs autres organise le:

FORUM ÉCONOMIQUE 1977
Des spécialistes représentant les principaux secteurs de l'économie, assurance, banque, commerce, finance, immeuble, industrie participeront à ce jour:

MERCREDI, LE 30 MARS
HÔTEL MÉRIDIEN DE MONTRÉAL
- de 9h30 à 4h30

Conférencier au déjeuner: Me Robert Demers
Président de la Bourse de Montréal
Le panel du matin: NOS ÉPARGNES AUJOURD'HUI
Le panel de l'après-midi: NOS ÉPARGNES ET L'AVENIR
L'inflation? Le chômage, La baisse du dollar? L'incertitude politique? Le malaise social?

Que faire pour que notre pays assure à la population le progrès économique et social?

COUPON DE RÉSERVATION

FORUM ÉCONOMIQUE 1977

M. .....
OCCUPATION .....
ENTREPRISE .....
ADRESSE .....
..... TÉL.: .....

FORUM ÉCONOMIQUE 77
612, rue St-Jacques, bur. 701
Montréal, Québec (514) 845-7121

Désire faire une réservation pour ..... personne(s) pour sa (leur) participation au FORUM ÉCONOMIQUE 1977.

Ci-joint un chèque de .....
($25.00 par personne)
SIGNATURE .....
.....

PRESQUE UN RECORD

Le complexe Desjardins a déjà loué 83.5% de ses espaces à bureaux. Il y a sûrement plusieurs raisons...

■ Liaison souterraine reliant le complexe Desjardins à la station de métro Place des Arts.

■ Services intégrés: restaurants, hôtels et salles de congrès, stationnement intérieur, plus de 100 boutiques, services bancaires, cinémas, etc . . .

■ Spectacles et animation socio-culturelle sur la Place.

Il y a beaucoup d'autres raisons . . . Pour les connaître, composez **281-1870** et demandez le service de location ou consultez votre courtier.

le complexe Desjardins
au coeur du nouveau centre-ville

toronto

Hausse des cours

Après deux journées de fléchissement, les cours étaient hier de nouveau à la hausse, sur la Bourse de Toronto, où les gains ont cependant été minimes dans un marché terne. L'indice 300 a gagné 1.14 à 1,025.40.

Parmi les quatre compartiments importants de l'indice général, deux groupes ont marqué un gain et les deux autres, un fléchissement. Les pétroles et gaz ont pris 2.38 à 1,112.27; les métaux et minéraux, .87 à 1,168.65. Les produits industriels ont perdu .19 à 930.88 et les services financiers 3.07 à 888.21.

Les volumes des transactions a atteint 1.93 million de titres, soit son plus bas niveau depuis le 25 avril 1976.

Parmi les autres compartiments industriels, les aurifères et l'immobilier ont marqué la plus grande vigueur.

Fluctuations: sur 622 titres compilés hier, on signalait 199 gains, 190 fléchissements et 233 valeurs inchangées; la veille, on avait enregistré 150 valeurs en progression, 230 reculs et 270 titres stables, pour un total de 650 actions.

Trans Mountain Pipe Line A a gagné 1 1-8 à $10 3-4; Fraser Co. A, 1 à $26; Dominion Bridge, 3-4 à $19 1-2; Woodward Stores A, 5-8 à $16 5-8 et Nu-West Developments A, 5-8 à $12. Par contre, Moore Corp. a perdu 5-8 à $35; Indal, 1-2 à $15 1-2 et Chromasco, 40 cents à $1.80.

Parmi les minières, Dome Mines a gagné 5-8 à $54 1-4; Camflo, 1-2 à $12 1-2 et Agnico-Eagle, 1-2 à $8. Patino a perdu 1 1-2 à $18 1-2 et Cassiar Asbestos, 1-4 à $7.

Dans le secteur des pétroles, Amalgamated Bonanza Pete a gagné 3-4 à $11 3-4 et PanCanadian Pete, 3-8 à $25 3-8. Francana a perdu 1-4 à $5 5-8 et Canadian Superior, 1-4 à $40 3-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	200	150	150	150	
Abitibi	2215	$11	10¾	10¾	— ¼
Abitbi 10	600	$5⁴⁄₄	54	54	+ ¼
Acklands	1300	$11½	11½	11½	
Advocate	100	350	350	350	— 5
Afton Min	1400	$8¾	8⅜	8⅜	+ 1/8
Agnico E	27905	$8	7½	8	+ ½
Agra Ind A	400	$5½	5½	5½	+ 1/8
Akaitcho	3000	83	83	83	— 2
Albany	3500	30½	30	30	— 1
Alt Energy	5165	$13⅜	13¾	13⅜	+ 1/8
Alta Gas A	9081	$13⅜	13⅛	13⅛	— 1/8
Alta G D p	z5	$141	141	141	
Alta G E p	500	$24	24	24	— 1/8
Alta G F	200	$28	27⅞	28	+ 1/8
Alta G 9.76	1275	$28	27⅜	28	+ ¼
Alta Nat	200	$31½	31½	31½	+ ¼
Alcan	9445	$28¼	28½	28½	+ 1/8
Algoma St	1285	$17⅛	17⅜	17⅜	+ ½
AStel p	100	$27¾	27¾	27¾	— 1/8
All-Can B	4400	292	285	285	— 4
Alminex	3470	$8½	8⅜	8½	
Almin 4½ p	z16	$34½	34½	34½	
Am Bonza	29000	$11⅜	10⅜	11⅜	+ ⅜
Am Larder	1000	19	19	19	— 1
Amg CT 265	z105	$29½	29¼	29¼	
Amg CT 290	z10	$30¾	30¾	30¾	
Amg CT 315	z90	$34½	33¾	34½	
Amg U Dev	2600	81	81	81	
Aquitaine	2135	$15½	15⅜	15⅜	+ 1/8
Agosy	3000	9	9	9	
Argus B pr	290	$30	30	30	— ⅜
Asamera	5200	$12⅛	11¾	11⅞	— ¼
Asbestos	710	$22½	22	22	— ¼
Ashland C	3200	$10⅛	10	10⅛	— 1/8
Asoc Porc	3000	97	93	97	+ 7
Atco a	3265	$15¼	15⅛	15¼	+ ¼
Auric Res	2001	26	26	26	— 1
Ato Hard A	1000	$12¾	12¾	12¾	
BC Sugar A	840	$26	25⅜	25⅞	+ 1/8
BC Sugar P	z50	$12¼	12¼	12¼	
BP Can	15400	$11	10⅞	10⅞	
banister C	400	$12¾	12⅜	12⅜	+ 1/8
Bank BC	z1	$21	21	21	
Bank Mtl	6027	$14¼	14⅜	14¼	+ 1/8
Bank N S	7875	$19¼	19¼	19¾	— 1/8
Bankeno	5300	159	150	158	+ 8
B Cdn Nat	200	$13½	13½	13½	
Bartaco	200	185	185	185	— 1
Bary Expl	1000	75	70	70	— 5
Bell Canad	22108	$49¼	49⅛	49¼	+ ¼
Bell A pr	z76	$49	48⅞	48⅞	
Bell C pr	150	$26⅜	26⅜	26⅜	— 1/8
Bell D pr	880	$50½	50⅜	50½	+ ½
Bell 2.28	1310	$26⅝	26½	26⅜	+ 1/8
Bell 1.80	1375	$20⅝	20⅝	20⅝	+ 1/8
Bell Can W	79850	350	335	345	+ 5
Beth Cop A	1800	$12⅝	12½	12½	— 1/8
Big Nama	5000	21	20	2	
Black P A	z50	370	370	37	
Block Bros	z50	$5⅛	5⅛	5⅛	
Bomac	200	275	275	275	+25
Border C	100	220	220	220	
Bovis Cor	4641	65	63	65	— 1
Bow Valy	9455	$18¾	18⅛	18¾	
Bralor Res	5885	350	335	335	—15
Bramalea	12475	$6½	6¼	6½	+ 1/2
Brameda	6000	132	131	131	+ 1
Brascan A	6832	$12	11⅞	12	+ 1/8
Brscn 8½ p	1740	$26½	26¼	26¼	— ¼
Brenda M	7950	$10¼	9⅞	10	— ¼
Bridger	5550	$7⅜	7¼	7⅜	+ 1/8
Brinco	100	380	380	380	— 5
Br Am Bnk	100	$18	18	18	+ 1/8
BCFP	2000	$25⅛	25⅛	25⅛	
BC Phone	2560	$12¾	12⅝	12¾	
BCPh 4⅜ p	z30	$49¾	49¼	49¾	
BCPh 4½ p	z55	$50⅜	50⅜	50⅜	
BCPh 1956	z5	$51½	51½	51½	
BCPh 5.15	z35	$57¼	57	57	
BCPh 5¾ p	105	63	63	63	— 2
BCPh 6.80	1450	$19	19	19	— ¼
BCP 7.04 p	2000	$20½	20⅜	20½	
BCP 10.16 p	780	$28¾	28½	28¾	+ ⅜
BCP 2.32 p	444	$27¾	27¾	27¾	
Brunswk	525	$5⅞	5¾	5¾	— 1/8
Budd Auto	700	$6⅜	6⅛	6¼	— 1/8
Bulora Cor	1700	10	10	10	— 1
Burns Fds	1365	$10¾	10½	10½	— ¼
Bushnell	600	$6	6	6	— ¼
CAE A	3600	$8⅜	8⅛	8⅛	— ⅜
CFCN	200	$11⅛	11	11⅛	
Cad Frv	z69	$8⅜	8⅜	8⅜	
Cad Frv A	z28	$17½	17½	17½	
Cal Pow A	4720	$32⅜	32⅜	32⅜	+ ¼
Cal P 980	20	$107	107	107	+ 1
Cal P 9.75	35	$106	106	106	— 1
Cal P 2.36	700	$26¾	26⅜	26⅜	— 1/8
Calvrt Die	2200	235	235	235	
Calvert	10700	14	14	14	+ 2
Cam Mine	26516	38	36½	36½	—1½
Camflo	14165	$12½	12	12½	+ ½
C Chib A	850	410	400	410	+20
Cap RL	550	30	30	30	— ¼
Campau A	500	400	400	400	
Campau 7p	900	$7⅜	7¼	7⅜	+ 1/8
Can Cem A	4700	$8¼	8	8¼	+ ¼
CCe Cp	300	$14½	14½	14½	— ½
CDC pr B	662	$101⅜	101	101⅜	+ ½
C Nor West	8492	$6⅞	6⅝	6¾	+ ¼
Can Perm	465	$17¾	17⅜	17⅜	— 1/8
CPerm 6¾	1300	$25¾	25¾	25¾	
CS Pete	4300	284	280	281	+ 2
Can Trust A	250	$23⅜	23⅜	23⅜	
C Trust 7¼	640	$20	19⅞	20	+ 1/8
C Tung	25150	$9⅜	9⅛	9⅜	+ ¼
Cdn Arrow	1000	13	13	13	+ 2
C Cablesy	3315	$13⅜	13	13⅜	+ ⅜
Cdn Cel	4775	$7⅜	7⅛	7⅜	
C Curtis	z300	39	39	39	
C Ex Gas	100	$6⅜	6⅜	6⅜	
CG Invest	100	$18¼	18¼	18¼	
C Hidrogas	3800	172	172	172	
C Homestd	1350	$6⅜	6⅜	6⅜	— 1/8
C Hydro	1600	$8¼	8¼	8¼	
C Hyro pr	150	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅞
Cl Bk Com	12470	$23¾	23⅜	23½	— ⅜
CIL	100	$19⅜	19⅜	19⅜	+ ⅜
CIL pr	100	$42	42	42	— ½
Cl Powr A	350	$21⅛	21⅛	21⅛	
C Manoir A	1000	415	410	410	+15
C Marconi	1700	370	360	365	+10
C Merrill	1920	$14⅞	14⅜	14⅜	+ 1/8
CNat R	300	450	450	450	—10
C Ocdental	300	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ¼
C Ocdntl p	540	$27⅜	27¼	27⅜	+ ⅜
CP Inve	2420	$19½	19⅜	19⅜	— 1/8
CP Inve pr	z40	$38⅜	38⅜	38⅜	
CP Ltd	15543	$17⅜	17⅜	17½	
CPL A p	660	$9½	9½	9½	
C Reserve	1900	$5½	5⅜	5½	
Cdn Sup O	4050	$41	40¾	40¾	— ¼
Cdn Tire	300	$38	38	38	+ ¼
Cdn Tire A	3067	$40⅛	40	40	+ ¼
C Utilties	1350	$13½	13¼	13¼	— 1/8
CU 10¼	100	$29	29	29	+ ⅜
C Util 9.24	425	$27¼	27¼	27¼	+ 1/8
C Util w	300	430	425	425	—15
CWN 5½ p	300	$12⅛	12	12	— 1/8
Canray	12425	95	90	95	
Capit Div	z300	24	24	24	
Cara	200	$75	7½	7½	— 1/8
Carl OK	4111	285	280	280	— 5
Car A p	200	$22⅝	22½	22½	— ¼
Carl B p	100	$26⅞	26⅞	26⅞	
Carma A	2100	$6	6	6	— 1/8
Cassiar	31400	$7¼	7	7	— ¼
Celanese	1200	385	380	385	+10
Celan 175 p	z75	$16½	16½	16½	
Ctl Est A	1012	$13½	13½	13½	— 1/8
Cent Pat	500	71	71	71	— 7
Chieftan D	1250	$11	11⅜	11⅜	— 1/8
Chieftain p	200	$55¾	55¾	55¾	+ ¼
Chromaco	600	200	180	180	—40
Chrysler	1600	$19⅞	19¾	19¾	
Coch Will	3500	43	42	43	+ 1
Cockfield	200	340	340	340	— 5
Coles Book	1000	$10½	10¼	10¼	— ¼
Comb Met	3000	11	11	11	
Cominco	459	$374	37½	37½	+ ½
Cominco A	200	$28¾	28¾	28¾	+ ¼
Com Cap	175	375	375	375	
C Holiday I	2371	415	410	415	+ 5
Conduit A	100	320	320	320	
Con Chm A	1000	$7¼	7¼	7¼	
Con Bath A	375	$28⅞	28½	28⅞	+ 1/8
Con Bldg	1200	260	260	260	
Con Fardy	740	335	330	330	—10
C Marben	2100	83	82	83	
C Morisn	800	149	146	146	— 2
Cons Prof	3217	21	21	21	
C Rambler	100	115	115	115	— 5
C Rexspar	600	85	85	85	— 2
Con Distrb	1300	285	28	285	+ 3
Cons Gas	9232	$14¼	14	14	
Con Gas D	5100	$21½	21¼	21½	+ ¼
Conwest	700	330	330	330	+15
Cornat Ind	2500	$5¼	5⅛	5¼	
Cr Food A	z5	$31	31	31	
Coseka R	18400	455	445	45	+ 5
Costain R	100	$9½	9½	9½	
Craigmt	950	$5⅞	5¾	5¾	+ 1/8
Crain R L	53400	$9⅛	9	9	
Crestbrk	300	435	430	430	
Crwn Life	z14	$45¾	45¾	45¾	
Crwn Trst	825	$20¼	20¼	20¼	+ ½
C Zelrba A	z62	$18½	18½	18½	
Crow Nest	100	$39	39	39	— ½
Crush Intl	250	$8¼	8	8¼	+ ¼
Cyprus	600	$11⅛	11	11	— 1/8
DRG Ltd A	1200	$5	495	5	+15
Dalmy A	200	430	430	430	—20
Decca R	4400	$6⅞	6⅞	6⅞	— 1/8
D Eldona	5000	56	55	56	— 1
Delhi Pac	3000	15	15	15	— 1
Denison	630	$54	53¾	53¾	— ¼
Dicknsn	3600	$5¼	5⅛	5¼	+ ¼
Dist Tr A	713	$6⅝	6½	6½	— 1/8
Doman I	600	$5⅜	5¼	5¼	— 1/8
Dome	1725	$54¼	54	54¼	+ ⅜
Dome Pete	7947	$42	41¼	41¾	+ ½
D Bridge	10175	$19½	19½	19½	+ ¾
D Citrs A	200	$6⅞	6⅞	6⅞	
Dofasco A	8219	$26	25¾	25⅞	+ 1/8
Dofasco p	288	$57	57	57	+1½
Dom Store	z30	$14⅜	14⅜	14⅜	
D Textie A	300	$7⅝	7⅝	7⅝	
Domtar	4567	$16¼	15⅞	16¼	+ ¼
over pr	100	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Dunde Pal	1750	68	67	67	— 1
Du Pont	225	$13¼	13¼	13¼	— ¼
Dylex Ltd	300	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Dylex L A	100	$7½	7½	7½	— 1/8
E-L Fin w	z282	44	44	44	
East Mal	3440	275	270	275	+ 5
East Sul A	4244	103	99	99	— 1
Econ Inv	700	$13	13	13	
Ego Mines	2000	50	48	50	+ 4
Electro A	100	275	275	275	

LA COMPAGNIE DONOHUE LIMITÉE



Yvan Langevin

M. André P. Marcoux, Vice-Président Senior de La Compagnie Donohue Limitée, annonce la nomination de M. Yvan Langevin au poste de Directeur de l'usine de papier journal située à Clermont.

M. Langevin est diplômé de l'Université Laval en arts, sciences et administration. Il possède plusieurs années d'expérience dans l'industrie des pâtes et papiers. Il a occupé également des fonctions importantes aux niveaux municipal et scolaire.

Elks Stors	400	$9½	9⅜	9⅜	— 1/8
Emco	700	$5⅝	5½	5½	— 1/8
Emco w	100	120	120	120	— 1
Extndcar	2700	$8	8	8	
Extd wt	1800	280	280	280	—10
Falcon	1272	$39¼	39¼	39¼	+ ¼
Fed Ind A	500	$5¼	5¼	5¼	
Fed Pion	200	$24	24	24	— ½
Foodcrp Lt	300	425	425	425	+ 5
Fodex S	200	$6	6	6	— ¼
Ford Cnda	141	$90¾	90¾	90¾	+ ½
F Seasons	900	250	247	248	— 7
F Sea A pr	100	$5⅝	5⅝	5⅝	— ¼
F Season w	z60	22	22	22	
Francana	4200	$5¾	5⅝	5⅝	— ¼
Fraser A	842	$26	25¾	26	+ 1
Fruehauf	400	$5⅝	5⅝	5⅝	— 1/8
G&H Steel	00	300	300	300	
az Metr	150	$6⅛	6⅛	6⅛	— ¼
G Distrb A	200	$7	7	7	
GMC	562	$75	74½	74½	
Genstar L	4950	$22¾	22½	22¾	+ ⅛
Gnstar 1.50	z60	$23⅜	22½	22½	
Gnstar L w	940	$6⅞	6¾	6⅞	— 1/8
Gnt Masct	2450	102	100	101	— 3
Giant Yk	1000	$8⅜	8¼	8⅜	+ ¼
Gibraltar	3200	$7	6⅞	6⅞	
Goldund M	10300	30	26	26	— 4
Goodyear	100	$15¾	15¾	15¾	
Granduc	500	115	115	115	
Gt Oil Sds	995	$6⅞	6⅜	6⅞	+ ¼
GL Paper	870	$29½	29½	29½	
GL Pap w	610	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅜
GN Fin	100	135	135	135	— 3
Gt W Life	z31	$54⅜	54⅜	54⅜	
Gt West S	1700	260	260	260	+ 5
G West wt	2800	71	70	71	
Greyhnd	1850	$16	16⅛	16⅛	+ ⅛
Guar Trst	11040	$8	7⅞	7⅞	— ⅛
Guard Cap	835	340	340	340	+30
Gulf Can	3213	$28⅜	28½	28⅜	+ ⅛
Gulfstrem	27015	30½	28	30½	+ ½
H Group A	550	255	255	255	
Hard Crp A	2500	400	395	400	+ 5
Harris J A	500	390	390	390	
Hawker A	1650	460	455	460	— 5
Hayes D A	292	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Highmont	700	120	120	120	+ 5
Holinger A	900	$31¾	31¾	31¾	+ ¼
Homco A	633	35	35	35	— 7
Home A	5350	$29½	29½	29½	— ⅛
Home B	100	$25¼	25¼	25¼	— ¼
Hud Bay A	1305	$19½	19½	19½	
H Bay Co	2850	$15⅞	15⅝	15⅞	+ ⅛
HB Oil Gas	1310	$34	33¾	33¾	— ¼
H D C L pr	300	$11	11	11	
Husky Oil	6775	$25⅜	24⅛	24⅛	+ ⅛
Husky E w	2700	$7½	7¼	7¼	
Hydra Ex	z64	21	21	21	
Hy's Ltd	700	205	201	205	— 5
IAC	2130	$15⅞	15⅞	15⅞	
ITL Ind pr	100	$8½	8½	8½	—1¼
IU Intl	3010	$12¾	12½	12½	— ¼
IWC Com	400	135	135	135	
Imasco A	11125	$26¼	26¼	26¼	
Imp Life	100	$96	96	96	
Imp Oil A	11447	$22¼	22	22⅛	+ ⅛
Imp Oil B	z16	$21⅞	21⅞	21⅞	
INO A	7152	$32⅞	32½	32½	
INCO B	100	$32⅞	32⅞	32⅞	
Indal	870	$15¾	15½	15½	— ½
Indusmin	2950	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅜
Inland Gas	300	$10¼	10⅛	10⅛	
Inter-City	2300	$6⅜	6½	6⅜	+ ¼
Inter C B p	250	$15⅞	15¾	15⅞	
Inter C B w	4200	390	385	390	+ 5
Intrmetco	3250	$6⅛	6	6⅛	— ⅜
IBM	489	$301	298	301	+5⅞
Int Mogul	211	260	257	260	
I Mogul A	100	$11⅞	11⅞	11⅞	
Interpool	400	$16¾	16¾	16¾	— ¼
Int Pipe A	14525	$13¼	13	13¼	
Ipsco	550	$13⅞	13½	13⅞	+ 1/8
Inv Group	z69	$6½	6⅜	6⅜	
Inv Grp A	219	$6⅞	6⅞	6⅞	
Inv Grp 5 p	800	$15⅛	15	15	
Iron Bay T	400	$5⅞	5¾	5¾	+ 1/8
IrwnTAL	⅜??	¼?⅜	¼?⅜	¼?⅜	
Island Tel	500	$11⅞	11⅞	11⅞	
ISO	1500	138	138	138	— 2
Jannock	693	$8¼	8⅛	8¼	+ 1/8
Jannock A	125	$13	13	13	— ¼
Jannock B	109	$13¼	13¼	13¼	+ 1/8
Jannock D	1060	$8¼	8⅛	8¼	+ ¼
Jelex	1540	5	5	5	— 1
Joliet	12000	9	9	9	
Kaiser Re	13800	$15½	15⅜	15½	
Kam Kotia	1500	64	64	64	+ 2
Kaps Tran	2700	72	71	71	— 4
Keen Ind	1100	70	70	70	— 2
Keeprite B	130	$11	11	11	+ ¼
Kelsey H	500	$13¼	13¼	13¾	
Kenting	1100	$21⅞	21¾	21¾	+ ¼
Kerr A A	3335	$14½	14	14⅜	— 1/8
K Anacon	3000	23	20	23	+ 3
Koffler A	500	490	485	485	
La Luz	350	$6¾	6½	6½	— ½
La Vrndr	100	490	490	490	
Labatt A	540	$17¾	17½	17¾	+ 1/8
Labatt A p	z50	$17¼	17¼	17¼	
Lacana	9820	470	460	465	+ 5
Laidlaw A	2000	$7¼	7⅛	7¼	+ ¼
L Shore	100	255	255	255	+20
Lakehead	10000	22	22	22	+ 2
Lasitr Km	6000	15½	15½	15½	
Laurasia	20500	58	56	58	+ 1
L & J A	z25	$13½	13½	13½	
Leigh Inst	1040	270	268	268	— 2
Levy A pr	300	$6¾	6½	6¾	+ ¼
Liberian	110	$15½	15½	15½	— ½
Livingsto	200	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Living w	99	$8	8	8	
Lob Co A	100	300	300	300	+10
Lob Co B	925	300	300	300	+ 5
Lob Co pr	250	$23¾	23¾	23¾	
Lob Ltd Bp	430	$15	15	15	
Lochiel	600	159	156	159	+ 1
Loeb M	800	360	355	355	— 5
Logistec A	100	300	300	300	— 5
Logistec B	500	300	300	300	
Lost River	1600	185	178	178	— 7
MEPC	100	$8½	8½	8½	+ ¼
MICC	1400	$8¾	8½	8¾	
MTS Inter	1000	12	12	12	
Mclan H A	2400	$8½	8½	8½	— 1/8
MB Ltd	9008	$24⅛	23¾	23⅞	— 1/8
Madeline	2300	93	92	93	— 2
Madsen	1000	56	56	56	— 1
Magna Int	z23	$14½	14⅜	14⅜	
Magna A	323	$16⅛	16⅛	16⅛	+ ⅜
Magnason	300	190	190	190	+ 4
Magnetcs	3000	58	58	58	
Magnum	400	$24	24	24	+ 1
Maislin I	120	240	240	240	
Majstc Wil	900	240	240	240	
Man Bar	200	100	100	100	+ 3
M Lf Gard	z10	$23	23	23	
M Lf Mills	640	$34½	34¼	34¼	— ¼
Marcana	z134	15	15	15	
Maritime	1717	$19⅜	19⅜	19⅜	
Martim A p	300	$8¾	8½	8½	— ¼
Mar T 860	200	$10	10	10	+ ¼
ar T 940	400	$10⅜	10⅜	10⅜	+ 1/8
Martin	5000	14	14	14	
Mass Fer	7477	$20⅛	19⅞	20	— 1/8
Mas F A	910	$28	27¾	28	+ ¾
Mas F B	275	$27	27	27	
Matgmi A	350	$14	14	14	
Mc Adam	5000	30	30	30	— 1
Mc Intyre	230	$33¼	33¼	33¼	— ½
McLaghin	100	$5	5	5	+ 5
Melcor	5300	490	475	490	+20
Mentor	10000	315	295	295	— 5
Mercantil	1396	$14	13⅞	14	+ 1/8
Merland E	11800	435	415	425	
Mindamr	2000	12	12	12	
Minri Res	4620	142	142	142	+ 2
Molson A	537	$17¼	16⅞	16⅞	— ⅜
Molson B	626	$16¼	16	16	
Monenco A	700	$8⅜	8¼	8¼	
Moore	3010	$35⅜	35	35	— ⅜
Multi Acc	794	310	310	310	
Murphy	750	$7⅞	7¾	7⅞	
N B Cook	600	100	100	100	
NBU Mine	1100	140	135	135	— 5
NRD Min	1500	22	22	22	— 1
NSI Mark	5000	25	25	25	
Nat Pete	3000	29	29	29	
Nat Trust	z10	$17⅛	17⅛	17⅛	
Nemco	16775	198	192	192	— 5
Neonex	1000	207	206	206	+ 1
NB Tel	100	$17⅛	17⅛	17⅛	— ⅜
NB Tel 1.85	z50	$21	21	21	
N Dimens	2000	72	72	72	— 2
N Goldvue	29000	13	12½	13	— ½
N Provid D	8000	20	20	20	— 2
N York Oil	4625	90	90	90	+ 5
Nick Rim	4500	11	11	11	
Noranda A	10470	$33½	33	33⅛	+ ⅜
Norcen	6965	$10⅞	10⅝	10⅞	
Norcen B	150	$19¼	19¼	19¼	— ¼
Norcn 150	960	$18¾	18½	18½	
Norcen w	2300	12½	12½	12½	
Normick P	300	305	305	305	
NC Oils	20100	$8⅛	8	8⅛	+ 1/8
Nor Ct 260p	100	$28	28	28	
Nor Tel	4453	$32⅞	32½	32⅞	+ ⅜
N Tecm B w	1800	$13¾	13½	13¾	+ ½
Northgat	6000	$5¼	5¼	5¼	
Nowsco W	1100	$19¾	19⅝	19¾	+ 1/8
Nu-Wst A	11150	$12	11½	12	+ ⅜
Nufort Res	1000	21½	21½	21½	— ½
Numac	1621	$12¼	12	12¼	+ 1/8
OPI A	500	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ¼
OSF Ind	1400	275	275	275	
Oakwood P	4200	131	128	131	+ 5
Obrien	9200	115	113	114	+ 2
Ocelot B	1800	$8⅝	8⅜	8⅜	
Orchan A	800	247	246	246	
Oshawa A	2315	375	365	370	+ 5
Osisko	3500	25	25	25	+ 1
Oxford A	100	$11½	11½	11½	+ ¼
Pac Coper	2000	119	119	119	— 1
Pac Pete	905	$28¼	28⅛	28⅛	— ¼
Page Pet	792	240	235	240	+ 5
Paloma P	523	275	275	275	— 5
Pamour A	5380	425	420	420	+15
Pan Centr	1333	71	71	71	
Pancana I	2000	119	117	117	+ 2
PanCan P	5325	$25⅜	25	25⅜	+ ⅜
Patino N V	3600	$19¾	18½	18½	—1½
Pe Ben O	550	395	390	395	
Pembina	2210	420	400	400	—20
P Dept S	1700	$6⅝	6½	6⅝	
P Jew

La condition physique des Québécois (3)

L'activité physique chez les adultes

par Michel Girard, collaboration spéciale

Quand on constate que seulement 1% des adultes pratiquent des activités physiques une fois par semaine sur une base régulière et qu'uniquement 18% d'entre eux se livrent à l'activité physique à l'armée (mais pas régulièrement), on peut s'interroger sur les causes de cette situation.

Quatre raisons principales ressortent de l'ensemble des études accomplies sur la condition physique des Québécois. Tout d'abord, les structures offrant des programmes de qualité en activité physique pour adultes n'existent pas en quantité insuffisante et sont mal connues.

En deuxième lieu, la pratique de l'activité physique n'étant pas une habitude de vie pour le Québécois — ceci se justifie par le fait que ces habitudes se créent en bas âge —, il trouve toujours mille et un motifs pour esquiver la pratique de l'activite physique.

Par ailleurs, mise à part la promotion de l'activité physique (sur une grande échelle) par Participaction (organisme fédéral relevant du ministère de la Santé et du Bien-être social), on note l'absence quasi totale de programmes de promotion et d'information sur l'activité physique auprès des adultes au Québec.

Enfin, un manque de motivation et de courage entraine beaucoup d'abandons de ceux qui se seraient inscrits à des programmes d'activité physique.

En conclusion, des mécanismes qui motiveraient les adultes à l'activité physique sont nécessaires.

Les studios privés de culture physique, maintenant convertis en "studios de conditionnement physique" (la mode du conditionnement physique a, au moins, eu cet effet), poussent comme des champignons. Ce qui rassure, dans cette poussée vertigineuse, c'est de constater un "marché" certain pour le conditionnement physique.

Appuyés habituellement par une stratégie publicitaire axée sur les cures miracles d'amaigrissement, le "fameux" bain tourbillon, le "brasseur de fesses" la solution aux problèmes de cellulite chez les dames, traditionnelle photo "avant et après", la présentation d'un "vrai mâle" ou d'une "vraie femelle" (il y a même un studio qui présente une femme nue), les appareils tape-à-l'oeil les promoteurs de ces studios ont compris que les Québécois ne connaissent pas la différence entre les programmes sérieux et les programmes "irréfléchis" de conditionnement physique.

Les grands "spécialistes" travaillant dans ces studios n'ont pas, pour un grand nombre, une formation de plus de 5 à 6 semaines (intensives cependant). Étant donné le caractère spécial du milieu, la formation est donnée par le studio, dans le studio, avec le personnel du studio. En somme, l'apprentissage en vase clos domine dans la formation de leur personnel. Critères de sélection: bien bâti, bon vendeur, bonne bouche, belles dents. Pour le simple plaisir de comparer, notons qu'il faut trois ans, à l'Université, pour former un spécialiste de l'activité physique. En plus celui qui désire donner des cours de conditionnement physique suit habituellement des stages de formation.

D'autre part, selon Richard Chevalier, responsable du conditionnement physique à l'Association des professionnels de l'activité physique du Québec, ces clubs privés n'exigent aucun examen médical de leurs clients.

N'ayant pas la formation nécessaire, les "spécialistes" de ces studios privés peuvent prescrire à leurs clients obèses, emphysémateux et coronariens, des exercices qui leur seront plus néfastes encore que l'abstention.

En vertu de frais d'inscription relativement modiques, ces studios sont accessibles à la majorité des gens. Mais, beaucoup se font prendre au jeu des "options" (traitements spéciaux, massages, etc). Voici ce que relate une cliente désabusée: "Après deux séances, la maîtresse (lire la "specialiste", formée en cinq ou six semaines) s'approche et me dit que je fais de la cellulite, que j'ai les fesses molles, et que mon ventre est gras. Elle me conseille, pour éliminer la cellulite et maigrir, de recevoir des massages, de suivre une cure d'amaigrissement et de me faire préparer une diète spéciale.

"Bien sûr, tout ça c'était de l'optionnel et je devais payer un montant supplémentaire. C'est ce que j'ai fait. Résultat: j'ai pas maigri! La raison, selon mon médecin: je ne faisais pas de cellulite, ni de ventre ni de graisse aux fesses. J'avais uniquement besoin d'exercices, de conditionnement physique normal pour raffermir mes muscles."

M. Richard Chevalier, de l'Association des professionnels de l'activité physique du Québec, souligne qu'aucune législation ne protège présentement les consommateurs en matière de conditionnement physique.

Constatant cela, plusieurs compagnies font de la publicité frauduleuse pour vendre une variété de gadgets inutiles (survêtement "sauna", pilules, recettes d'amaigrissement, appareil pour faire "fondre l'estomac", ceinture vibratoire, bandes élastiques etc.) ou pour attirer de la clientèle dans leurs studios.

En plus de la publicité malhonnête, l'absence de lois permet à n'importe qui d'ouvrir un club de conditionnement physique et de se dire spécialiste de l'activité physique au Québec. Selon M. Chevalier, les adultes suivant des cours dans ces endroits sont parfois exposés à des dangers. La raison étant que les exercices prescrits, les régimes fournis, les conseils donnés peuvent entraîner chez certaines gens (les obèses, les coronariens, les emphysémateux etc) des séquelles assez importantes, étant donné leur état physique particulier.

Ainsi, pour ces personnes, l'activité physique exige une surveillance professionnelle et des exercices prescrits à partir d'un test de dépistage.

Demain: Quelques solutions.

Jim Brewer: un instructeur des lanceurs compréhensif

Les Expos possèdent d'excellents artilleurs d'avenir

par Robert Lacas, collaboration spéciale

DAYTONA BEACH — Longtemps le pilier à la relève des Dodgers de Los Angeles, Jim Brewer a conservé, de 1969 à 1973, une moyenne de sept victoires et 20 parties protégées par saison avec ces derniers.

"Chaque fois que je ruéssissais à protéger une partie, j'éprouvais la même sensation que si j'avais remporté une victoire. Une partie protégée signifie beaucoup pour un lanceur de relève," dit-il non sans euphémisme. Brewer, au cours de sa carrière, a sauvegardé un total de 127 parties dont 120 dans la Ligue nationale.

Brewer a fait ses débuts dans le baseball professionnel en 1960 avec les Cubs de Chicago, avec lesquels il a lancé pendant près de quatre saisons avant de finalement s'aligner avec les Dodgers, en 1963.

Au cours de cette période, il a compilé un dossier de quatre victoires et trois défaites et une moyenne de points mérités supérieure à 6,00. C'est un palmarès peu reluisant, mais les Dodgers avaient confiance en Brewer, qui est maintenant instructeur des lanceurs des Expos.

En juillet 1975, les Dodgers cédèrent son contrat aux Angels. C'est à ce moment que Dick Williams et Brewer firent connaissance. Les deux hommes devinrent rapidement de bons amis. Williams fut impressionné non seulement par le rendement de Brewer (cinq parties protégées en 21 présences en 1975 et 3-1, deux parties protégées en 13 présences en 1976 et une moyenne de 3.70, mais également par l'intérêt démontré par ce dernier auprès des jeunes artilleurs de son équipe.

Cela explique aussi en partie les raisons qui ont poussé l'instructeur des Expos à mousser sa candidature au poste d'instructeur des lanceurs. "Le personnel des lanceurs des Expos constituait l'un des points faibles de l'équipe l'année dernière, précise Williams. L'expérience de Grewer à titre de lanceur, son dévouement et sa compréhension envers les jeunes lanceurs en faisaient un candidat tout désigné pour prendre la main cette section vitale de l'équipe.

Mais Brewer, qui a déjà participé à trois séries mondiales, n'aura pas la tâche facile. Les lanceurs des Expos n'ont jamais été un élément de premier plan et 1977 ne fera pas exception.

Brewer est toutefois d'avis que l'équipe possède d'excellents lanceurs d'avenir. "Il est toujours plus facile pour un instructeur de pouvoir compter sur au moins deux lanceurs parlants de classe, poursuit-il. Les Expos possèdent en Rogers et Stanhouse deux artilleurs qui, normalement, devraient connaître une bonne saison.

Ils ont tous les deux acquis la maturité et l'expérience nécessaires à tout bon lanceur de baseball majeur. Avec un peu de chance, ils pourraient vraisemblablement remporter entre 15, 18 victoires chacun.

"Will McEnaney, l'an dernier avec les Reds, a déjà démontré qu'il pouvait très bien devenir le troisième lanceur partant ou encore, être utilisé pour la longue relève.

C'est une bonne acquisition pour l'équipe et, en plus, c'est un gaucher (Brewer était également un artilleur gaucher). Dan Warthen (2-10 l'an dernier), un autre gaucher, devrait faire mieux cette année. Il a amélioré son contrôle et le répertoire de ses lancers."

Brewer, tout en se refusant à faire des prédictions, a consenti à passer en revue quelques uns des lanceurs de l'équipe.

"Les jeunes Angel Torres (envoyé à Denver hier), Shane Rawley et Gerald Hannahs sont les trois autres lanceurs gauchers de l'équipe. Ils manquent d'expérience, c'est bien sûr, mais ils sont jeunes et motivés. Hannahs est celui qui m'a le plus impressionné jusqu'ici.

Dennis Blair (aussi envoyé à Denver), se doit de connaître une bonne saison, de même que Don Carrithers et Chip Lang car des jeunes tels Bill Atkinson, Larry Landreth (deux Canadiens), Joe Keener, Joe Kerrigan et Dave Gronlund n'attendent qu'une occasion pour sauter dans la mêlée. En relève, Don Demola, s'il est complètement rétabli de sa blessure, peut certainement aider la cause de l'équipe. Jackie Brown en est un autre sur qui Williams pourra compter dans les moments difficiles.

Brewer avoue prendre son rôle très au sérieux, mais il se défend bien d'être arrogant avec les joueurs.

Hannahs, qui n'a pas impressionné que Jim Brewer, est âgé de 25 ans. Il est le premier lanceur de l'organisation des Expos à avoir remporté 20 victoires en une saison, exploit qu'il a réalisé avec les Métros de Québec, dans la Ligue Eastern.

Il ressort du camp d'entraînement qu'il pourrait faire partie de la rotation des lanceurs des Expos au début de la saison. Et Hannahs ne l'ignorait pas. "Je savais qu'il y aurait des postes ouverts à l'entraînement," a-t-il dit. "Je m'étais donc fait une bonne idée de ce que je devais réaliser."

"Je savais ce que je devais faire pour avoir une bonne chance de me tailler une place. Et c'est tout ce que j'ai en tête. Je ne doute pas que je réussirai, surtout si je continue à lancer comme j'en suis capable."

"Certains croient que les gauchers manquent systématiquement de précision. Ce n'est pas mon cas. Je dois prouver à la direction de l'équipe que je sais lancer et que j'exerce un excellent contrôle sur mes lancers. Je m'efforce d'ailleurs à l'entraînement de ne lancer que des prises."

Hannahs, qui avait gagné deux des trois matchs hors-concours auxquels il avait participé avec les Expos l'an dernier, a travaillé en compagnie de Brewer, à polir certains aspects de son jeu.

"Il voyait à ce que j'améliore mes lancers au premier but et à ce que je ralentisse mon rythme. J'ai tendance dans le feu de l'action à lancer trop vite."

"Quand je me suis présenté à l'entraînement j'avais l'avantage de savoir qu'inévitablement je devrais me concentrer sur mes points faibles. Et je l'ai fait dans un bon état d'esprit, avec la volonté de réussir."

Deuxième victoire des Expos contre les Twins

DAYTONA BEACH (d'après CP) — Tony Perez a produit deux points avec un simple et un double hier, et a conduit les Expos à une victoire de 4-1 contre les Twins du Minnesota. C'était la deuxième victoire des joueurs de Dick Williams contre leur ancien gérant, Gene Mauch.

Les Expos, qui ont maintenant une fiche de 6-7, ont marqué deux points contre le lanceur perdant Paul Thormodsgard à la première manche, grâce surtout à une erreur du joueur de troisième but Mike Cubbage.

Del Unser s'est rendu au deuxième quand son roulant a échappé à Cubbage. Il est venu marquer quand André Dawson a claqué un double. Perez a ensuite obtenu un simple pour produire le deuxième point. Dawson y est allé d'un double à la troisième et a été poussé au marbre par le double de Perez. Les Expos ont marqué un autre point à la cinquième quand Unser est venu croiser le marbre suite à une feinte illégale de l'artilleur de relève Mike Proly.

Un double de Larry Hisle à la neuvième a produit le seul point des Twins.

Avant le match, les Expos ont annoncé qu'ils avaient envoyé cinq lanceurs au camp des ligues mineures. Il s'agit de Dennis Blair, Dave Gronlund, Joe Keener, Larry Landreth et Angel Torres.

La dernière manche de la Coupe du monde: un "baroud d'honneur"

SOL Y NIEVE, Espagne (Reuter) — Après avoir traversé tant de pays et de continents, les vedettes du circuit de la Coupe du monde sont arrivées hier à Sol y Nieve, la station de ski espagnole, la plus moderne située dans la Sierra Nevada, près de Grenade.

Si les femmes avaient déjà eu l'occasion, pour être directement rentrées chez elles après l'Amérique, de constater que c'est déjà le printemps en Europe, les hommes furent par contre, en atterrissant à Grenade, venant d'un coup d'aile de la froide Scandinavie, émerveillés en prenant conscience du paysage tout vert, des fleurs, de la douceur du temps. "C'est merveilleux de quitter l'hiver," remarquait l'Italien Piero Gros: "Il est temps que la saison se termine."

Au-dessus de Sol y Nieve, les sommets sont cependant tout blancs. Si la neige manque un peu aux alentours du centre, situé à 2100 mètres d'altitude, elle est par contre très abondante, 500 mètres plus haut, là où se disputeront les quatre dernières compétitions du calendrier de la Coupe du monde 1977.

Les hommes comme les femmes prendront d'abord le départ des slaloms géants, les épreuves en "parallèles" qui ne compteront que pour la Coupe des nations ayant lieu samedi et dimanche. Ayant eu le temps de se reposer la semaine dernière, les championnes ouvriront le "bal" ce matin.

Même si cette compétition ne peut plus avoir aucune incidence sur l'issue de la Coupe du monde, l'Autrichienne Annemarie Moser ayant un retard de 57 points sur la Suissesse Lise-Marie Morerod, on peut prévoir une belle course.

La piste de compétition assez longue et aux nombreux changements de pente s'y prête, il est vrai, à merveille.

Annemarie Moser, blessée dans son amour-propre d'avoir dû subir sa première défaite en Coupe du monde depuis 1971, peut surprendre ses rivales. Une victoire sur Lise-Marie Morerod représenterait une petite revanche pour la Salzbourgeoise. La quintuple gagnante de la coupe aimerait remporter au moins un succès cet hiver dans cette discipline, où elle a triomphé dans le passé.

Un "baroud d'honneur" lui permettrait également de gagner la médaille de bronze dans la discipline, à la condition que la Canadienne Cathy Kreiner, championne olympique d'Innsbruck, ne finisse pas parmi les premières. C'est dans cette spécialité où la condition physique importe autant qu'une technique parfaite, que "la Proell" a le plus peiné cette saison.

De meilleures prestations dans les sept "géants" précédents lui auraient permis d'inquiéter davantage Lise-Marie Morerod.

"Boubou", comme ses amis appellent Mlle Morerod ne sera cependant pas facile à battre. Pour elle, la saison et la Coupe du monde ne se termineront que dimanche après-midi, quand elle recevra des mains de M. Hodler, président de la FIS, la 11e coupe de cristal créée à Leerdam par un artisan hollandais.

"Quand je prends le départ d'une course, c'est avec l'intention de tout faire pour la gagner", répète-t-elle souvent.

A ce niveau aussi, elle ressemble à son alter-ego masculin, le Suédois Ingemar Stenmark.

"L'hiver n'est pas long quand on gagne, et la victoire a bon goût," disait de son côté le Suédois, dans l'avion qui le transportait d'Oestersund à Grenade. Il sera lui aussi difficile à battre demain, d'autant plus qu'il veut, comme Lise-Marie Morerod, remporter la médaille d'or de la spécialité.

Les Autrichiennes Monika Kaserer et Brigitte Habersatter, les seules à être venues à bout de la petite Romande des Diablerets, sont également au nombre des favorites. Elles se disputent toutes deux la troisième place finale en Coupe du monde et actuellement, Monika Kaserer précède sa compatriote de dix points.

Hunter n'entre pas dans les Ordres...

CALGARY (d'après CP) — Le skieur canadien Jim Hunter a déclaré mardi soir qu'il participera au circuit professionnel de ski la saison prochaine aux États-Unis, avec l'équipe Rossignol. Il a nié, un peu auparavant, son retrait de la compétition pour entrer dans les Ordres.

Il joint les rangs professionnels parce qu'il a besoin d'argent et parce qu'il en a assez de l'entraînement, qui lui prend toute sa vie privée, dit-il, l'empêchant de voir sa femme aussi souvent qu'il le voudrait. Il blâme de cet état de choses la Fédération canadienne de ski qui, selon lui, n'apporte pas assez de ressources financières à ses membres de classe internationale.

NEW YORK (AFP) — L'Américaine Billie Jean King, sextuple championne de Wimbledon, a jeté la discorde dans le tennis féminin en prenant ouvertement position en faveur de la joueuse transsexuelle Renée Richards.

Chris Evert, la Hollandaise Betty Stove, présidente de l'Association des joueuses professionnelles (Women's Tennis Association), et Jerry Diamond, directeur de la WTA, se sont déclarés "déçus" par la décision de Kingde faire son come-back, après sept mois d'absence des courts, dans le même tournoi que Richards, à San Antonio (Texas).

Billie Jean King, 33 ans, qui avait déjà défrayé la chronique il y a trois ans en lançant un défi à Bobby Riggs, 55 ans, dans un match qui passionna l'Amérique, doit rencontrer, demain, l'ophtalmologiste de 42 ans en demi-finale du tournoi de San Antonio, doté de la modeste bourse de 20,000 dollars. La chaine de télévision CBS n'a pas raté l'occasion et a aussitôt acheté les droits de ce match.

hockey

Ligue Nationale

Mardi
Vancouver 4, Philadelphie 4
Islanders 9, Colorado 2
Buffalo 6, Atlanta 3
Pittsburgh 4, Minnesota 2
St-Louis 4, Los Angeles 2

Hier soir
Colorado à Rangers NY
Islanders NY à Toronto
Boston à Detroit
Los Angeles à Chicago
Cleveland à Buffalo

Ce soir
Philadelphie à Boston
Detroit à Atlanta
St-Louis à Montréal

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Lafleur, Mtl	52	73	125
Dionne, LA	43	64	107
Shutt, Mtl	55	43	98
Perreault, Buf	38	53	91
Young, Min	27	61	88
MacLeish, Pha	45	41	86
McDonald, Tor	43	42	85
Sittler, Tor	33	50	83
McNab, Bos	36	46	82
Ratelle, Bos	30	52	82
Clarke, Pha	25	57	82

Association Mondiale

Mardi
Québec 6, Houston 2
Birmingham 7, Calgary 4
Winnipeg 8, Edmonton 3
Indianapolis 3, Cincinnati 1

Hier soir
Birmingham à Phoenix
Québec à Cincinnati

Ce soir
Québec à Indianapolis
Birmingham à San Diego
Edmonton à N.-Angleterre

Demain
Calgary à Houston
Edmonton à Cincinnati
San Diego à Phoenix

Ligue Majeure du Québec

Série quart-de-finale

Hier soir
Cornwall à Trois-Rivières

Demain
Hull à Québec
Montréal à Chicoutimi
Laval à Sherbrooke
Trois-Rivières à Cornwall

Dimanche
Québec à Hull
Montréal à Chicoutimi
Sherbrooke à Laval
Cornwall à Trois-Rivières

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	74	44	16	14	295	200	102
ISLANDERS	74	44	19	11	267	177	99
ATLANTA	75	31	33	11	247	252	73
RANGERS	74	27	33	14	255	283	68

Section Connie Smythe

ST-LOUIS	74	30	35	9	216	250	69
CHICAGO	74	24	39	11	220	276	59
VANCOUVER	75	24	40	11	216	269	59
MINNESOTA	74	20	36	18	221	283	58
COLORADO	74	19	42	13	205	282	51

Section Charles Adams

BUFFALO	74	46	22	6	280	202	98
BOSTON	73	43	22	8	278	219	94
TORONTO	74	33	29	12	283	259	78
CLEVELAND	73	24	38	11	220	260	59

Section James Norris

MONTRÉAL	74	55	8	11	355	166	121
PITTSBURGH	76	32	31	13	229	240	77
LOS ANGELES	74	29	31	14	239	222	72
WASHINGTON	74	20	40	14	196	284	54
DÉTROIT	72	16	47	9	175	273	41

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	73	43	28	2	321	265	88
CINCINNATI	72	37	32	3	323	265	77
INDIANAPOLIS	74	33	34	7	248	275	73
N.-ANGLETERRE	74	31	37	6	248	264	68
BIRMINGHAM	74	29	42	3	261	280	61

Section Ouest

HOUSTON	72	45	21	6	292	209	96
WINNIPEG	73	42	29	2	336	260	86
SAN DIEGO	72	34	34	4	242	257	72
CALGARY	72	28	39	5	215	258	61
EDMONTON	73	29	41	3	207	279	61
PHOENIX	73	27	42	4	255	343	58

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

(Classement final)

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	72	41	21	10	380	287	92
CHICOUTIMI	72	41	24	7	393	357	89
TROIS-RIVIÈRES	72	38	24	10	443	350	86
SHAWINIGAN	72	18	42	12	265	357	48
SOREL	72	18	49	5	319	448	41

Section Ouest

SHERBROOKE	72	40	22	9	392	311	89
CORNWALL	72	38	24	10	345	281	86
LAVAL	72	26	35	11	325	363	63
MONTRÉAL	72	27	37	8	310	368	62
HULL	72	26	37	9	283	333	61

Plaisirs de la Table

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE CHEZ NOUS
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

SYMPOSIUM
...incomparable...comme la Grèce
Spécialités Grecques
Orchestre et Bouzouki
Souper dansant
Tous les soirs sauf le lundi
Table d'hôte: $5.95 et $6.95
de 18.00 à 20.00 sauf le samedi
5334, Av. du Parc — Réservations: 274-9547
EN BAS:
la pittoresque pêcherie grecque
11.30 - 15.00 et 18.00 - minuit

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Bourjos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

LE SABAYON
LE CHOIX DE ZORBA
SOUPERS DE GOURMET COMPLETS JUSQU'À 3 A.M.
MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ À LA GRECQUE
Cuisines Grecques et Continentales. Mets délicieux: Assiette Athénienne. Escargots Forestière, Filet Mignon, Shish Kebab, Le Sabayon Flambé au Grand Marnier.
666 ouest, rue Sherbrooke
(coin Université)
Pour réservations: 288-0373 ou 288-3872
Ouvert 11 a.m. à 3 a.m.
Déjeuners hommes d'affaires. Hors-d'oeuvre gratuits pendant "l'heure joyeuse".

Tout fédéralisme valable se fonde sur la souplesse (le chef libéral ontarien)

par François Barbeau

Psychiatre de formation, le chef du parti libéral ontarien, M. Stuart Smith, a livré hier aux membres du club Saint-Laurent-Kiwanis de Montréal une analyse des désordres qui pourraient s'abattre sur la Confédération advenant l'accession du Québec à l'indépendance.

Comme d'autres l'avaient déjà fait avant lui, il a parlé d'un mariage qui allait vers l'échec et le divorce, mariage qu'il fallait préserver à tout prix étant donné que dans des situations pareilles, les conséquences et les circonstances de la séparation sont souvent néfastes et qu'il est toujours possible d'en arriver à une meilleure entente et d'établir des relations valables, tout en permettant aux partenaires de conserver leur liberté et leur indépendance.

M. Smith admet que la constitution du Canada doit être revisée. Il va plus loin encore en disant que le "Canada est plus grand et plus important que l'Acte de l'Amérique du nord britannique". Tout fédéralisme valable, dit-il encore, se fonde sur la souplesse et les compromis.

Ces compromis sont d'autant plus importants et nécessaires pour éviter l'affrontement que le rêve d'un Canada "d'un océan à l'autre pourrait s'effondrer".

Si ce rêve devait s'évanouir, craint M. Smith, "l'Ouest ne chercherait-il pas un avantage économique en concluant des accords commerciaux avec les États-Unis?" Les Canadiens se sont débattus pour garder leur indépendance vis-à-vis des États-Unis, et divisés, "nous risquons les uns et les autres d'être trop faibles pour résister au géant économique qu'est l'Amérique".

Si le rapprochement des provinces de l'Ouest et des États-Unis est à craindre, advenant la séparation, les conséquences économiques sur le Québec et l'Ontario seront plus néfastes encore. Les économies ontariennes et québécoises sont interdépendantes. "Qu'arrivera-t-il au niveau de vie du Québec et du reste du Canada dans l'éventualité de la séparation?", se demande M. Smith.

Là, il laisse planer le spectre d'une séparation qui pourrait être accompagnée de rancune de la part du partenaire déchu, le reste du Canada. "Qui peut garantir que l'humeur d'un océan à l'autre sera favorable à l'idée d'un marché commun, particulièrement après les souffrances et les difficultés ayant accompagné la négociation du divorce?"

Lyrique, M. Smith rappelle que "nos histoires sont inextricablement enlacées, comme le motif d'une énorme courtepointe sur laquelle chaque génération aurait dessiné sa propre expérience, bonne ou mauvaise.

Le chef du parti libéral ontarien n'a pas manqué de rappeler non plus le patrimoine commun aux Québécois et aux Canadiens: Champlain, le père de Brébeuf... Papineau, Mackenzie, Baldwin et Lafontaine, pour déclarer ensuite: "Il semble que nous perdions trop souvent de vue ce qui nous relie et que nous essayions trop souvent de souligner nos différences".

M. Smith a fait état de la bonne volonté des Ontariens à travailler à la bonne réussite du "mariage". Pour sa part, il cherche à faire comprendre à ses compatriotes Ontariens que les Canadiens de langue française ont le droit de se sentir citoyens à part entière à l'extérieur comme à l'intérieur du Québec et de veiller à ce que ce droit soit respecté. "La grande majorité des Ontariens sont ouverts et comprennent le Québec et le fait français", dit-il, et il est important que les Québécois sachent de leur côté que l'Ontario a beaucoup fait au cours des dix dernières années pour améliorer les services bilingues dispensés par le gouvernement en Ontario.

Les progrès pourraient être plus importants encore en ce domaine, avoue-t-il. "Je crois qu'en traitant avec équité et justice nos minorités linguistiques officielles respectives dans chaque province, nous démontrons une tolérance et une décence qui serviront d'exemple au monde".

"Le Canada, conclut-il, était un rêve digne d'être rêvé, et c'est encore un rêve digne d'être préservé".

Au secours de l'enfant maltraité

940,000 familles du Québec ont reçu, ces jours derniers, dans leur enveloppe d'allocations familiales provinciales un feuillet d'information intitulé: "Au secours des enfants maltraités", portant en sous-titre "Ils ont le droit d'être aimés, éduqués, protégés".

Jusqu'à maintenant, on s'était surtout attardé aux devoirs des parents. Dans ce feuillet, une initiative conjointe du ministère de la Justice et du Comité pour la protection de la jeunesse, on insiste sur le fait que tous les enfants, en naissant, ont les mêmes droits. Et pourtant, il existe au Québec, des centaines d'enfants non désirés, battus, abusés sexuellement, négligés, gravement abandonnés.

Depuis la formation du Comité, en octobre 1975, jusqu'à la fin de février 1977, cet organisme créé en vertu de la Loi concernant la protection des enfants soumis à des mauvais traitements, a évalué 2,915 situations de présomption de mauvais traitements, ce qui représente dans les faits un nombre encore plus élevé d'enfant maltraités puisque souvent il y en a plus d'un par famille.

Le Comité rappelle dans ce feuillet que la loi oblige toute personne qui a des motifs raisonnables de croire qu'un enfant est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence à signaler sans délai la situation au Comité pour la protection de la jeunesse. Pour les gens de Montréal, on rejoint le Comité en téléphonant à 873-5435; pour le reste du Québec, à 1-800-361-8854. Ce service est offert sans frais d'interrurbain à toute heure du jour ou de la nuit, sept jours par semaine.

Ce Comité qui a pour fonction de favoriser la protection des enfants et de préserver dans la mesure du possible leur milieu familial, met au service du public une équipe de conseillers qui reçoivent les informations, les vérifient, évaluent les situations et prennent les mesures nécessaires pour venir en aide aux enfants et à leurs parents.

Il n'est jamais question, souligne le feuillet, de punir les parents abusifs, mais bien de leur venir en aide en leur rendant accessibles les services dont ils ont besoin. D'autre part, la Loi protège entièrement l'identité du déclarant, le Comité étant tenu à la plus stricte confidentialité.

La collectivité a aussi des devoirs envers "ses" enfants, prévenant ainsi des situations dramatiques, souligne un porte-parole du Comité: "Chacun est un peu responsable des enfants des autres... Il suffit parfois d'une conversation entre une mère de famille et une autre sur l'éducation des enfants pour venir en aide dans un moment difficile."

Toutefois, s'il y a des situations évidentes de mauvais traitements, si le danger persiste, il faut sans hésitation demander l'aide du Comité, se rappelant que l'enfant est totalement impuissant à sortir seul de sa situation.

Retour à la terre avec Agricotours

Le "retour à la terre", selon M. Daniel Thibodeau, directeur de la jeune Fédération des agricotours du Québec (FAQ), connaît une vogue sans cesse croissante, du moins si l'on se fie à l'intérêt que les Québécois portent aux visites ou aux séjours à la ferme.

Fondée il y a un an à peine, la FAQ prenait la relève d'un programme administré depuis trois ans par le ministère de l'Agriculture du Québec (MAQ), dans le but de fournir un revenu d'appoint à des agriculteurs en mesure d'héberger des visiteurs sur leur ferme. Quelque 140 d'entre eux, répartis dans toute la province, sont actuellement membres de l'organisme.

"Ce n'est pas beaucoup si l'on songe que le Québec compte plus de 44,000 agriculteurs, précise M. Thibodeau. Mais il faut expliquer que lorsque le programme fut lancé il y a quatre ans, un appel unique avait obtenu 1,000 réponses. Le MAQ avait toutefois alors établi des critères très sévères, entre autres sur l'hygiène, la sécurité et la disponibilité pour les vacanciers, et on n'avait retenu que 150 fermes d'hébergement. D'ailleurs, ce ne sont pas tous nos cultivateurs qui sont intéressés à recevoir des citadins chez eux."

L'an dernier, la FAQ organisait 8,500 "nuitées" (séjour d'une journée à la ferme, coucher compris) tandis que cette année, elle en totalise déjà 12,000 et son directeur prévoit atteindre le chiffre de 20,000 en 1977-78, soit une augmentation annuelle dépassant 50%.

Face à ce succès, l'organisme à but non lucratif, qui jouit de subventions du MAQ et travaille en étroite collaboration avec l'Union des prodcteurs agricoles, vient de lancer un programme à l'intention du milieu scolaire québécois. On lui offre en effet la possibilité de passer une journée de plein air pédagogique et de sensibilisation à la ferme, dans le cadre d' "Une promenade à la ferme... ça cultive" accessible durant toute l'année scolaire.

Selon les saisons, les élèves pourront ainsi assister, et même participer, aux différents travaux de la ferme, tout en bénéficiant du milieu pour parfaire leurs connaissances avec la collaboration du cultivateur, de sa famille et de ses employés. Il en coûtera $2.75 par élève, qui a droit à son lait mais qui doit apporter son casse-croûte.

"C'est très peu si l'on considère qu'il en coûte jusqu'à $5 pour une journée dans une base de plein air, le dîner en sus, dit M. Thibodeau. Quand on sait que les commissions scolaires accordent habituellement $1 par élève pour de telles journées en plus de fournir le transport, et que les milieux défavorisés bénéficient de subventions spéciales pour des projets du genre, je pense que c'est très raisonnable. Les élèves n'ont généralement rien à débourser car ils réussissent toujours à trouver les fonds manquants en organisant des projets collectifs."

À l'intention des enseignants qui accompagnent les étudiants, la FAQ a prévu dans son programme une abondante documentation qui propose plusieurs thèmes, de séjour, entre autres l'opposition ville-campagne, la nature en milieu rural et la qualité de l'environnement.

La majeure partie des recettes d'une journée à la ferme est versée à l'agriculteur pour le rémunérer du temps consacré à ses visiteurs et de l'assurance-responsabilité qu'il doit obligatoirement prendre ($200,000 par visiteur). La FAQ garde le restant pour ses fins administratives, car selon son directeur, il s'agit d'un programme qui doit faire ses frais.

"Malgré le faible budget que nous pouvons consacrer à la publicité — il n'est pas question pour nous d'utiliser la télévision —, nous réussissons quand même à intéresser de plus en plus de Québécois à nos programmes, dit-il. Et sans fausse modestie, je pense que ça mérite d'être signalé."

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

AVIS EST DONNÉ par les présentes, que OASIS ABRAHAM STELMAJ HAMBURG, artiste, domicilié et résidant au 225 de la rue Olivier, #100, à Westmount, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Oz OASIS.

Montréal, le 14 mars 1977.

Me Isabelle Lafontaine, avocate,
400 est rue Jarry,
Montréal, P.Q.
H2P 1V3

"La requérante, J.P. GOADBOIS TRANSPORT LTEE, demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de donner le service de transport suivant:

TRANSPORT RESTREINT — ROUTE RESTREINTE — LONGUE DISTANCE — CONTRAT —

De Terrebonne aux frontières Québec-Ontario et retour (Ports d'entrée: Hull, rivière Beaudette et Pointe-Fortune) pour le transport de marchandises pour le compte de AJS METAL INC. de Terrebonne, (serrures, coffres-forts, filières, portes de voûtes, boîtes à documents pour coffrets de sûreté).

Toute personne désirant s'opposer à la présente requête peut le faire dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 22 mars 1977
2ème publication: 23 mars 1977
3ème publication: 24 mars 1977

MICHÈLE GOUIN, Procureur"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DIST ICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. et Mme X.

Requérants

AVIS A: Anita Lyonnais, de lieux inconnus

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption en faveur d'un enfant prénommé Jean-Guy, né le 12 novembre 1967, sera présentée à monsieur le Juge en Chef de la Cour de Bien-Être Social de Montréal, au 410 est, rue Bellechasse, Montréal, Chambre 100A, le 26 avril 1977 à dix (10) heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Vous êtes donc requise de vous présenter à ces lieu et date.

VEUILLEZ AGIR DE CONSEQUENCE

MONTRÉAL, ce 14e jour de mars 1977.

D'AMOURS & VILLENEUVE,
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-067317-770

DAME HUGUETTE LEMAY, ménagère, domiciliée et résidant au 3095, rue Desmarteau dans les ville et district de Montréal,

Requérante,

-vs-

RICHARD ARCHAMBAULT, d'adresse inconnue;

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RICHARD ARCHAMBAULT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 24 février 1977

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

Me Robert Monette, Avocat,
6850 est, Sherbrooke, suite 350
MOntréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 - REG. 2(1976)

PRENEZ AVIS QUE MARTIN'S TRUCKING SERVICE LTD, détenteur du permis no. 22904-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir le permis spécial suivant:

TRANSPORT GÉNÉRAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE

De la frontière Québec — Terre Neuve (tous ports d'entrée), à Mont-Wright et Fermont, et retour. Origine et/ou destination: les Villes de Labrador et Wabush.

Ce permis sera valide jusqu'à la fin de décembre 1977 ou aussitôt que la décision sur la demande de permis permanente sera rendue.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke, — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: le 24 mars 1977
2ème publication: le 25 mars 1977
3ème publication: le 26 mars 1977

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU.
200 ouest, St-Jacques, suite 900, Mtl.

CANADA
COMMISSION DES TRANSPORTS
PUBLICATION

AVIS

PRENEZ AVIS que Caravan Trailer Rental Québec Limited, détentrice d'un permis de la Commission des Transports, permis No. 783-DYV, s'adressera à la Commission des Transports afin d'obtenir l'autorisation de changer son bureau de location, dans la ville de Montréal, du 900 Montée de Liesse, Ville St-Laurent, au 368 Michel Jasmin à Dorval.

Tout intéressé peut contester cette requête spéciale pour changer la place d'affaires, requête déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q.

1ère publication: 22 mars 1977
2ème publication: 23 mars 1977
3ème publication: 24 mars 1977

GUERTIN, AGNON et LAFLEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No 05-004112-775

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique et incorporé dûment constitué selon la loi, et ayant son bureau chef en les cité et district de Montréal, et y opérant une succursale dans la ville de Longueuil, à 1 Place Longueuil,

demanderesse

-contre-

ABDERRAHMAN FATTAH, autrefois de la ville de Longueuil, district de Montréal, et présentement des parts inconnus,

défendeur

-et-

MINISTERE DE L'ÉDUCATION DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, corps politique et incorporé dûment constitué selon la loi, ayant un division en la ville de St-Lambert, district de Montréal, à 6 boul. Desaulnier, sous le nom COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY,

tiers-saisi

IL EST ENJOINT à ABDERRAHMAN FATTAH à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mars 1977.

Claude Dufour
Greffier

Mes LAZARUS, BAER & BELLIARDO
606 rue Cathcart
Chambre 505
Montréal, Québec.
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-067885-776

GASTON GAREAU

Requérant

-vs-

DAME JEANNINE ROY

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, DAME JEANNINE ROY, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame est à Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 21 mars 1977

A. BEAULIEU
Protonotaire-adjoint

ME SERGE CARDINAL, avocat
276 ouest rue St-Jacques
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Divorce

No 12-067692-776

GILLES DESLAURIERS, commis résidant et domicilié à 7037 rue St-André, Montréal, district de Montréal,

requérant

-vs-

JEANNETTE KATHERINE BUTLER, de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée est requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe des Divorces, 10 rue St-Antoine est, Montréal, à son intention.

PRENEZ AVIS qu'à défaut par l'intimée de signifier et déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire qu'il sollicite.

(Sig.) A. Beaulieu,
Registraire adjoint

Me Sam Goldwater,
10 rue St-Jacques,
Montréal,
Tél.: 845-3231,
Procureur du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-067810-774

GILBERT KENDALL

Requérant

-vs-

GISÈLE LABELLE

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Gisèle Labelle, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication.

Une copie dela requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 21 mars 1977

A. BEAULIEU
GREFFIER-ADJOINT

Mes Chiquette, Bissonnette & Girard
Avocats,
1496 Chemin Chambly,
Longueuil.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-067852-776

DAME MICHELE JONCAS,

Requérante

-vs-

RUSSELL BRYCE MARCHANT,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RUSSELL BRYCE MARCHANT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 21 mars 1977

A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

BARRIÈRE, NEUER & LAMARCHE
AVOCATS,
1024 rue Notre-Dame
Lachine, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPÉRIEURE
(Greffe des Divorces)

No: 500 12-067 651-772

DENIS MICHAUD, époux commun en biens de Hélène Charbonneau, résidant et domicilié au 400 Montée St-François, St-Vincent de Paul, Laval, district de Montréal,

Requérant

-vs-

HELENE CHARBONNEAU, de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée HÉLÈNE CHARBONNEAU est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 21 mars 1977

A. BEAULIEU
Protonotaire-adjoint

ME SERGE CARDINAL, avocat
276 ouest rue St-Jacques
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS SPÉCIAL — RÈGLEMENT 2 (1976)

PRENEZ AVIS que LA CIE DE TRANSPORT DES LAURENTIDES LTÉE, 3700 boul. St-Joseph Est, Montréal, détentrice du permis no: 459-A s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour être autorisée, entre le 18 juin 1977 et le 6 septembre 1977, à faire la location à court terme d'autobus sans chauffeur de type "Bussette" ou "Minibus" à Tourbec Inc. 347 est, rue St-Paul, Montréal.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.

1ère PUBLICATION: le 22 mars 1977
2ème PUBLICATION: le 23 mars 1977
3ème PUBLICATION: le 24 mars 1977

SIGNÉ: ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVIET & GROLEAU

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 2764980, la Banque Toronto-Dominion (ci-après appelée "la Banque") a rétrocédé et transféré de nouveau à AUDIO MAGNETIC CORPORATION OF CANADA LTD. (ci-après appelé "le client") 1180 Martin Grove Road Rexdale Ontario, Manufacturier, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 27 février 1977 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 2676140.

Fait ce 18e jour de mars 1977.
La Banque Toronto-Dominion

(Mrs.) E. Paraskeva
Directeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-067706-774

AMÉLIE CÉLESTIN, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal.

REQUÉRANTE

-vs-

PHILIBERT BOTEX, présentement d'adresse inconnue

INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé PHILIBERT BOTEX est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la uivision des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 21 mars 1977

A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Me MICHEL COULANGES
4115 St-Denis,
suite 6,
Montréal, QUÉ
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Aide juridique)
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-066810-775

DAME GABRIELLE LAURETTE TROIE, ménagère, domiciliée et résidant au 1662 Balmoral, à St-Hubert, district de Montréal,

Requérante

C.

ROLAND LEFRANÇOIS, adresse inconnue

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Roland Lefrançois est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires, qu'elle sollicite contre vous.

St-Hubert, le 17 mars 1977

(S) CLAUDE DUFOUR
Registraire

Lamarre, Lafontaine
Laviolette & Tremblay
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 05-003267-778

DAME LOUISE-PARE BEAULIEU, résidant et domiciliée au 11498 rue Auger, dans les cité et district de Montréal;

demanderesse,

-vs-

M. NORMAND BEAULIEU, présentement de domicile inconnu;

défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, M. NORMAND BEAULIEU, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou défense dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 14 mars 1977.

M. A. BEAULIEU
Protonotaire-adjoint

LABELLE CHARBONNEAU BUSHEY & LAPORTE
4935, rue Beaubien est
Suite 105
Montréal, (QUEBEC)

AVIS est donné que Médéric Barrette à 44 rue St-Sylvestre, Val d'Or détenteur du permis ou de l'attestation no M-506 556 D-002 Catégorie Entrepreneur, Règion 8 s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation en faveur de Paul-Yves Labrecque, 74 Des Cèdres, Val d'Or, catégorie Entrepreneur région 8 conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 20.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la 3e parution dans les journaux.

Première parution: 23 mars 1977
Deuxième parution: 24 mars 1977
Troisième parution: 25 mars 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

YVON PELLERIN,

Requérant-cédant;

HENRI MORIN,

Requérant-cessionnaire.

DEMANDE DE TRANSFERT
RÈGLEMENT 2 (1976) — ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que, le Requérant-Cédant, Yvon Pellerin, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer tous ses droits, intérêts, titres et privilèges se rattachant au permis no Q-200937-05 des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requérant-Cessionnaire, Henri Morin, lequel demande par ailleurs l'autorisation d'opérer au 1880, 3ème Avenue, à Val D'Or, le tout conformément au règlement 2 (1976), Article 2.59.1.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 22 mars 1977
2e publication: 23 mars 1977
3e publication: 24 mars 1977

SIGNÉ: Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St-Jacques, oûest
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

DEMANDE DE TRANSFERT
REG. 2(1976) — ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE, MONSIEUR JEAN-GUY HARDY, du 7152-A, rue Arthur Sauvé, Laval-ouest, Province de Québec, détenteur du permis no M-500900 D-002, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède sur le permis M-500900 D-002, région 10, catégorie Entrepreneur, à la compagnie, GIL TRANSPORT INC., du 1870, boulevard René Laennec, Vimont, Laval, Québec.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: LE 24 MARS 1977
2e publication: LE 25 MARS 1977
3e publication: LE 26 MARS 1977

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU.
200 ouest, St-Jacques, suite 900, Montréal, P.Q.
PAR: LOUIS LAVOIE/ AVOCAT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-067371-777

GLORIANNE CASTONGUAY, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal.

REQUÉRANTE

-vs-

BENOIT LEVASSEUR, présentement d'adresse inconnue.

INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé BENOIT LEVASSEUR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 21 mars 1977

A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Me ANNE BARNES, a/s Archambault, Rioux & Ass.
10 rue St-Jacques
suite 700
Montréal, QUÉ.
Procureurs de la Requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500 05-005488-778

DAME NICOLE POIRIER,

Demanderese,

-vs-

LÉO CAOUETTE,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, LÉO CAOUETTE, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son attention au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, le 22 mars 1977.

(S) A. BEAULIEU
Registraire

BARRIERE, NEUER & LAMARCHE
1024 rue Notre-Dame
Lachine, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500 02-008361-771

MICHEL O'ROURKE

demandeur

-vs-

RENE RIVEST

défendeur

ORDONNANCE

SUIVANT ORDONNANCE de cette Cour, le défendeur René RIVEST, est enjoint de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication de cet avis.

Une copie du Bref d'Assignation et Déclaration ont été laissées au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir un jugement par défaut contre vous.

LAVAL, le 21 mars 1977

Me Pierre M. Bleau
Procureur du demandeur

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 25 mai 1976 par lequel Trimas Inc. a transporté et cédé toutes ses lettres de livres présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 4 juin 1976 sous le No: 2696790.

Banque de Montréal,
Montréal, le 25 mai 1976.

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Garcia Transport Limitée ayant sa seule place d'affaires à Brossard, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 25 juin 1975, a été enregistré à Laprairie, le 30 juin 1975, sous le numéro 127718.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, 22 mars 1977.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-003074-778

DAME MONIQUE TRAVERSY

Demanderesse

-vs-

JEAN GUÉRIN, LES ENTREPRISES J. M. DUPONT INC., MAURICE SABBAH

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur JEAN GUÉRIN d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation déclaration et avis a été laissée, à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, est, à Montréal.

FAUTE PAR le défendeur, JEAN GUÉRIN de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, ce 22 mars 1977

ME MICHEL FORTIER, avocat
240 ouest rue St-Jacques suite 800
Montréal

A. BEAULIEU, Protonotaire Adjoint

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

HAE.63015.F
19 avril 1977

5 RÉGULATEURS DE TENSION POUR LA CENTRALE LA TUQUE

Garantie de soumission: $7,000.

IDN.70032.F
19 avril 1977

2 BATTERIES DE CONDENSATEURS TRIPHASÉES, 26.3kV

Garantie de soumission: $4,000.

AMR.70085.F
12 avril 1977

1 CAMION CHÂSSIS ET CABINE (PBV 50 000 LB)

Garantie de soumission: $3,000.

LPD.70031.F
26 avril 1977
MATÉRIEL POUR L'ÉLECTRIFICATION COMPLÈTE D'UNE GRUE PORTIQUE EXTÉRIEURE, (CAPACITÉ: 200 TONNES) CENTRALE BEAUHARNOIS
Garantie de soumission: $4,000.
Aucune soumission partielle

PCL.70029.F
10 mai 1977

ASSEMBLAGES DE PINCES DE SUSPENSION POUR CÂBLE DE GARDE, POUR LIGNES 735kV

Garantie de soumission: $15,000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du

CANADA-EUROPE

Comment profiter des nouveaux tarifs aériens

par JACQUES-COULON
collaboration spéciale

Il y a quelques années, quand les premiers 747 roulèrent sur les pistes, les gens dont le métier est de faire des pronostics s'empressèrent de crier la bonne nouvelle. "Ça y est, l'avion va être accessible à tous à très bas prix. On traversera l'Atlantique pour cent dollars". Hélas, ils n'avaient pas prévu l'inflation, l'escalade des salaires et des coûts de toutes sortes, enfin la récession et le déficit énorme de la plupart des grandes compagnies aériennes. Dès lors, les prix commencèrent à grimper. Le progrès technique, seul, n'était pas la solution miracle. Rapidement, les "voyages organisés" et le transport par avions nolisés (charters) apparurent comme le moyen le plus économique de voyager et prirent une ampleur considérable, si bien que les compagnies, dans un effort pour ramener les voyageurs vers les vols réguliers, offrirent un éventail de prix avantageux assortis de diverses conditions.

Cependant, la gamme complète des tarifs aériens est devenue depuis deux ans d'une complexité telle que même les agents de voyage y perdent souvent leur latin...

En passant, précisons que les tarifs sont rigoureusement les mêmes, pour une destination donnée, d'un transporteur à un autre ou d'une agence à une autre. Ne cherchez pas la "bonne affaire" en faisant le tour des compagnies aériennes ou des agences. On ne marchande pas un billet d'avion comme une chambre de motel... Les tarifs aériens sont le résultat d'ententes entre les transporteurs et les gouvernements nationaux et sont régis par l'IATA (International Air Transport Association), à l'exception des vols charters et des Noliprix valables vers l'étranger et à l'intérieur du Canada.

En bref, disons qu'il existe quatre types de tarifs.

Les **tarifs réguliers** variant selon la saison, la durée du séjour, le fait qu'on peut se prévaloir d'un tarif excursion-jeunesse ou excursion-groupe, etc. Ainsi, sur le parcours Montréal-Paris, il existe 13 tarifs différents, à partir du 1er avril, dont 3 peuvent être achetés en aller simple.

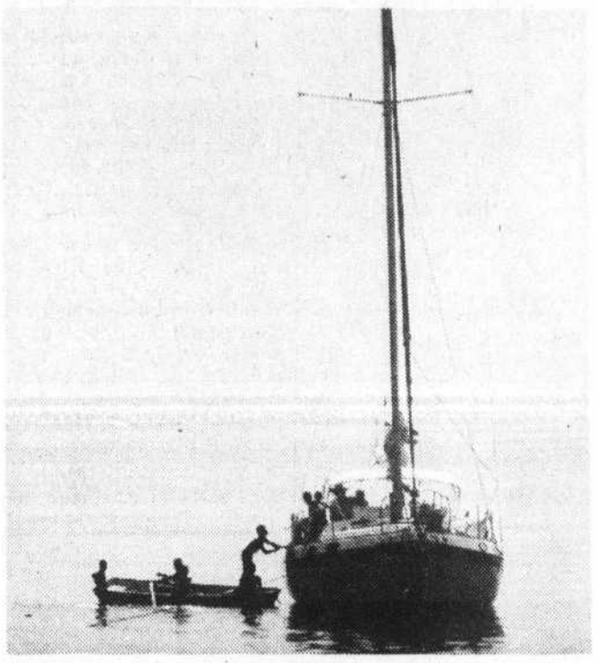
Le **tarif APEX** (billet excursion acheté à l'avance) de 22-45 jours doit être réservé au moins deux mois avant la date de départ et payé au complet dans les 7 jours qui suivent la réservation. Il faut aussi préciser la date de retour et les frais d'annulation sont de $50. Pour ces types de billets sauf la première classe, les compagnies tiennent compte de deux saisons: basse, 15 sept-14 mai; haute, 15 mai-14 sept. Pour le tarif APEX, toutefois, la haute saison comprend seulement juin, juillet et août.

Enfin, les **tarifs Noliprix** (nouveauté cette année) et les tarifs des vols charters.

En prenant pour exemple le trajet Montréal-Paris (via Air Canada ou Air France), tâchons de voir un peu de quoi il retourne (des destinations comme Bruxelles et Amsterdam coûtent sensiblement le même prix). Imaginons que vous devez quitter précipitamment Montréal pour affaires, mais vous ne pouvez rester que quelques jours à Paris. Malheureusement, rien n'est prévu dans ce cas et vous devez payer le plein tarif de la classe économique: $694 en basse saison et $870 en haute... L'un de vos amis qui vous accompagne a plus de chance. Comme il peut s'absenter plus longtemps, il a opté pour le tarif économique de 14-21 jours et payé $588 (il lui en aurait coûté $683 en haute saison). De plus, il bénéficie de deux arrêts facultatifs dans chaque sens, par exemple Londres et Bruxelles. Votre voisin de siège qui vous a prêté son journal dispose encore de plus de temps. Il a donc choisi le tarif classe économique de 22-45 jours et payé $430 ($537 s'il voyageait en haute saison). Par contre, il ne peut s'offrir d'arrêt en cours de route. Les gens que vous avez aperçus en première classe, en entrant dans l'avion, et à qui l'on offre maintenant "drinks" et cigarettes, sont des passagers qui ont les moyens ou qui travaillent pour des entreprises qui les ont pour eux... Dites-vous bien que s'ils ne payaient pas l'aller-retour Montréal-Paris $1,344, les autres passagers paieraient leur place plus cher.

En causant avec d'autres compagnons de voyage, vous pourriez découvrir que certains ont encore acheté d'autres types de billet. Par exemple, le petit groupe de jeunes qui parlent fort à l'arrière de l'appareil, voyagent au tarif jeunesse (moins de 22 ans) et ont payé chacun $404 ($461 en haute saison). Cependant, ils n'ont pas droit à des arrêts en route et ne peuvent réserver leur place que 5 jours avant la date de départ. Leur billet est valide un an mais, s'ils reviennent en période d'affluence, ils peuvent avoir du mal à trouver une place. Quant au groupe de professeurs qui se trouvent un peu en avant de vous, ils voyagent naturellement au tarif groupe (toujours classe économique). Dans ce cas, l'aller-retour Montréal-Paris revient à $450 ($565 en haute saison) et est bon pour une période de 14-21 jours seulement. Enfin, plusieurs voyageurs ont choisi le tarif APEX, 22-45 jours, qui ne permet pas d'arrêt mais coûte seulement $361 ($459 en juin, juillet et août).

Les tarifs Noliprix sont une nouveauté cette année. Air Canada, Air France et d'autres compagnies desservant l'Europe offrent donc, sur leurs vols réguliers, une quantité limitée de sièges que l'on peut réserver aux mêmes conditions que les vols charters, soit au moins deux mois à l'avance. On exige un dépôt non remboursable de $50 et le billet doit être acheté au plus tard 45 jours avant la date de départ. Un petit ennui toutefois: les frais d'annulation sont de $100. Marc Beaugrand-Champagne, d'Air Canada, explique que les Noliprix ont été créés pour concurrencer les entrepreneurs de vols charters et "utiliser toute notre flotte disponible tout en offrant certains avantages aux clients". Ces billets sont valides sur les vols directs seulement et pour des périodes de 14, 22 et 45 jours. La démarcation saisonnière est plus subtile puisque l'on distingue la basse saison, la basse saison intermédiaire, la saison intermédiaire de pointe (2 juin-22 juin et 31 juillet-27 août) et la haute saison (23 juin-30 juillet), chacune étant assortie de tarifs différents. Ainsi, l'aller-retour Amsterdam, Bruxelles ou Paris varie de $319 à $419; Francfort $339 à $439 et Londres $279 à $399. Pour utiliser au maximum la capacité des avions et stimuler les déplacements, un groupe de tarifs Noliprix est aussi en vigueur pour des destinations canadiennes supérieures à 700 milles (Toronto, Ottawa ou Québec ne tombent donc pas dans cette catégorie). Le principe de tarification est simple: c'est le prix régulier d'un billet aller plus $31. Là encore il faut réserver 2 mois d'avance. Les billets doivent être émis dans les 7 jours qui suivent la réservation et il n'est pas toujours facile de changer les réservations (frais non remboursables de $20). Ces billets, offerts en nombre limité, sont valides pour des séjours de 10 à 30 jours (aucune réduction pour enfants). Mais ils permettent de faire une économie appréciable. À titre d'exemple, l'aller-retour Montréal-Vancouver en Noliprix revient à $237 contre $412 en tarif régulier.



PARTIR, C'EST IMPORTANT ... TOURBEC LE SAIT! Cette photo illustre les cours d'initiation à la voile dans les Antilles du programme "Hissez les Voiles". Information et réservations Tourbec Inc. Publi-reportage

L'EUROPE BUISSONNIÈRE



VISITEZ L'EUROPE AU GRÉ DE VOTRE FANTAISIE
LOCATION OU ACHAT-RACHAT DE VOITURE DE GRANDE MARQUE

SPÉCIAL VIAU
PETITE 2 PORTIÈRES 2 SEM. $349.
GRANDE 4 PORTIÈRES 3 SEM. $409.

EURAILPASS
LE TRAIN A VOLONTÉ
2 SEM. $170. 3 SEM. $210.
1 MOIS $260. 2 MOIS $350.

AGENCE DE VOYAGES VIAU

3428, rue SAINT-DENIS 842-1751
1218, rue UNION 869-9381
GALERIES D'ANJOU 353-7650
CARREFOUR LAVAL 688-6211
PLACE VERTU 332-4210
FAIRVIEW 694-2343

Faisons plus ample connaissance.

Nous pouvons devenir de bons amis.

MD-3-77

Postez à:
Département du tourisme des Bermudes,
2 Bloor Street West, Toronto, Ontario M4W 3E2

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____ Code Postal: _____

Agent de voyage: _____

À quand votre visite?

Si vous recherchez un endroit pour passer des vacances agréables, où vous pouvez vous distraire et oublier vos problèmes, il vous faut sortir de l'ordinaire.
Il vous faut des activités intéressantes et des amis accueillants autour de vous.
Il y a bien des endroits sur terre qui peuvent vous les offrir, mais aux Bermudes, c'est différent. La preuve, c'est que nos visiteurs reviennent d'année en année.
Ils y trouvent 21 milles carrés de beaux paysages, 9 parcours de golf, plus de 80 courts de tennis, de la pêche extraordinaire, des excursions intéressantes, de la bicyclette, du shopping, des plages merveilleuses... et bien d'autres choses.
Vous serez d'accord vous aussi. Alors, faisons plus ample connaissance. Postez le coupon ci-dessous pour recevoir notre brochure-couleur de toutes les activités. Ou demandez-la à votre agent de voyage.
Pensez donc, vous n'êtes qu'à quelque deux heures de chez nous. Lorsque nous aurons fait plus ample connaissance, vous reviendrez sûrement nous voir.

LES BERMUDES
La douceur de vivre

Club Méditerranée

MARTINIQUE
GUADELOUPE
MEXIQUE
TAHITI
HAWAII
MAROC

Martinique, Grèce ou Sénégal, de toutes façons, moi je choisis le Club

pour l'été de vos vacances

Le CLUB MÉDITERRANÉE c'est aussi une façon de visiter un Pays grâce aux excursions et circuits organisés.

GRÈCE - HELIOS CORFOU, Hôtel au bord de mer
13 jours comprenant circuit de 7 jours $601.
20 jours $851 - voyage aérien en sus.

SÉNÉGAL - LES ALMADIES, Hotel sur la plage.
voyage 13 jours vol aérien inclus $1148.

ET PLUS DE 50 AUTRES DESTINATIONS DANS LE MONDE.

Si vous désirez plus de renseignements, adressez nous le coupon ci-contre à Club Med. C.P. 747 Pointe Claire P.Q. H9R 4S8

Voyez votre Agent de Voyage
ou
Venez nous voir, 2 pl. Ville-Marie S. 459

permis 50295

Je désire recevoir la nouvelle brochure en couleur gratuite été 77 du Club Méditerranée

NOM.....
ADRESSE.....
VILLE.....
CODE POSTAL.....

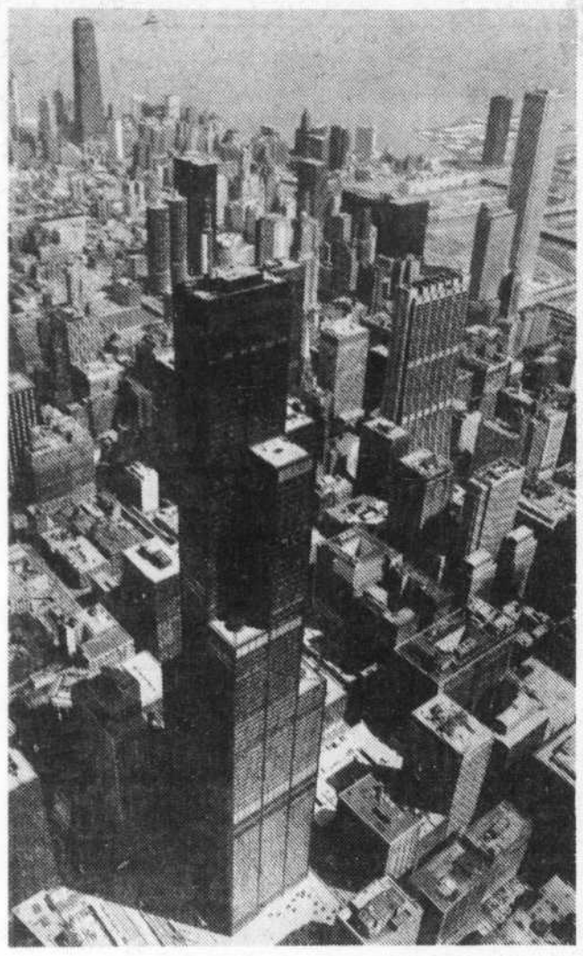
Le Devoir - 24-3-77

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis	845-8225	1010 Ste-Catherine o.	861-7272	Dupuis Centre-ville	842-5151
911 Beaubien est	273-7755	Place Longueuil	679-3777	Place Portobello	672-5353
Centre Laval	687-0880	Plaza St-Hubert	273-2581	Galeries Normandie	331-9971
Dominion Square	861-7273	Galeries Lachute	562-3788	Centre Laval	688-5310

CHICAGO
un nom qui devrait être prononcé en français

par MONIQUE NUYTEMANS
collaboration spéciale



CHICAGO (Illinois) — "Même pour aller au ciel il faut changer d'avion à Chicago..." affirment les plaisantins pour souligner la fréquence des correspondances qui se font à O'Hare, l'aéroport international de Chicago.

C'est un fait que si plusieurs d'entre nous ont déjà changé d'avion à Chicago, rares sont ceux qui connaissent la ville et... plus rares encore ceux qui veulent s'y attarder.

Car Chicago fait peur! N'a-t-elle pas été la capitale du crime pendant nombre d'années? Le massacre de la Saint-Valentin a marqué la ville au fer rouge. Pourtant cela se passa il y a près d'un demi-siècle.

Aujourd'hui encore, certains quartiers de Chicago sont peu recommandables la nuit. Mais il en est de même pour la plupart des grandes villes et Chicago pas plus qu'une autre.

On imagine volontiers Chicago comme la succursale de New York: une ville d'affaires, de congrès, de béton, de... vent aussi. Mais on l'associe mal à une jolie ville. Et c'est la première surprise que Chicago réserve à ses visiteurs: elle est très belle.

Elevés sur les bords du lac Michigan, les gratte-ciel de Chicago ont vue sur le lac. Celui-ci est bordé d'un boulevard, de parcs et de plages.

De petites péninsules s'avancent ici et là. Elle sont réservées à la verdure, à des centres récréatifs et à des musées, tout en offrant aux visiteurs des points de vue remarquables sur le profil allongé de cette ville de plus de sept millions d'habitants.

Contrairement à d'autres villes portuaires, Chicago a réservé son "littoral" aux blocs d'appartements, plutôt qu'aux centres commerciaux et aux maisons d'affaires. Ce sont donc les résidents qui profitent du vent du large, de la fraîcheur, de la vue des voiliers et des couchers de soleil.

Naissance des gratte-ciel

Autre surprise: ce n'est pas New York qui innova avec les gratte-ciel, mais bien Chicago. La naissance des premiers gratte-ciel d'Amérique remonte à 1885 et serait due à un incendie spectaculaire causé... par une vache.

C'est d'après la légende, la vache de Mrs. O'Leary qui, en renversant une lampe à pétrole dans son étable — en 1871 — mit le feu à la ville.

Edifices et trottoirs étant faits en bois, tout le centre-ville de Chicago brûla. Sauf le Water Tower construit en pierre.

Il fallut recommencer à zéro. C'est alors que quelques architectes aux vues avant-gardistes innovèrent avec la construction de 21 édifices à 16 étages.

Aujourd'hui ces premiers-nés d'une nombreuse famille de gratte-ciel vivent encore à l'ombre de leurs grands frères plus modernes et donnent à Chicago une apparence unique.

Car, on peut aimer ou ne pas aimer le béton, il faut quand même admirer la richesse architecturale de Chicago. On en peut suivre l'évolution, désormais presque centenaire, en se promenant sur l'avenue Michigan, une des principales artères de la ville.

Chicago vue de haut

C'est ainsi qu'on remarque que les premiers gratte-ciel ont été chapeautés avec un grand souci d'élégance et d'harmonie. Leur sommet se termine soit par une tourelle de château, un clocher d'église, une coupole de cathédrale, ou tout bonnement en forme de gâteau de noces, avec frises, gargouilles et sculptures agrémentant le béton.

Les différents matériaux qui furent utilisés à travers ce centenaire de construction moderne et les différents degrés d'oxydation qu'ils ont absorbés, donnent à la silhouette de Chicago des reflets étonnants allant du noir au blanc, du vert au brun, du jaune au rose.

Jusqu'à ce qu'il soit battu par la tour du CN de Toronto (550 m.), le siège social de la maison Sears à Chicago était le plus haut bâtiment au monde (440 m.).

Avec ses 110 étages il constitue une véritable tour d'observation d'où l'on peut voir non seulement tout Chicago à ses pieds, mais aussi — par temps clair — trois États avoisinants.

Vu de loin, ce gratte-ciel ressemble à un immense jeu de blocs arrangés par quelque géant qui aurait usé de toute son habileté pour les maintenir en équilibre, commençant avec une large base et diminuant le nombre de blocs vers le sommet.

Au 103ème étage se trouve une promenade vitrée. On y accède, en moins d'une minute, par un ascenseur-éclair.

La promenade classique de Chicago dirigera vos pas du centre ville vers l'édifice Sears. Comme on le voit de loin, on se pointe sans peine dans sa direction. Sauf que lorsqu'on s'en rapproche, entouré qu'il est par la First National Bank, la plus haute banque du monde, et quelques autres géants du même acabit, on ne le voit plus... Et il n'est pas rare de devoir demander, d'un air gêné, à un passant où se trouve le "Sears", que l'on peut voir à des dizaines de milles à la ronde, mais que l'on perd de vue en s'en rapprochant...

Sears est situé dans le centre des affaires de Chicago, surnommée "Granit Canyon" à cause des nombreux gratte-ciel qui plongent en rangs serrés dans les rues et les privent de soleil.

La France à Chicago

A Chicago tout ce qui a un accent français plaît. Le chansonnier français du bar du Ritz-Carlton, Jean-Paul Vignon, attire beaucoup de monde. Les vêtements français sont très recherchés, les fromages aussi. On aime les gens parlant anglais avec un accent français. On aime la gastronomie, les vins français et les impressionnistes.

Si les Américains nous ont parfois habitués à mal manger, il faut faire exception pour Chicago où l'on mange remarquablement bien et... où les menus sont imprimés en français! Quelle magistrale leçon pour nos Anglais unilingues... et contents de l'être.

L'Américain qui désire commander des "quenelles de brochet", devra prononcer ces mots comme il le peut, car aucune traduction ne vient à sa rescousse. Seule une explication anglaise en petits caractères l'aidera à identifier le plat.

Les mousses de poisson nappées de sauce nantua, le turbotin sauce mousseline sur lit d'épinards, n'ont aucun secret pour les chefs de Chicago.

Dans la plupart des grands restaurants, le maître d'hôtel vous reçoit en français. Même dans les restaurants portant un nom anglais, comme le "Crichet's" qui est une succursale du célèbre "Club 21" de New York. Ici le chef, Guy Petit, est originaire de Paris et le maître d'hôtel, Jean-Pierre, vient de Calais.

La spécialité du Crickets est le "brunch" louisianais du dimanche matin, rappelant au visiteur celui du célèbre Brennen's de la Nouvelle-Orléans. On y mange des oeufs pochés à la hussarde, des oeufs sardou... (en français au menu, bien entendu), suivis de bananes Foster, la seule concession anglaise au menu.

Le Crickets, décoré de façon amusante avec des jouets d'enfants cloués sur ses poutres transversales, est logé dans l'aimable hôtel Tremont à deux pas du Hancock Building.

Il suffit de passer la porte du Tremont pour tomber dans une atmosphère vieille Europe d'il y a deux siècles. Des antiquités d'époque meublent le hall d'entrée de ce petit hôtel qui n'abrite que 150 chambres (pour Chicago c'est minuscule). Ce hall ressemble plutôt au salon d'une vieille maison de maître.

Au Tremont on jouit d'un calme remarquable. Aucun bruit du dehors ne vient troubler la quiétude de sa chambre décorée avec un goût exquis. Ajoutons que le personnel est remarquablement stylé à l'européenne. C'est le genre d'hôtel qui étonne dans une ville trépidante et ultra-moderne comme Chicago et qui est une surprise de plus dans une ville qui en réserve tellement.

Restaurants de choix

Le choix des restaurants est vaste à Chicago. Mais pour débuter il faut essayer le restaurant du Hancock Building, un autre géant qui pousse les 96 étages. Le restaurant se situe au 95ème étage de cet édifice et s'appelle "The 95th". Dans un fort joli décor traditionnel, on a une vue impressionnante sur Chicago la nuit.

La spécialité de la maison — qui est aussi un peu celle de tout-Chicago — est le boeuf Wellington, un plat traditionnel dans l'Ouest américain. Mais Chicago est passé maître dans sa préparation.

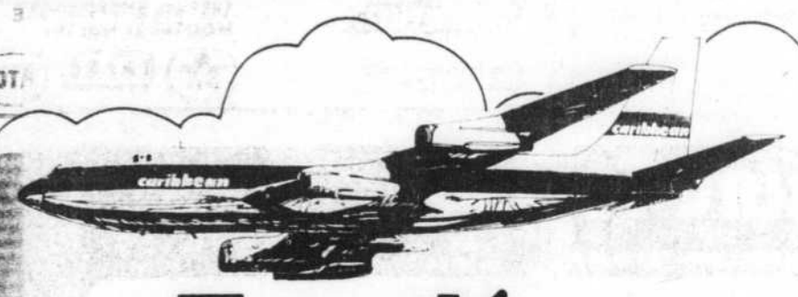
Le restaurant "Tango" de l'hôtel Belmont, le "Sweetwater" de la rue Rush, sont d'autres noms à ajouter à la liste gastronomique de cette capitale des villes de congrès qui fait tout pour se donner un cachet européen et... qui y réussit!

Quant aux magasins de State Street — la rue Sainte-Catherine de Chicago — ils sont décorés avec beaucoup de goût. Leur choix et leur chic rendent le magasinage à Chicago aussi affolant pour le portefeuille que l'étaient les rues de Chicago, dans les années 30, pour ses habitants. Old Town et New Town sont des sections de la ville renommées pour l'originalité de leurs boutiques, de leurs boites et de leurs restaurants dont, il fallait s'en douter, plusieurs portent des noms français.

Autre étonnement à Chicago: saviez-vous qu'elle est une importante ville d'art? Si importante qu'elle justifie un autre article.

1500 KILOMÈTRES DE GLACIERS AU SOLEIL!
UNE PRÉSENTATION DE
TREASURE TOURS ET DES VOYAGES P.L.M.
UNE EXPÉRIENCE HORS DE L'ORDINAIRE!
LA CROISIÈRE EN ALASKA
S.S. VERACRUZ
Durée de 8 jours
• ANCHORAGE • SKAGWAY • JUNEAU • KETCHIKAN • VANCOUVER
DU 28 MAI AU 24 SEPT. 77
DÉPART DE MONTRÉAL
À PARTIR DE $499.00 U.S.
+ TAXE PORTUAIRE $12.00 A/R
Tarif aérien Montréal-Vancouver-Montreal inclus
voyages plm travel 388-9241
Une équipe dynamique pour vous servir.
1220 EST, FLEURY, MONTREAL, QUEBEC H2C 1R1
Permis No 504759

VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE
VENTE ET LOCATION D'AUTOMOBILES EN EUROPE
AIR FRANCE
EUROP AUTO
T.T. AUTO VACANCES
SIMCA - RENAULT - CITROËN - V.W. - AUDI - PEUGEOT - FIAT
PERMIS PROVINCE QUÉBEC 50493
LE GRAND SPÉCIAL 1977 SIMCA 1307S
SIMCA VOITURE DE L'ANNÉE
POUR VOS RÉSERVATIONS VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE


Envolées agréables par CARIBBEAN AIRWAYS
vers la Barbade* sans escales
*La perle des Antilles
L'enchantement de la Barbade commence à Montréal, à bord du 707 des Caribbean Airways sans escales. La courtoisie du personnel à bord n'a d'égale que l'hospitalité que vous réserve la Barbade. Déjeuner en plein ciel vers des plages ensoleillées et accueillantes! Départ de Mirabel chaque jeudi matin à 9h30 et arrivée à la Barbade quatre heures 55 minutes plus tard. Vous pouvez confier tous les préparatifs à votre agent de voyage, ou à Caribbean Airways (514) 844-3956.
SPÉCIAL
Vacances Sunflight!
•La Barbade
du 5 mai au 7 octobre
1 semaine: à compter de $329.00*
2 semaines: à compter de $369.00*
Vacances organisées spécialement par Sunflight, le symbole de vacances le plus prestigieux au Canada.
Les prix comprennent:
• le transport aller-retour de Montréal
• le service normal de repas et de bar à bord
• les correspondances et le transport des bagages
• une chambre d'hôtel climatisée avec bain et douche
• un appartement avec cuisine ou un plan de repas selon l'hôtel choisi
• une réception d'accueil
• un sac de plage et un étui à billets
• le service du représentant Sunflight
*Prix par personne, deux par chambre, ne comprenant ni le service à l'hotel ni les taxes d'aéroport.


CARIBBEAN AIRWAYS
Ligne aérienne nationale de la Barbade
Montréal: 666 ouest, rue Sherbrooke, tél.: (514) 844-3956
La Barbade: Lower Bay Street, Bridgetown, tél.: 60110

BARBADOS
Profitez d'un atmosphère de détente dans une de nos auberges. Ce sont de petits hôtels dont le coût est à partir de $15 par jour. Charmant, tranquille, privé, intime et très amical. Vous faites partie de la famille dès votre arrivée. Les Barbades sont reconnues pour sa cuisine, le soleil, le plaisir, la plage, la mer et le "surf". N'hésitez pas à venir passer des vacances inoubliables aux Barbades, à des prix raisonnables, dans nos auberges. Pour plus de renseignements et connaître nos tarifs, écrivez, aujourd'hui même, au BARBADOS BOARD OF TOURISM, 11 King St., West, Toronto, Ontario, ou téléphonez-nous au (416) 869-0600.

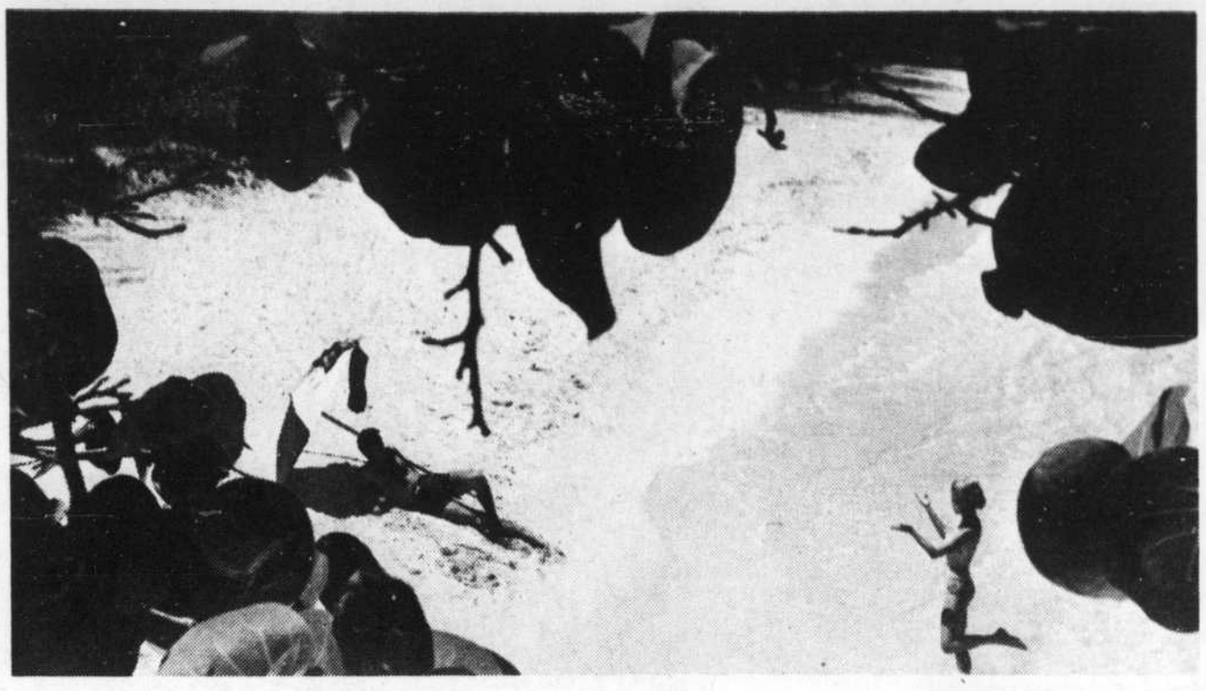
FOIRE INTERNATIONALE DE CASABLANCA
royal air maroc
informe sa clientèle d'affaires que la FOIRE INTERNATIONALE DE COMMERCE se tiendra à CASABLANCA du 26 avril au 15 mai 1977.
Pour toutes informations, téléphoner à 285-1647.
royal air maroc

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL
EXTRÊME-ORIENT
2 départs
Printemps: 21 avril au 14 mai
Automne: 3 au 26 novembre
JAPON: Tokyo, Hakone, Toba, Kyoto, HONG KONG, BALI, SINGAPOUR, THAILANDE, PHILIPPINES retour par Hawaii.
24 jours $2545
MAROC
Les villes Impériales et les Kasbahs du Grand Sud
Casablanca, Rabat, Meknès, Fes, Erfoud, Tinerhir, Ouarzazate, Marrakech.
15 jours en pension complète — à partir de $895
Avec 1 semaine supplémentaire, sur la plage:
soit à l'hôtel MERIDIEN MOHAMMEDIA: $1,115
soit à l'hôtel EUROPAMAROC à AGADIR: $1,085
Départs: 25 mars — 15 avril — 24 juin — 8 juillet 5 août — 2 et 16 septembre — 7 octobre et 11 novembre
Départ spécial: Festival de Marrakech - 20 mai
SCANDINAVIE-URSS-POLOGNE
Du 30 juin ou 21 juillet
Bergen, Sognefjord, Oslo, Stockolm, Moscou, Léningrad, Varsovie, Cracovie, Copenhague
21 jours $1,985
L'Europe en groupes avec les Tours Chantecler inc.
FRANCE-ITALIE-SUISSE
Un choix de 8 départs de mai à octobre
22 jours — à partir de $1,549
Les PROVINCES de FRANCE
La France telle qu'elle doit se visiter
3 départs: 5 mai, 7 juillet et 8 septembre
22 jours — à partir de $1,595
L'EUROPE CENTRALE
Allemagne — Autriche — Suisse
3 départs: 9 mai, 4 juillet et 12 septembre
22 jours — à partir de $1,643
LES VOYAGES HONE
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Permis -50178
Montréal H3A 2B8
Le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h30 à 18h, le jeudi jusqu'à 21h, le samedi de 9h30 à 13h.
IATA

Carnet du Sud

Au soleil des Bahamas

par GUY DESHAIES



Étant donné que l'eau chaude et verte bordée de sable blanc n'a jamais existé, n'existe pas et n'existera jamais chez nous hormis dans quelques piscines chauffées entre le 15 et le 20 juillet (durée réelle de l'été canadien) il n'est pas utile de s'emballer à la première fonte des neiges et de congédier à jamais de son esprit les destinations tropicales.

À cette époque où l'on risque encore grandement la tempête de neige (communément appelée "la tempête de Pâques") il n'y a rien de saugrenu à aller passer une petite semaine ou une quinzaine dans le Sud.

La Floride a fait beaucoup parler d'elle cet hiver. D'abord parce qu'il a neigé à Miami mais aussi parce que les esprits snobinards se sont acharnés plus que jamais à dire combien cet endroit était vulgaire notamment à cause de la présence de Québécois. J'ai eu l'occasion de dire ce que je pensais de cette attitude et j'ai fait valoir pour ma part d'autres aspects de la vie floridienne dont la vie culturelle, les prix abordables, la plongée sous-marine et les étranges 5 à 7 au Poodle Room du Fontainebleau.

Bref, laissons la Floride se reposer de tout cela et songeons aux Bahamas puisqu'il s'agit de sable blanc, de mer verte et chaude et de soleil.

Mon récent voyage à Freeport et à Nassau m'amène d'abord à faire la remarque générale qui s'applique aux Antilles et à toute autre ancienne, nouvelle ou future colonie britannique ou américaine: il faut y éviter trois choses: manger, visiter et faire du shopping. Il faut renoncer à manger et s'en tenir à la sustentation modeste et frugale parce que c'est carrément trop cher et franchement mauvais.

Ici et là, avec un peu de chance, arrive-t-on à trouver un steak qui, quoique trop cuit, réussit à ne pas être exagérément rébarbatif pour un prix d'environ $10. Il y a aussi, pour des sommes de $5 ou $6, le classique "poisson local" dont on n'arrive pas à connaître avec précision les origines puisque son nom et sa forme diffèrent selon les îles et que je soupçonne fort d'arriver tout droit des aquariums d'élevage du Japon. J'ajoute qu'aux Bahamas en particulier, et surtout à Freeport, sur l'île Grand Bahama, il faut s'enlever de la tête toute idée de boire du vin. Ça crée d'inutiles remous dans les cuisines locales, ça amène des discussions, des pourparlers, des négociations, des conciliabules parmi le personnel et ça se termine fatalement par une bouteille de Taylor rouge glacée importée des grands vignobles de New York.

Non, pourquoi ne pas saisir l'occasion de perdre quelques kilos en mangeant des oranges, des noix et du fromage et en buvant beaucoup d'eau.

Deuxièmement il faut éviter de visiter parce que, simplement, il n'y a rien à voir. Nassau peut-être, parce que cette vieille ville anglaise est plantée au milieu d'un véritable jardin, l'île de New Providence, où aux abords des verdoyants terrains de golf il n'est pas encore trop rare de voir des jeunes gens blonds jouer au tennis sous l'oeil admiratif des "mothers" en train de prendre le thé sous ombrelle. Mais, en dehors de vagues poupées autochtones dangereusement semblables à celles qui nous arrivent de Taiwan, et des paniers de paille tressée, ce n'est pas dans les boutiques de Bay Street à Nassau qu'on atteindra la limite de la résistance à la tentation. Donc, pas de shopping.

Les Bahamas ont une vocation: la mer et le soleil. Par conséquent il s'agit de ne pas trop chercher autre chose. Ces 700 îles formant un arc de 700 milles dans l'Atlantique depuis la proche côte de la Floride en descendant vers le Sud sont un paradis pour le tennis, le golf, la voile, la plongée, la natation et le populaire bain de soleil sur la plage.

Ce dernier, du reste, n'est pas si banal qu'on le croit. D'une part il permet d'assister à des épreuves de courage extraordinaires. Des dames, le nez couvert d'une sorte de masque blanc, munies de bouteilles d'huile variées, le corps enduit de produits à "filtre solaire", bravent à l'horizontale les rayons ardents du soleil. C'est le rissolage en règle avec manoeuvres délicates pour détacher la partie nord du Bikini sans perdre le contrôle et le soir c'est souvent l'évanouissement dû à l'insolation, le repos du guerrier des sables, l'heure Noxema avant celle de la peau qui cloche et qui pèle dans les atroces douleurs de la brûlure.

Mais tous n'ont pas la même tenacité et fuient dans les retranchements arrières, sous des cocotiers crochis par le vent, sous des parasols en quête de clients ou encore sous les auvents des bars de plage.

C'est dans cette guerre opiniâtre, à ces olympiques du soleil, qu'on assiste à des transformations de personnalités. Je prends pour exemple cet homme d'une soixantaine d'années, fraichement débarqué sur le champ de bataille, la peau couleur de cercueil d'enfant et qui venait de s'installer sur une chaise longue non loin de moi avec sa femme sur la plage du Holiday Inn à Freeport. Un Américain, machouillant un cigare, regardant toujours l'heure à sa grosse montre, par habitude, parlant sèchement à sa femme et tentant de lire une revue d'affaires. Malgré son dénuement vestimentaire, son allure grotesque et le contexte général il faisait toujours penser à l'homme d'affaires qu'il devait sûrement être. Rigide, important, puissant peut-être. C'est tout juste si, par habitude, il ne décrochait pas instinctivement un téléphone imaginaire à côté de sa chaise longue.

Mais le soleil travaillait vilain. L'homme devenait mou, abandonnait sa lecture et commençait à se passer très souvent la main sur le crâne dégarni. C'est là que sa dame a pris les choses en main. Elle a sorti de son sac une sorte de fichu rouge dont elle a coiffé son mari, ce dernier se couvrant les épaules d'une serviette rayée jaune et noir; et le couple, se sentant incapable de résister passivement à l'attaque solaire, s'est mis à marcher le long de la mer.

En moins d'une heure cet homme, probablement président de quelque firme importante, faisant trembler les secrétaires et les subalternes dans ses gratte-ciel, ressemblait à s'y méprendre à une grosse paysanne ukrainienne sur le point d'être violée par un bourdon géant.

C'est curieux comme les hommes changent en maillot sous les rayons de soleil. Voilà en tout cas des scènes qui ne coûtent pas cher et qui apportent énormément de satisfaction pour qui veut observer ses semblables.

Aux Bahamas comme plus loin aux Antilles anglaises la musique nocturne dans les boites est particulièrement bonne et la danse constitue de ce fait une activité non négligeable. Pour ceux qui veulent dépenser dans les casinos ou qui veulent louer des voiliers ou s'adonner à la pêche ou à la plongée il est évident que les Bahamas n'ont rien à envier à personne. Mais ce qui différencie ces îles finalement c'est leur proximité par rapport à nous. A 20 minutes de vol de Miami, Nassau et Freeport nous offrent encore à meilleur compte ce que la Jamaïque, la Barbade et Trinidad nous proposent à des centaines de milles plus au Sud, à savoir la mer verte et chaude et le sable blanc.

THE NEW
DUNN MOTOR INN
120 CHAMBRES SPACIEUSES
Simple 9.88 double 13.88
Sortie 72 (1-95) et Pope Road
Case postale 1190
Téléphone: (919) 892-8711
Dunn,
Caroline du Nord 28334
Escompte — personnes du Troisième âge
A mi-chemin entre N.Y. et Disney World

TOURS MT-ROYAL
OUEST CANADIEN par AVION et AUTOCAR
2 sem. à partir de $845

Americanada
International Tours Inc.
LES MARITIMES
2 SEM.
5 départs en juillet en autocar $459

TEXAS - LOUISIANE - NOUVELLE-ORLÉANS
2 semaines par avion $770

CALIFORNIE - ARIZONA - NEVADA
2 semaines par avion $868

TOURS CHANTECLER INC.
GRÈCE
3 SEM. à partir de
Départ en mai juillet et septembre $1948

SCANDINAVIE
Norvège - Suède - Danemark et Finlande
3 SEM. à partir de $2396

SkyLark Vacances
Iles Canaries
2 sem. à partir de $491
Hawaii
2 sem. à partir de $649
Espagne
3 sem. à partir de $489

AviaTourS
Moscou et Europe de l'Est — 22 jours
13 juillet: $2392.50
7 sept.: $2312.50
Colombie (2 sem.) $699
Costa Rica et Guatemala
2 sem. $812

Europe
Vols nolisés vers Paris à partir de $299 p.p.
Location de Voiture
Eurail Pass
Voyage organisés

Treasure Tours Croisières STRAND
Une semaine vol aller-retour de Montréal compris. À partir de $499
Départ: mai et sept. 77
Exceptionnellement l'agence fermera à 4h p.m. le mercredi 30 mars à l'occasion de son 10e anniversaire de fondation.

RENSEIGNEMENTS et RÉSERVATION
AGENCE DE VOYAGES ATLAS
"Vous dit vaut mieux trop tôt que trop tard"
Tél.: 527-8881
1821 est, SHERBROOKE
MONTRÉAL H2K 1B4
Atlas Agence de voyages
AGENCE DE VOYAGES LICENCIÉE
PERMIS 7501 50316
IATA T.A.P.S.C. ATC

Treasure Tours
AU SERVICE DES CANADIENS DEPUIS PLUS DE 50 ANS
Permis no 50144

LONDRES ou PARIS
A COMPTER DE
DEPARTS PENDANT LE WEEK-END
$299

DATE DE DEPART	CHOIX DES DATES DE RETOUR ET DUREE DU SEJOUR					DERNIERE DATE DE RESERVATION	PRIX
	15 JOURS	22 JOURS	29 JOURS	43 JOURS	57 JOURS		

Montréal · Paris
Tous les départs ont lieu de l'aéroport international de Mirabel à destination de l'aéroport d'Orly

MAI							
Ven 27	Sam 11 juin	Sam 18 juin	Sam 25 juin	Sam 9 juil	Sam 23 juil	Lun 28 mars	$329.00
JUIN							
Ven 3	Sam 18 juin	Sam 25 juin	Sam 2 juil	Sam 16 juil	Sam 30 juil	Lun 4 avril	$329.00
Dim 5	Lun 20 juin	– –	Sam 9 juil	Lun 18 juil	Lun 1 août	Mer 6 avril	$329.00
Ven 10	Sam 25 juin	Sam 2 juil	Sam 16 juil	Sam 30 juil	Sam 6 août	Lun 11 avril	$359.00
Ven 17	Sam 2 juil	Sam 9 juil	Sam 16 juil	Sam 30 juil	Sam 13 août	Lun 18 avril	$359.00
Dim 19	Lun 4 juil	– –	Lun 18 juil	Lun 1 août	Lun 15 août	Mer 20 avril	$359.00
Ven 24	Sam 9 juil	Sam 16 juil	Sam 23 juil	Sam 6 août	Sam 20 août	Lun 25 avril	$359.00
JUILLET							
Ven 1	Sam 16 juil	Sam 23 juil	Sam 30 juil	Sam 13 août	Sam 27 août	Lun 2 mai	$399.00
Dim 3	Lun 18 juil	– –	Lun 1 août	Lun 15 août	Lun 29 août	Mer 4 mai	$399.00
Ven 8	Sam 23 juil	Sam 30 juil	Sam 6 août	Sam 20 août	Sam 3 sept	Lun 9 mai	$399.00
Ven 15	Sam 30 juil	Sam 6 août	Sam 13 août	Sam 27 août	Sam 10 sept	Lun 16 mai	$399.00
Dim 17	Lun 1 août	– –	Lun 15 août	Lun 29 août	Lun 12 sept	Mer 18 mai	$399.00
Ven 22	Sam 6 août	Sam 13 août	Sam 20 août	Sam 3 sept	Sam 17 sept	Lun 23 mai	$399.00
Ven 29	Sam 13 août	Sam 20 août	Sam 27 août	Sam 10 sept	Sam 24 sept	Lun 30 mai	$399.00
Dim 31	Lun 15 août	– –	Lun 29 août	– –	– –	Mer 1 juin	$399.00
Dim 31	– –	– –	– –	Lun 12 sept	Lun 26 sept	Mer 1 juin	$389.00
AOUT							
Ven 5	Sam 20 août	Sam 27 août	Sam 3 sept	– –	– –	Lun 6 juin	$389.00
Ven 5	– –	– –	– –	Sam 17 sept	Sam 1 oct	Lun 6 juin	$389.00
Ven 12	Sam 27 août	Sam 3 sept	– –	– –	– –	Lun 13 juin	$389.00
Ven 12	– –	– –	Sam 10 sept	Sam 24 sept	Sam 8 oct	Lun 13 juin	$369.00
Dim 14	Lun 29 août	– –	– –	– –	– –	Mer 15 juin	$369.00
Dim 14	– –	– –	Lun 12 sept	Lun 26 sept	Lun 10 oct	Mer 15 juin	$369.00
Ven 19	Sam 3 sept	– –	– –	– –	– –	Lun 20 juin	$369.00
Ven 19	– –	Sam 10 sept	Sam 17 sept	Sam 1 oct	Sam 15 oct	Lun 20 juin	$369.00
Ven 26	Sam 10 sept	– –	– –	– –	– –	Lun 27 juin	$369.00
Ven 26	– –	Sam 17 sept	Sam 24 sept	Sam 8 oct	Sam 22 oct	Lun 27 juin	$339.00
Dim 28	Lun 12 sept	– –	– –	– –	– –	Mer 29 juin	$369.00
Dim 28	– –	– –	Lun 26 sept	Lun 10 oct	Lun 24 oct	Mer 29 juin	$339.00
SEPTEMBRE							
Ven 2	Sam 17 sept	Sam 24 sept	Sam 1 oct	Sam 15 oct	Sam 29 oct	Lun 4 juil	$319.00
Ven 9	Sam 24 sept	Sam 1 oct	Sam 8 oct	Sam 22 oct	Sam 5 nov	Lun 11 juil	$319.00
Dim 11	Lun 26 sept	– –	Lun 10 oct	Lun 24 oct	Lun 7 nov	Mer 13 juil	$319.00
Ven 16	Sam 1 oct	Sam 8 oct	Sam 15 oct	Sam 29 oct	Sam 12 nov	Lun 18 juil	$319.00
Ven 23	Sam 8 oct	Sam 15 oct	Sam 22 oct	Sam 5 nov	– –	Lun 25 juil	$319.00
Dim 25	Lun 10 oct	– –	Lun 24 oct	Lun 7 nov	– –	Mer 27 juil	$319.00
Ven 30	Sam 15 oct	Sam 22 oct	Sam 29 oct	Sam 12 nov	– –	Lun 1 août	$319.00
OCTOBRE							
Ven 7	Sam 22 oct	Sam 29 oct	Sam 5 nov	– –	– –	Lun 8 août	$299.00
Dim 9	Lun 24 oct	– –	Lun 7 nov	– –	– –	Mer 10 août	$299.00
Ven 14	Sam 29 oct	Sam 5 nov	Sam 12 nov	– –	– –	Lun 15 août	$299.00
Ven 21	Sam 5 nov	Sam 12 nov	– –	– –	– –	Lun 22 août	$299.00
Dim 23	Lun 7 nov	– –	– –	– –	– –	Mer 24 août	$299.00
Ven 28	Sam 12 nov	– –	– –	– –	– –	Lun 29 août	$299.00

Montréal · Londres
Tous les départs ont lieu de l'aéroport international de Mirabel à destination de l'aéroport de Gatwick

JUIN							
Sam 4	Dim 19 juin	– –	Dim 3 juil	Dim 17 juil	Dim 31 juil	Mar 5 avril	$319.00
Sam 18	Dim 3 juil	– –	Dim 17 juil	Dim 31 juil	Dim 14 août	Mar 19 avril	$349.00
JUILLET							
Sam 2	Dim 17 juil	– –	Dim 31 juil	Dim 14 août	Dim 28 août	Mar 3 mai	$369.00
Sam 16	Dim 31 juil	– –	Dim 14 août	Dim 28 août	Dim 11 sept	Mar 17 mai	$399.00
Sam 30	Dim 14 août	– –	Dim 28 août	– –	– –	Mar 31 mai	$399.00
Sam 30	– –	– –	– –	Dim 11 sept	Dim 25 sept	Mar 31 mai	$369.00
AOUT							
Sam 13	Dim 28 août	– –	Dim 11 sept	Dim 25 sept	Dim 9 oct	Mar 14 juin	$366.00
Sam 27	Dim 11 sept	– –	Dim 25 sept	Dim 9 oct	Dim 23 oct	Mar 28 juin	$319.00
SEPTEMBRE							
Sam 10	Dim 25 sept	– –	Dim 9 oct	Dim 23 oct	Dim 6 nov	Mar 12 juil	$299.00
Sam 24	Dim 9 oct	– –	Dim 23 oct	Dim 6 nov	– –	Mar 26 juil	$299.00
OCTOBRE							
Sam 8	Dim 23 oct	– –	Dim 6 nov	– –	– –	Mar 9 août	$299.00
Sam 22	Dim 6 nov	– –	– –	– –	– –	Mar 23 août	$299.00

DÉPARTS ASSURÉS
Ces vols sont régis par les règles applicables aux ABC de la Commission Canadienne des Transports et ont été approuvés par le Comité des Transports Aériens.
Un accompte minimum de 10% non remboursable doit être versé lors de la réservation. Le solde devra être réglé 46 jours avant l'envolée, après quoi toute annulation de réservation sera sujette à des frais de service de $100.
Il est possible de prendre une assurance couvrant vol nolisé et voyage. Les prix n'incluent pas la taxe de $8 sur les départs d'aéroports canadiens. Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement.

Vols nolisés ABC
VIA NORDAIR

N'attendez pas! Réservez dès maintenant avec notre agent de voyages.

4454 St-Denis	845-8225
991 Beaubien E.	273-7755
Centre Laval	687-0880
Dominion Square	861-7273
1010 Ste-Catherine o.	861-7272
Place Longueuil	679-3777
Plaza St-Hubert	273-2581
Galeries Lachute	562-3788
Dupuis Centre-ville	842-5151
Place Portobello	672-5353
Galeries Normandie	331-9971
Centre Laval	688-5310

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

·LA GRÈCE
Accueillante en toute saison, pays idéal pour tous les âges et tous les goûts
Ses plages sablonneuses et chaudes et ses innombrables et pittoresques îles feront de votre voyage un souvenir inoubliable!
Adressez-vous en toute confiance à L'AGENCE DE VOYAGE DARMIS, les VRAIS spécialistes de la GRÈCE.
Notre bureau d'Athènes (DARMIS TRAVEL) est à votre entière disposition pour vous servir sur place.
Laissez-nous vous conseiller et confiez-nous vos projets de vacances à temps car la Grèce est un pays très en demande!
Des possibilités de camping sont également disponibles pour les groupes d'étudiants et autres amateurs.
AGENCE DE VOYAGE DARMIS
8 est Sherbrooke Tél. 849-6777-6555

LE PRINTEMPS EN EUROPE
avec les tours CHANTECLER
sous le signe de la qualité
Nous avons encore des places sur les circuits suivants, mais IL EST GRAND TEMPS DE S'INSCRIRE

	Dates	Terr.	Avion	TOTAL
TUNISIE — SICILE — ITALIE DU SUD	5 au 26 mai	$1,177	$610	$1,787
PROVINCES DE FRANCE	5 au 27 mai	$1,165	$430	$1,595
ITALIE APPROFONDIE	7 au 24 mai	$877	$616	$1,493
EUROPE CENTRALE	9 au 31 mai	$1,213	$430	$1,643
ANGLETERRE — HOLLANDE — BELGIQUE	19 mai - 9 juin	$1,151	$565	$1,716
ESPAGNE — PORTUGAL	26 mai - 17 juin	$1,017	$606	$1,623

PRIX TOUT COMPRIS DE MONTRÉAL À MONTRÉAL
incluant l'augmentation de 2% des tarifs aériens prévue pour le 1er avril 1977 (taxe de $8.00 non incluse)
Possibilité du tarif aérien réduit "APEX" pour le tour ESPAGNE — PORTUGAL du 26 mai
Brochure illustrée sur demande
VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université, Suite 1220,
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9
"Qui dit VOYAGES dit MALAVOY"
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Protéger ou indemniser

Une pratique aberrante qui appelle une réforme de la CAT

par Gilles Provost

Parce que la Commission des accidents du travail ne se préoccupe de la santé des travailleurs qu'au moment où ils réclament une compensation pour leur maladie, nous constatons avec effarement qu'un ouvrier, au Québec, doit attendre qu'on ait confirmé sa maladie pour avoir enfin droit à des conditions de travail décentes.

Telle est la déclaration "troublante et incongrue" qu'a faite hier le docteur Gilles Lagacée, directeur du département de santé communautaire de Rimouski et membre de la commission Beaudry sur les dangers de l'amiante, à l'occasion du congrès de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Un des ateliers de ce congrès portait sur les maladies industrielles.

"La principale préoccupation de la Commission des accidents du travail concerne l'indemnisation des travailleurs, de dire M. Lagacée. Si ce dernier n'est pas suffisamment malade, on le renverra tout simplement travailler dans des conditions insalubres en lui recommandant de revenir deux ans plus tard. Si, au bout de deux ans, on constate cette fois que sa santé est gravement compromise, il obtiendra un dédommagement et on obligera l'employeur à lui confier un poste qui ne l'expose pas à des conditions anormales."

"Une telle situation est tout à fait aberrante et illustre clairement l'urgence d'une réforme radicale dans ce domaine," a-t-il dit en réponse à un participant qui se plaignait de constater que la CAT renvoie le plus souvent dans le même milieu de travail les ouvriers qu'on lui réfère.

Pour sa part, le docteur Gilles Thériault, de l'Université Laval, a fait état d'une étude menée présentement au Québec, à la demande de l'Association pour la santé publique des États-Unis, afin de vérifier si les émanations de chlorure de vinyle dans une ville comme Shawinigan (où au moins une dizaine d'ouvriers ont été tués par ce produit) peuvent aussi compromettre la santé de l'ensemble de la population.

À ce sujet, il a cité une étude américaine récente qui indiquait que le taux de malformation congénitale était plus fréquent chez les bébés des villes où on fabrique du chlorure de vinyle. Il s'agissait surtout de malformations du système nerveux central, a-t-il dit.

L'étude entreprise à l'Université Laval, toutefois, n'a pas révélé de phénomène semblable jusqu'à maintenant. Toutefois, en comparant les villes de Shawinigan et de Drummondville, on a constaté qu'il y avait un surplus important de cancer du foie, du poumon, du pancréas et de l'estomac à Shawinigan.

Ce surplus de risque apparait surtout chez les hommes de 30 à 45 ans, a précisé M. Thériault, ce qui permet de penser que le danger provient probablement du milieu de travail de ces hommes et qu'il n'affecte pas toute la population. C'est une hypothèse qu'on voudrait maintenant vérifier.

Pour sa part, le docteur Paul Lachance, aussi de l'Université Laval, a montré l'urgence d'une organisation meilleure de la médecine du travail au Québec en soulignant que moins de 10% des 1,750,000 travailleurs québécois ont accès à un service de santé à l'usine.

Il a affirmé que plus de 8,000 usines du Québec emploient des substances toxiques mais que le personnel concerné en ignore généralement la nature exacte et la toxicité relative. Il en résulte au moins un millier de cas d'intoxication par année, dit-il.

De plus, au moins un quart de million d'ouvriers travaillent dans un milieu où les normes gouvernementales sur le bruit sont dépassées, si bien qu'ils risquent de devenir sourds progressivement. Selon lui, les normes québécoises sur le bruit devraient aussi être rendues plus sévères mais les entreprises devraient alors débourser des centaines de millions de dollars pour satisfaire à ces critères plus stricts.

M. Lachance a aussi déploré l'absence de législation pour protéger les 1,200 travailleurs qui travaillent couramment avec des rayons X ou avec d'autres sources de rayonnement ionisant (substances radioactives, etc). Enfin, il a rappelé qu'un travailleur sur 17 connaît un accident de travail à chaque année. Au Québec, il survient un accident important à toutes les 27 secondes et plus de 6% d'entre eux imposent un séjour à l'hôpital. Les décès se comptent à la centaine.

Les panellistes ont invité les omnipraticiens à donner beaucoup plus d'importance au milieu de travail de leurs patients lorsqu'ils les reçoivent en consultation. Tout médecin sait qu'on ne traitera pas de la même façon une femme enceinte si elle travaille dans une usine de fluorescents où elle est couramment exposée à des vapeurs de mercure, a souligné le docteur Thériault. Pourtant, combien de médecins demanderont à une femme enceinte des renseignements sur son milieu de travail?

Le docteur Thériault a aussi souligné l'importance, pour les omnipraticiens, de respecter la loi qui les oblige à déclarer au gouvernement tous les cas de maladies industrielles qu'ils peuvent détecter dans le cours de leur travail. Même dans les cas douteux, il faudrait avertir le département de santé communautaire, estime-t-il.

À cet égard, il a cité plusieurs cas concrets qui illustraient tragiquement l'importance de ses propos: à Trois-Rivières, il y a quelques mois, un médecin a diagnostiqué un cas grave d'intoxication à l'acide chromique. Il en a aussitôt averti le département de santé communautaire et l'enquête a permis de déceler 12 autres cas d'empoisonnement dans la même usine en une seule semaine. Quelques jours plus tard, la source de l'empoisonnement était disparue.

Avec la montée des vieillards

Verra-t-on bientôt la "colère grise" ?

par Marie Laurier

Au Québec, 650,000 personnes ont plus de 65 ans et si le chômage continue, que l'âge de la retraite est abaissé à 60 ans comme on le réclame, ce nombre atteindra vite un million. Ces citoyens n'accepteront plus alors d'être laissés pour compte ou placés dans des institutions anonymes pour attendre la mort. Ils se révolteront.

"Il faut quasiment souhaiter cette révolution des vieillards."

Ces idées et bien d'autres ont été éloquemment exposées hier à l'atelier sur le troisième âge tenu dans le cadre du congrès de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Une constante s'est dégagée de ces allocutions qui traitaient des aspects physiologiques, psychologiques et médico-sociaux: vieillir au Québec n'est guère une perspective réjouissante et la gériatrie, une science très jeune et presque méconnue, n'y peut faire grand-chose.

Il s'agit là d'un problème social qu'accentuent chaque jour les mensonges modernes appelés statistiques et généralisations.

Il ne faut donc pas compter sur le gouvernement, le ministère des Affaires sociales ou la collectivité pour sortir de cette impasse, reconnaissent les généralistes qui auront de plus en plus de vieillards à traiter. C'est l'individu lui-même qui devra s'occuper de sa vieillesse et découvrir au fil de sa vie les mécanismes requis pour atteindre la dernière étape de son existence avec sérénité et efficacité. Cette pensée humaniste pourrait se résumer ainsi: vieillir est l'oeuvre de toute une vie.

Le Dr Jean-Paul Gélinas, de l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci, s'est appliqué à démontrer que le vieillissement est un phénomène biologique normal, un processus physiologique inscrit dans la biographie de chaque individu. Le généraliste le sait bien quand il consigne l'histoire de cas d'un patient et il est obligé d'admettre que le vieillard le plus sain est celui qui "a été capable de faire face aux crises de sa vie".

Le capital génétique d'un être humain, a-t-il constaté, est extrêmement important et s'il a été excellent dans sa jeunesse et à l'âge adulte, il le sera tout autant lorsque l'inéluctable sénescence l'atteindra. Quant à savoir si les personnes âgées peuvent redevenir des "sages", le Dr Gélinas fait remarquer d'un ton pessimiste mais réaliste que "les jeunes puisent leurs valeurs dans les manifestations de la sous-culture et non auprès de leurs parents". D'où la nécessité pour ces derniers de ne compter que sur eux-mêmes pour vivre leur troisième âge.

Pour le Dr Gilles Paul-Hus, psychiatre qui a beaucoup travaillé avec des groupes de préparation à la retraite et qui va même jusqu'à prêcher "la révolution des vieillards", vieillir n'est pas d'emblée chose facile mais ce sera pire si on se laisse aller doucement et progressivement. Il suggère une attitude réactiviste qui pourrait amener des changements d'attitude et de mentalité chez les gens, à condition que l'on cesse de camoufler son âge et d'en faire une maladie.

À ses yeux, il y a de "faux vieux" qui ont peur de tout et qui entretiennent des psychoses en évitant de faire les gestes les plus simples et revigorants, comme sortir le soir, descendre un escalier, participer à des activités ou des loisirs, etc.

Dès l'âge de la retraite, constate le spécialiste, les gens sont tellement préoccupés par leur corps — ils en ont le temps — qu'ils en deviennent obnubilés et guettent les moindres symptômes de cancer, de maladies cardio-vasculaires, d'artérosclérose, de diabète.

Selon lui, ces "frissons" devant le vieillissement constituent une véritable course à obstacles préfabriquée. "Tout le monde est d'accord pour préparer les gens à vieillir, précise-t-il, et cela va bien quand on les renseigne sur leur plan de pension, leur poids idéal, leur alimentation, et même l'adaptation à une ou deux maladies chroniques. Mais lorsqu'on les invite à changer leur style de vie pour qu'ils dépensent leurs énergies de façon plus enrichissante, voilà qu'ils se ferment et reprennent leur visage angoissé." Après avoir eu une vie active, le retraité se plonge dans une profonde méditation sans vouloir envisager les diverses solutions qui s'offrent à lui pour meubler ce temps de façon gratifiante.

Le Dr Gilles Paul-Hus voudrait aussi qu'une enquête soit faite sur "les vieillards heureux": "Il y en a mais ce ne sont pas eux que l'on voit."

La problématique du troisième âge est autant l'affaire du médecin que de tout autre professionnel de la santé et de plus en plus l'intervention des omnipraticiens se fera auprès des personnes âgées, a fait valoir le Dr Claude Paradis qui avait à traiter des aspects médico-sociaux du thème proposé. Il s'est aussi plu à faire des comparaisons démographiques utiles entre les pays occidentaux dans la perspective de l'ère post-industrielle en invitant les congressistes à être des animateurs médicaux auprès de l'équipe multidisciplinaire. Le médecin a aussi réclamé que l'enseignement de la médecine fasse une place de choix à la gériatrie et à la gérontologie.

Il fut également question de la surconsommation des médicaments par les personnes âgées et de la prudence que les généralistes devrait manifester lorsqu'ils ont à les utiliser.

Le congrès se poursuit aujourd'hui, alors que les quelque 200 participants venus de toutes les régions du Québec aborderont leurs "affaires professionnelles": plans de retraite, avantages fiscaux, regroupements, etc. Ces assises se terminent demain par une allocution du Dr Denis Lazure. Le ministre des Affaires sociales n'a pas dévoilé le sujet de son intervention mais on croit comprendre qu'il traitera de la politique du gouvernement à l'endroit des personnes âgées, de la médecine industrielle et de la qualité des soins dans les établissements de santé.

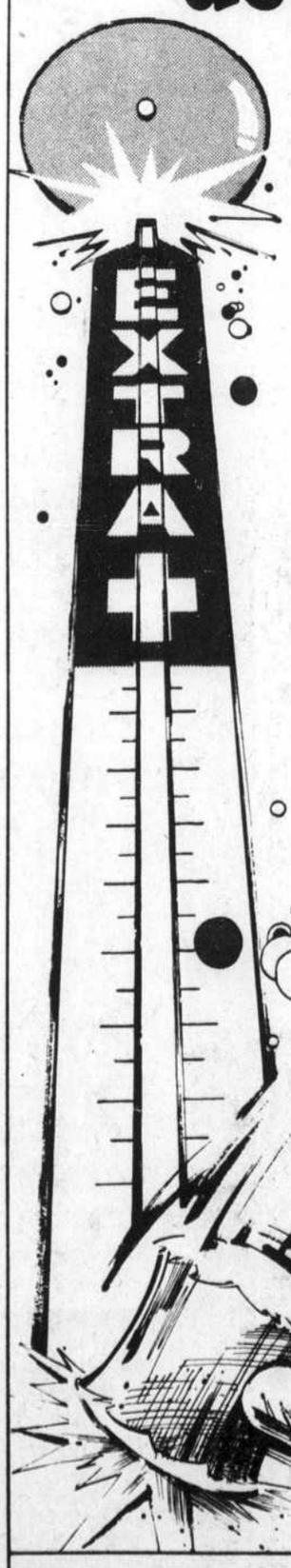
Player's
Légère



NI TROP FORTE · NI TROP DOUCE

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger croît avec l'usage—éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette—Format King Size: "goudron" 17 mg, nicotine 1.3 mg. Format régulier: "goudron" 14 mg, nicotine 0.9 mg.

Seuls les billets "EXTRA+" peuvent vous permettre de gagner 2 fois:



Vous pourriez gagner
1 des 12 grands prix réguliers de $1 million
ou un des
8 grands prix réguliers de $100,000

et, en plus,

vous pourriez gagner
1 des 25 prix spéciaux de $100,000!

Lors du prochain tirage de Loto Canada, on fera tirer, en plus des prix réguliers, 25 prix spéciaux de $100,000. Ces prix spéciaux seront tirés **seulement** parmi les billets Extra +, distribués en nombre limité. Il faut donc faire très vite pour se les procurer car il est à prévoir que les billets Extra + s'envoleront rapidement. Achetez les vôtres chez nos détaillants, dans les banques, les caisses populaires, la plupart des compagnies de fiducie et certaines caisses d'économie, partout au Canada.

faites vite...
nombre limité!



Loto Canada
$Million Loto Canada